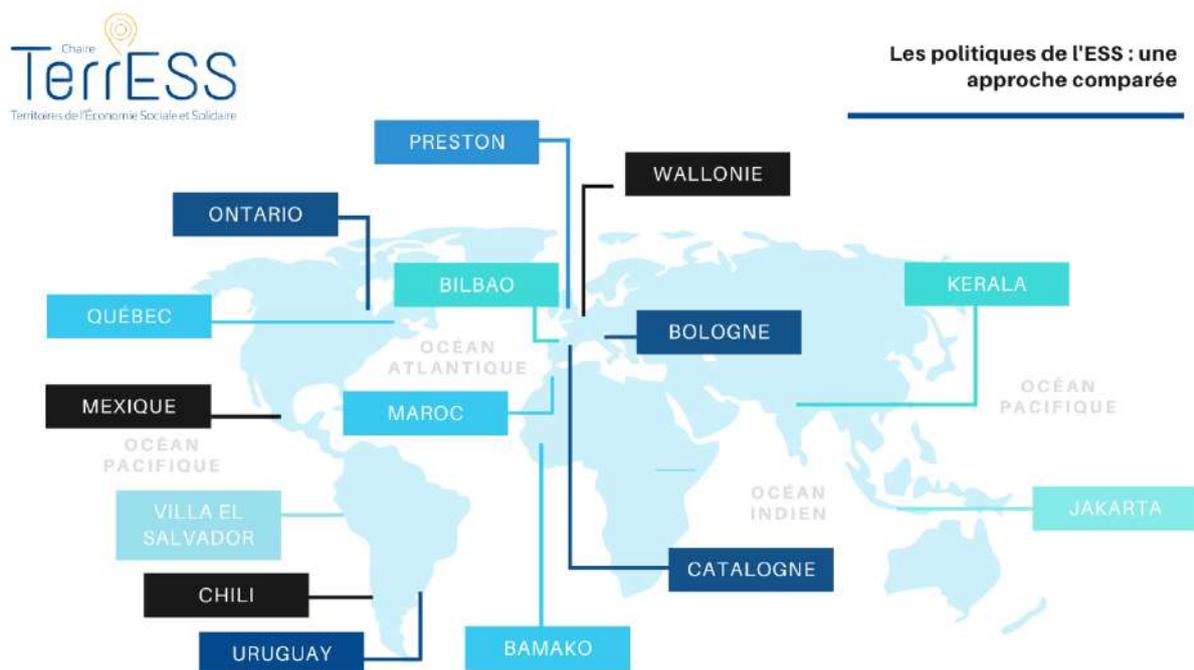


Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3^{ème} année en 2023 en partenariat avec le Global Social Economy Forum.



Sommaire

Bamako.....	3
par Zoé Djimadoum et Dania Eid.....	3
Bilbao.....	6
par Alimatou Bamba, Elisa Cléac'h, Louise Colin-Boildieu, Amaury Laroche Bernard, Phœbé Vautier, Tanguy Vince	6
Bologne.....	13
par Isaure Dimanov, Léonie Tripoteau, Justine Vanackere, Vérane Bocquet, Léo Torres	13
Catalogne.....	23
par Maxime Casellas, Juliette Cougnaud, Léna Martin, Nina Puech	23
Chili	29
par Maéva Nadal, Caroline Saissi, Anaëlle Pestourie, Agathe Vantard, Mélanie Grave	29
Jakarta	39

par Morgane Thomas, Blanche Vierendeux-Duval, Thomas Jaunet, Julianne Jourdain	39
Le Kerala	48
par Laura Salavert, Maxime Abadie, Elisa Delbraccio, Jeanne Scribe	48
Maroc	57
Par Juliette Garine-Wichatitsky, Lého De Bohan, Léa El Zein, Anna Giraud	57
Mexique.....	70
par Lana Blanc, Paul Carayol, Pauline Lucia, Anoush Roussel, Lou Hugot	70
Ontario	83
par Agathe Rageys, Mai Ly Saulnier, Nolwenn Simon, Nathan Veysseyre.....	83
Preston	99
Par Lucie Bernicot, Gwenann Capitaine, Domitille Lécroart, Thomas Vieuille.....	99
Québec	111
par Justina Bouissous, Alexia Braz Afonso, Margot Lasnet, Lise Pellefigue	111
Uruguay	125
par Clémence Frémont, Aurore Coville, Marie Toulet, Emma Assanelli, Louis Souffran	125
Pérou	132
par Eléa Berger, Pauline Ferreira, Nina Leroux et Léa Constantin	132
Wallonie	149
par Constance Rivière, Léa Ringeval, Luce Valade, Laura Rolleri	149

Bamako

par Zoé Djimadoum et Dania Eid

Lors de la Session sur la contribution de la société civile à l'agenda 2030, Madani Koumaré, président du Réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire (RENAPESS) au Mali a prononcé les mots suivants : « *Un vieux sage de chez nous, Sékou Ahmadou disait, « si tu es puissant, tâche d'être magnanime, si tu as, sache partager, même en colère sache agir avec dextérité et, même profondément déçu par les hommes, sache quand même garder quelques égards pour eux parce qu'en tout homme sommeille une partie de la divinité »*¹. Il a également réclamé davantage de respect et de considération pour l'ESS, lors du forum mondial de l'économie sociale en 2016, en soutenant que c'est la réponse la plus adaptée aux problématiques africaines. Par exemple, l'urbanisation est intrinsèquement liée à l'ESS en Afrique et était au cœur du Dialogue Politique Afrique 2019 qui s'est déroulé à Bamako à l'initiative du Forum Mondial de l'Économie Sociale (GSEF) en partenariat avec plusieurs acteurs dont la ville de Bamako, le RENAPESS et l'Organisation Internationale de Francophonie (OIF). Le partenariat du RENAPESS avec le district de Bamako est d'ailleurs connu pour être « *un exemple pur l'Afrique de co-construction de politiques publiques de l'ESS* »². Ainsi, en 2019, la ville de Bamako, le RENAPESS et d'autres institutions ont signé la Déclaration de Bamako³ qui affirme « *qu'une démarche inclusive et globale de promotion de l'ESS incluant tous les acteurs est nécessaire pour un développement durable des territoires* ». Bamako est le siège du RENAPESS et compte une cinquantaine d'associations membres du réseau⁴, ce qui en fait une référence dans la promotion de l'ESS et la co-construction de politiques publiques en Afrique.

Le gouvernement malien élabore un projet de loi sur l'organisation de l'ESS dans le pays. Elle permettrait de répondre aux enjeux et défis du développement du Mali. Par ailleurs des lois sont déjà en place comme la Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui consacre la sécurité alimentaire des maliens et maliennes. Cela montre la place grandissante donnée à l'ESS dans la mise en place de politiques publiques. Pour établir cette loi de nombreux acteurs, notamment issus de la société civile, ont été consultés. Un atelier de synthèse de la loi s'est d'ailleurs tenu à Bamako en septembre 2005. Cette loi favorise le combat contre l'exclusion sociale et la pauvreté ce qui permet d'éviter l'exil de milliers de jeunes et de femmes.

Ainsi, à Bamako, en accord avec la place d'action 2014-2018 du Mali et les politiques nationales de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire, un grand nombre de groupes d'actionnaires et des agences internationales s'engagent aux côtés du gouvernement et des collectivités territoriales afin de répondre à de nombreux problèmes publics comme par exemple l'insécurité alimentaire ou encore « *la formation des femmes en situation de vulnérabilité dans les quartiers populaires* »⁵. Ainsi, à Bamako, l'Organisation pour la Réflexion, la Formation et

1 https://base.socioeco.org/docs/notes-intervention_cnuiced-madani_vfp-2_.pdf

2 <http://www.ripess.org/bamako-exemple-de-co-construction-de-politiques-publiques-de-less-entre-villes-africaine>

3 Déclaration de Bamako, 25-26 avril 2019

4 https://www.socioeco.org/reseau-465_fr.html

5 https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-8207_fr.html

l'Éducation à la Démocratie et au Développement (ORFED) a « *mis en place des logiques d'intervention sur les principes de l'ESS avec perspective de genre intersectionnel* » afin de permettre l'autonomisation des femmes à travers la formation et l'enseignement. En outre, de nombreuses initiatives ont eu lieu afin d'essayer de lutter contre la pauvreté africaine « *qui a souvent un visage féminin* »⁶, avec notamment la Fédération Nationale des Collectifs d'Organisation Féminines du Mali (FENACOF) qui a permis de « soutenir les activités génératrices des femmes maliennes en partenariat avec le réseau des caisses d'épargne et de crédit du Mali ». Ainsi, entre 2009 et 2012, grâce à cette initiative, 150 femmes dans les six communes du District de Bamako ont pu bénéficier d'aides. Ces actions visent à atteindre les objectifs d'éducation de qualité et d'égalité entre les sexes. Elles sont mises en place dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 par l'ONU. Le district de Bamako tente d'atteindre plusieurs objectifs comme « la bonne santé et le bien-être », notamment grâce à la création, dans les années 1990, avec l'aide de la Banque Mondiale, de centres de santé communautaire qui ont permis de répondre à l'insuffisance de l'administration publique dans le domaine de la santé. Ainsi, le district de Bamako s'illustre comme le moteur du Mali en accueillant pas moins de 25 centres de santé communautaire en 1996 et les principales institutions de la mutualité en santé comme la Mutuelle des travailleurs de l'éducation et de la culture (MUTEK) et la Mutuelle des travailleurs de la santé et de l'action sociale (MUTAS) créés dans les années 1980. Cette politique montre ainsi que le district de Bamako favorise les mesures impliquant acteurs privés et publics pour mener à bien ses objectifs comme l'a réaffirmé la Déclaration de la quatrième rencontre du RAESS "Bamako 2016". Elle précise d'ailleurs que : « *L'ESS doit être inscrite dans toutes les démarches et les initiatives des Pouvoirs Publics du Privé qui tentent d'installer la déconcentration, la décentralisation et la régionalisation. Cette considération doit tenir compte du rôle incontournable des Collectivités Locales qui doivent désormais jouer le rôle de promoteur en faveur d'un développement inclusif et d'une économie juste et équitable territorialisée* ». Cette citation illustre ainsi la volonté d'impliquer différents acteurs afin de maximiser les ressources de l'ESS. Par exemple, l'ONG ORFED a bénéficié de l'aide de l'ambassade du Luxembourg et de celle du RIPESS. Sa fondatrice Jeanne d'Arc Ballo est d'ailleurs une entrepreneuse de Bamako qui est également membre du RENAPESS. En outre, l'ONG participe à une démarche de sensibilisation à l'ESS avec une perspective de genre qui se concentre notamment sur l'alphabétisation des femmes. Cette initiative montre donc, d'une part, la transversalité des politiques d'ESS à Bamako et, d'autre part, l'importance de la communication et de la sensibilisation à l'ESS afin de la mettre en avant et de rendre les problématiques et solutions qui y sont apportées plus accessibles à tous. Ainsi, à Bamako, une journée d'information et sensibilisation sur l'économie sociale et solidaire a été mise en place au cours de laquelle le Maire a entrepris des activités de sensibilisation sur la nécessaire transition d'une économie informelle à une économie formelle⁷.

Enfin, les données statistiques et les résultats des actions mises en place dans le cadre de l'ESS dans le district de Bamako sont pour le moment manquants. Ainsi, il est difficile d'évaluer si de réelles transformations sont à l'œuvre. Pour autant, il est important de noter que le projet de

⁶ https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-8207_fr.html

⁷ <https://youtu.be/PZ6tmzOLG4c>

loi a notamment pour objectif de mettre en place des actions capables d'évaluer les organisations de l'ESS

Pour conclure, malgré le manque d'informations qui ne nous permet pas de savoir si la place de l'ESS dans le district de Bamako est réellement significative et si l'ESS permet d'améliorer les conditions de vie de la population, symboliquement Bamako représente un espoir pour l'ESS et semble être une référence en Afrique puisqu'elle accueille de nombreux échanges et représente l'Afrique dans le conseil d'administration du GSEF. En outre, le maire de Bamako Adama Sangaré joue un rôle actif à cette réussite symbolique ayant été notamment le co-président du Global Social Economy Forum (GSEF).

Bilbao

par Alimatou Bamba, Elisa Cléac'h, Louise Colin-Boildieu, Amaury Laroche Bernard, Phœbé Vautier, Tanguy Vince

La ville post-industrielle de Bilbao, située dans le Pays basque espagnol, est une ville importante pour l'ESS en Europe. Elle a notamment accueilli en octobre 2018 le *Global Social Economy Forum* (GSEF) avec plus de 1700 personnes venues de 80 pays différents.

Les acteurs et le cadre juridique de l'ESS à Bilbao

Bilbao s'est dotée d'un plan d'action d'ESS intégré, co-construit en collaboration avec des élus à de multiples échelles : la mairie de Bilbao, la province de Biscaye, mais aussi la communauté autonome du Pays basque (Euskadi), le gouvernement central. Son plan d'action est intégré dans la législation de l'Union européenne bien que l'acteur principal de cette synthèse soit la mairie. Sa mission est, d'après le site de la ville de Bilbao, de promouvoir et de renforcer ce modèle d'économie sociale et solidaire et ce, en collaboration avec les universités, les entreprises, la société civile ainsi que la branche de la mairie dédiée au développement économique de la ville (Bilbao Ekintza). La forte tradition coopérative en Espagne est par ailleurs un moteur pour l'ESS, les coopératives étant notamment des acteurs essentiels pour la ville de Bilbao.

La ville collabore notamment avec le REAS Euskadi (Réseau d'économie alternative sociale et solidaire), grande organisation et source très intéressante pour cerner les acteurs de l'ESS. Il s'agit d'un réseau d'économie alternative et solidaire confédéral, sous statut associatif, composé de quinze réseaux territoriaux et de quatre réseaux sectoriels qui rassemblent plus de 900 entités et entreprises, auxquelles participent 260 403 personnes, dont plus de 50 000 personnes directement impliquées : 24 888 employés et 25 574 bénévoles. Globalement, elle gère un revenu annuel de plus d'un milliard d'euros. Elle est présente au niveau international par le biais du RIPESS (Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire). Les acteurs impliqués sont aussi visibles lors d'événements sur l'ESS à Bilbao, comme, récemment, la journée de l'ESS du 15 Juillet 2022, organisée par des députés de la coalition parlementaire de gauche *Unidas Podemos*. Cette journée a réuni différents acteurs sur plusieurs tables rondes qui nous permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les acteurs de l'ESS du Pays basque (REAS Euskadi, société civile, organisations et entreprises, acteurs politiques, etc.).

À cela s'ajoute un cadre juridique dont le développement des politiques d'ESS, est, en Espagne et plus particulièrement au Pays basque, encadré par la loi 5/2011 du 29 mars sur l'économie sociale. "Il s'agit d'une loi-cadre visant en premier lieu à établir un cadre légal commun pour l'ensemble des entités qui intègrent l'économie sociale dont elle définit les principes communs tout en respectant les normes spécifiques en vigueur pour chaque famille" (Chaves, 2011). Plus précisément, l'économie sociale est clairement définie par l'article 2 de cette loi, rappelant qu'il s'agit là de l'ensemble des activités économiques et patronales poursuivant un intérêt collectif ou l'intérêt général économique ou social, ou les deux. Ainsi, les acteurs de l'ESS en Espagne doivent poursuivre plusieurs principes : la primauté des personnes et des objectifs sociaux, grâce à une gestion "autonome, transparente, démocratique et participative" (ESS Europe, 2013), la promotion de la solidarité au sein des organisations et entreprises d'ESS, mais aussi l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics. La loi-cadre, dans son article 5, définit enfin

les acteurs pouvant concourir à participer aux activités de l'ESS. Il s'agit par exemple des coopératives, des mutuelles, des fondations et associations, des sociétés de travailleurs, ou encore des entreprises à but d'insertion.

Les objectifs et les valeurs

Néanmoins, l'ESS à Bilbao est confrontée à des enjeux importants tels que le développement et la modernisation, ainsi que la mondialisation. Les technologies de rupture, l'intelligence artificielle, le changement climatique, les migrations ou encore les changements démographiques représentent des défis à cause notamment de leur ampleur et de leur accélération. On observe également un changement sur le marché du travail, avec un passage à des formes d'emplois plus atypiques et précaires, ce qui pose des questions concernant la décence du travail ou la protection sociale. Ainsi, on peut parler de vulnérabilité socio-territoriale comme principal problème autour de la ville de Bilbao. C'est notamment suite à la crise de 2008 que les inégalités dans ce territoire se sont fait sentir. Nous pouvons principalement citer le projet Denoklnn qui est le Centre pour l'innovation sociale et l'entrepreneuriat dans lequel le gouvernement du Pays basque investit depuis plusieurs années pour tenter de pallier le chômage et la crise, sur lequel nous reviendrons quant à ses dispositifs financiers.

Nous pouvons aussi mentionner le *Centre for Enterprise and Innovation* (soutenant la création d'incubateurs et d'activités entrepreneuriales sociales) ou la banque BBK Bilbao de microcrédits contre l'exclusion sociale.

L'ESS à Bilbao prône ainsi des valeurs telles que la primauté des personnes sur le capital, la gouvernance démocratique et l'engagement pour une transition écologique juste. En ce sens, l'objectif de localiser à Bilbao les dix-sept objectifs de développement durable (ODD) pour la mise en œuvre réussie du Programme de développement durable 2030 est central. L'idée est d'amener la ville à être plus durable, inclusive et résiliente. Pour ce faire, l'ESS à Bilbao s'engage à "être consciente de l'impact environnemental, de ses activités et de s'adapter en conséquence". On peut ainsi dire que les politiques d'ESS à Bilbao répondent majoritairement aux ODD du travail décent et de la croissance économique, de la promotion de l'innovation et des infrastructures durables, ainsi que de la réduction des inégalités. L'ESS souhaite également s'imposer sur d'autres secteurs relatifs aux autres ODD dans la ville, notamment les budgets participatifs, les monnaies locales (tel que Ekhilur, monnaie locale électronique qui fonctionne par le biais d'une coopérative de consommateurs à but non lucratif) et les dispositifs de finance solidaire.

La ville de Bilbao tient à ce que l'impact social et les bénéfices économiques générés par les acteurs de l'ESS soient réinvestis dans la communauté ou l'organisation elle-même afin de leur permettre de poursuivre leurs missions. Enfin, la gouvernance et les pratiques de gestion démocratiques sont au cœur de leur raison d'être, tout comme l'inclusion active des minorités et des groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Dispositifs et politiques transversales

Bilbao dispose d'un écosystème organisationnel assez développé, avec des initiatives régionales liées à des "conseils municipaux", des agences de développement local ou l'Agence basque pour l'innovation sociale.

Tout d'abord, la ville se repose sur l'Ekonopolo, une plateforme de création d'entreprises des acteurs ESS qui met réseau des organisations diverses, des administrations publiques, des entreprises, des agents sociaux, des employés, chômeurs, étudiants, etc. Ils collaborent avec l'ensemble des entreprises de Auzo Factory et Wikitoki, des lieux de coworking et de promotion des contacts entre acteurs de l'ESS. L'Ekonopolo comporte quatre entreprises : XELEBREAK, orientée vers l'éducation à la sexualité, l'interculturalité et les questions de genre ; DIGITORIUM, un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit numérique ; ASTINDU, qui développe des plateformes numériques pour l'automatisation intelligente des processus d'entreprise avec une forme coopérative (récompensée lors du concours d'entrepreneuriat numérique organisé par la mairie de Bilbao) ; LIBERTAD AVENUE, spécialisée dans la création de mode et d'accessoires pour les cyclistes urbains (avec des matériaux recyclés).

De nombreux projets découlent de ce pôle, comme le programme PrESStatzen qui informe et accompagne les personnes qui entreprennent un projet collectif, les associations qui souhaitent se professionnaliser et les entreprises qui souhaitent transitionner vers un modèle d'ESS. S'intègrent également une série d'agents liés principalement à l'entrepreneuriat, la finance et la formation tels que Économistes Sans Frontières ou encore Finantzaz Haratogo.

Outre ces programmes, la ville de Bilbao dispose de nombreux autres dispositifs et politiques transversales pour l'ESS :

- DenokInn, un parc d'innovation qui favorise les projets innovants sur le plan social ou encourageant l'innovation sociale, en essayant de participer au développement de la région. Il incite notamment la participation citoyenne et utilise des espaces délaissés. Il permet des partenariats entre chercheurs, citoyens et entrepreneurs sociaux et privés. Il forme également des groupes de personnes sans emploi pour mener à bien ses projets. Il est par ailleurs doté de quatre "laboratoires d'innovation" : Innovalab, FabLab, FormaLab, AppLab.
- ColaBoraBora, une coopérative qui vise à faciliter les processus d'innovation et de collaboration entre les personnes, ainsi que l'apprentissage de l'ESS; un espace de rencontre, un cadre de référence dans lequel les acteurs peuvent apprendre, réfléchir et travailler ensemble.
- Kooperera Merkatua (depuis 2009), un marché écologique et solidaire, pour mettre en place un commerce local durable et promouvoir l'intégration sociale.
- Le projet de fondation de la BBK (Bilbao Bizkaia Kutxa), la caisse d'épargne de Viscaye qui consiste à favoriser l'entrée dans le système financier des personnes exclues ou en risque d'exclusion sociale en créant un dépôt solidaire, pour capter l'épargne, et l'investir dans des projets.
- Bilbao est la ville pionnière du projet « Urbact in Focus », un programme européen de coopération territoriale, promouvant un développement urbain intégré et durable. Ce programme européen vise avant tout à mettre en relation, de manière transversale, les acteurs locaux afin de définir des politiques innovantes.

Les moyens financiers et communicationnels

Les politiques d'économie sociale mises en place par la ville de Bilbao nécessitent néanmoins la mise en place d'instruments financiers et communicationnels. La principale

illustration est le parc d'innovation sociale DenokInn, déjà mentionné, qui a été initialement financé à hauteur de six millions d'euros par les autorités locales et le gouvernement espagnol. De plus, notamment depuis la loi nationale de 2011, l'économie sociale connaît un traitement fiscal spécifique, en ce qui concerne par exemple les coopératives (qui paient sur 20% des bénéficiaires, avec une bonification de 50% et un impôt sur les sociétés de 10%). Enfin, le financement public dans le Pays basque, notamment avec le Groupe MCC (*Mondragon Corporacion Cooperativa*), vient financer l'éducation et la formation, permettant de faire croître l'ESS dans la région autonome.

Pourtant, ces instruments financiers s'accompagnent également de politiques favorisant l'accès à l'ESS aux marchés publics et privés. C'est le cas du plan Ekonopolo, que nous mentionnions précédemment, en coordination avec REAS Euskadi (un marché sur lequel ceux qui produisent des biens et services ont leurs propres canaux de marketing et de financement). Concernant plus de 80 entreprises, cela permet d'augmenter la diversité, le chiffre d'affaires et l'impact de l'ESS. De plus, DenokInn cherche à disséminer ses projets d'envergure à plus large échelle, en Espagne et à travers l'Europe. C'est le cas du projet Hiriko, une voiture électrique construite par différentes entreprises de l'ESS. Les chiffres transmis par la mairie de Bilbao relatent 48 675 personnes impliquées au total dans la politique d'ESS, ainsi qu'un peu plus d'un million d'euros de revenus.

La mairie de Bilbao se positionne par ailleurs comme un intermédiaire entre ses administrés et les acteurs de l'ESS de la ville, pour transformer le mode de vie et les comportements des *bilbaíno* (en vertu des valeurs exprimées plus haut), ainsi que pour intégrer et diffuser pleinement ce fonctionnement économique. La ville accompagne véritablement certains acteurs via, par exemple, un incubateur d'entreprises (certains mentionnés précédemment) ou des lieux communs de recherches pratiques en ESS. Ekonopolo peut ici être considéré sous un autre angle, permettant, du fait de ses politiques transversales, d'accompagner des acteurs déjà installés et qui souhaitent développer un projet en organisant notamment des séances de *networking* (réseautage) avec d'autres acteurs pour intégrer des personnes souhaitant rejoindre le monde de l'ESS à Bilbao. La mairie propose également la création d'une "ligne stratégique horizontale", permettant d'agir conjointement sur différents secteurs de l'économie sociale, fournissant les moyens nécessaires en matière de RH pour son développement.

Somme toute, il n'existe pas précisément de chiffres ou d'évaluations sur la ville de Bilbao. En revanche, celle-ci abrite le Réseau basque de l'ESS (qui intègre dans son organisation les cinq plus grandes organisations d'ESS de la région) et donne donc des chiffres sur l'ESS dans le Pays basque (dont Bilbao en est la plus grande ville). En 2018, alors que Bilbao accueillait le Forum mondial sur l'économie sociale, le champ représentait ainsi près de 9% des emplois de la région, c'est-à-dire environ 75 000 personnes. Sur cette même année, le nombre d'entreprises liées à l'ESS s'élevait à 1 853. Le développement de l'ESS sur la dernière décennie est aussi clairement relevé, notamment car le champ a beaucoup mieux résisté pendant la crise économique espagnole (2008-2016). Le Réseau basque de l'ESS (EGES) exprime par ailleurs sa volonté de proposer aussi des initiatives de recherche et des publications pour développer et améliorer la pratique de l'ESS (que ce soit en termes de valeurs mais aussi de compétitivité). Des forums et des conférences sont enfin organisés.

JORNADA DE ECONOMÍA SOCIAL Y SOLIDARIA

16:30h a 16:45h
BIENVENIDA Y PRESENTACIÓN

Roberto Uriarte
Diputado al Congreso por Bizkaia
Maravillas Espín
Directora general de Economía Social

Mesa 1
16:45h a 17:50h
LA CAPACIDAD TRANSFORMADORA DE LA ECONOMÍA SOCIAL

Patxi Olabarria
Presidente del OSCE y vicepresidente Konfekoop

Marian Díez
Presidenta de REAS Euskadi

Jone Nolte
Presidenta de Laborpar

Iñigo Ucin
Presidente del grupo Mondragon

Moderadora
Marisa Saavedra

17:50h a 18:00h
PAUSA CAFE

Mesa 2
18:00h a 18:50h
EXPERIENCIAS DE ECONOMÍA SOCIAL Y SOLIDARIA

Rubén Méndez
Socio Cooperativista de AMETXE

Marian Tapia
Directora financiera en Zorrotz

Juan Garibi
Director suc. FIARE Banca Ética

Moderadora
Lorena Vicioso

18:50h a 19:00h
CIERRE DE LA JORNADA

Marisa Saavedra
Diputada al Congreso por Castellón
Roberto Uriarte
Diputado al Congreso por Bizkaia

15 DE JULIO 16:30H
MUSEO MARITIMO ITSASMUSEUM
Ramón de la Sota Kaia, 1
BILBAO

INSCRIPCIÓN
<https://jornada-economia-social.aventire.com>

Grupo Parlamentario UP

Journée de l'Économie sociale et solidaire à Bilbao le 15 juillet 2022, en présence de nombreux acteurs montrant le réseau assez large (politique, associatif, organisationnel et de la société civile notamment) de l'ESS dans la région mais aussi la volonté des acteurs de se regrouper pour échanger et promouvoir l'ESS.

Extrait de deux diapositives du diaporama sur l'ESS, élaboré par la municipalité de Bilbao (traduit en français). Il permet de voir notamment les objectifs et les missions de l'ESS mais aussi son développement dans la ville. Il est de plus une source d'information directe sur l'ESS dans la ville.

1. UNE AUTRE FAÇON D'ÊTRE DES ENTREPRISES ET DE FAIRE L'ÉCONOMIE. En tant que champ économique applicable de manière transversale à tout secteur ou type d'activité productive et de services, tout au long de la chaîne de valeur, qui génère de l'innovation dans les relations de production et de consommation, entre les entreprises et dans les relations sociales et de gouvernance.
2. INSTRUMENT D'INTERVENTION SOCIALE. Comme moyen d'inclusion, au service des personnes en situation de discrimination ou de plus grande vulnérabilité, en accordant une attention particulière au domaine de l'emploi inclusif et de l'insertion socioprofessionnelle.
3. AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ. En tant qu'élément clé du développement dans la communauté, lié aux contextes et aux relations locales, à partir de formes d'économie qui ne sont pas nécessairement commercialisées ou monétisées, telles que : les banques de temps, les systèmes de troc, les réseaux de soutien et de soins mutuels, les monnaies complémentaires, les communautés autofinancées, les groupes de consommation, les jardins communautaires ou les quartiers en transition.

PROPUESTA DE VALOR



VISIÓN

Faire de l'ESS une politique publique qui la promeut comme une option préférentielle pour le développement économique et commercial de Bilbao et de son territoire, fondée sur la collaboration entre l'administration, les universités, les entreprises et la société civile, et promue par la mairie de Bilbao-Bilbao Ekintza-Réseaux ESS.



MISIÓN

Promotion et renforcement de l'ESS en tant que domaine d'activité économique transversal stratégique dans la "troisième révolution industrielle verte et numérisée".



OBJETIVO

Développer des plans, programmes et actions spécifiques à Bilbao et dans la région qui contribuent de manière significative à la croissance et à la consolidation de l'ESS, en augmentant le nombre, la diversité, le volume d'affaires et l'impact.



4. PRINCIPALES CIFRAS DE LA ECONOMÍA SOCIAL Y SOLIDARIA EN EUSKADI



Chiffres tirés du rapport d'audit social de REAS Euskadi en 2021, montrant notamment la diversité des acteurs et des secteurs de l'ESS dans le Pays basque, ainsi que l'évolution de l'importance de l'ESS dans la région de 2016 à 2020. Cet audit ne prend toutefois pas en compte la totalité des acteurs de l'ESS et montre seulement une représentation partielle de la réalité.

Lien du document complet : <https://reaseuskadi.eus/wp-content/uploads/AS-Informe-cast-1.pdf>



Photographie du bâtiment abritant les locaux d'Ekonopolo sur la Plaza Centrale de Bilbao. Elle abrite également l'incubateur d'entreprises Auzo Factory. La grandeur du bâtiment et des locaux montre également vraisemblablement la volonté politique de la mairie de Bilbao pour développer l'ESS.

Document 5 (page suivante) : Document de la mairie de Bilbao listant et expliquant les différentes entités de l'ESS abritées par Ekonopolo dans ses locaux. Relativement nombreuses, elle prouve l'efficacité du dispositif.

Bologne

par Isaure Dimanov, Léonie Tripoteau, Justine Vanackere, Vérane Bocquet, Léo Torres

Bologne est la capitale de la région Emilie-Romagne en Italie où l'ESS prend forme à travers un réseau coopératif particulièrement développé. Cette note de synthèse se centrera donc sur les coopératives à Bologne.

Emergence et ambitions du modèle coopératif italien

Le mouvement coopératif, de ses prémices à son affirmation

Si les coopératives apparaissent en Emilie-Romagne dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, autour de logiques agricoles et productives, elles n'ont pas survécu aux guerres et à la dictature de Mussolini. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale Bologne a été lourdement bombardée, d'où un besoin urgent de reconstruction.

Soutenu par les forces politiques progressistes, le mouvement coopératif se réorganise afin de répondre au défi alimentaire, au besoin d'infrastructures et de restructuration du territoire, et à la nécessité d'apporter d'une solution au sous-emploi. Le modèle coopératif en Emilie-Romagne s'est présenté comme un vecteur de modernisation économique ainsi qu'un instrument de moralisation du marché et de redistribution sociale.

Avec la gauche au pouvoir, l'Etat italien a cherché à renforcer son profil d'Etat-providence, pour s'accorder avec les mutations économiques et sociales. Mais les chocs pétroliers et la crise budgétaire de l'Etat italien dans les années 1970 ont limité sa mise en application. Les besoins d'aides sociales ne pouvant être assurés entièrement ni par l'Etat et ni par les familles avec la modification des schémas de vie (cf. indépendantisation des femmes, autrefois cantonnées à la sphère domestique), ils ont été pris en charge par les coopératives sociales italiennes, qui se sont progressivement regroupées en consortiums coopératifs, pour établir des synergies économiques.

Le rôle des coopératives sociales et les valeurs qu'elles portent

Ces coopératives sociales répondent à deux types d'enjeux publics (cf. Loi 381/1991). D'un côté les coopératives de type A concernent les services du *care* (socio-sanitaires et éducatifs). De l'autre côté, on trouve les coopératives de type B qui sont des coopératives d'insertion professionnelle des personnes défavorisées et écartées du marché du travail (comme les personnes en situation de handicap) intervenant dans des secteurs variés (industriel, agricole, commerce, services).

Ce modèle coopératif italien, opposé à l'individualisme, s'appuie sur la solidarité et la mutualité. Il obéit à deux règles fondamentales : la gestion démocratique et la lucrativité limitée. Les membres détiennent la coopérative et participent à sa gestion, sous le modèle « d'une personne, une voix ». La coopérative sociale est, selon Damiano Avellino, cofondateur de la coopérative bolonaise Fairbnb.coop, « une autre voie qui ne met pas le profit au centre, mais qui met les membres de la coopérative et aussi souvent l'environnement et toute la communauté au centre du processus. Donc ça redonne de la valeur au travail ».

Les coopératives bolonaises : cadre juridique et place dans le développement économique de la ville

Les lois qui régissent les coopératives à Bologne

La reconnaissance des coopératives sociales s'est faite assez tardivement. La loi 381/1991 définit un objectif aux coopératives, celui "de poursuivre l'intérêt général de la communauté, la promotion humaine et l'intégration sociale". Elle établit également la capacité des coopératives à s'organiser et à exercer un rôle de lobbying. Cette loi fixe aussi une contrainte aux coopératives, celle d'assurer une gestion démocratique. Un contrôle sous forme de bilan annuel est réalisé par le Ministère du Travail et les confédérations de coopératives.

Toutefois, il n'existe pas vraiment de loi-cadre sur l'ESS en Italie, bien que la fonction sociale de la coopération à caractère de mutualité sans fins de spéculation privée soit reconnue par l'article 45 de la Constitution italienne. Par ailleurs, le principe de subsidiarité entre les institutions et les citoyens est reconnu par l'article 118 partie 4 de la Constitution italienne.

Il existe aussi des lois régionales relatives à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ce qui s'explique par la décentralisation du pays. Ainsi, la loi régionale de l'Émilie-Romagne du 17 juillet 2014, n. 12 intitulée "Norme pour la promotion et le développement de la coopération sociale" définit le secteur particulier des coopératives sociales. Parallèlement, la loi régionale du 23 juillet 2014, n. 19 intitulée "Norme pour la promotion et le soutien à l'économie solidaire" définit plus largement les objectifs de l'ESS dans la région.

Conçue entre 2011 et 2014, la loi concernant la promotion de l'ESS a été élaborée au travers d'une trentaine de rencontres entre les différents acteurs (politiques, fonctionnaires, techniciens de la région) dans des confrontations, entre cinq groupes de travail répartis sur différents sujets (les biens communs, les réseaux, la finance, l'habitat solidaire et la souveraineté alimentaire). Un groupe d'une quinzaine de conseillers régionaux de groupes politiques d'appartenance différents ont été impliqués dans les rencontres et la proposition de loi "Normes pour la promotion du soutien de l'économie solidaire" a ainsi eu un soutien de presque tous les groupes parlementaires.

Les coopératives sociales se sont peu à peu imposées comme un véritable "tiers secteur"/"secteur du privé social" en Italie, un espace qui ne relève ni complètement de l'Etat, ni complètement du marché. Par conséquent, la plupart des coopératives sociales se sont construites autour des partenariats déjà en place et ont bénéficié de réseaux politiques locaux. On estime que dès 1986, 41.3% des coopératives sociales italiennes avaient des conventions ou des accords avec des organismes publics. De plus, la loi de 1991 prévoyait une possibilité pour l'Etat italien de déroger aux normes du marché public avec les coopératives sociales. La sphère publique, en offrant ses marchés à des coopératives pouvait ainsi recevoir des biens et des services au prix du marché tout en répondant à sa mission d'insertion sociale et professionnelle.

Au niveau régional, il faut noter la création d'un observatoire de l'économie solidaire (Osservatorio dell'economia solidale dell'Emilia-Romagna) à l'article 5 de la loi de 2014, qui se réfère à la promotion et au soutien à l'ESS. Il est destiné à évaluer les politiques d'ESS à l'échelle régionale et territoriale en indiquant notamment des indicateurs de bien-être, d'équité et solidarité. Selon l'article 9, c'est l'assemblée parlementaire d'Emilie-Romagne qui s'appuie entre autres sur les rapports de l'observatoire pour donner une évaluation des politiques d'ESS concernant leur évolution, leurs effets ainsi que les résultats de leur promotion. L'article 26 de

la loi régionale concernant la promotion et le développement des coopératives sociales prévoit une clause évaluative similaire. On peut noter la présence de rapports sur la loi de 2014, notamment "L'Economia solidale IN EMILIA ROMAGNA PRINCIPI, PROTAGONISTI, PROSPETTIVE" datant de 2019, élaboré par le forum de l'ESS en partenariat avec ART-ER. Il dresse une cartographie des acteurs de l'ESS dans la région de Bologne et des pistes d'amélioration.

Financement et place des coopératives dans le développement économique de Bologne

Depuis une loi de 1977, les coopératives sont exonérées de l'impôt sur les sociétés ce qui leur permet de mettre en réserve les bénéfices non distribués pour leur autofinancement. Par ailleurs, la loi 59 approuvée en 1992 introduit l'obligation de consacrer 3% des bénéfices des coopératives à un fonds géré par une organisation comme Legacoop ou Confcooperative. Ce sont des fédérations de coopératives nationales qui visent à renforcer le mouvement coopératif par la création de nouvelles coopératives ou la restructuration de coopératives déjà existantes. Elles sont reconnues légalement conformément à l'article 5 du décret législatif national du 14 décembre 1947, n.1577 concernant les entreprises sociales. En plus de ce lien institutionnel entre les coopératives et Legacoop ou Confcooperative, ainsi que les fonds que celles-ci peuvent collecter pour les soutenir, les coopératives se regroupent en consortiums locaux qui sont des partenaires cruciaux dans le processus de médiation entre les coopératives sociales et les acteurs publics locaux.

En 2017, la municipalité de Bologne a conclu un accord visant à rendre la ville plus attractive et compétitive avec la Table Métropolitaine de Coordination de l'Entreprenariat bolonais (**TIM.BO**) qui regroupe 22 associations dont Confcooperative Bologne⁸. Cet exemple montre que la ville de Bologne associe les coopératives aux prises de décision en ce qui concerne le développement économique de la ville. À la signature du protocole, le Maire de Bologne, Virginio Merola, déclarait : « Nous discuterons avec la Table des associations sur les questions les plus importantes concernant la ville, en commençant par le budget, en continuant avec la mobilité, infrastructure, politiques fiscales et, plus généralement, avec tout ce qui concerne la vie de notre communauté ».⁹ Le maire de Bologne a signé en 2018 la *Charte des droits fondamentaux du travail numérique en milieu urbain* qui vient réguler les relations de travail entre les livreurs à vélo et les plateformes numériques comme Uber Eats. Au fil des années, cette volonté a débouché sur une Fondation pour l'innovation urbaine qui a réuni différents acteurs de la société civile afin de penser un système de livraison éthique à l'échelle municipale pour constituer une alternative aux grandes plateformes numériques. Cette volonté s'est inscrite dans une initiative plus large : « Bologna Attiva » qui entend créer un « système d'économie mutualiste et collaborative ». Cette vallée des coopératives constituerait une alternative éthique au modèle de la Silicon Valley. L'ESS est donc prise en compte dans les plans de développement économique de Bologne, mais au-delà de ça, l'ESS est un moteur de l'activité économique

⁸ Confcoopérative est une association qui représente les coopératives comme Legacoop

⁹ *Confcooperative Bologna protagonista del coordinamento imprenditoriale territoriale per il rafforzamento della rappresentanza economica ed il dialogo con le istituzioni locali*. (s. d.). Consulté 2 décembre 2022, à l'adresse <https://www.bologna.confcooperative.it/L-INFORMAZIONE/LE-NOTIZIE/ArtMID/482/ArticleID/1146/Confcooperative-Bologna-protagonista-del-coordinamento-imprenditoriale-territoriale-per-il-rafforzamento-della-rappresentanza-economica-ed-il-dialogo-con-le-istituzioni-locali>

bolonaise au travers des coopératives. La mairie de Bologne pense en effet que les plateformes numériques fournissent des services publics et devraient à ce titre être gérées de manière transversale par l'ensemble des parties prenantes. Bologne est déjà à l'avant-garde en termes de coopérative de plateforme numérique à l'image de Fairbnb, l'alternative éthique bolonaise à Airbnb qui connaît un franc succès et se développe déjà dans plusieurs pays.

Comment les coopératives bolonaises s'organisent ?

L'écosystème organisationnel des coopératives

Legacoop est un acteur particulièrement important, chargé de représenter les coopératives sur tous les territoires italiens. Elle a été créée en 1886 et représente aujourd'hui près de 15 000 coopératives en Italie. L'inscription à cette fédération se fait au niveau territorial et en fonction du secteur d'activité. En 2011, l'ESS a pris d'autant plus d'ampleur en Italie qu'elle a vu naître une « Alleanza Cooperativa Internazionale » qui résulte d'une alliance entre Legacoop et Confcooperative.

La ville de Bologne a été centrale puisqu'elle fut le siège, en octobre 2022, d'une commission à l'origine d'un « Manifeste des coopératives ». Il vient en réaction à la situation de crise économique à laquelle l'Italie fait face et met en place cinq engagements auxquels devront se tenir les coopératives dans les prochaines années.

La Legacoop Bologna présente des missions bien précises telles que promouvoir des projets financiers et renforcer le réseau des sociétés coopératives. Elle est notamment compétente dans les domaines d'assistance financière ou d'assistance à la législation du travail. Plus précisément, la LegaCoop de Bologne propose des services aux coopératives tels que les relations industrielles, la promotion de nouvelles coopératives, la protection de la vie privée et la sécurité au travail, l'élimination des déchets, des conseils financiers et également des formations. En effet, la Legacoop de Bologne a écrit en collaboration avec la Legacoop d'Imola un « Manuale per nuove cooperative »¹⁰, soit une sorte de guide pratique pour permettre aux nouvelles coopératives de se lancer. Le manuel s'articule en trois parties : la première fournit une explication concrète de ce qu'est une coopérative et des objectifs économique-juridiques qu'elle doit remplir ; la deuxième retrace les étapes que doivent suivre les entreprises pour devenir une coopérative ; la troisième enfin revient sur les enjeux de la première partie et notamment sur le point législatif.

L'article 7 de la loi régionale sur l'ESS de 2014 prévoit entre autres la création d'une "Tavolo regionale permanente per l'economia solidale" qui a notamment pour but de faire la promotion des programmes de soutien au développement de l'Economie Solidaire prévu par la loi régionale. Au niveau local, l'ESS et les mouvements coopératifs sont de manière générale largement encouragés par la municipalité de Bologne, notamment dans le cadre du bureau de l'imagination citoyenne de la ville qui promeut l'initiative et la participation citoyenne dans la gestion des services urbains. D'autre part les grands groupes de coopératives prévoient de nombreux événements pour promouvoir la création de nouvelles coopératives. Confcooperative organise par exemple de nombreuses assemblées, conférences, webinaires ou encore parcours de formation. C'est le cas de CoopUp Bologna, qui vient de terminer sa septième édition. Ce

¹⁰ LEGACOOB BOLOGNA & LEGACOOB IMOLA (2010). Manuale per nuove cooperative. URL : https://legacoop.bologna.it/assets/uploads/2015/11/manuale_nuovecooperative1.pdf

programme vise à accompagner et promouvoir la naissance d'entreprises sociales et coopératives notamment via une aide au crédit.

Les coopératives bolonaises face aux enjeux économiques et aux ODD

Concrètement en Emilie-Romagne, on dénombre aujourd'hui plus de 4 000 coopératives avec plus de 3 millions de membres sur environ 4,5 millions d'habitants. D'après le rapport économique de la région Emilie-Romagne de 2022, 13,2% des employés de l'Emilie-Romagne peuvent être attribués à des sociétés coopératives, elles sont un terrain d'embauche continu. En 2021, Les coopératives d'Emilie-Romagne ont réalisé un chiffre d'affaires de près de 37 milliards d'euros, soit 29% de la valeur de l'ensemble des coopératives italiennes. Elles s'adaptent avec plus de résilience aux crises que les entreprises classiques misant avant tout sur le capital humain, selon Rita Ghedini, actuelle présidente de l'Alliance des coopératives italiennes de Bologne, qui représente politiquement les coopératives bolonaises. Près d'un habitant sur deux est membre d'une coopérative à Bologne. En 2019, Legacoop Bologna qui représente les intérêts de ses coopératives membres comptait 176 membres employant quelque 53 000 personnes - dont 89 % en contrat à durée indéterminée. En termes d'activité, on peut noter par exemple que 85% des services sociaux du *care* sont assurés par des coopératives sociales, qui appartiennent conjointement aux fournisseurs et aux bénéficiaires des soins.

La politique coopérative en Emilie Romagne et à Bologne répond à de nombreux ODD. Les coopératives de production et sociales de Bologne répondent toutes aux ODD 10 (réduction des inégalités) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) puisque qu'elles créent et maintiennent des emplois décents et protecteurs, améliorant ainsi le niveau de vie de personnes défavorisées ou précaires et leur permettent de se réinsérer progressivement sur le marché du travail. Elles fournissent également des services de protection sociale essentiels, ce qui s'inscrit dans des logiques défendues par les ODD 1 (contre la pauvreté) et ODD 3 (la santé). Certaines coopératives comme SAFAC œuvrent pour l'écologie, en s'alignant avec l'ODD 11 de villes et communes durables via des services de collecte et recyclages des déchets. Un dernier exemple pourrait être celui de La Cartiera, une coopérative de sacs en cuir récupéré, qui est partenaire de l'initiative Ethical Fashion de l'ONU et cherche à satisfaire l'ODD 9, relatif à une industrie respectueuse de la planète.

En définitive, l'économie sociale et solidaire est particulièrement développée à Bologne, la région d'Emilie-Romagne étant historiquement un lieu privilégié de développement des coopératives. Bologne et sa région possèdent un cadre juridique et institutionnel développé pour ce qui est de l'économie sociale et solidaire, dont témoigne le foisonnement de coopératives dans la métropole. La ville est par ailleurs un véritable laboratoire d'initiatives sociales, connue notamment pour sa gestion collective et citoyenne des communs. C'est sans aucun doute la richesse de son innovation sociale qui fait de Bologne une ville si attractive pour les internationaux et de la région d'Emilie-Romagne une des plus riches d'Italie avec un taux de pauvreté de 6% contre un taux national de 11% ainsi qu'un taux de chômage exceptionnellement bas de 5,5%, soit 3 points en dessous de la moyenne nationale. Bologne est la Silicon Valley éthique et solidaire de l'Europe.

SOURCES :

Textes législatifs :

Constitution de la République italienne, disponible : https://senato.it/documenti/repository/istituzione/costituzione_francese.pdf

Loi régionale d'Emilie Romagne du 28 juillet 2014, disponible : https://www.astrid-online.it/static/upload/protected/RegE/RegER---Lr-27_07_14n19.pdf

Loi régionale d'Emilie Romagne du 17 juillet 2014, disponible : https://www.astrid-online.it/static/upload/protected/Reg-/Reg-Emilia_Romagna_lr-17_07_14n12.pdf

Sitographie :

Site de CoopUp Bologna, disponible : <http://www.coopupbologna.it/>

Site de la région d'Emilie Romagne, disponible : <https://www.regione.emilia-romagna.it/>

Site de Confcooperative - Bologna, disponible : <https://www.bologna.confcooperative.it/>

Site de Legacoop - Bologna, disponible : <https://www.legacoop.bologna.it/>

Bibliographie :

Behrendt, C., Esim, S et al. (2022) Focus sur la protection sociale et les coopératives, note d'information de l'OIT, OIT.

Carbonaro Gianni et Pancotti Chiara. BOLOGNA : a sustainable culture. Disponible : https://www.eib.org/attachments/country/city_transformed_bologna_en.pdf

Confcooperative Bologna protagonista del coordinamento imprenditoriale territoriale per il rafforzamento della rappresentanza economica ed il dialogo con le istituzioni locali. (s. d.). Consulté 2 décembre 2022, à l'adresse <https://www.bologna.confcooperative.it/L-INFORMAZIONE/LE-NOTIZIE/ArtMID/482/ArticleID/1146/Confcooperative-Bologna-protagonista-del-coordinamento-imprenditoriale-territoriale-per-il-rafforzamento-della-rappresentanza-economica-ed-il-dialogo-con-le-istituzioni-locali>

Duverger, T. (2016). Les trajectoires de la coopération aux XIXe-XXe siècles : Un mode original d'institution des communs, RIUESS Montpellier.

Laville, J. L., & Gardin, L. (1999). Les coopératives sociales italiennes. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 63-81.

Laville, J.-L. & Gardin, L. (1999). Les coopératives sociales italiennes. *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 63-81.

Lepore, M. (2021, avril 20). *Per una città mutualistica e solidale.* https://www.collettiva.it/speciali/idea-diffusa-4-2020/2021/04/20/news/piattaforme_digitale_bologna_fairbnb_coop_valley-193579/

Logue, J. (2006). Economics, Cooperation, and Employee Ownership: the Emilia Romagna model – in more detail.

Manuel pour les nouvelles coopératives sociale, disponible : <https://happylibnet.com/doc/113950/manuale-per-nuove-cooperative>

Menzani, T. (2011). Collaborations vertueuses entre coopératives et municipalités: le cas historique de l'Émilie-Romagne après la Seconde Guerre mondiale. *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, (321), 99-111.

Meriggi, M. G. (2014). Coopératives, mutuelles et mouvement social en Italie, de l'unité italienne à la Seconde Guerre mondiale. *Vie sociale*, (3), 59-75.

Nahapétian, N. (2015). Italie : les coopératives sociales assurent. *Alternatives Économiques*, 351, 26-26.

Nizzoli, C. (2021). Italie. Le rôle des collectifs auto-organisés dans la représentation des livreurs à vélo. *Chronique Internationale de l'IRES*, 173, 63-74. <https://doi.org/10.3917/chii.173.0063>

Norme per il sostegno e lo sviluppo dell'economia solidale" à partir de la vidéo publiée sur le site synthétisant les interventions de Mauro Serventi, Thomas Casadei, Gianguido Naldi, lors de la rencontre de Collecchio, en Juin 2014. Disponible : https://base.socioeco.org/docs/loi_regionale_emilia-1.pdf

PEZZINI, E. (2012). La capacité d'innovation et d'exploration des nouveaux secteurs coopératifs. Le cas italien. *Revue Vie Économique*, 3(4).

Rapport, *L'Economia solidale IN EMILIA ROMAGNA PRINCIPI, PROTAGONISTI, PROSPETTIVE*, (2019). Disponible : https://economiasolidale.net/sites/default/files/allegati/RIVISTA_ERVET_economia%20solidal_ESECUTIVO%20fogra27.pdf

Tanguay, P. (2022, juin 7). *Bologne, la vallée coopérative potentielle d'Italie—Fab City Montréal*. <https://www.fabcity-montreal.quebec/bologne-la-vallee-cooperative-potentielle-ditalie>

Zandonai, F. (2002). La coopération sociale en Italie, entre consolidation et transformation. *Revue internationale de l'économie sociale: recma*, (286), 36-46.

Unioncamere Emilia-Romagna (2022). RAPPORTO 2022 SULL'ECONOMIA REGIONALE 22 dicembre 2022. URL : <https://www.ucer.camcom.it/studi-e-statistica/analisi/rapporto-economia-regionale/pdf/2022-rapporto-economia-regionale.pdf>

ANNEXES :

ANNEXE - 1

L'article 45 de la Constitution de la République italienne de 1947 reconnaît la fonction sociale des coopératives.

art 45: La République reconnaît la fonction sociale de la coopération à caractère de mutualité et sans fins de spéculation privée. La loi aide et favorise son essor par les moyens les plus appropriés et en assure, par des contrôles opportuns, le caractère et les finalités. La loi veille à la protection et au développement de l'artisanat.

ANNEXE - 2

L'article 118 de la Constitution italienne reconnaît le principe de subsidiarité. Autrement dit, le texte stipule que l'autorité centrale, que représente l'Etat, et les représentant locaux ne sont pas prioritaires pour réaliser les tâches pouvant être réalisées directement par les citoyens.

art 118: L'État, les Régions, les Villes métropolitaines, les Provinces et les Communes encouragent l'initiative autonome des citoyens, agissant individuellement ou en tant que membres d'une association, pour l'exercice de toute activité d'intérêt général, sur la base du principe de subsidiarité.

ANNEXE - 3

La loi régionale d'Emilie-Romagne datant du 17 juillet 2014 est consacrée à la promotion et au développement des coopératives sociales (traduction française). L'article 1 fixe les objectifs des coopératives ; l'article 2 établit le statut de coopérative sociale ; les articles 4, 6 et 7 sont en lien avec l'organisation des coopératives ; l'article 25 définit l'aide de la région et l'article 26 détermine une évaluation des politiques de développement des coopératives.

ANNEXE - 4

Loi régionale d'Emilie-Romagne pour la promotion et le soutien à l'économie solidaire (traduction française). Les articles 1 et 2 définissent les principes et les objectifs de l'ESS en région Emilie-Romagne de manière assez générale et transversale. L'article 4 fixe les mesures de soutien. Les articles 5, 7 et 8 créent des instruments à l'aide au développement de l'ESS. Enfin l'article 9 détermine une clause d'évaluation.

ANNEXE - 5

Loi du 31 janvier 1992 établissant de nouvelles règles sur les sociétés coopératives : obligation pour les coopératives de consacrer une part de leurs bénéfices à un fond destiné à des fins mutualistes.

ANNEXE - 6

Brochure informative de Confcooperative pour l'édition 2019 de CoopUp Bologna. Elle prévoit notamment des heures de formation, des services d'accompagnement dans la création d'une coopérative ainsi qu'une aide à l'accès au crédit.



ANNEXE - 7

Cet organigramme reconstitue globalement l'organisation structurelle des coopératives italiennes et présente des données chiffrées sur ce que représentaient les coopératives à l'échelle du pays en 2016.



ANNEXE – 8

Sommaire du Manuel pour les nouvelles coopératives qui vise à faciliter la création de nouvelles coopératives. L'intégralité du manuel est disponible au :

<https://happylibnet.com/doc/113950/manuale-per-nuove-cooperative>



Presentazione	6
1 Caratteri dell'impresa cooperativa	9
1.1 COOPERATIVA E ALTRE FORME DI IMPRESA	10
1.2 SCOPO E SCAMBIO MUTUALISTICO	11
1.2.1 Scopo mutualistico	11
1.2.2 Scambio mutualistico	11
1.3 DIVERSI TIPI DI COOPERATIVA	12
1.3.1 Cooperative a mutualità prevalente e non prevalente	12
1.3.2 Requisiti gestionali	12
1.3.3 Requisiti statutari	14
1.3.4 Albo delle società cooperative	14
1.3.5 Cooperative a mutualità prevalente di diritto	14
1.3.6 Perdita della mutualità prevalente	15
1.3.7 Cooperative a mutualità non prevalente	16
1.4 COSTITUZIONE DELLA COOPERATIVA	16
1.4.1 Modalità	16
1.4.2 Numero dei soci	17
1.4.3 Atto costitutivo	17
1.5 SOCIO COOPERATORE	18
1.5.1 Ammissione	18
1.5.2 Soci appartenenti alla categoria speciale	19

1.5.3 Recesso	19
1.5.4 Esclusione	20
1.5.5 Morte del socio	20
1.5.6 Liquidazione della quota	21
1.5.7 Diritto di informazione	22
1.5.8 Parità di trattamento	22
1.6 RISORSE FINANZIARIE	23
1.6.1 Azioni e quote	23
1.6.2 Strumenti finanziari	23
1.6.3 Prestito sociale	24
1.7 GESTIONE DELLA COOPERATIVA	25
1.7.1 Governance	25
1.7.2 Assemblea	25
1.7.3 Assemblee separate	26
1.7.4 Consiglio di amministrazione	27
1.7.5 Collegio sindacale	27
1.8 BILANCIO, UTILE E RISTORNO	28
1.8.1 Predisposizione del bilancio	28
1.8.2 Riserve indivisibili e divisibili	29
1.8.3 Destinazione dell'utile	30
1.8.4 Ristorno	31
1.9 FISCALITÀ COOPERATIVA	32
1.9.1 Disciplina applicabile ad entrambi i modelli cooperativi	32
1.9.2 Agevolazioni fiscali per le cooperative a mutualità prevalente	33
1.9.3 Cooperative agricole e di produzione e lavoro	33
1.9.4 Determinazione della base imponibile	34
1.9.5 Trattamento fiscale dei ristorni	34
1.10 RESPONSABILITÀ SOCIALE	35
1.11 CONTROLLI E VIGILANZA	36
1.11.1 Vigilanza governativa	37
1.11.2 Effetti della vigilanza	37
1.11.3 Controllo giudiziario	37
1.12 CONSORZI E GRUPPI	38
1.12.1 Consorzi fra società cooperative	38
1.12.2 Consorzi di cooperative ammissibili ai pubblici appalti	38
1.12.3 Consorzi di cooperative per il coordinamento della produzione e degli scambi	38
1.12.4 Gruppo cooperativo	38
1.12.5 Gruppo cooperativo paritetico	39

Catalogne

par Maxime Casellas, Juliette Cougnaud, Léna Martin, Nina Puech

La communauté autonome de Catalogne est l'une des régions les plus riches et développées d'Espagne. Du fait de sa très forte décentralisation (prééminence du catalan, parlement de Catalogne, Barcelone ayant un statut de capitale administrative...), la politique catalane a durablement divergé de la politique nationale, notamment dans le contexte des aspirations à l'indépendance. Cela a amené la Catalogne à être pionnière dans différents domaines, à l'image de l'économie sociale et solidaire.

Les premières initiatives relatives à l'émergence de cette économie censée « *transformer le monde* » comme le pensent Eric Dacheux et Daniel Goujon¹¹ remontent à la fin du XIXe siècle. A cet égard, il est indispensable de noter que ce sont les femmes dans la plupart des cas qui ont été à l'initiative de cette dynamique sociale et solidaire. Mais si la Catalogne apparaît pionnière dans le développement de l'économie sociale et solidaire, c'est en fait surtout à Barcelone que s'y concentrent les activités, telles que les coopératives de travail, les structures d'aides au développement de projets d'ESS, les aides financières... L'enjeu consiste alors à diffuser l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de la Catalogne. Depuis plusieurs années, les plans d'action se multiplient afin de contribuer au développement continu de l'économie sociale et solidaire.

Comment s'organise et se structure l'économie sociale et solidaire en Catalogne ? Quels sont ses objectifs et comment, concrètement, se met-elle en place sur le terrain ?

Dans un premier temps, il s'agira de s'intéresser au cadre institutionnel relatif à l'économie sociale et solidaire ainsi qu'aux politiques publiques qui s'y destinent. Après avoir analysé dans un second temps en quoi les politiques d'économie sociale et solidaire se mettent au service des enjeux socio-économiques de la Catalogne, un dernier axe sera consacré à l'étude des moyens d'action concrets de l'ESS, de ses réalisations et de sa promotion.

Un cadre institutionnel novateur et des politiques riches, faisant figure d'exemple à l'échelle internationale

Tout d'abord, d'un point de vue juridico-institutionnel, la Constitution espagnole de 1978 indique à plusieurs reprises l'obligation pour les pouvoirs publics de soutenir le progrès économique et social. L'article 129 mentionne même expressément les sociétés coopératives. Depuis 2011, une loi-cadre relative à l'économie sociale qui établit un cadre légal commun pour toutes les entités de l'ESS¹². Le gouvernement national espagnol est chargé d'impulser les grandes dynamiques du pays. Ainsi, renommer en 2020 le ministère du travail espagnol en « ministère du Travail et de l'Économie sociale », représente une véritable volonté nationale de changement de paradigme économique.

¹¹ Dacheux, E. & Goujon, D. (2011). *Principes d'économie solidaire*.

¹² Loi espagnole numéro 5/2011 du 29 mars 2011 relative à l'économie sociale : https://etsup.bibli.fr/doc_num.php?explnum_id=5496#:~:text=%2D%20Pour%20la%20note%20bibliographique%20de,l'initiale%20du%20pr%C3%A9nom

Depuis 2006, la Catalogne jouit d'un statut autonome au sein de l'Etat espagnol. L'organisation de la région s'organise donc autour de la « Generalitat de Catalunya », disposant de vastes pouvoirs législatifs et exécutifs, et compétente dans le domaine des politiques de l'ESS. Elle dispose à cet égard d'un cadre juridique dense concernant les entités de l'ESS. En effet, au début des années 2000, le parlement catalan a voté de nombreuses lois à ce sujet au sujet du fonctionnement des coopératives (2003), des fondations et associations (1997), des mutuelles (2003), et des entreprises d'insertion (2002). Au niveau de la Generalitat de Catalunya, c'est le Département des Affaires et du Travail qui se charge de développer l'économie sociale et solidaire au sein de la région. Il s'appuie notamment sur le Conseil consultatif pour le développement durable de la Catalogne, CADS, créé en 1998 et sur le Conseil du travail, économique et social de Catalogne (CTESC) qui apparaît comme un organe consultatif.

La majeure partie de l'écosystème de l'ESS catalan demeure constituée d'organisations indépendantes, qui collaborent avec l'appareil juridico-administratif à travers la co-construction de politiques ou de projets. Dès lors, il est essentiel d'évoquer le Réseau Catalan de l'Économie Solidaire (XES), qui est autonome vis-à-vis des administrations publiques. En 2002 ce réseau a publié un rapport de 14 mesures présentant les axes et objectifs à mener en termes de politiques d'ESS¹³. La XES, en collaboration avec l'ONG SETEM est aussi à l'origine de Pam a Pam, une carte interactive qui regroupe des alternatives à la consommation plus responsables¹⁴.

Afin de mailler le territoire, la XES a développé des Commissions de travail pour élaborer des instruments ou identifier des besoins. Il est également possible d'évoquer la Foire d'ESS de Catalogne, une association qui fait office de lieu de réflexion et de débat pour échanger des idées autour de futurs projets.

Même si à l'échelle de la Catalogne les dispositifs se multiplient, la ville de Barcelone apparaît comme le noyau de ces politiques. La mairie de Barcelone dispose d'un Département de l'ESS qui a œuvré avec l'Association catalane d'économie sociale (AESCAT) pour mettre en place la Stratégie d'économie sociale et solidaire 2030 fixant les ambitions en matière d'ESS pour les dix prochaines années¹⁵.

Les politiques de l'économie sociale et solidaire catalanes au service des enjeux socio-économiques de la région

L'économie sociale et solidaire catalane a pour objectif de lutter contre l'hégémonie du capitalisme en proposant un modèle économique alternatif, éthique et soutenable. Les dynamiques soutenant ce courant se veulent transformatrices de la société dans son ensemble, afin de la rendre plus juste et égalitaire. En ce sens, la Catalogne a naturellement décliné les 17 objectifs du développement durable pour 2030, fixés par l'ONU en 2015. L'ESS est cependant mobilisée en priorité pour résoudre certains problèmes publics.

¹³ Xarxa d'Economia Solidària, "14 mesures per impulsar l'economia social i solidaria a nivell local", 05/2015 : <https://xes.cat/wp-content/uploads/2018/04/14-mesures-per-impulsar-economia-social-compressed.pdf>

¹⁴ PAMAPAM. El teu mapa d'Economia Solidaria, "Les 15 característiques que defineixen un punt Pam a Pam", consulté le 16 décembre 2022, <https://pamapam.org/ca/criteris/>

¹⁵ Association d'économie sociale de Catalogne, Mairie de Barcelone, "Stratégie de l'Economie Sociale et Solidaire pour Barcelone 2030", 06/2021, https://ajbcn-decidim-barcelona-organizations.s3.amazonaws.com/decidim-bcn-organizations/uploads/decidim/attachment/file/3712/ESTRATEGIA_ESSBCN2030.pdf

Il convient de rappeler que la richesse de cette région n'empêche pas des inégalités persistantes. En Catalogne, 26% des ménages sont pauvres ou en risque d'exclusion¹⁶, ce qui est plus élevé que la moyenne européenne de 21%¹⁷. Les espaces ruraux souffrent d'un fort vieillissement de la population, et d'un manque de services. Ces problématiques demeurent liées au problème du logement en Catalogne. Outre les difficultés que représentent l'accès au logement dans cette région¹⁸, les logements disponibles ne sont souvent pas décents, pour 24% de Catalans¹⁹. Ainsi, la réduction des inégalités et le recul de la pauvreté, exprimés par les ODD 1,10 et 11 de l'ONU, demeurent des enjeux primordiaux auxquels les politiques d'ESS catalane tentent de répondre.

Par ailleurs, la transition écologique s'impose comme une question prioritaire pour la Catalogne. Dans cette région, la faible part des énergies renouvelables²⁰ engendre de fortes émissions de gaz à effet de serre²¹. La décarbonisation de l'économie est en effet plus lente que ce que prévoient les objectifs climatiques du pays²². Pourtant, la région souffre directement des problématiques environnementales. D'ici 2030, sa température moyenne devrait gagner 3°C²³. Cette réalité inévitable oriente massivement les politiques de l'ESS en direction de l'écologie, priorisant les ODD 7 et 13.

Enfin, l'ESS catalane met en avant la volonté d'inclusion des femmes dans le système économique, conformément à l'ODD 5. Les écarts salariaux entre les hommes et les femmes de 12,5% demeurent élevés par rapport à la moyenne nationale de 9%²⁴, tandis que le plafond de verre se maintient.

¹⁶ Conseil consultatif pour le développement durable, Généralité de Catalogne, "les 10 défis du développement durable en Catalogne", 2021

https://cads.gencat.cat/web/.content/Documents/Informes/2021/10_Reptes_desenvolupament_sostenible_Catalunya_2021.pdf

¹⁷ Indecat, graphique sur "le pourcentage de population en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Catalogne, Espagne et Europe de 2015 à 2021"

https://www.idescat.cat/dades/ods/?lang=es&utm_campaign=home&utm_medium=banner&utm_source=Idescat

¹⁸ Indecat, graphique sur "le taux de privation sévère de logement en Catalogne, Espagne et Europe entre 2013 et 2020"

<https://www.idescat.cat/indicadors/?id=ods&n=14980&lang=es>

¹⁹ Indecat, graphique sur "le taux de population vivant dans un logement avec des fuites, de l'humidité et de la pourriture aux fenêtres ou aux portes en Catalogne, Espagne et Europe entre 2013 et 2020"

<https://www.idescat.cat/indicadors/?id=ods&lang=es>

²⁰ Indecat, graphique sur "la proportion d'énergies renouvelables sur la consommation finale d'énergie en Catalogne, Espagne et Europe entre 2004 et 2019"

<https://www.idescat.cat/indicadors/?id=ods&n=13506&lang=es>

²¹ Indecat, graphique sur "l'émission de gaz à effet de serre de Catalogne, Espagne et Europe entre 1990 et 2020"

<https://www.idescat.cat/indicadors/?id=ods&n=13532&lang=es>

²² Conseil consultatif pour le développement durable, Généralité de Catalogne, "les 10 défis du développement durable en Catalogne", 2021

https://cads.gencat.cat/web/.content/Documents/Informes/2021/10_Reptes_desenvolupament_sostenible_Catalunya_2021.pdf

²³ Conseil consultatif pour le développement durable, Généralité de Catalogne, "les 10 défis du développement durable en Catalogne", 2021

https://cads.gencat.cat/web/.content/Documents/Informes/2021/10_Reptes_desenvolupament_sostenible_Catalunya_2021.pdf

²⁴ Indecat, graphique sur "la brèche salariale entre les hommes et les femmes en Catalogne, Espagne et Europe entre 2007 et 2019"

Ces différentes problématiques socio-économiques orientent les politiques d'ESS dans la région. Cela se traduit notamment par les « 10 défis pour le développement durable de Catalogne », établis par le Conseil consultatif pour le développement durable²⁵, avec comme cadre théoriques les ODD de l'ONU. C'est ce qu'illustre également la mairie de Barcelone via son programme stratégique #ESSBCN2030²⁶ qui s'inscrit dans un plan de relance de l'économie sociale et solidaire à l'horizon de 2030, lancé en 2021. Après s'être engagé à suivre l'accord « agenda 2030 » de l'ONU, le Conseil municipal barcelonais a souhaité mettre particulièrement en avant 7 des ODD : l'égalité de genre (ODD 5), l'accès à des emplois décents (ODD 8), la réduction des inégalités (ODD 10), des villes et communautés durables (ODD 11), la consommation responsable (ODD 12), la justice et la paix (ODD 16) et les partenariats pour les objectifs mondiaux (ODD 17).²⁷

Ainsi, les politiques de l'ESS catalane semblent donc directement déduites des priorités socio-économiques de la région.

Un panel d'actions très variées de soutien et de promotion des entités de l'ESS mis en place par la Generalitat de Catalunya et la mairie de Barcelone

Parmi les actions réalisées en Catalogne, les pouvoirs publics s'efforcent tout d'abord de soutenir économiquement les entités de l'ESS. L'ESS est intégrée aux politiques de développement économique, comme le montre le projet de Green Deal Barcelona, mis en place en 2021²⁸. Ce plan d'action, dont les objectifs rejoignent ceux de l'agenda 2030 de l'ONU, vise à organiser le futur développement économique et social de la ville. La promotion de l'ESS se retrouve dans l'axe de durabilité dont l'objectif est le développement de l'économie circulaire et la transformation des modèles commerciaux pour assurer une croissance responsable, et l'axe d'équité, qui vise à renforcer directement l'économie sociale et solidaire à Barcelone.

Le soutien économique aux entités de l'ESS se manifeste premièrement par les actions du Commissionat de Barcelone pour favoriser l'accès aux marchés publics des entités de l'ESS, notamment par la mise en place de clauses sociales ou de réservation de marché. Une clause de sous-traitance à des entreprises de l'ESS a notamment été approuvée et mise en place pour 251 appels d'offres de la municipalité. Par ailleurs, certains appels d'offres sont réservés à des entités de l'ESS selon la réglementation locale.

<https://www.idescat.cat/indicadors/?id=ods&n=13493&lang=es>

²⁵ Conseil consultatif pour le développement durable, Généralité de Catalogne, "les 10 défis du développement durable en Catalogne", 2021

https://cads.gencat.cat/web/.content/Documents/Informes/2021/10_Reptes_desenvolupament_sostenible_Catalunya_2021.pdf

²⁶ Association d'économie sociale de Catalogne, Mairie de Barcelone, "Stratégie de l'Economie Sociale et Solidaire pour Barcelone 2030", 06/2021, https://ajbcn-decidim-barcelona-organizations.s3.amazonaws.com/decidim-bcn-organizations/uploads/decidim/attachment/file/3712/ESTRATEGIA_ESSBCN2030.pdf

²⁷ Mairie de Barcelone, "Plan de relance de l'économie sociale et solidaire 2021-2023" [https://ajuntament.barcelona.cat/economia-social-solidaria/sites/default/files/2021-12/%5Bweb%5D%20Fem%20avan%C3%A7ar%20l'ESS%20-%20Pla%20d'Impuls%20\(1\).pdf](https://ajuntament.barcelona.cat/economia-social-solidaria/sites/default/files/2021-12/%5Bweb%5D%20Fem%20avan%C3%A7ar%20l'ESS%20-%20Pla%20d'Impuls%20(1).pdf)

²⁸ Ajuntament de Barcelona, "Barcelona Green Deal: A new economic agenda for Barcelona 2030. Area of Economy, Work, Competitiveness and Tax Office", Avril 2021, https://www.meet.barcelona/sites/default/files/2021-06/Barcelona%20Green%20Deal%20%281%29_0.pdf

L'administration catalane apporte un soutien financier direct aux structures de l'ESS à travers des subventions et un accès facilité au crédit. En effet, la communauté autonome de Catalogne propose des subventions pour tous les projets relatifs à l'ESS²⁹. De plus, en 2022, la ville de Barcelone a déboursé 900.000 euros en subventions de projets visant à renforcer les entreprises et organisation de l'ESS³⁰, ce qui contribue aux objectifs de la stratégie 2030 de Barcelone.

Les pouvoirs publics, et notamment la ville de Barcelone ont aussi signé des conventions avec des organismes de financement éthique (Fiare Banca par exemple) pour faciliter l'accès au crédit des entités de l'ESS. La mairie de Barcelone et Coop57, une coopérative de services financiers éthiques et solidaires collaborent depuis 2017 pour alimenter un fonds d'investissement qui a permis de réaliser 113 prêts pour un total de 5 millions d'euros³¹.

Outre les outils financiers, la politique d'ESS catalane comporte des programmes de promotion et de renforcement des capacités de l'économie sociale et solidaire. Tout d'abord, l'AESCAT a développé un « Itinéraire pédagogique de l'économie sociale et de la finance éthique » pour enseigner les bases de l'ESS aux élèves du secondaire. L'organisme Barcelona Activa joue un rôle majeur de formation à l'ESS et de soutien à ses entités³². Il dispose d'un pôle de formation spécialisée qui propose des ateliers et séminaires destinés aux entrepreneurs souhaitant promouvoir ou consolider un projet lié à l'ESS et d'un pôle conseil composé de professionnels. Enfin, il soutient une « communauté d'incubation » appelée InnoBadora qui accueille actuellement une quinzaine d'initiatives et dont le rôle est d'aider les initiatives de l'ESS à travers la collaboration et le partage de connaissances entre les acteurs.

Les pouvoirs locaux et les organisations de promotion de l'ESS agissent aussi pour la communication et la sensibilisation autour des enjeux de l'économie sociale. Cette communication se traduit par la tenue de salons et autres événements dans la région, comme la FESC (Fira d'Economia Solidaria de Catalunya), le salon de l'économie sociale de Catalogne qui se tient tous les ans à Barcelone. La politique de sensibilisation passe également par la production de fascicules et de sites internet destinés à la fois au grand public et aux entreprises. Barcelona Activa a aussi mis en place le projet Transform ESS³³, qui intervient dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'ESS. Enfin, la communication autour de l'ESS passe par l'étude de son impact.

Le réseau d'économie solidaire de Catalogne (XES) publie notamment chaque année un rapport sur l'état du marché social catalan en agrégeant des données fournies par les différentes

²⁹ Arrêté TSF/234/2017 de la communauté autonome de Catalogne régissant les demandes de subventions des projets d'économie sociale et coopérative, <https://portaldogc.gencat.cat/utillsEADOP/PDF/7477/1641311.pdf>

³⁰ Ajuntament de Barcelona, "Fortalecemos la economia social y solidaria", consulté le 12 décembre 2022, <https://ajuntament.barcelona.cat/economia-social-solidaria/es/impulsamos-lass-piess/proyectos/subvenciones>

³¹ Ajuntament de Barcelona, "Coop57: Facilitar el acceso a la financiación de las entidades de economía social y solidaria en Barcelona", 04/07/2022, <https://ajuntament.barcelona.cat/economia-social-solidaria/es/actualitat/noticias/coop57-facilitar-el-acceso-a-la-financiacion-de-las-entidades-de-economia-social-y-solidaria-en-barcelona-1200409>

³² Barcelona Activa, "Promovemos la economía social y solidaria para un desarrollo sostenible", consulté le 8 décembre 2022, <https://www.barcelonactiva.cat/es/web/guest/economia-social-y-solidaria>

³³ Barcelona Activa, "TransformESS", consulté le 6 décembre 2022, <https://emprenedoria.barcelonactiva.cat/es/transformess>

organisations de l'ESS³⁴. La ville de Barcelone publie aussi un dossier annuel regroupant les indices économiques de son aire urbaine dans lequel figurent certaines statistiques relatives à l'économie sociale à Barcelone et a publié en 2016 un dossier sur l'état de l'ESS dans la ville³⁵.

Finalement, nous avons vu que les politiques d'économie sociale et solidaire en Catalogne s'appuient sur un cadre institutionnel très développé et doivent leur efficacité à de nombreuses organisations et structures telles que le XES ou l'AESCAT. Bien évidemment, ces politiques agissent avec l'objectif du développement socio-économique de la région catalane mais en donnant une place prépondérante aux enjeux contemporains majeurs tels que la lutte contre les inégalités homme-femmes, la transition écologique, le souci de l'éthique... Enfin, la promotion de ce modèle alternatif qu'est l'ESS est également d'une importance primordiale puisqu'elle permet en plus de favoriser le développement durable, et contribue également à voir intégrés de plus en plus d'acteurs, assurant l'avenir de l'économie sociale et solidaire.

³⁴ XES (Xarxa d'economia solidaria de Catalunya), "Informe del mercat social 2021", Novembre 2021, https://mercatsocial.xes.cat/wp-content/uploads/sites/2/2021/11/mercatsocial_2021.pdf

³⁵ Ajuntament de Barcelona, La ciutat invisible, "L'économia social i solidaria a Barcelona", Janvier 2016, https://www.laciutatinvisible.coop/wp-content/uploads/2016/02/essb_def3.pdf

Chili

par Maéva Nadal, Caroline Saissi, Anaëlle Pestourie, Agathe Vantard, Mélanie Grave

Au Chili, l'« économie communautaire, populaire et solidaire » est peu reconnue par les pouvoirs publics, bien qu'il existe une branche du Ministère de l'Économie qui y est dédiée.

Le Chili est un État à tradition ultra-libérale suite à la dictature de Pinochet, et du fait de ses liens avec les États-Unis. L'économie sociale et solidaire s'y retrouve principalement dans des coopératives et des associations de professionnels.

C'est alors depuis la révolte populaire d'octobre 2019 "El Estallido Social" que de nouvelles demandes du peuple chilien sont apparues, celui-ci réclamant une nouvelle Constitution dans laquelle l'économie sociale et solidaire serait reconnue. Cette demande reste jusqu'à présent en suspens.

Dans cette note de synthèse, nous allons ainsi aborder le statut de l'ESS au Chili ainsi que l'écosystème construit autour de cette notion.

Quels sont les cadres juridiques de l'ESS au Chili ?

L'ESS au Chili n'est pas abordée en tant que telle dans une loi-cadre. C'est par une Loi Générale sur les Coopératives qu'elle est traitée. Cette loi, parue en 2003 et actualisée en 2019 fixe le cadre juridique des coopératives et leur nature. Parallèlement, en 2011 a été promulgué une loi sur les associations civiles³⁶, qui ne comprend cependant pas les associations de professionnels (commerciales) ou de consommateurs. Ces dernières y seront ajoutées en 2014 par la Résolution d'exonération N°1774, qui y intègre également les Entreprises du Commerce Équitable.

Dans la loi coopérative, "les associations coopératives sont celles qui, conformément au principe d'entraide, visent à améliorer les conditions de vie de leurs membres et présentent les caractéristiques fondamentales suivantes : a) les membres ont des droits et des obligations égaux, un seul vote par personne, leur entrée et leur retrait est volontaire, b) ils doivent répartir proportionnellement le surplus correspondant aux opérations avec leurs partenaires, c) ils doivent maintenir la neutralité politique et religieuse, développer des activités d'éducation coopérative et chercher à établir des relations fédératives et inter-coopératives entre eux, d) ils doivent viser l'inclusion, valoriser la diversité et promouvoir l'égalité des droits entre leurs partenaires." (Article 1).

Lors du débat sur la réforme de la Constitution, Rodrigo Gonzalez Torres, ancien membre de la chambre des députés du Chili, a proposé d'y ancrer "un devoir de l'État à protéger, promouvoir et fortifier les coopératives".

La politique d'ESS a-t-elle été coconstruite ?

Sans pouvoir affirmer que la politique d'ESS du Chili a été co-construite, nous avons pu retrouver différents événements prenant la forme de sommets ou de rencontres, organisés par les acteurs majeurs de l'ESS au Chili. Ces forums sont le lieu de débats et de réflexions sur l'avenir de l'ESS.

³⁶ annexe 2

De plus, un Conseil Consultatif du développement des coopératives et de l'Économie Sociale a été créé en 2014 dans l'objectif d'obtenir un espace de coordination, de dialogue et de co-définition de la politique publique du Chili. L'État a ainsi fait appel à lui dans le but de coconstruire un projet de loi pour créer l'Institut National des Associations et des Coopératives (INAC) en 2022, mais également sur des questions de politiques publiques plus générales.

Quels sont les problèmes publics auxquels l'ESS doit répondre ?

Le Chili est connu comme le laboratoire du néolibéralisme. Ce système induit notamment de fortes inégalités. Ainsi, les politiques d'ESS doivent répondre à plusieurs problèmes. Ces dernières se concentrent sur l'environnement, la pauvreté, le travail et la santé.

Ce pays connaît un développement économique conséquent depuis ces 40 dernières années, qui amène à des problèmes environnementaux tels que la pollution. Le Chili appuie son développement économique principalement sur l'exploitation des ressources naturelles présentes sur son territoire comme le cuivre mais aussi avec le développement de l'agriculture. L'air et l'eau sont de plus en plus pollués et la disparition des espaces naturels est croissante. Plus de 95% des déchets ne sont pas recyclés et finissent dans des décharges. C'est pour cela que des coopératives de recyclage se forment.

De surcroît, le secteur du travail comporte de fortes inégalités et des difficultés pour rentrer sur le marché. Par conséquent, certaines structures aident les jeunes à s'insérer dans la vie active.

Parfois, les organisations combinent plusieurs objectifs pour résoudre plusieurs problèmes. Par exemple, *Pegas con sentido* qui incite à développer l'accès au marché du travail tout en promouvant des entreprises durables.

Les politiques d'ESS essaient aussi de trouver des solutions pour lutter contre la hausse du coût de la vie en promouvant un meilleur accès à la santé et aux logements. Par exemple, le prix des logements a augmenté de 67% entre 2011 et 2019 pour seulement 24% d'augmentation pour les salaires.

Quelles sont les valeurs et normes orientant la politique d'ESS ?

Les politiques d'ESS au Chili sont soutenues par des valeurs d'indépendance économique, de droits fondamentaux, de solidarité, de communauté et de bonnes relations avec la nature.

En effet, cette économie cherche à être indépendante par rapport au secteur privé très présent au Chili, mais aussi du gouvernement à travers des mutuelles notamment. Ainsi, depuis les années 1990, la société civile essaie de s'organiser de manière autonome. Elle s'appuie sur des valeurs de solidarité et d'entraide dans des communautés mais aussi la création de coopératives.

L'ESS défend aussi les droits sociaux et fondamentaux comme le travail et se mobilise contre les inégalités de genre, qui sont assez importantes au Chili. Les mutuelles ont un rôle important dans la reconnaissance des droits des femmes.

L'ESS est aussi fondée sur les traditions et les liens personnels, notamment en promouvant la culture indigène. Elle prend donc en compte des valeurs telles que le respect de la nature et la solidarité, comme dans le cas de la *Cooperativa Semilla Austral* qui favorise l'échange de semences indigènes. Ces valeurs sont regroupées dans la conception du « *Buen vivir* ».

Quelle est la place de l'ESS dans l'organigramme politico-administratif ?

Au Chili, l'Économie sociale et solidaire est plutôt bien intégrée dans l'organigramme politico-administratif. En 2014, le ministère de l'Économie du Développement et du Tourisme a créé, au sein du Sous-Secrétariat à l'Économie et aux Petites Entreprises, la Division des Associations et des Coopératives par la Resolución Exenta N° 1774. Celle-ci intègre donc le Département des Coopératives et l'Unité des associations Syndicales pour y ajouter les nouvelles formes de l'économie sociale et solidaire. Selon le gouvernement chilien, le but de cette nouvelle division est de « promouvoir et encourager l'intégration des entreprises et des communautés d'Économie Sociale dans le cycle productif ». Pour l'instant, elle a notamment mis en place une catégorisation des acteurs de l'ESS dans le pays, c'est-à-dire qu'elle a défini cinq catégories légales d'acteurs de l'ESS : les Coopératives, les Groupements Professionnels, les Associations de Consommateurs, les Organisations et le Commerce Equitable, qui doit permettre de mieux encadrer et soutenir l'ESS au Chili. Selon le Sous-Secrétariat, les objectifs de cette division sont d'organiser l'action des services publics en faveur de ces acteurs, permettre l'élaboration de politiques publiques pertinentes, et former les citoyens aux nouvelles formes d'économie sociale.

Le Ministère a également créé récemment un Conseil Consultatif des Coopératives réunissant des acteurs du public comme du privé avec pour objectif le "développement coopératif de l'économie sociale". Sa première tâche sera notamment de créer l'Institut National pour le développement de l'économie sociale et solidaire qui réunira les organismes publics, les fédérations de coopératives, et les organisations internationales de l'économie sociale et solidaire.

La place de l'ESS dans l'organigramme politico-administratif au Chili est donc naissante et promet de s'agrandir rapidement.

Quel est l'écosystème organisationnel de l'ESS ?

La principale agence de développement économique du marché de l'ESS au Chili est SERCOTEC. Le Service de Coopération Technique est une société de droit privé dépendante du Ministère de l'Économie qui a pour but de soutenir le développement de nouvelles entreprises. L'accent est mis sur l'innovation sociale et l'amélioration de la durabilité des projets soutenus en adéquation avec l'agenda du ministère de l'économie, qui participe activement à la promotion de l'économie sociale et solidaire. Le service de coopération technique s'appuie sur 16 bureaux régionaux et 8 bureaux provinciaux.

Les agences de développement économique proposent aussi de la mise en réseau. Mais le marché de l'ESS au Chili est composé de plusieurs réseaux d'acteurs. Les universités jouent un rôle important dans la mise en réseaux des acteurs de l'ESS au Chili. En effet, il existe également le RUESS : le Réseau Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire dont l'objectif est de "promouvoir la collaboration d'universitaires et d'étudiants avec des initiatives, des entreprises ou des communautés, autour de la création et de la diffusion de connaissances sur des initiatives qui promeuvent une économie sociale et solidaire.". De plus, l'économie sociale et solidaire chilienne s'inscrit dans un réseau d'acteur au niveau international, continental, latino-américain. Le réseau chilien de l'ESS peut également s'appuyer sur la confédération latino-américaine des coopératives et mutuelles de travailleurs qui a pour but l'intégration dans un réseau plus large et plus efficace des acteurs de l'ESS en Amérique latine et dans les Caraïbes, et leur représentation devant les acteurs gouvernementaux et internationaux.

Enfin, l'écosystème de l'ESS au Chili comporte de nombreux acteurs du financement. Le ministère de l'Économie propose au travers de SERCOTEC des fonds de capital d'amorçage, le Capital Abeja Emprende : fonds compétitif pour la création de nouvelles entreprises destiné aux entrepreneuses. Il y a quelques mois, un tour de table a été mis en place entre les principaux acteurs du financement des entreprises en Amérique Latine : le directeur de la Patagonia Colab Foundation, le PDG de Latin American Ethical Banking ; la directrice d'ACAFI et d'Ameris Capital, et le gouverneur régional de Los Lagos. Il est à souligner que la Banque éthique latino-américaine est un acteur majeur du financement de l'ESS au Chili qui propose des investissements promouvant l'éducation, la culture, le développement, l'inclusion sociale et l'environnement en mettant en relation des entreprises à "impact positif" et des investisseurs soucieux de réaliser des investissements "responsables et durables". Le directeur de la Banca Etica est aussi à l'origine de la Fondation argent et conscience qui se développe comme un agent de financement de l'ESS.

Les politiques d'ESS sont-elles transversales ? L'ESS est-elle présente dans les plans de développement économique ?

Une des promesses du nouveau président du Chili, M. Boric, était de développer les politiques d'ESS notamment sur le modèle du Mexique, même si elles lui préexistent. On peut notamment évoquer le Conseil National pour l'Économie Sociale et Solidaire créé en 2011, mais aussi la loi de l'économie sociale et solidaire en 2012. En enfin, la mise en place d'un Fonds national pour l'économie sociale et solidaire de 2014. Toutes ces politiques sont un exemple du développement des politiques d'ESS dans l'économie chilienne et sont encore en développement.

À quels objectifs de développement durable (ODD) la politique d'ESS répond-t-elle prioritairement ?

Le Chili priorise surtout sur l'éducation, la santé, la réduction des inégalités et la lutte face aux changements climatiques parmi les Objectifs de développement durable. Ces actions se basent également sur les partenariats, conformément à l'objectif 17 en agissant avec l'État et les entreprises privées notamment.

Tout d'abord, ce pays essaie de promouvoir une meilleure éducation pour tous en intégrant la sensibilisation aux inégalités et aux droits de l'Homme au programme. L'éducation a aussi des objectifs économiques, à partir de collaborations avec les entreprises privées et de l'encouragement de l'innovation, ce qui répond à l'objectif 4 pour une meilleure éducation mais aussi à l'objectif 9 pour plus de progrès technique.

De plus, le Chili souhaite répondre à l'objectif 3 pour une bonne santé et une accentuation du bien-être de la population en soutenant la création de dispositifs de protection sociale. Il souhaite aussi renforcer la lutte face aux changements climatiques compris dans l'objectif 13 en créant des mesures pour encourager les institutions à agir, notamment dans la gestion durable des ressources naturelles qui sont pour l'instant surexploitées.

Enfin, il contribue à réduire les inégalités en essayant d'inclure les plus vulnérables, comme les communautés rurales, les personnes handicapées et les populations autochtones, dans le développement du pays, par le biais des institutions et des acteurs sociaux. Mais le Chili s'appuie également sur la réduction des inégalités entre les sexes en intégrant de plus en plus les femmes dans la vie économique nationale.

Existe-t-il des programmes de renforcement des capacités de l'ESS ?

Il existe de nombreux programmes de renforcement de l'économie sociale et solidaire au Chili.

Concernant les programmes de formation et d'éducation, la Division des Associations et des Coopératives (DAES) et le Centre international pour l'économie sociale et coopérative (CIESCOOP) sont particulièrement importants. L'un des objectifs de la Division créée par le ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme en 2014 est de former les citoyens aux nouvelles formes d'économie sociale. Ainsi, la DAES propose à un public large diverses actions de formation : formations permanentes, conférences ou encore cours en ligne et ateliers. Cette large offre de formation est rendue possible grâce à la collaboration des services publics et des différentes Seremias (Secrétariats ministériels régionaux) de régions. Les formations s'adressent à la fois aux fonctionnaires, aux associations professionnelles et à leurs travailleurs mais aussi aux membres de ces associations, adhérents de coopératives, consommateurs. De nombreux cours sont en ligne et totalement gratuits. Le Centre international pour l'économie sociale et coopérative de l'Université de Santiago (CIESCOOP) s'est également donné pour mission de former le grand public comme les professionnels dans les domaines de l'économie sociale, solidaire et coopérative notamment.

Le CIESCOOP remplit également des fonctions de conseil car il dispose d'un Secteur de l'assistance technique et de la gestion de projets depuis 2009. Celui-ci, dans un objectif de développement des entreprises d'économie sociale et des coopératives, les aide à surmonter les difficultés auxquelles elles peuvent faire face et les accompagne dans les démarches de demandes de fonds à différentes échelles.

Il est donc possible d'obtenir des financements d'activité de renforcement des capacités de l'ESS au Chili, notamment de la part du SERCOTEC (Service de coopération technique) qui se place sous l'égide du ministère de l'Économie, du développement et du tourisme et qui propose également des formations. Il est aussi possible d'obtenir des fonds d'autres organismes comme le CORFO par exemple. Toutes les offres de fonds sont répertoriées sur le site de la DAES.

Enfin, récemment, le Service National du Handicap (SENADIS) a financé le Projet d'Incubateur Coopératif Inclusif. Ce projet a été mis en place dans six communes chiliennes (Freirina, Algarrobo, Recoleta, Nancagua, Teno et Constitution) par le CIESCOOP. Chaque municipalité d'exécution s'est vue attribuée 10 millions de dollars pour cette mise en place.

Y a-t-il une politique de communication et sensibilisation sur l'ESS ?

La communication et la sensibilisation sur l'ESS au Chili passe principalement par des événements. Tout d'abord, la loi 20.638 du 22 novembre 2012 établit le 14 novembre comme Journée nationale des coopératives. Ainsi à cette occasion, des événements tels que des conférences sont organisés chaque année avec le concours d'autorités publiques, de représentants des régions et universitaires afin de discuter et de promouvoir ce modèle déjà en plein développement dans le pays.

Ensuite, c'est le domaine universitaire qui est surtout force de proposition. Le Centre international pour l'économie sociale et coopérative (CIESCOOP) de l'Université de Santiago organise le Congrès du Réseau universitaire euro-latino-américain en économie sociale et coopérative : RULESCOOP. Cette année, sa quinzième édition s'est tenue les 15, 16 et 17 novembre. Elle portait le nom « Économie sociale et entrepreneuriat : expériences et apprentissage pour la

réalisation des objectifs de développement durable ». La sensibilisation, la communication et la promotion de l'ESS au Chili passent aussi beaucoup par les événements du Réseau Universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire (RUESS). En 2020, il a organisé une Réunion nationale de coopération du Chili ENACOOOP. L'an dernier, les 10 et 11 juin 2021, en partenariat avec d'autres universités le Congrès National de l'Économie Sociale et Solidaire, a regroupé quelques 80 communications, 4 ateliers et 4 conférences internationales. Enfin, le RUESS propose des "Dialogues constitutifs de l'économie sociale et solidaire". Le dernier en date fut le forum RUESS Écoféminisme et économie des soins, le 13 janvier 2022.

Des plateformes d'informations en ligne ont par ailleurs été mises en place. En 2010 déjà, avant même la création de la DAES, le CIESCOOP appuyé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement avait lancé le site web economia.solidaria.cl, un portail de l'économie sociale et solidaire au Chili afin de faciliter la communication et la mise en relation des différents acteurs du secteur. A présent, c'est sur le site web de la DAES (asociatividad.economia.cl) que l'on peut se rendre pour s'informer.

Quels sont les instruments financiers de soutien à l'ESS ?

Plusieurs instruments sont mis en place au Chili, notamment à travers des coopératives. On peut citer les microcrédits accordés aux entreprises, ainsi que les micro-assurances. Néanmoins, depuis 2015, selon Michela Giovanninni et Pablo Nachar-Calderon, chercheurs en sociologie et histoire, ayant travaillé sur les organisations de l'économie sociale et solidaire au Chili, leurs concepts, trajectoires historiques, tendances et caractéristiques, rien de particulier n'a été mis en place par l'Etat chilien pour donner d'avantage d'instruments financiers aux entreprises d'ESS. On peut toutefois citer l'ICSEM (Instituto para el Crecimiento Sostenible de la Empresa), projet de soutien international aux entreprises dont celles de l'ESS au Chili.

Quelles sont les politiques favorisant l'accès de l'ESS aux marchés publics et ou privés ?

Plusieurs lois ont été mises en place pour cela. Par exemple en 2015, un décret a créé un conseil consultatif public et privé du développement des coopératives et l'économie sociale dans le pays³⁷. De plus, selon le CEPAL (La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dans un compte rendu du 22 juin 2022, la mise en place de politiques plus approfondies sur le modèle mexicain par exemple, sont aussi en discussion avec le nouveau président chilien M. Boric. Ces politiques passent par la création de partenariats entre secteur public et secteur privé, le développement d'instruments financiers dédiés aux besoins de l'ESS ou encore la promotion d'un espace légal pour les instruments financiers de l'ESS.

Existe-t-il des statistiques, des recherches ou des évaluations sur l'ESS ?

Au Chili, la page 'Estatisticos' de la Division des Associations et des Coopératives du Ministère de l'Économie regorge de statistiques sur l'ESS³⁸.

Le RUESS a par ailleurs mené différentes études sur l'ESS au Chili, mais également en Amérique Latine.

³⁷ annexe 3

³⁸ annexe 4

Bibliographie :

« Capacitación Archive | División de Asociatividad y Cooperativas » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/capacitacion/>]. Consulté le 20 février 2023.

« CISECOOP-USACH » [En ligne : <https://www.ciescoop.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Conversatorio sobre financiamiento y sostenibilidad reunirá actores clave en la región de Los Lagos | Notas | BioBioChile » [En ligne : <https://www.biobiochile.cl/noticias/biobiochile/noticias-patrocinadas/2022/10/12/conversatorio-sobre-financiamiento-y-sostenibilidad-reunira-a-actores-clave-en-region-de-los-lagos.shtml>]. Consulté le 20 février 2023.

DEFOURNY, Jacques et DEVELTERE, Patrick, « ORIGINES ET CONTOURS DE L'ECONOMIE SOCIALE AU NORD ET AU SUD ».

« División de Asociatividad y Cooperativas » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Du Buen vivir à l'économie sociale et solidaire », *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 2020, [En ligne : <https://www.cahiersdusocialisme.org/du-buen-vivir-a-leconomie-sociale-et-solidaire/>].

« El Movimiento de Economía Solidaria en Chile » [En ligne : https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-1500_es.html]. Consulté le 20 février 2023.

« Événement – RUESS », [En ligne : <http://www.ruess.cl/category/eventos/>].

FUSTER-FARFÁN, Xenia et TORO, Fernando, « Les espaces de la crise au Chili », *Géographie et cultures*, Laboratoire Espaces, Nature et Culture (ENEC), septembre 2021, [En ligne : <https://journals.openedition.org/gc/15570>].

GAIGER, Luiz Inácio et WANDERLEY, Fernanda, « Social Enterprises in Latin America », in Marthe Nyssens. , Luiz Inácio Gaiger. , Fernanda Wanderley. *Social Enterprise in Latin America*, 1, New York, Routledge, 2019, p. 239-261, [En ligne : <https://www.taylorfrancis.com/books/9780429055164/chapters/10.4324/9780429055164-10>].

GIOVANNINI, Michela et NACHAR, Pablo, « Social Enterprise in Chile »:

« GNUDD | L'ONU en action - Chili » [En ligne : <https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/chili>]. Consulté le 20 février 2023.

« Inicio » [En ligne : <https://cecos.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Inversionistas - Sitio Web Banca Ética Latinoamericana » [En ligne : <https://bancaeticalat.com/inversionistas/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le Buen vivir : une critique andine de la modernité capitaliste - CONTRETEMPS » [En ligne : <https://www.contretemps.eu/buen-vivir-critique-andine-modernite-capitaliste/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le Chili doit prendre des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur son environnement - OCDE » [En ligne : <https://www.oecd.org/fr/environnement/le-chili-doit-prendre-des-mesures-pour-reduire-les-menaces-qui-pesent-sur-son-environnement.htm>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le Conseil consultatif pour le développement coopératif s'est réuni pour la deuxième fois pour faire le point sur les jalons en 2022 - Ministerio de Economía, Fomento y Turismo » [En ligne : <https://www.economia.gob.cl/2022/12/16/consejo-consultivo-de-desarrollo-cooperativo-sesiono-por-segunda-vez-realizando-un-balance-de-los-hitos-en-el-2022.htm>]. Consulté le 20 février 2023.

« Le secteur coopératif, les autorités et les universitaires célèbrent la "Journée nationale des coopératives" » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/noticias/sector-cooperativo-autoridades-y-academicos-celebran-el-dia-nacional-de-las-cooperativas/>]. Consulté le 20 février 2023.

« L'Économie Sociale et Solidaire | décoopchile » [En ligne : <https://www.decoopchile.cl/la-economia-social-y-solidaria/>]. Consulté le 20 février 2023.

LINDSAY ROSE ADAMS, B.A., *Making Other Economies Possible: Inequality, Consciousness-Raising and the Solidarity Economy in Chile*, University of Texas at Austin, 2010, [En ligne : <https://base.socioeco.org/docs/adams-thesis.pdf>].

MBARAQUET, « Ministerio de Economía da el vamos al Consejo Consultivo de Cooperativas: Una de sus primeras tareas será la creación de un Instituto Nacional para el desarrollo del sector », [En ligne : <https://www.economia.gob.cl/2022/08/29/ministerio-de-economia-da-el-vamos-al-consejo-consultivo-de-cooperativas-una-de-sus-primeras-tareas-sera-la-creacion-de-un-instituto-nacional-para-el-desarrollo-del-sector.htm>]. Consulté le 20 février 2023.

MEYER, Raúl González, « Los circuitos económicos solidarios como noción referencial », *Revista Economía*, vol. 72 / 116, 2020, p. 29-43, [En ligne : <https://revistadigital.uce.edu.ec/index.php/ECONOMIA/article/view/2637>].

« Nuevo portal web de economía social y solidaria en Chile », *economiasolidaria.org*, [En ligne : <https://www.economiasolidaria.org/noticias/nuevo-portal-web-de-economia-social-y-solidaria-en-chile/>].

OPAZO, « Economía Social y Solidaria en Chile: La invisibilidad de propuestas y los debates urgentes en el actual proceso constituyente », [En ligne : <https://www.elciudadano.com/chile/economia-social-y-solidaria-en-chile-la-invisibilidad-de-propuestas-y-los-debates-urgentes-en-el-actual-proceso-constituyente/04/26/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Règlement | Division des associations et coopératives » [En ligne : <https://asociatividad.economia.cl/normativas/>]. Consulté le 20 février 2023.

« RULESCOOP – Congreso de la Red Universitaria Euro-Latinoamericana en Economía Social y Cooperativa » [En ligne : <https://rulescoop.cl/>]. Consulté le 20 février 2023.

« Social- and Solidarity-Economy Organisations in Chile | 5 | Concepts », [En ligne : <https://www.taylorfrancis.com/chapters/oa-edit/10.4324/9780429055164-5/social-solidarity-economy-organisations-chile-michela-giovannini-pablo-nachar-calder%C3%B3n-sebasti%C3%A1n-gatica>]. Consulté le 20 février 2023.

« Vista de Los circuitos económicos solidarios como noción referencial » [En ligne : <https://revistadigital.uce.edu.ec/index.php/ECONOMIA/article/view/2637/3997>]. Consulté le 20 février 2023.

Annexes :

Annexe 1: Loi Générale sur les Coopératives, 2003 (promulguée en 2004)

<https://asociatividad.economia.cl/wp-content/uploads/2020/03/Ley-General-de-Cooperativas.pdf>

Annexe 2: Loi 20500 sur les associations et la participation citoyenne dans la gestion publique, 2011

<https://www.bcn.cl/leychile/navegar?idNorma=1023143>

Annexe 3: Décret 221 créant le Conseil Consultatif publique-privé du développement coopératif et de l'économie sociale

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/112936/141276/F1275450283/D%20221%20CHI.pdf>

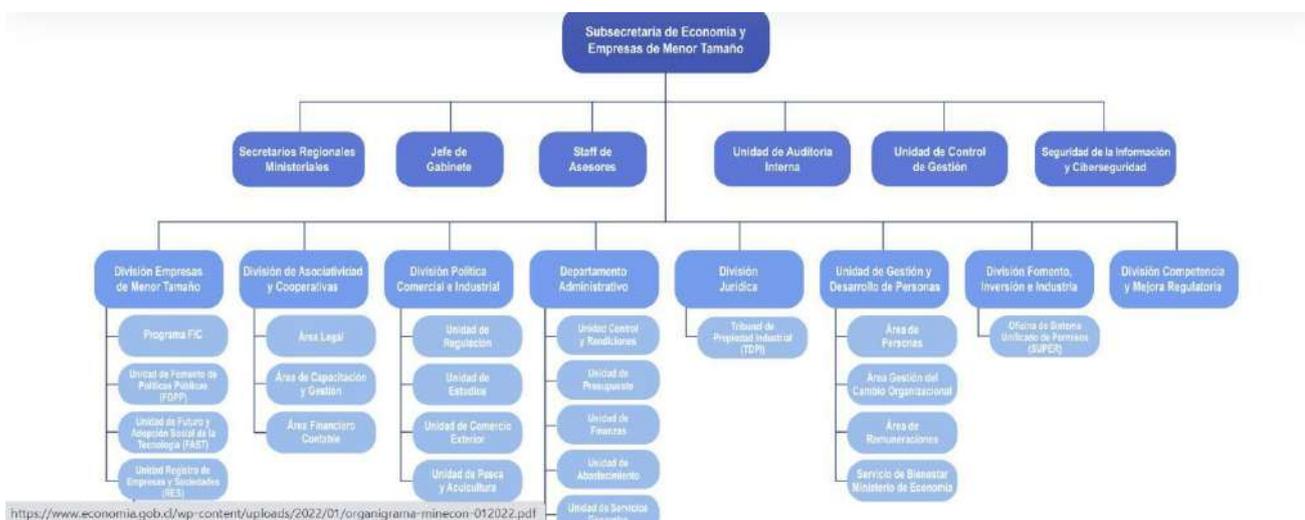
Annexe 4: Statistiques du Ministère de l'Economie

<https://asociatividad.economia.cl/estadisticas/>

Annexe 5: La diversité d'acteurs de l'ESS au Chili



Annexe 6: L'organigramme du Ministère de l'Economie



Annexe 7 : Typologie des entreprises d'ESS au Chili

Type of organization	Definition	
Neighbourhood associations (<i> juntas de vecinos </i>) and other community organizations (<i> organizaciones comunitarias </i>)	Non-profit organizations with a legal personality that aim to represent and promote the values and interests of the community. They have to respect the religious and political freedom of their members.	There are two types of community organizations: 1) Territorial: those that are representing people in a neighbourhood/residential unit, whose goal is to promote community development and safeguard the interests and the rights of neighbours; 2) Functional: non-profit organizations with a legal personality that aim to represent and promote the values and interests of a community within the territory of the municipality or group of municipalities.
Cooperatives	Associations based on the principle of mutual aid that aim to improve the lives of their members.	Cooperatives have the following key features: 1) Members have equal rights and obligations, cooperatives are operated according to the principle of "one member, one vote"; membership and retirement are voluntary. 2) The surplus generated by operations with members must be distributed proportionally to the level of operation generated by each member. 3) Cooperatives should observe political and religious neutrality, and they should develop and seek to establish cooperative education activities, including federal and inter-cooperative relations.
Trade associations (<i> asociaciones gremiales </i>)	Organizations established by law, whose members are either natural and/or legal persons aiming to promote the rationalization, development and protection of the activities they have in common, because of their professional category (for instance trade, industrial production, services), and related to these common activities. These associations cannot engage in political or religious activities.	
Indigenous organizations	Groups of people belonging to the same indigenous group who satisfy one or more of the following conditions: a) they come from the same family tree; b) they recognize traditional leadership; c) they own or have owned indigenous lands in common; d) they come from a single ancestral settlement.	

ICSEM Project c/o Centre d'Économie Sociale HEC Management School, University of Liège
Sart Tilman, building B33, box 4 B-4000 Liège BELGIUM
Website: <http://www.iap.socent.be/icsem-project> e-mail: icsem-socent@emes.net

12

Type of organization	Definition	
Mutual societies	The purpose of mutual benefit societies is to achieve public interest benefits on a reciprocal basis among their members.	Mutual societies can be of three types: 1) mutual aid societies; 2) mutual protection societies; 3) mutual insurance companies.
Non-profit corporations	Non-profit corporations are made up of a number of associated individuals who pursue a common objective and determine the foundation and the mission of the organization.	Corporations have an "ideal" object—i.e. development or social progress, welfare, culture and education—with the limitation that they cannot pursue trade-union-like or for-profit objectives, or objectives that the law determines as corresponding to other types of entities.
Non-profit foundations	The foundation is a patrimony administered by agents according to the will of the founder(s), which also determines the organization's goals, that must be directed to general interest objectives.	Foundations are not comparable to a corporate legal person. Most relevant in the figure of the foundation is the patrimony for the pursuit of a given objective set by the founder(s). People involved in the foundation are not owners of the organization and must follow the objective determined by the founder(s), which has to be a general-interest, permanent and non-profit objective.

Source: Authors' elaboration, based on Rodrigan and Barria (2005); DECOOP (2007); Ley 19.253 sobre protección, fomento y desarrollo indígena; Ley 19.832 sobre Cooperativas; Ley 19.418 sobre juntas de vecinos y demás organizaciones comunitarias; Ley 2.757 sobre asociaciones gremiales.

Jakarta

par Morgane Thomas, Blanche Vierende- -Duval, Thomas Jaunet, Julianne Jourdain

Jakarta n'est pas seulement le siège du pouvoir central et la capitale du pays. Cette ville est aussi le cœur d'une province à part entière, avec 5 municipalités et 1 département, disposant de prérogatives très conséquentes au niveau local et de ses propres administrations. C'est ce qui constitue le territoire spécial de la capitale Jakarta depuis la décentralisation, initiée dans les années 1990, pour accompagner la transition démocratique du pays qui sortait alors d'une dictature. Les lois numéro 22 et 25 de 1999 l'ont par exemple acté, en associant davantage les citoyens et plus généralement la société civile à l'élaboration des politiques publiques. L'inclusivité et la démocratie sont ainsi devenus des valeurs clés, y compris pour les politiques de développement. Nous nous intéresserons ici surtout aux acteurs qui mettent en œuvre ces politiques de développement basées sur les ODDs de l'ONU, l'appellation ESS ne faisant pas grand sens sur le plan légal en Indonésie. Les profils de ceux qui participent à cette démarche sont très diversifiés.

En premier lieu, il faut évoquer la place des pouvoirs locaux dans la construction de ces politiques. Malgré la mise en place de réformes poussées pour leur donner davantage de moyens d'action et ouvrir la gouvernance, les résultats ont été décevants (Van Voorst, 2016). Le manque de financement fragilise l'exercice des compétences. Les réponses des pouvoirs locaux aux exigences de développement et aux besoins de la population locale sont ainsi limitées. De plus, en raison de la culture politique locale et de l'histoire du pays, les citoyens éprouvent une défiance à l'égard du personnel politique et ont donc tendance à contourner l'appareil politico-administratif pour résoudre les problèmes auxquels ils font face. Le secteur informel et le patronage sont privilégiés. Ainsi, Roanne van Voorst (2016) a par exemple montré que face aux catastrophes climatiques, et en particulier aux inondations qui touchent de plus en plus les populations vulnérables, les habitants n'attendent pas l'alarme officielle pour se prévenir les uns les autres du danger à venir et s'organiser pour y faire face. Les organisations religieuses et les réseaux de solidarité qui naissent de ces mobilisations jouent aussi un rôle en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus, à travers le zakat (impôt islamique sur le capital, aumône légale) par exemple (Beik, 2010). Il ne faut donc pas négliger, dans la mise en œuvre des objectifs de développement, le rôle du secteur informel pour améliorer les conditions de vie de la population.

Des organisations formelles interviennent aussi. Elles émanent en revanche la plupart du temps d'acteurs non-résidents, telles que des organisations régionales, internationales ou encore des ONG extérieures. Les politiques de développement à Jakarta sont ainsi construites, soutenues, voire même mises en œuvre par des organismes comme l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), l'ASACR (Association sud-asiatique pour la coopération régionale), la BIMSTEC (Bay of Bengal Initiative for Multi Sectoral Technical and Economic Cooperation) ou même la Banque Mondiale. Cette dernière a par exemple mis en place plusieurs programmes de développement nommés Keccamatan (KDP). Elles visaient à renforcer les capacités des communautés villageoises à mettre en place ces politiques de développement, dans la transparence et la responsabilité, afin de réduire la pauvreté par exemple (Li, 2006). Ces organisations ont aussi cherché à développer l'entrepreneuriat social au niveau local afin qu'un réseau d'entreprises sociales se tisse, en s'appuyant sur Ashoka et l'AKSI, l'association des entreprises sociales d'Indonésie créée en 2009.

Modèles et cadres juridiques des politiques d'ESS à Jakarta

Malgré son développement économique rapide, on considère que l'Indonésie est toujours un pays en développement caractérisé par de fortes inégalités et une pauvreté importante au sein de la population. L'économie sociale et solidaire joue un rôle déterminant pour y faire face. Pour cela, le mode d'organisation qui prévaut est celui des coopératives. Historiquement, elles sont apparues parallèlement aux mouvements indépendantistes et nationalistes et ont été au cœur du développement du pays. Dès 1945, la Constitution mentionne ainsi un "esprit des coopératives" et indique dans son article 33 que "l'économie nationale doit s'organiser sur une base de coopératives". En 1992, une loi vient préciser l'existence de quatre types de coopératives : coopératives de consommateur, coopératives de production, coopératives de service et coopératives de prêt et d'emprunt, ces dernières étant les plus courantes. On peut donner l'exemple de la coopérative Sejahtera, qui regroupe des femmes ouvrières pour faire face aux créanciers à travers une banque solidaire comprenant une ambition féministe (Aleksic, 2018).

En 2012, une nouvelle loi est votée pour tenter de faire évoluer le modèle juridique des coopératives d'une dimension familiale à une dimension plus individuelle, mais elle est réfutée par la Cour constitutionnelle qui juge que cela détruirait "l'esprit constitutionnel des coopératives [...] basés sur le principe du gotong royong [assistance mutuelle]" (Sahbani et Rahman, 2014). De manière générale, cela illustre tout de même le rôle central de l'Etat dans la régulation et le contrôle des coopératives. Dans un contexte néolibéral, avec notamment une marchandisation des services publics et des aides (Dietrich, 2014), le gouvernement promeut ainsi une logique davantage managériale pour la gestion des coopératives.

Si l'on veut dresser une typologie des modèles d'économie sociale et solidaire en Indonésie de façon globale, on peut en distinguer quatre (Pratano, Pramudija et Sutanti, 2019). Le premier est le modèle entrepreneurial, dont on peut citer l'exemple d'IBEKA, une initiative fondée par un petit groupe d'étudiants devenue une large organisation dans le secteur électrique. Le deuxième modèle est celui des coopératives sociales, qui émergent d'organisations au sein de la société telles que les groupes religieux ou les organisations professionnelles. Elles visent principalement à apporter des financements ou des services aux communautés locales. Ensuite, le troisième modèle regroupe les entreprises de développement communautaire, qui soutiennent les changements en faveur de la population et promeuvent l'équité sociale. Enfin, le quatrième modèle correspond aux entreprises sociales fortement orientées vers le marché.

Depuis 2015, les entreprises sociales sont reconnues avec l'introduction d'un projet de loi par le gouvernement auprès du Dewan Perwakilan Rakyat (chambre basse du Parlement). Elles doivent avoir "pour vision et mission de résoudre des problèmes sociaux et/ou de promouvoir des changements positifs pour le bien-être de la société et de l'environnement par le biais d'activités ayant un impact mesurable, et qui réinvestit la majorité de ses bénéfices pour soutenir sa mission" (British Council et al., 2018). Au niveau de Jakarta même, ces mesures sont régulées par la réglementation GOV 2/2020, s'inscrivant dans la démarche *+Jakarta* qui souhaite stimuler la participation des habitants. La participation citoyenne est donc un facteur de plus en plus important pour le développement d'initiatives sociales, suivant la logique de décentralisation de la législation en Indonésie. Néanmoins, il est important de souligner à nouveau que la part toujours importante de l'économie informelle rend complexe l'évaluation précise de l'ampleur de l'économie sociale et solidaire à Jakarta.

Soutenabilité des démarches d'ESS à Jakarta : financement, éducation et communication

Au niveau international, de nombreuses sources de financement existent. En plus des acteurs déjà mentionnés (Banque Mondiale, SAARC ou BIMSTEC), divers programmes des Nations Unies opèrent à Jakarta. L'office de l'Unesco à Jakarta a assisté la ville pour la création d'un plan de déploiement des ODDs. L'agence de développement UsAid (Etats-Unis) ou l'AusAid (Australie) appuient différentes initiatives de développement. Au niveau national, le ministère du développement national et de la planification, le ministère des coopératives et des petites ou moyennes entreprises et le ministère des affaires économiques sont compétents. Ils ont permis la création de régulations qui facilitent le développement de l'économie sociale et solidaire. La reconnaissance juridique des entreprises sociales n'a toutefois pour l'instant pas permis le développement de politiques publiques qui les identifient et les favorisent. La plupart des petites et moyennes entreprises sociales peuvent bénéficier des aides pour micro, petite et moyenne entreprises (MSMEs). Elles disposent à la fois de réduction de frais et de cotisations, d'aides en matière de consultation juridique et de formation et d'un meilleur accès aux marchés publics et privés via des obligations de partenariat ou des secteurs réservés (Ministry of National Development Planning, 2022 ; Novirianti & Partners, 2021; Ridwan Maksun et al., 2020). Les entreprises sociales pourront aussi peut-être profiter des fonds apportés par la création de « sukuk verts » (bons du trésor qui respectent les lois islamiques de prêt) qui doivent financer les ODDs (UNDP, 2018). Toutefois, les avantages créés par la réglementation ne sont pas limités qu'aux entreprises qui opèrent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire puisqu'ils sont destinés à toutes les MSMEs. Les entreprises sociales de taille intermédiaire sont à l'heure actuelle exclues de tout avantage économique, contrairement aux plus grosses entreprises sociales qui bénéficient souvent de fonds de charité ou des programmes de développement (British Council, 2021). Les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent d'autre part accéder à des fonds privés. Déjà mentionné plus tôt, le *Zakah* estimé à plus de 100 milliards d'euro par an pourrait supporter un nombre important d'interventions en matière de développement durable (Asmalia et al., 2018). Des programmes existent aussi de la part de banques comme la Banque Islamique de développement ou DBS Bank. DBS Bank a ainsi développé depuis 2015 des partenariats pour appuyer les entreprises sociales (Bidet et al., 2019, p. 4). De nombreuses fondations interviennent aussi en Indonésie et à Jakarta en particulier, pas seulement pour apporter un appui financier.

Les programmes qui soutiennent les initiatives d'économie sociale et solidaire ont en parallèle une approche qui vise à former et à renforcer les capacités des acteurs de l'ESS, mais aussi à renforcer les connaissances et l'évaluation sur les initiatives de développement. En matière d'éducation, le British Council associé à l'Arthur Guinness Foundation et DBS Bank ont organisé depuis 2015 des stages d'initiation et des workshops sur le thème des entreprises sociales avec des compétitions de start-ups (Bidet et al., 2019). En tout, plus d'une centaine de formations ont été dispensées à Jakarta DKI (British Council, 2017). Au niveau de la ville de Jakarta elle-même, Platform Usaha Sosial (PLUS), Jakarta Social Entrepreneur, Kinara impact accelerator, UnLtd Indonesia et Impact Hub Jakarta sont des acteurs importants de l'innovation et de l'entreprise sociale à Jakarta (USAID, s. d., voir **Annexe 5**). Les autorités locales sont aussi en mesure de former à l'entrepreneuriat avec la nouvelle réglementation sur les MSMEs (Media Jaya, 2020), mais là encore, ces formations ne sont pas exclusives à l'ESS même si elles entretiennent des liens. D'autre part, les organisations privées mentionnées plus tôt ont noué depuis quelques années des partenariats avec des universités qui supportent des travaux de recherche sur l'innovation sociale et l'évaluation des programmes de développement communautaire (Bidet et al., 2019). Ces travaux, en plus d'efforts de communication et mise en réseau, permettent de soutenir le travail

politique de mise sous statut des initiatives de l'ESS (Pybus, 2021). L'University of Indonesia et Bina Nusantara University à Jakarta sont particulièrement actives en la matière. Ces recherches sont réalisées en parallèle des travaux d'évaluation par les pouvoirs publics à Jakarta sur leur mise en œuvre des ODDs implémentés depuis le plan de développement à moyen terme de 2018-2023.

Bibliographie :

Aleksic, K. (2018). Les coopératives en Indonésie : perspectives historiques et enjeux contemporains: L'exemple de la coopérative des ouvrières « Sejahterah ». *L'Homme & la Société*, 206, 357-374. <https://doi.org/10.3917/lhs.206.0357>

Beik, I. S. (2010). Economic role of zakat in reducing poverty and income inequality in the province of DKI Jakarta, Indonesia :case study of the government board of zakat and Dompot Dhuafa Republika. *210.48.222.250*. <http://210.48.222.250/handle/123456789/3113>

British Council. (2017). *Global Social Enterprise Programme*. https://www.unescap.org/sites/default/files/2.%20Paul%20Smith%20BE_British%20Council_Presentation.pdf

British Council. (2021, juillet 28). *Supporting Social Enterprise in Indonesia*. Devlopping Inclusive and Creative Economies. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---asia/---ro-bangkok/---ilo-jakarta/documents/meetingdocument/wcms_815538.pdf

British Council, UNESCAP, Minister of National Development, & PLUS. (2018). *Developping an Inclusive and Creative Economy, The State of Social Enterprise in Indonesia* (p. 18). https://www.britishcouncil.org/sites/default/files/the_state_of_social_enterprise_in_indonesia_british_council_web_final.pdf

Cybrivsky, R., & Ford, L. R. (2001). City profile : Jakarta. *Cities*, 18(3), 199-210. [https://doi.org/10.1016/s0264-2751\(01\)00004-x](https://doi.org/10.1016/s0264-2751(01)00004-x)

Defourny, J., & Kim, S. (2011). Emerging models of social enterprise in Eastern Asia: a cross-country analysis. *Social Enterprise Journal*, 7(1), 86-111. <https://doi.org/10.1108/17508611111130176>

Dietrich, J. (2014). Néolibéralisation des politiques de traitement de la pauvreté à Jakarta, des inégalités aux injustices. *Justice spatiale, Ville, néolibéralisation et justice*, 6. hal-02024060

Guay, J. (19 Mai 2017). L'Indonésie mène la politique des ODD avec un jeu de traduction externalisé. [En ligne], consulté le 18 décembre 2022. URL : <https://apolitical.co/solution-articles/fr/l-indonesie-conduit-le-jeu-de-traduction-crowdsourcing-de-la-politique-sdg>

Li, T. M. (2006). Neo-Liberal Strategies of Government through Community: The Social Development Program of the World Bank in Indonesia. *Tspace.library.utoronto.ca*. <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/67415>

Media Jaya. (2020). *Jakpreneur to Enhance The Lives of Jakartans* (p. 23) [Rapport d'information]. Provincial Government of DKI Jakarta. https://jakita.jakarta.go.id/media/download/eng/edisi_3_2020.pdf

Ministry of National Development Planning. (2022). *Public Private Partnership, infrastructure projects plan in Indonesia* [Policy paper]. https://perpustakaan.bappenas.go.id/e-library/file_upload/koleksi/migrasi-data-publikasi/file/Policy_Paper/PPP%20Book%202022.pdf

Novirianti & Partners. (2021). *Micro, small and medium enterprises: Licensing, benefits, and waivers under government regulation NO. 7/2021* [Policy Brief]. https://www.nandp.or.id/eng/files/Micro,%20Small,%20Medium%20Enterprises_%20Licensing,%20Benefits,%20and%20Waivers%20Under%20Government%20Regulation%20No.%207_2021.pdf

Pratano, A.H., Pramudija, P. et Sutanti, A. (2019). Social enterprise in Indonesia: emerging models under transition government, *Social Enterprise in Asia: theory, models and practice* (édité par Bidet, E., Eum, H. et Ryu J.), Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429265761>

Pybus, J. (2021, juin 7). *First global social enterprise census reveals 'one of the largest movements of our time'*. <https://immersives.pioneerspost.com/how-many-social-enterprises-worldwide/>

Ridwan Maksum, I., Yayuk Sri Rahayu, A., & Kusumawardhani, D. (2020). A Social Enterprise Approach to Empowering Micro, Small and Medium Enterprises (SMEs) in Indonesia. *Journal of Open Innovation: Technology, Market, and Complexity*, 6(3), 50. <https://doi.org/10.3390/joitmc6030050>

Sahbani, A. et Rahman, A. (2014). Cooperatives law revoked: out with the new, in with the old, *Hukumonline*. <http://en.hukumonline.com/pages/lt538c58764be8f/cooperatives-law-revoked-out-with-the-new-in-with-the-old>

UNDP. (2018). *Indonesia's green bond & sukuk Initiative*. UNDP Climate Promise. <https://climatepromise.undp.org/research-and-reports/indonesias-green-bond-sukuk-initiative>

UN.ESCAP, & Finance, R. of I. M. of. (2014). Right-based and people-centered sustainable development financing : a collation of Interventions of Civil Society representatives. *Repository.unescap.org*. <https://repository.unescap.org/handle/20.500.12870/3067>

USAID. (s. d.). *Country report: Indonesia* (p. 35). USAID. https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00TFS1.pdf

Van Voorst, R. (2016). Formal and informal flood governance in Jakarta, Indonesia. *Habitat International*, 52, 5–10. <https://doi.org/10.1016/j.habitatint.2015.08.023>

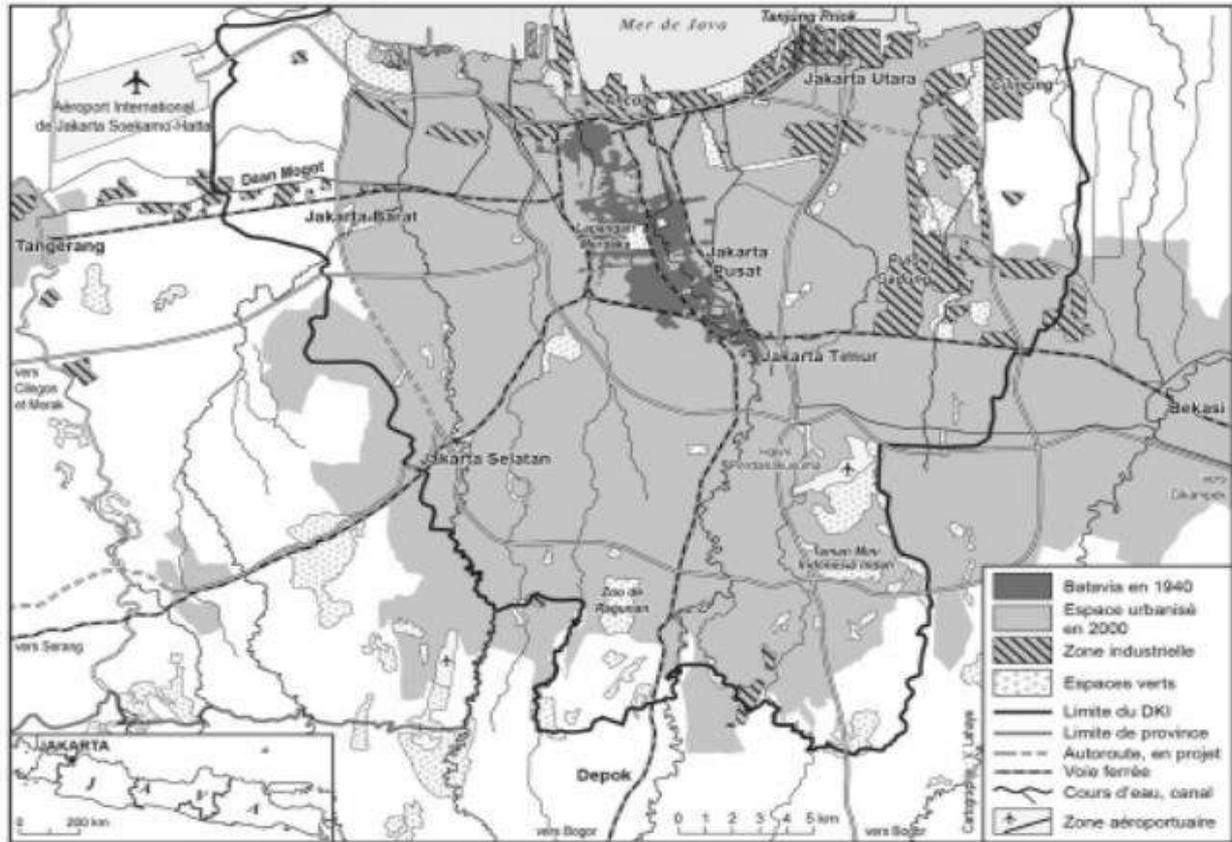
Wong, T. et Sevin, O. (Janvier-Mars 2013.). « Faut-il abandonner Jakarta ? », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 261 | mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 18 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/com/6760> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.6760>

(s.d.). Noyade dans les déchets – le cas d'Indonésie. Woima. [En ligne]. Consulté le 19 décembre 2022. URL : <https://woimacorporation.com/noyade-dans-les-dechets-le-cas-dindonesie/#:~:text=La%20capitale%2C%20Jakarta%2C%20compte%20plus,les%20d%C3%A9charges%20et%20les%20d%C3%A9potoirs.>

Annexes :

Annexe 1 : Carte détaillant l'évolution de Jakarta à travers les zones urbanisées, industrialisées ainsi que les zones portuaires et la création d'autoroutes, de voies ferrées ou encore de canaux.

Figure 3 – « Grand Jakarta »



Agrandir Original (jpeg, 552k)

Sources : 1 – Plattegrond van Batavia, 1:20 000, Batavia, 1935. 2 – Jabotabek, 1/70 000, Jakarta, C.V. Pradika, 2000.

Annexe 2 : Liste des avantages et bénéfices offerts par la réglementation NO 7/2020 qui profite aux MSMEs. Les entreprises sociales prenant souvent la forme de MSMEs, ces mesures permettent de faciliter le développement et la soutenabilité financière des MSMEs (Novirianti & Partners, 2021).

4. **Benefits and Waivers for MSMEs**

Article 2 of GR No. 7/2021 stipulates that the central and regional governments are responsible for the protection and empowerment of MSMEs by providing benefits and waivers not available to large businesses, as follows:

- a. Free legal assistance for Micro and Small Enterprises ("MSEs") (**Article 48 of GR No. 7/2021**), including:
 - Socialization of new laws/regulations;
 - Legal consultation;
 - Mediation;
 - Preparation of legal documents; and
 - Legal aid outside of court.
- b. Publication of MSMEs' data through a publicly-accessible information system (**Article 58 GR No. 7/2021**);
- c. Reservation of strategic areas in public infrastructure for the promotion and development of MSEs (**Article 60 GR No. 7/2021**);
- d. 50% reduction in Intellectual Property Rights registration fees for MSEs (**Article 79 GR No. 7/2021**);

**NOVIRANTI
& PARTNERS**

- e. Obligation for ministries/non-ministerial government institutions and regional officials to allocate at least 40% of the corresponding budget to use MSEs' goods/services from domestic production in the procurement of goods and/or services (**Article 81 GR No. 7/2021**);
- f. Free training and assistance in the usage of financial accounting applications MSEs (**Article 88 GR No. 7/2021**);
- g. Allocation of specific business sectors to MSMEs. In some projects, large enterprises are obliged to have partnership with MSMEs (**Article 89 GR No. 7/2021**). The list of the business sectors is provided in Annex II of Presidential Regulation No. 10 of 2021 on Business Sectors for Investment ("PR No. 10/2021"). Additionally, Article 12 of the Law No. 25 of 2007 on Investment as amended by the Job Creation Act stipulates that 'closed investment sectors' also apply to MSMEs;
- h. General minimum wage rules do not apply to MSEs. For MSEs, the wage must be at least 50% of the average public consumption at the provincial level, and at least 25% above the poverty line in the provincial level (**Article 101 GR No. 7/2021 jo. Article 36 of Government Regulation No. 36 of 2021 on Remuneration**) Said figures are decided by data provided by the Central Statistics Bureau.

Annexe 3 : Autres avantages offerts par différentes réglementations en faveur des MSMEs en plus de la réglementation NO 7/2020 (Ridwan Maksum *et al.* 2020).

Table 2. Indonesian MSME empowerment policy.

No	Name of the Policy	Policies Form
1	Credit Grants	Credit Investment Scheme (KIK), Credit for Permanent Working Capital (KMKP), Credit for Small Enterprises Scheme (KUK), Village Credit Scheme (KUPEDES).
2	Banking/Financial Institutions	Establishing financial institutions in villages.
3	Manufacturing	Manufacturing cooperatives for SMEs (KOPINKRA) in industrial area or small industrial neighborhood (LIK).
4	Partnership between SMEs and industries	Partnership between SMEs and large companies (business and export consultation).

Source: ([36], p. 9).

Annexe 4 : Estimation de l'allocation de la *Zakah* en Indonésie. Elle représente en 2015 plus de 100 milliards d'euros. Amelia *et al.* s'intéresse à la possible réallocation de ces fonds pour la réussite des ODDs. Beaucoup d'organisations de développement profitent de ces fonds.

Table 1. Proportion of *Zakah* Allocation Fund based on Distribution Sectors

No	Sectors	2015 (in Rupiah)	%	2016 (in Rupiah)	%
1.	Economy	338,030,622,008	15.01	493,075,489,398	18.30
2.	Education	458,195,272,997	20.35	842,980,341,134	31.28
3.	Dakwah	334,749,823,815	14.87	418,454,281,897	15.53
4.	Health	191,419,750,663	8.50	226,004,399,823	8.39
5.	Social	929,239,276,062	41.27	714,267,956,361	26.51
TOTAL		2,251,634,745,545	100	2,694,782,468,613	100

Source: Indonesia Zakat Outlook, 2017

Annexe 5 : Principaux acteurs de l'ESS en Indonésie. Platform Usaha Sosial (PLUS), Jakarta Social Entrepreneur, Kinara impact accelerator, UnLtd Indonesia et Impact Hub Jakarta opèrent à Jakarta, principalement en matière d'expertise ou de montée en capacité. (USAID)

Categories of Ecosystem Players	List of Organizations
1. Policy Makers	There is no government department or unit focused on social enterprises. The most relevant ministries are the Ministry of Cooperatives and Small Medium Enterprises. BEKRAF, the creative economy agency, is providing some support to social enterprises (SEs), though it does not target SEs specifically.
2. Professional and Support Services Providers	Ashoka Indonesia British Council Boston Consulting Group (BCG) PwC pro-bono consulting Impact Hub Jakarta
3. Capacity Builders	UnLtd Indonesia
a) Incubator/accelerators	Kinara impact accelerator Endeavor Indonesia Platform Usaha Sosial (PLUS) YCAB Foundation Ciputra-GEP Incubator Kolaborasi
b) Educators of social entrepreneurship/ awareness builders	British Council Ashoka Indonesia Endeavor Indonesia Social Enterprise for Economic Development (SEED) Program conducted by School of Business and Management ITB in partnership with the Asia Research Center of the University of St. Gallen.
c) Facilitators of learning and exchange platforms for social enterprises	Platform Usaha Sosial (PLUS) Asosiasi Kewirausahaan Sosial Indonesia (AKSI) Jakarta Social Entrepreneur
4. Research Institutes	Dedicated local research institutes are absent. Regional and international organizations such as International Comparative Social Enterprise Models (ICSEM), Institute for Social Entrepreneurship in Asia (ISEA), and Asian Venture Philanthropy Network (AVPN) have contributed to the literature on the sector.
5. Network Providers	Angel Investment Network Indonesia (ANGIN) Platform Usaha Sosial (PLUS)
6. Fund Providers	ANGIN Kinara Indonesia Crevisse Partners YCAB Ventures Kitabisa, Igrow (Crowdfunding Platforms) Patamar capital Kinara Mercy Corps Social Ventures. There are multiple regional and international grant providers and investors active in Indonesia.
7. Competition Organizers	DBS Social Ventures UnLtd Indonesia (last held in 2016) Danone Young Social Entrepreneur (last held in 2015) British Council and Arthur Guinness Foundation (Community Entrepreneur challenge, last held in 2014) Singapore International Foundation
8. Conference	ASEAN Conference on Social Entrepreneurship Sankalp Southeast Asia Summit

Annexe 6 : Détail de l'offre de formation du programme public Jackpreneur. Selon la typologie de modèle de financement des entreprises sociales de Pratano *et al.*, le plus grand défi pour ces entreprises n'est pas nécessairement l'accès au financement public puisque que peu en demandent, mais plutôt la formation et le manque de reconnaissance. La montée en capacité est donc essentielle pour permettre aux acteurs de l'ESS de proposer des initiatives soutenables en étant au fait des régulations qui favorisent leur développement. (Media Jaya, 2020).

Types of Trainings in Jakpreneur

1) Basic Training

Trainings are required for those who have applied as Job Seeker and Business Starter in these stages:

- A. Motivation and Entrepreneurship
- B. Business Idea and Concept
- C. Consumer Information Service System (SLIK), IUMK, BPJS (Health Care and Social Security) trainings-
- D. Basic Fund Planning, Developing and Reporting through application

2) Hard Skill Trainings

Required for those who have applied as Job Seeker.

3) Advance Trainings

Required for the promoted entrepreneurs who want to develop their business with the following trainings:

- a) Business Development Orientation.
- b) Specialization Skill Development and Business Management

Infographic/Fandy A.

Annexe 7 : Carte interactive réalisée par PLUS qui répertorie les initiatives d'entreprises sociales existantes à Jakarta et en Indonésie plus largement. Ces cartes permettent la mise en réseau des organisations entre elles et promeuvent donc la circulation d'information dans la province et dans le reste du pays.



Le Kerala

par Laura Salavert, Maxime Abadie, Elisa Delbraccio, Jeanne Scribe

Le Kerala se démarque du reste du territoire indien en matière de développement, se hissant au rang du deuxième État le plus riche du pays³⁹. Son indice de développement humain est comparable à celui des pays les plus développés du monde comme les États Unis ou encore la Norvège.

Cet État est devenu une référence en matière d'éducation, de santé, d'égalité, ou encore de "sex ratio", c'est-à-dire le ratio hommes/femmes au sein de la démographie de l'État, un problème particulièrement prégnant en Inde, pays peuplé par beaucoup plus d'hommes que de femmes. Comme dans l'ensemble du pays, les problèmes publics auxquels l'économie sociale et solidaire (ESS) doit répondre au Kerala sont l'alimentation de la population, la préservation de sa santé et la lutte contre les inégalités de genre inhérente au système de caste indien. Face à tous ces enjeux, le Kerala se démarque largement du reste du territoire⁴⁰.

Le Kerala a été un terrain propice à d'expérimentations en matière d'ESS, cette dernière ayant pu trouver sa place et faire émerger des projets de solidarité et de développement améliorant considérablement la situation économique et sociale de ses habitants.

L'ESS dans l'État du Kerala a été impulsée par les gouvernements de l'État majoritairement communistes, le premier étant celui de Namboothirippad. Les gouvernements successifs du Kerala ont agi pour améliorer les conditions de vie des populations afin d'atteindre un haut niveau de démocratisation, de sécularisation ou encore d'éducation politique.

Les politiques de "social economy" indiennes naissent d'un modèle "top to bottom", porté par le gouvernement national indien, comme le montre le Multi State Cooperative Societies Act, voté en 2002. Cette loi vise à consolider et à modifier la loi relative aux sociétés coopératives, créant des coopératives multi-états (MSCS) afin de faciliter la formation volontaire et le fonctionnement démocratique des coopératives en tant qu'institutions populaires basées sur l'auto-assistance et l'aide mutuelle, de leur permettre de promouvoir leur amélioration économique et sociale et de leur fournir une autonomie fonctionnelle. Un ministère de la Coopération a également créé en juillet 2021 par le gouvernement indien qui vise à reconnaître les coopératives et les MSCS.

Le Kerala est également connu pour la mise en place par la communauté d'un modèle de soins palliatifs « Community Palliative Care Model » (Kumar, 2007) aujourd'hui largement développé, qui permet de procurer des soins médicaux plus sécurisés dans tous les districts de la région. Ce modèle repose sur des soins à domicile et un soutien ambulatoire gratuit, pour les personnes les plus précaires. Il a été mis en place par la communauté directement à l'échelle locale et sur la base initiale du volontariat. Depuis 2001, ce système collaboratif de soins est coordonné par l'institut de médecine palliative. D'une initiative populaire, il s'est donc transformé en modèle coordonné de politique économique, sociale et solidaire largement étendu au Kerala. Cependant, afin de comprendre les logiques internes à cette région de l'Inde, nous allons nous intéresser à une autre politique qui relève de l'ESS, un exemple typique de cette politique indienne de *top to bottom*, une politique initialement à visée économique mais qui par son application relève des champs de l'ESS : le Kudumbashree.

³⁹ *The Human Development Index of Indian States*, Sebastian Paulo, Février 2019, pp 115.

⁴⁰ *Human Development for Socioeconomic transformation. The Kerala Development model in India*, Prasanth Saseendran, Janvier 2018.

Le Kudumbashree une politique publique locale au service de l'ESS

Mis en place par le *Left Democratic Front*, alliance de gauche à la tête du gouvernement du Kerala en 1997, le Kudumbashree, soit "Prospérité de la famille", s'inscrit dans ce contexte de dévolution des pouvoirs aux institutions Panchayat Raj du Kerala et de la campagne *People's Plan*, c'est-à-dire une gouvernance du Kerala désormais bien plus locale. L'origine de cette politique trouve ses racines au début des années 1990 avec une première expérimentation dans les municipalités d'Alappuzha et à Malappuram.

Selon le site officiel, les pouvoirs publics présentent le Kudumbashree comme un projet visant à réduire la pauvreté au sein de la région, en proposant à un grand nombre de femmes des offres d'emploi grâce à un large réseau sur toute la zone. Toutes les femmes adultes peuvent s'inscrire à ce programme, bien que cela soit limité à une adhésion par famille. C'est un véritable *empowerment* des femmes dans une région où le développement économique est en forte hausse. Ainsi, le Kudumbashree a respecté une logique d'organisation communautaire, "community based organisation", divisée en 3 niveaux:

Des groupes de voisinage, ou *Neighbourhood Groups* (NHGs) à un premier niveau,
Des associations de développement régional, ou Area Development Societies (ADS) au niveau des quartiers,
et des organisations de développement communautaire, ou Community Development Societies, (CDS) au niveau des autorités locales.

Aujourd'hui, il s'agit sans doute de l'un des plus grands réseaux de femmes au monde. Au 15 septembre 2021, le réseau comptait 294 436 groupes de voisinage affiliés à 19 489 associations de développement régional, et sous la supervision de 1064 organisations de développement communautaire. De façon plus parlante, ce ne sont pas moins de 4 585 677 femmes qui profitent du Kudumbashree (Site officiel). Ce programme dénote ainsi par son approche avant tout économique mais qui *in fine* s'inscrit clairement dans une approche plus sociale avec une considération importante de la femme dans l'espace social.

La mission première du Kudumbashree est alors, comme son nom l'indique, « d'éradiquer la pauvreté extrême » en 10 ans. Naturellement, ce programme fait écho au premier ODD, qui vise à éliminer toutes les formes de pauvreté dans le monde.

Mais cet objectif global cache en réalité une implication dans beaucoup d'autres ODD. Tout d'abord le Kudumbashree est un programme ciblant majoritairement les conditions des femmes dans l'Etat. En effet, par son programme d'action collective et participative avec la population, le Kudumbashree est porteur de nombreuses valeurs de lutte contre la précarité féminine. Bien que d'ampleur nationale, c'est un programme participatif qui implique beaucoup la communauté. D'abord, les NHG peuvent compter jusqu'à une quarantaine de femmes, tout en leur étant strictement réservés. Ces groupes favorisent l'intégration sociale et l'implication des femmes dans la politique locale, et proposent un lieu totalement sécurisé pour leur permettre d'échanger et de participer aux projets publics locaux. Ces groupes sont organisés démocratiquement, avec des élections régulières du comité exécutif, composé exclusivement de femmes participant au NHG, et qui se chargent d'organiser et gérer les réunions hebdomadaires.

De plus, la présidente ou secrétaire de ce comité exécutif doit obligatoirement faire partie d'une famille située dans la catégorie 'Below Poverty Line' déterminée par le gouvernement du Kerala, afin d'assurer une implication des familles les plus pauvres dans les groupes. Les NHG collaborent étroitement avec les autres niveaux dans la planification des projets. Le niveau intermédiaire, les ADS sont les fédérations des groupes de voisinage, qui assurent la correspondance de tous les NHG de la ville. Les élues de chaque NHG votent les orientations ensuite proposées au

gouvernement local.

Enfin, le dernier niveau, les CDS sont enregistrés en tant que fédérations des ADS au sein de la collectivité, qui encadrent et supervisent les 2 autres niveaux. Elles assurent également la correspondance entre les propositions votées en ADS et les gouvernements locaux. Ces 3 niveaux d'implication traduisent une organisation structurée qui permet aux femmes de s'impliquer dans la planification publique à l'échelle locale. Par conséquent, le 5^e ODD visant à « créer un environnement social égalitaire et améliorer les capacités des femmes ». Dans une certaine mesure, cela répond également à l'ODD 10, qui entend réduire toutes les formes d'inégalités.

Le Kudumbashree a également instauré le « programme Mahatma Gandhi de garantie de l'emploi rural », qui représente un investissement étatique important dans le travail rural, et assure une rémunération de 100 jours de travail au salaire minimum « pour les adultes des foyers ruraux, désireux d'effectuer un travail manuel non qualifié au sein de programmes de travaux publics. » (Mukherjee-Reed, 2015). La nature de ces travaux et leur répartition sont définies par les communautés organisées. Ce programme a majoritairement permis aux femmes de s'impliquer dans des milieux professionnels ruraux et agricoles, ce qui favorise l'emploi féminin au sein du Kerala, et contribue d'autant plus à réduire les inégalités femmes / hommes dans la région.

Afin de renforcer les capacités et l'efficacité des 3 niveaux explicités, des "Training programs" ont été instaurés avec le Kudumbashree pour permettre la prospérité de l'organisation communautaire sur le long terme. Son programme majeur, appelé "The Mission", propose des formations de soutien pour les 3 niveaux. Différentes activités de formations sont déterminées en fonction du niveau ciblé et autour de quatre objectifs principaux. D'abord le développement organisationnel afin d'assurer une bonne hiérarchie dans les groupes. Puis le renforcement des organisations communautaires ainsi que le renforcement des groupes de soutien communautaires. Enfin, la gestion des moyens de subsistance de ces groupes est l'objectif le plus mis en avant afin d'assurer la pérennité de l'organisation et des groupes. Afin d'illustrer cela, nous pouvons prendre l'exemple du programme de soutien appelé "Kudumbashree School" mis en place dans le cadre de l'objectif du renforcement des organisations communautaires. Ce programme a pour but de sensibiliser les membres des NHG sur leur rôle à jouer dans la planification communautaire mais également de les y aider en leur proposant une formation à un rythme de 2h par semaine pendant 6 semaines.

Concernant le développement économique du Kerala, le Kudumbashree met en place différents moyens d'accès aux marchés et au financement pour les acteurs de l'ESS. En amont de ce programme le Kerala a pu promouvoir dans une certaine mesure l'accès au marché privé. Dans les années 80, dans une optique de création d'emploi pour les femmes, le Kerala a formé et encouragé la création de coopératives industrielles. La Kerala State Electronics Development Corporation a embauché des femmes venant de coopératives pour l'assemblage de radios.

Le Kerala met également en place des dispositifs d'incitation à la création de micro-entreprises au nombre de 49 000 en 2022⁴¹. Cette initiative est coordonnée par des responsables du Kerala et du Kudumbashree qui sont chargés du suivi des entreprises et de mettre en place des politiques publiques afin d'améliorer leur situation. Le Kudumbashree a été conçu avec la vocation d'être un programme d'accès à l'épargne et au crédit pour les femmes les moins privilégiées par le biais des NHG.

L'Etat a mis en place différentes politiques pour convertir la structure du crédit qui est alors devenue une structure bicéphale à deux niveaux de court et moyen terme composée de différentes banques et sociétés coopératives. Le Kudumbashree réalise des campagnes importantes

⁴¹ Site officiel du Kudumbashree publié le 31 mars 2022

d'éducation financière afin, à la fois, de promouvoir ces groupes auprès des institutions privées et de les sensibiliser aux services bancaires. Ce programme vise à leur faire bénéficier de taux d'intérêt préférentiels à 4% et permet de relier les groupes et les banques. Dans un autre domaine, le programme promeut ses actions via les réseaux sociaux à travers les success stories des femmes entrepreneures ou de programmes⁴².

Il n'est pas aisé de trouver des statistiques directement liées à l'ESS en tant que telles, mais il est possible d'évaluer la réussite des régions indiennes dans l'atteinte des ODD⁴³. Kerala se classait consécutivement en 2020 et 2021 première région d'Inde avec un score de 70 puis 75.

Le Kudumbashree dispose d'un comité d'évaluation des actions menées par la CDS. Il a pour mission de juger les programmes mis en place par le CDS dans le cadre du Kudumbashree ainsi que de coordonner les actions du gouvernement local et des acteurs qui participent aux programmes et de promouvoir les actions du réseau. Concernant l'évaluation financière de l'ESS, dans le cadre du Kudumbashree, la Kudumbashree Accounts & Audit Service Society est une PME locale qui permet de garantir l'allocation des ressources et la tenue des comptes communautaires comme les groupes de voisinage par exemple. Les NHG sont aussi évalués par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) qui, à l'aide de son indice, permet la mise en place d'un lien avec des banques.

Les freins à lever

La politique de Kudumbashree a permis ainsi une émancipation des femmes, avec une place de celles-ci de plus en plus importante dans les forums de discussion par exemple. Cependant, si la reconnaissance sociale des femmes au Kerala évolue de manière positive, il demeure des résistances (K. B. Nidheesh, 2009). Les politiques d'ESS étant faiblement institutionnalisées en Inde, elles ne soutiennent pas assez les actions des gouvernements locaux.

De plus, il faut relever le manque de consensus autour des programmes ciblés, accusés d'entretenir la dépendance des populations pauvres et de fournir des "subventions non méritées" (Mukherjee-Reed, 2015).

Enfin, sur l'évaluation de l'ESS au Kerala, il existe des recherches universitaires relativement conséquentes sur des secteurs d'ESS comme les groupes d'entraides, coopératives de pêcheurs (Kumar 1988), Primary Agricultural Credit Societies (PACS) (tripathy, Paliwal, Nistala 2021). Cependant, nous n'avons pas trouvé d'étude globale sur le sujet.

⁴² Site officiel du Kudumbashree publié le 20 novembre 2017

⁴³ India Water Portal : Kerala tops SDG index by NITI Aayog : Amita Bhaduri, 8 janvier 2020

Bibliographie

A. Mukherjee, *Taking Solidarity Seriously Analyzing Kudumbashree as a Women's Social and Solidarity Economy Experiment*. (2013).

A. Mukherjee-Reed, « Kudumbashree : une initiative d'économie sociale en faveur des femmes du Kerala », dans F. Thomas, « *L'économie sociale et solidaire. Levier de changement ?* », Vol.XXII, n°2, CETRI-Syllepse, Alternatives Sud, 2015, pp 157- 172.

K. B. Nidheesh, "Study on the changing process of Kerala women through Kudumbashree in Kerala", *International NGO Journal* Vol. 4 (8), pp. 352-361 (2009).

Kudumbashree, state poverty eradication mission: , Govt. of Kerala, Consulté le 12 décembre 2022 à l'adresse:

<https://www.kudumbashree.org>

K. Kumar, "Kerala, India: A Regional Community-Based Palliative Care Model", *Journal of Pain and Symptom Management*, Volume 33, Issue 5, 2007, Pages 623-627.

K. G. Kumar. (1988). Organising Fisherfolk Cooperatives in Kerala. *Economic and Political Weekly*, 23(12), 578–581. <http://www.jstor.org/stable/4378263>

Multi State Cooperative Societies ACT, 2002, *Site du gouvernement indien sur les MSCS*. Consulté le 22 novembre 2022 à l'adresse : <https://mscs.dac.gov.in/#>

Objectif de développement durable. 5ème ODD égalité entre les sexes, *ONU*. Consulté le 13 novembre 2022, à l'adresse : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>

P. Utting, *EconStor: Social and solidarity economy: Is there a new economy in the making?* (2014).

R. Jeffrey, Governments and Culture: How Women Made Kerala Literate. *Pacific Affairs*, 60(3), 447–472. (1987) <https://doi.org/10.2307/2758883>

SDG India Index : A Monitoring Framework for SDGs, *Department of Economic and Social Affairs*. (s. d.). Consulté le 19 novembre 2022, à l'adresse

<https://sdgs.un.org/partnerships/sdg-india-index-monitoring-framework-sdgs>

Tripathy, K.K., Paliwal, M. & Nistala, N. Good Governance Practices and Competitiveness in Cooperatives: An Analytical Study of Kerala Primary Agricultural Credit Societies. *JGBC* 16, 153–161 (2021). <https://doi.org/10.1007/s42943-021-00020-0>

ANNEXES :

Annexe n°1 : Carte intitulée "The Human Development Index of Indian States"

Cette carte précise l'Indice de Développement Humain du Kerala, supérieur à 751, faisant de cet Etat un des plus développés du pays selon cet indicateur, concurrentement avec Goa. Le Kerala est le "meilleur élève de l'Inde en matière de développement".



Source: *The Human Development Index of Indian States*, Sebastian Paulo, Février 2019, pp 115.
<https://www.researchgate.net/figure/The-Human-Development-Index-of-Indian-states>

Annexe n°2 : Tableau intitulé “Showing HDI ranking of 10 leading Indian states”

Ce tableau précise à partir de quels éléments le Kerala est parvenu à se hisser au premier rang sur le plan du développement en comparaison avec les autres États indiens : l'espérance de vie, l'électrification des logements, le niveau de pauvreté...

Rank	State	HDI	Literacy rate	Life expectancy	Open defecation	Poverty rate	Electrified houses	Sex ratio
1	Kerala	0.792	93.91	74.9	2.3	7.05	99.9	1084
2	Delhi	0.750	86.34	73.2	12.1	9.91	99.8	868
3	Himachal Pradesh	0.670	83.78	71.6	8.5	8.06	99.5	972
4	Goa	0.667	87.40	71.6	4.1	8.09	99.8	973
5	Punjab	0.665	76.68	71.6	7.1	8.26	99.6	895
6	Maharashtra	0.664	82.91	71.6	42.8	17.35	92.5	929
7	Tamil nadu	0.660	80.33	70.6	54.1	11.28	98.3	996
8	Haryana	0.663	76.64	68.6	11.4	11.16	91.7	879
9	Jammu and Kashmir	0.649	68.74	72.6	35.4	10.35	97.4	889
10	Gujarat	0.616	79.31	68.7	47.1	16.63	98.9	919

2 Showing HDI ranking of 10 leading Indian states.

Source _____ :

Human Development for Socioeconomic transformation. The Kerala Development model in India, Prasanth Saseendran, Janvier 2018.

Annexe n°3 : État des lieux sur la création de micro-entreprises dans le cadre du Kudumbashree.

Ce document (tableau) illustre les progrès du Kudumbashree dans son incitation à la création d'entreprises. Ce tableau nous renseigne également sur les acteurs impliqués dans ce programme qu'ils soient individuels ou membres de groupes.

1	Micro Enterprise-Basic Details	
	Total No. of Micro Enterprises	49,200
	Enterprises started in 2021-22	6,534
	Total No. of members engaged	1,61,213
	Individual Enterprises	31,589
	Group Enterprises	17,611
	Micro Enterprises in Production Sector	22,439
	Micro Enterprises in Service Sector	16,341
	Micro Enterprises in Trade Sector	10,420
	No. of Prathyasa ME	551
	No. of Coastal ME	436
	No. of Common Facility Centers	5
	No. of Santhwanam Volunteers	424
	No. of branded cafe (Cafe Kudumbashree)	112

Source : Site officiel du Kudumbashree publié le 31 mars 2022 disponible à l'adresse : <https://www.kudumbashree.org/pages/518>

Annexe n°4 : Un exemple de success story.

Cette annexe nous permet de démontrer l'impact du Kudumbashree sur l'entrepreneuriat local en prenant un cas d'étude qui montre son implication dans le financement des micro-entreprises et son rôle déterminant dans leur création et monitoring.

Varnam Tailoring

Updated On 2017-11-20



District: Pathanamthitta

Block:Parakode

Panchayath:Pallickal

Name of the enterprise:Varnam Tailoring

Name of the entrepreneur:Beena

Date of starting enterprise:25/01/2017

Initial Investment:Rs.30,000

Additional Investment:Rs. 50,000

Source of investment:Rs.30,000 Own Investment +Rs.50,000 Loan from CEF

Profit per month (as of November, 2017):Rs. 13,000

Entrepreneur profile: Beena is a NHG member since 2002. Her husband is a carpenter and the only earning member of the family. It was hard for them to meet the household expenses and educational expenses of their two daughters. Beena always thought of starting a tailoring unit, as she was born to a family which traditionally did weaving. The lack of financial assistance was a hindrance. When Beena came to know about the SVEP programme through the MEC, she took the opportunity to start a tailoring business.

Future Plans: The tailoring unit was a successful start for Beena. Now she wishes to expand her business and start a training centre along with the tailoring shop through the help of SVEP.

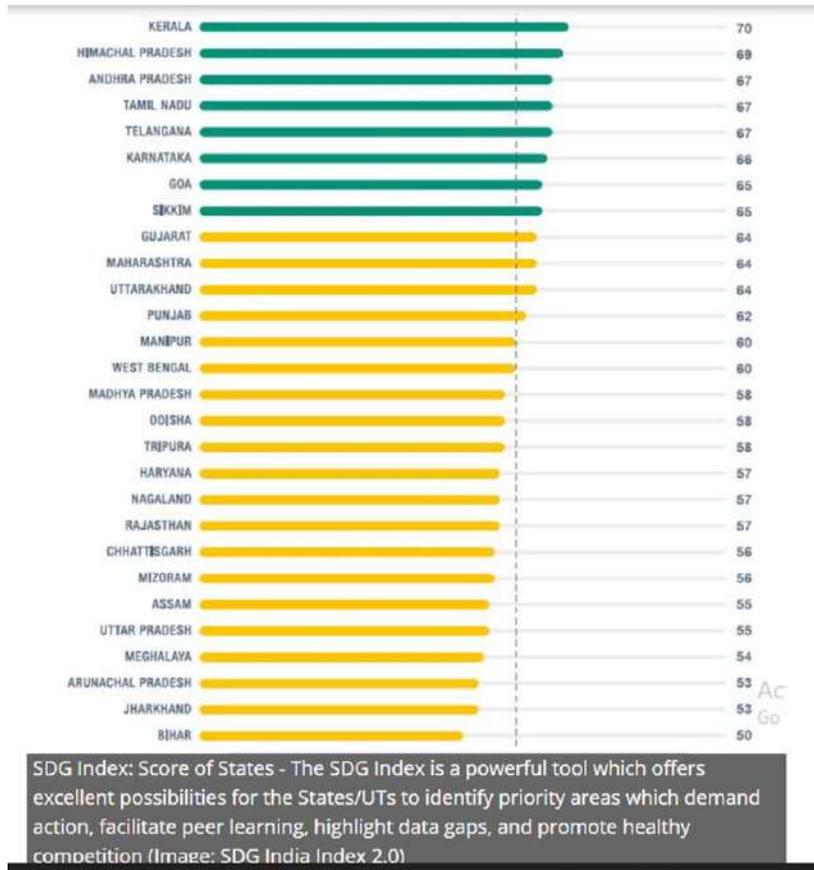
Name of the MEC supporting this enterprise:RubymolR

Entrepreneur Testimony: "We are very much satisfied with this enterprise. This business helped us to improve our living standard and my daughters are also very much proud of our new shop. I feel very happy about the support I got from the MEC."

Source : Site officiel du Kudumbashree publié le 20 novembre 2017, disponible à l'adresse : <https://www.kudumbashree.org/pic-topic-description/svep-success-stories>

Annexe N°5 : Le classement du Kerala en Inde sur la réponse aux ODD.

Ce document illustre le taux de réponse aux ODD des Etats d'Inde en 2020. Le Kerala obtient le score le plus élevé de tout le pays. Ce graphique permet d'évaluer l'efficacité des politiques de "social economy" mises en place au Kerala puisqu'elles sont directement liées aux ODD comme nous avons pu le voir dans cette note.



Source : India Water Portal : Kerala tops SDG index by NITI Aayog : Amita Bhaduri, 8 janvier 2020 disponible sur : <https://www.indiawaterportal.org/articles/kerala-tops-sdg-goals-index-niti-aayog>

Maroc

Par Juliette Garine-Wichatitsky, Lého De Bohan, Léa El Zein, Anna Giraud

L'ESS est profondément ancrée dans la société marocaine, elle se trouve au carrefour de nombreux défis et s'affirme, plus largement, comme un cas d'étude pertinent dans l'appréhension de l'avenir à l'échelle mondiale. En ce sens, le cadre - politique et juridique - de l'ESS au Maroc, ses acteurs, ses objectifs, sa substance normative, sa mise en place effective ainsi que ses résultats et lacunes sont autant d'éléments qui méritent d'être développés.

Construction et encadrement juridique des politiques d'ESS au Maroc

L'apparition du champ de l'ESS au Maroc est le fruit d'un long processus de co-construction, au sens de consultation et coopération (Fraise, 2017), entre différents acteurs. Dès 1920, les premières coopératives sont formées. Depuis, elles n'ont eu de cesse de se développer pour dépasser, mi-2020, le nombre de 24 000. On compte aujourd'hui plus de 130.000 associations et, au moins, 63 mutuelles qui couvrent essentiellement les employés du secteur public. Par ailleurs, au-delà de la création de valeur, l'ESS constitue un levier d'émancipation. En témoigne la prégnance des coopératives féminines marocaines, dépassant le nombre de 2000. Après les premières institutionnalisations dans les années 90 avec le Programme d'Ajustement Structurel (PAS), c'est en 2005 que le Maroc met en place l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH): une stratégie nationale renforçant les initiatives locales et régionales relativement atomisées. L'ESS marocaine est à ce jour placée sous l'égide du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'ESS qui vise à atteindre d'ici 2030 les 410 000 organisations actives dans le secteur. Pour cela, il a défini plusieurs stratégies sectorielles intégrant les petits producteurs (Plan Maroc Vert, Vision 2015 de l'artisanat, Plan Halieutis 2020...). Par ailleurs, si ce champ de l'ESS est le fruit d'initiatives endogènes, il est aussi soutenu par une forte coopération internationale s'inscrivant dans une nouvelle génération de politiques d'ESS (Chaves & Gallego-Bono, 2020), ce qu'a démontré le forum international de l'ESS de 2017, tenu précisément au Maroc, et signant une "mise en réseau de réseaux" à travers l'axe Nord-Sud. Cette dynamique de co-construction de la politique d'ESS marocaine est donc à ce jour intégrée dans des réseaux nationaux (associations, coopératives, mutuelles) comme internationaux (coopération bilatérale avec la France et l'Espagne, coopération technique avec le Canada, la Belgique, l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID) et l'Agence Française de Développement (AFD), coopération Sud-Sud avec le Sénégal, le Gabon et la Guinée-Bissau, et partenaires financiers divers).

Cet ancrage profond de l'ESS dans la société marocaine induit un cadre juridique national qui demeure à ce jour relativement diffus. Cependant, Fawzia Talout Meknassi, présidente-fondatrice du réseau des femmes artisanes du Maroc, précisait encore en juin 2022 qu' "aucun développement ne saurait donner de résultat sans un cadre juridique". En effet, depuis octobre 2015, le projet d'élaboration d'une loi-cadre issu d'un partenariat entre l'ONU pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Ministère de l'Artisanat et de l'ESS, peine à se frayer un chemin. Selon le ministère "l'un des apports majeurs de cette la loi-cadre réside dans la définition et la délimitation du périmètre de l'ESS, la construction d'un écosystème permettant un développement harmonieux et convergent entre les différents intervenants institutionnels et privés". En attendant son adoption, le cadre juridique de l'ESS marocaine demeure fragmenté, régi en triptyque par la loi n°112-12 relative aux coopératives (2014), la loi relative aux associations

réglementées par le dahir⁴⁴ n°1- 58-376 (1958) et la loi relative au mutuelles déterminée par le dahir n°1-57-187 (1969). Mais, plus que jamais, à l'heure de la crise liée à la Covid-19 que les associations et coopératives marocaines subissent de plein fouet, la régionalisation et l'adoption de la loi-cadre s'imposent.

Structuration des politiques publiques marocaines : problèmes et référentiel

Si les politiques publiques marocaines ont un référentiel néolibéral, ce référentiel est longtemps resté flou du fait de la faible institutionnalisation de l'ESS, comme l'attestent les assises nationales de l'ESS de 2015 tenues sous le titre: "Economie sociale et solidaire : quels référentiels pour le développement et la mise en cohérence ?". Toutefois, au Maroc, "l'ESS a été conçue moins comme une réponse à l'exclusion et la crise du lien social qu'à la pauvreté et la marginalisation de certains groupes d'individus ou territoires" (Dahman-Saïdi, 2015). En effet, la balance commerciale souffre d'un déficit chronique (Office de change, 2018), le modèle de croissance donne des signes de faiblesse, le chômage ne cesse d'augmenter induisant une vulnérabilité sociale non seulement élevée, mais aussi différenciée (jeunes et femmes notamment). En somme, des problèmes structurels subsistent et infléchissent les politiques publiques d'ESS menées aujourd'hui.

De fait, les derniers développements de l'ESS au Maroc reposent sur une logique ambivalente : les politiques publiques prennent appui à la fois sur une tradition ancienne et sur les circulations internationales de la notion. La culture de solidarité et d'entraide - au fondement de l'ESS - est ancrée dans la tradition marocaine, surtout en milieu rural. Elle se traduit par des opérations comme la touiza⁴⁵, les habous publics (bien d'intérêts général) ou la jmaâ⁴⁶. Cet ancrage culturel se conjugue avec un cadre plus récent : une nouvelle stratégie (2020-2028) a pour objectif d'aboutir à un véritable changement d'échelle et "doter le Maroc d'un cadre stratégique d'affirmation et de développement de l'ESS " (Colloque de Casablanca, 2015). Ainsi, l'ESS marocaine, déjà ancrée, est en voie d'intégration des normes internationales liées au secteur.

Organisation et intégration de l'ESS au Maroc

Dans l'organigramme politico-administratif marocain, l'ESS s'impose progressivement depuis la mise en place de l'Office de développement et de la coopération en 1975. Ce dernier vient introduire la couverture sociale avec les mutuelles. Des mesures économiques viennent également ancrer les politiques d'ESS dans l'organigramme politico-administratif marocain avec notamment des infrastructures gérées par l'État, comme l'électrification, l'eau potable, ou encore la construction de routes. Et ce, avec des financements qui sont, la plupart du temps, publics. Le gouvernement Marocain semble afficher une politique favorable à l'ESS. On observe par exemple depuis 1993 que l'ESS mène des stratégies sociales qui s'intègrent aux priorités nationales. Il y a en particulier une volonté de création d'emplois, surtout dans le but de venir en aide aux plus démunis. On compte ainsi 14 provinces marocaines sur 65 qui adoptent un programme de priorités sociales, privilégiant l'accès à l'éducation, aux soins et à l'insertion professionnelle. L'institutionnalisation de ces politiques d'ESS a permis de réduire drastiquement le taux de pauvreté, en passant de 15,3% en 2001 à 4,8% en 2014⁴⁷.

⁴⁴ Décret du roi du Maroc

⁴⁵ Une organisation coutumière ponctuelle qui consiste en l'entraide des membres de la communautés lors des tâches saisonnières en milieu rural

⁴⁶ Une organisation coutumière gérant les intérêts communs de la communauté

⁴⁷ Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales Université Hassan II

L'écosystème de l'ESS au Maroc s'articule aujourd'hui autour d'un modèle économique reposant sur différentes structures privées et publiques. Elles mettent en lumière l'entrepreneuriat à travers des dispositifs d'accompagnement, notamment pour venir en aide aux citoyens marginalisés par le système économique qui repose sur l'investissement public. Cet écosystème est organisé, en partie, autour de 117 000 associations et pas moins de 450 000 adhérents, ainsi que de mutuelles composées de 50 sociétés comptant 1,5 millions de membres.⁴⁸ On retrouve également des acteurs tels que la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit. Cette dernière permet une inclusion sociale par le micro-crédit, et a reçu en 2000 une aide financière de l'État à hauteur 100 millions de DH. Cela a notamment permis à 1,5 million de Marocains de bénéficier d'un microcrédit, et à 6000 emplois d'être créés. Selon la Commission spéciale sur le modèle de développement, les politiques d'ESS au Maroc ne sont pas transversales, mais gagneraient à l'être. En intégrant l'économie sociale aux politiques économiques, la Commission estime que le Maroc pourrait structurer davantage l'activité et reconnaître à sa juste valeur le développement de l'économie sociale au sein même de son État. Et ce, notamment grâce aux financements et à la professionnalisation des acteurs afin de créer une dynamique entrepreneuriale qui sera encadrée par l'État.

Objectifs de l'ESS marocaine

Dans une perspective plus globale, les initiatives de l'ESS mises en place au Maroc font écho à plusieurs objectifs de développement durable fixés par l'ONU. D'abord, la plupart de ces projets répondent à l'ODD n°1 consacré à l'élimination de la pauvreté dans le monde. En effet, *"la participation des populations défavorisées au processus de croissance dans une perspective de création d'emplois, d'amélioration des indicateurs de développement humain et de protection des plus démunis"* est au cœur de l'ESS marocaine. Cela se retrouve tant à travers l'emploi direct via la création de coopératives, qu'avec la naissance de structures intermédiaires entre les jeunes diplômés et les entreprises qui accompagnent leur insertion, telles que l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (AnaPEC).

L'accent est également mis sur l'artisanat dans une démarche de commerce équitable visant à réduire les inégalités et à créer *"un réseau de production et de commercialisation alternatif offrant aux producteurs du Sud des opportunités d'accès aux marchés d'exportation"*, répondant aux ODD 8, 10 et 12 : la promotion d'une croissance économique soutenue et partagée, la réduction des inégalités au sein du pays, ainsi que l'établissement de modes de production et de consommation durables. Un quatuor d'objectifs concrétisé en 2004 par la création de la Plate-forme Marocaine pour le Commerce Équitable (PMCE) ainsi que le « Maroc Taswiq », ayant mis en place des magasins solidaires et équitables, destinés uniquement aux coopératives de petits producteurs marocains. Aussi, la prolifération de ces coopératives (souvent féminines) et la revalorisation de l'artisanat placent les Marocaines au cœur du développement de l'ESS et répond à l'ODD 5 visant à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Pour finir, *"plusieurs programmes de construction de routes, d'électrification et d'approvisionnement en eau potable des communes rurales, émanant de l'Etat et des collectivités territoriales, ont été élaborés"*, remplissant plusieurs fonctions comme le désenclavement (et donc sur le long terme la réduction des inégalités plus largement) ou l'ODD n°6 pour l'accès à l'eau potable pour tous. Au-delà des objectifs premiers

⁴⁸ Ikhlasse El Aissami, Université Hassan II, Casablanca

ciblés de chaque initiative, le développement de l'ESS s'accompagne souvent de mesures d'accompagnement, comme l'accès à la santé par exemple qui répondent à de nombreux autres ODD. Plus globalement, le dynamisme des coopératives comme espace de rencontres, de respect et d'échanges, participe à un bien-être commun.

Financement de l'ESS marocaine et de ses formations

Concernant sa mise en place concrète, l'ESS est encouragée et financée par différents acteurs. D'abord, le Royaume joue un grand rôle dans le déploiement de formations pour encourager ces métiers ou de dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises, via le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'ESS. On peut citer notamment :

- La création d'un Centre d'Incubation et de Recherche-Action en Économie Sociale et Solidaire (CIRA-ESS), installé à la Faculté des Sciences Juridiques et Économiques et Sociales de Casablanca
- Plus récemment le programme MOAZARA, qui vise à la participation au financement des projets innovants au profit des associations de développement, des réseaux et des coopératives
- La Signature de 30 conventions de partenariat avec les Conseils des Régions, qui s'articulent autour de deux programmes : l'un de "*Renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'ESS (Formation, Accompagnement Coaching, Incubation...)*" et l'autre de "*Promotion et commercialisation : salons, marchés itinérants, plate-forme de commercialisation*"
- La signature des conventions de partenariats avec 5 universités dans le but de "*créer un cycle de formation au niveau Master en innovations sociales et de mettre en place des incubateurs pour accompagnement des jeunes porteurs de projets.*"

Enfin, il semble important de mentionner la participation de fondations de microfinance dans l'agrandissement de l'écosystème de l'ESS marocain : l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement en 1993, le programme MicroStart du PNUD pour le développement des associations de Microcrédit à partir de 1998, ou l'USAID avec une aide de 16 Millions de Dollars aux ONG.

Les politiques sectorielles favorisant le développement de l'ESS

L'ESS connaît une forte croissance au Maroc ces dernières années grâce à l'instauration de politiques nationales et/ou régionales sectorielles. La plus grande avancée en la matière est incontestablement l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), lancée par le roi Mohamed VI le 18 mai 2005. Ayant pour objectif de lutter contre la précarité, ce programme agit en faveur de la baisse du déficit infrastructurel et des services vitaux entre les villes et les campagnes isolées au Maroc tout en accompagnant les populations les plus précaires dans ce développement territorial. D'ici 2023, l'INDH a pour objectif d'améliorer le revenu des jeunes et leur intégration économique dans les marchés privés. Une autre politique nationale ayant des effets positifs est le Plan Maroc Vert. Mis en place de 2008 à 2018, il a permis le développement durable du secteur agricole marocain en mêlant efficience économique, équité sociale et préservation des ressources naturelles. Concrètement, cette politique a consisté à instaurer des subventions pour les petits agriculteurs, à créer des coopératives et à aménager des infrastructures agricoles plus modernes et écoresponsables. A la fin de juillet 2019, 985 projets d'agriculture solidaire ont ainsi été initiés, profitant à 733 000 marocains. Au niveau local, les

projets et politiques se multiplient également. Parmi eux, le Plan Hlieutis 2020 (cf. annexe 2) qui allie sensibilisation, durabilité et compétitivité afin de répondre à l'objectif triple suivant : reconsidérer la pêche et ses réserves comme des ressources épuisables et pourtant indispensables aux générations futures (renforcement de la connaissance scientifique) – engager les acteurs du secteur de la pêche au Maroc dans la voie d'une exploitation durable des ressources halieutiques (aménagement des pêcheries sur la base de quotas) – valoriser ces produits afin de les rendre plus compétitifs sur les marchés (développement de l'aquaculture en tant que moteur de croissance majeur). Dans un autre registre, le Programme Rawaj vision 2020, centré sur le développement et la modernisation des commerces de proximité, contribue à la formation de réseaux commerciaux locaux et à leur insertion sur les marchés publics et privés afin d'augmenter leur rentabilité.

Communication et évaluation autour des politiques d'ESS marocaines

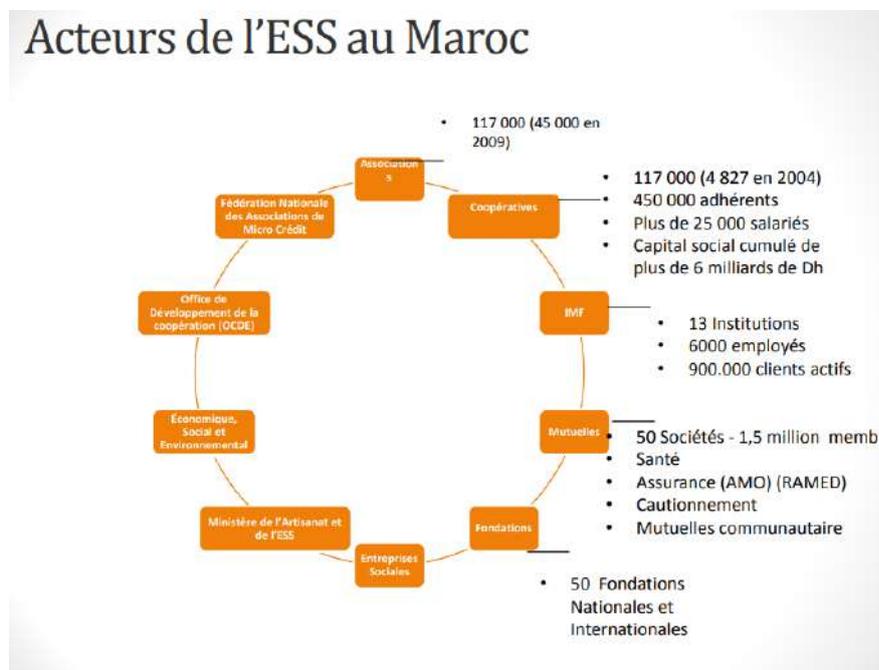
Au Maroc, le cadre institutionnel traditionnel mis en place pour l'ESS était à l'origine, peu favorable à son développement en raison d'un manque de coordination entre les institutions concernées. Pour y remédier, le département de l'ESS a été placé sous l'égide du Ministère des Affaires (économiques) générales, notamment chargé de communiquer et sensibiliser à l'ESS par le plan Stratégie nationale, l'économie sociale et solidaire 2010-2020 promouvant associations, coopératives et mutuelles à travers sept axes d'améliorations (cf. annexe 3) en commençant par la mise en place de marchés itinérants réservés aux produits de l'ESS, d'une plateforme de commerce équitable et l'organisation de salons réservés aux produits de l'ESS afin de les valoriser sur les marchés. La communication de l'ESS au Maroc s'est aussi considérablement améliorée grâce à la promotion des boutiques de commerce solidaire auprès des particuliers et de leurs produits auprès de chaînes de grande distribution. Enfin, la politique de sensibilisation à l'ESS passe par l'amélioration de l'attractivité de ses produits. Dans cette perspective, le design et le packaging des produits sont constamment perfectionnés et un label spécifique pour les produits de l'ESS (dans le cadre du Programme Rawaj vision 2020) a été adopté permettant de les mettre en avant et de les distinguer sur les marchés.

La communication de l'ESS, composée quasi essentiellement de coopératives, d'associations et de mutuelles passe aussi par la crédibilisation de ses produits à travers la collecte puis la publication de données statistiques. Ainsi, entre 1980 et 2019, on observe que le nombre de coopératives au Maroc est monté en flèche (cf. annexe 4) en passant de 310 en 1980 à 27262 en 2019 et que le secteur de l'agriculture monopolise regroupe plus de la moitié des coopératives marocaines avec 25 646 coopératives en 2020 (cf. annexe 5). Majoritairement agricoles, les coopératives sont donc davantage concentrées dans les régions agricoles du Maroc telles que l'Oriental et Souss-Massa Drâa (cf. annexe 6). Mais, cette même année, les coopératives se sont développées dans de nouveaux secteurs tels que l'habitat regroupant 1238 coopératives et le secteur de l'alphabétisation qui compte 555 coopératives. Par ailleurs, alors que les associations agissent dans beaucoup de secteurs et notamment en matière d'emploi et de logement (cf. annexe 7), les mutuelles se divisent essentiellement entre la couverture sanitaire et le cautionnement mutuel (cf. annexe 8). Enfin, il est très intéressant de constater que le taux de pénétration de l'ESS dans la population active a augmenté (cf. annexe 9) jusqu'à atteindre 5 % en 2019 et que le nombre de salariés déclarés par les coopératives a plus que triplé entre 2010 et 2020. La part de l'ESS dans le PIB a également augmenté jusqu'à atteindre 3,9 % en 2020.

Pour conclure, l'ESS marocaine constitue un champ complexe, en voie active d'institutionnalisation. Plus encore, elle représente un champ prometteur : en témoigne la visibilité des lampes marocaines Shems Africa, fruits du projet Light up Africa, lors de la récente COP 27. Des lampes solaires, fabriquées par des coopératives féminines avec des matériaux non polluants, installés par des jeunes préalablement formés et destinées à fournir de l'éclairage aux familles africaines qui n'y ont pas accès. Quoi de plus représentatif, finalement, de l'esprit et des concrétisations de l'ESS marocaine ?

ANNEXES:

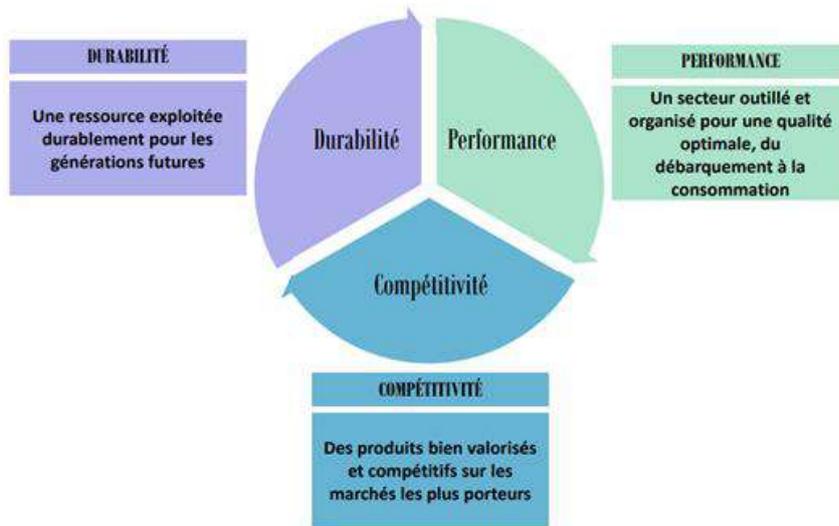
Annexe 1 : Organisation de l'écosystème de l'ESS marocaine



Source : Ikhlasse El Aissami, Université Hassan II, Casablanca

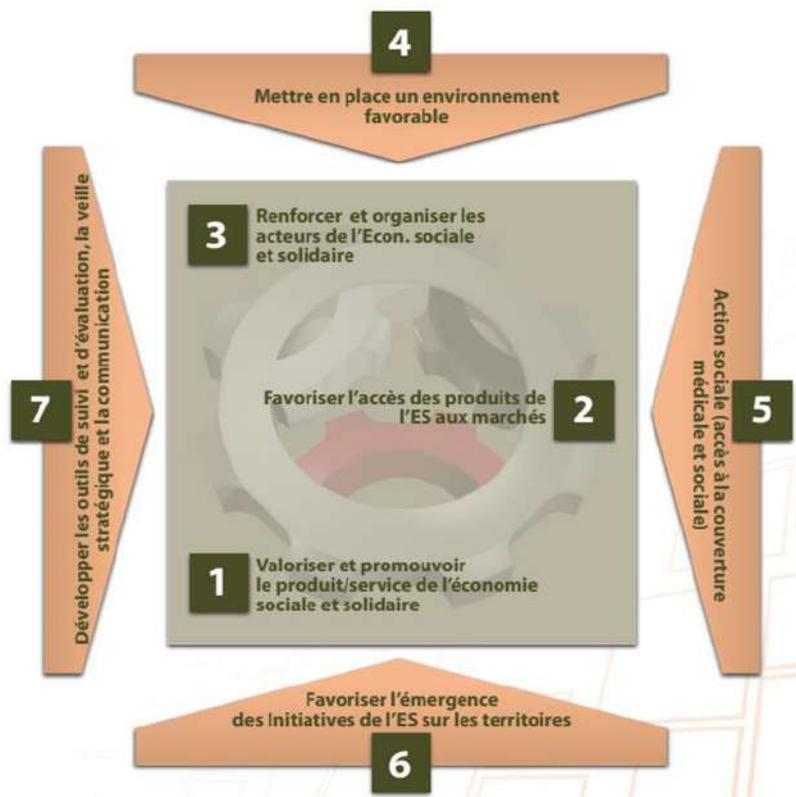
L'ESS Marocaine s'articule autour d'une variété d'acteurs, publics ou privés, tel qu'illustré par Ikhlasse El Aissami dans "Les stratégies de financement de l'innovation sociale comme moyen de croissance et d'inclusion sociale au Maroc". Ces acteurs mettent en lumière l'entrepreneuriat en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, notamment pour venir en aide aux citoyens marginalisés par le système économique qui repose sur l'investissement public.

Annexe 2 : Les trois piliers du plan Halieutis



Le Plan Halieutis 2020 allie performance, durabilité et compétitivité afin de répondre à l'objectif triple suivant : reconsidérer la pêche et ses réserves comme des ressources épuisables et pourtant indispensables aux générations futures (renforcement de la connaissance scientifique) – engager les acteurs du secteur de la pêche au Maroc dans la voie d'une exploitation durable des ressources halieutiques (aménagement des pêcheries sur la base de quotas) – valoriser ces produits afin de les rendre plus compétitifs sur les marchés (développement de l'aquaculture en tant que moteur de croissance majeur).

Annexe 3 : Sept axes stratégiques pour promouvoir des initiatives de l'ESS



Le plan Stratégie nationale, l'économie sociale et solidaire 2010-2020 a pour but de valoriser et promouvoir le produit/service de l'ESS, de favoriser l'accès des produits de l'ES aux marchés, de renforcer et organiser les acteurs de l'ESS, de mettre en place un environnement favorable, de mettre en place une action sociale, de favoriser l'émergence des initiatives de l'ES sur les territoires et de développer les outils de suivi et d'évaluation, la veille stratégique et la communication.

Annexe 4 : Niveau de l'augmentation du nombre de coopératives



Source : Données cartographiques clés – Maroc ICA-EU PARTNERSHIP

Ce graphique montre l'augmentation du nombre de coopératives au Maroc depuis 1920 ce qui témoigne de l'importance croissante de l'ESS dans l'économie nationale. Ainsi, entre 1980 et 2019, on observe que le nombre de coopératives au Maroc est monté en flèche en passant de 310 en 1980 à 27262 en 2019.

Annexe 5 : Répartition sectorielle des coopératives au Maroc

Secteur	Nombre de coopératives	Nombre des adhérents
AGRICULTURE (H.R.A)	25 646	458 115
ARTISANAT	7 833	65 599
HABITAT	1 238	51 331
COMMERCANTS / ET SERVICES	51	6 091
ARGANE	805	11 986
PLANTES MEDICINALES ET AROMATIQUES	678	8 920
DENRÉES ALIMENTAIRES	590	4 525
PECHE	556	7 894
ALPHABETISATION	555	3 439
FORETS	509	12 343
TOURISME	343	1 911
TRANSPORT	166	2 435
TRAITEMENT DE DECHETS	146	1 116
MAIN D'OEUVRE	128	828
IMPRIMERIE-PAPETERIE	86	447
EXPLOITATION DES CARRIERES	80	1 782
ART ET CULTURE	56	313
CONSEIL ET GESTION	49	309
CONSOMMATION	43	6 868
TELECOMMUNICATION	30	164
COMMERCE ELECTRONIQUE	24	120
MINES	19	365
TOTAL	40 531	646 901

Source : OCDO

Ce tableau statistique montre la répartition sectorielle des coopératives au Maroc. Ainsi, on voit que le secteur de l'agriculture monopolise la majorité de l'ensemble des coopératives en regroupant plus de la moitié des coopératives marocaines avec 25 646 coopératives en 2020. Cette même année, les coopératives se sont développées dans de nouveaux secteurs tels que l'habitat regroupant 1238 coopératives, les plantes médicinales et aromatiques avec 678 coopératives ou encore le secteur de l'alphabétisation qui regroupe 555 coopératives et le tourisme avec 343 coopératives.

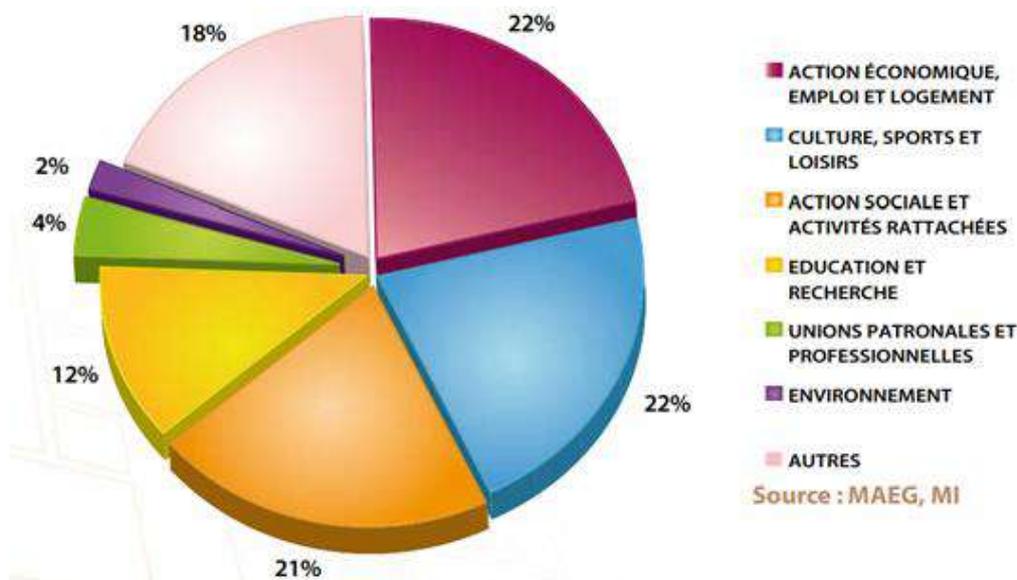
Annexe 6 : Répartition régionale des coopératives au Maroc

Région	Nombre de coopératives	Nombre des adhérents
L'ORIENTAL	5 517	79 602
MARRAKECH SAFI	4 364	88 528
FES -MEKNES	4 281	52 152
CASABLANCA SETTAT	3 966	92 198
SOUSS MASSA	3 929	56 781
RABAT SALE KENITRA	3 608	57 653
TANGER TETOUAN AL HOCEIMA	3 065	49 120
DARAA TAFILALET	3 058	60 216
BENI MELLAL KHENIFRA	2 831	68 977
GUELMIM OUD NOUN	2 775	20 157
LAAYOUNE SAKIA AL HAMRA	2 742	18 526
DAKHLA OUED EDDAHAB	395	2 991
TOTAL	40 531	646 901

Source : OCDO

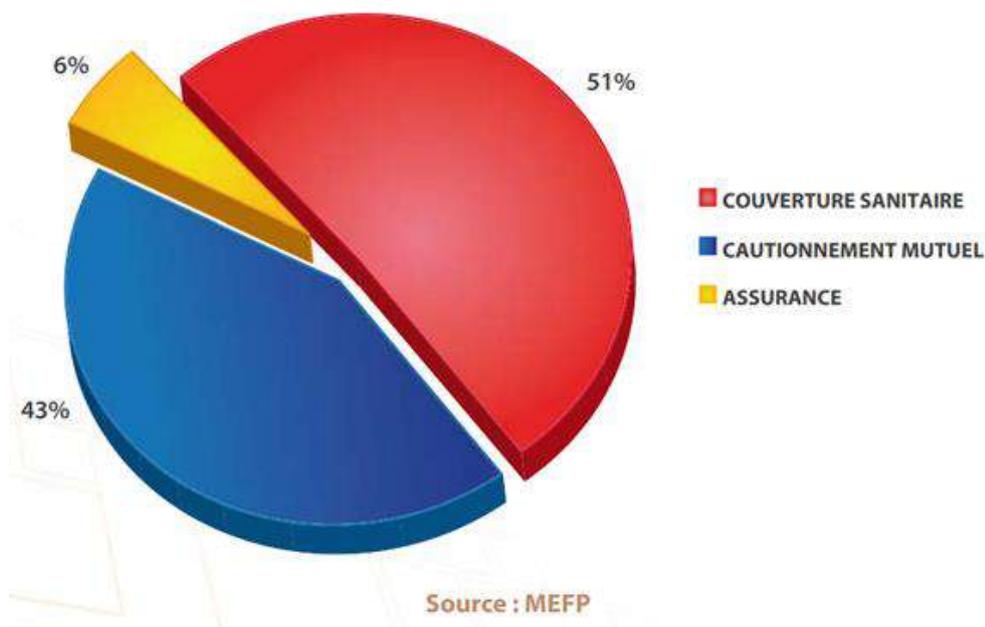
Ce tableau statistique montre la répartition géographique des coopératives au Maroc. Majoritairement agricoles, les coopératives sont donc davantage concentrées dans les régions agricoles du Maroc telles que l'Oriental et Souss-Massa Drâa.

Annexe 7 : Répartition des associations par domaine d'activité



Comme le montre ce diagramme circulaire présentant la répartition des associations par domaine d'activité au Maroc, les associations agissent dans beaucoup de secteurs et notamment en matière d'emploi et de logement et en faveur de la culture, sports et loisirs.

Annexe 8 : Répartition des mutuelles par domaine d'activité



Comme le montre ce diagramme circulaire présentant la répartition des mutuelles par domaine d'activité, les mutuelles se divisent essentiellement entre la couverture sanitaire et le cautionnement mutuel (cf. annexe 7). Environ 6% d'entre elles concernent les assurances.

Annexe 9 : Indicateurs socioéconomiques du secteur coopératif

	Année de référence 2010	Année 2019	Objectifs stratégiques à l'horizon 2020
Taux de pénétration de l'ESS dans la population active	3,1%	5%	7,5%
Emplois (Adhérents travailleurs et salariés)	50.000	En attente du recensement national	175.000
Part de l'ESS dans le PIB	1,6%	2,0%	3,9%

Source : Cadre réglementaire et institutionnel du Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale

Ce tableau présente le taux de pénétration de l'ESS dans la population active, le nombre d'emplois comprenant adhérents travailleurs et salariés dans l'ESS ainsi que la part de l'ESS dans le PIB. On voit qu'entre 2010 et 2020, ces trois variables ont considérablement augmenté ce qui témoigne du développement de l'ESS au Maroc.

BIBLIOGRAPHIE :

Assises nationales de l'économie sociale et solidaire. (20 Novembre 2015). Royaume du Maroc. <https://www.maroc.ma/fr/actualites/assises-nationales-de-leconomie-sociale-et-solidaire>

Achour, A. (2018). L'émergence d'une économie sociale et solidaire au Maroc à la lumière des théories du troisième secteur, HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/4772/4/s146320_ACHOUR_2018.pdf

Amal, M. (09 Novembre 2022). Les lampes solaires marocaines illuminent la COP27. TravelNews. http://premiumtravelnews.com/2022/11/09/les-lampes-solaires-marocaines-illuminent-la-cop-27/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=les-lampes-solaires-marocaines-illuminent-la-cop-27

Caire, G. & Stoessel-Ritz, J. (2018). Le Forum international de l'économie sociale et solidaire, nouvel espace de coopération Nord-Sud. RECMA, 348, 29-31. <https://doi.org/10.3917/recma.348.0029>

Chaves Ávila, R., Gallego Bono, JR., Savall Morera, S. (2020). Políticas públicas y entorno de la economía social. Manual de economía social, ISBN 978-84-1336-709-5, 43-64. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=7693644>

Dahman-Saïdi, M. (28 avril 2015). L'Économie sociale et solidaire au Maroc. BSI Economics. <http://www.bsi-economics.org/491-economie-sociale-solidaire-maroc>

El Aissami, I. Les stratégies de financement de l'innovation sociale comme moyen de croissance et d'inclusion sociale, au Maroc , Université Hassan II, Casablanca.

https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/El_aissami_CRISES_06_04_2017.pdf

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Université Hassan II. (5 et 6 Juin 2020). L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU MAROC, LES ENJEUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX D'UNE ÉCONOMIE TRANSFORMATRICE. <https://www.auf.org/wp-content/uploads/2020/02/Appel-à-communication-ESS-economie-Transformatrice-VF-5-fév-2020.pdf>

FEMIP. (2004). Economie sociale et solidaire : Vecteur d'inclusivité et de création d'emplois dans les pays partenaires méditerranéens ? https://www.eib.org/attachments/country/femip_study_femise_economie_sociale_solidaire_fr.pdf

Finances News Hebdo. (1er Juin 2022). Economie sociale et solidaire: «Un cadre juridique est nécessaire pour délimiter les périmètres du secteur. <https://fnh.ma/article/actualite-economique/economie-sociale-et-solidaire-un-cadre-juridique-est-necessaire-pour-delimiter-les-perimetres-du-secteur>

Fraisse, L. (2017). Co-construire l'action publique : Apports et limites des politiques locales de l'Économie sociale et solidaire en France. *Politiques et management public*, 1-2, 105-120. <https://doi.org/10.3166/pmp.34.2017.0006>

Lazraq, S. (2010). HALIEUTIS Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique marocain à l'horizon 2020.

https://www.maroc.ma/fr/system/files/documents_page/HALIEUTIS%20Marrakech2010.pdf

Louizi.K et Al. (2021) « La performance de l'ESS au Maroc : entre stratégie nationale et perspective institutionnaliste.», *Revue Française d'Economie et de Gestion* « Volume 2 : Numéro 2 » pp : 175-201.

[file:///C:/Users/LEHO/Downloads/211-Texte%20de%20l'article-584-1-10-20210301%20\(6\).pdf](file:///C:/Users/LEHO/Downloads/211-Texte%20de%20l'article-584-1-10-20210301%20(6).pdf)

Nouami, S. (22 Avril 2022). Économie sociale et solidaire : le projet de loi-cadre confié à Southbridge. *Le Matin*. <https://lematin.ma/express/2022/economie-sociale-solidaire-projet-loi-cadre-confie-southbridge/374962.html>

Royaume du Maroc, Chef du Gouvernement, Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales.(Novembre 2011). Stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire 2010-2020. <https://crindraatafilalet.ma/wp-content/uploads/2021/11/07-Economie-Sociale-et-Solidaire.pdf>

Saddiki, A. (2018). État des lieux du cadre juridique et instances de l'économie sociale et solidaire au Maroc. *International Journal of Scientific Engineering Research*, 9, 5. <https://www.ijser.org/researchpaper/ETAT-DES-LIEUX-DU-CADRE-JURIDIQUE-ET-INSTANCES-DE-LECONOMIE-SOCIALE-ET-SOLIDAIRES-AU-MAROC.pdf>

Stratégie nationale de l'Économie Solidaire. (2022). Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire du Royaume du Maroc. <https://mtaess.gov.ma/fr/economie-sociale-et-solidaire/strategie-de-leconomie-sociale/>

Mexique

par Lana Blanc, Paul Carayol, Pauline Lucia, Anoush Roussel, Lou Hugot

Le Mexique se remet doucement de la pandémie de Covid-19 qui a eu de profondes conséquences économiques et sociales dans le pays. Les perspectives de croissance à court terme se sont dégradées et les travailleurs du secteur informel, domaine largement répandu au Mexique, ont été très touchés. En 2022, le Mexique est l'un des deux seuls pays de l'OCDE à ne pas avoir retrouvé son niveau d'activité prépandémique, bien que les risques (taux de pauvreté, faible productivité, augmentation des inégalités...) tendent à la baisse. Dans ces circonstances, il est donc difficile d'accélérer la mise sur agenda de l'économie sociale et solidaire (ESS).

De manière paradoxale, la plupart des expériences de l'ESS se sont consolidées sur la base d'une opposition à l'État, allant parfois jusqu'à la confrontation et se sont appuyées sur une forte dynamique citoyenne, alors que l'État joue un rôle important dans son développement.

L'ESS au Mexique : basée sur du coopératisme et une structuration des politiques publiques appuyée au niveau fédéral

Cadre réglementaire, juridique et état des lieux de la présente ESS

Officiellement, le coopératisme apparaît en 1839, avec la fondation à Orizaba de la première caisse d'épargne pour les employés et les artisans. En 1837, est créé le premier atelier coopératif, la première coopérative de consommation des ouvriers. À la suite, de nombreuses coopératives voient le jour. Ce premier mouvement coopératif et social trouve un relais auprès du Congrès général ouvrier de 1876, qui promeut les coopératives. Le Code du commerce de 1889-1890 considère ces dernières comme une variante des sociétés commerciales, en leur accordant un intérêt certes inédit, mais néanmoins très limité (Fritz, 1986). La révolution mexicaine (1910-1917) est un événement important dans l'analyse de l'ESS. En effet, on assiste à l'essor du militantisme ouvrier d'inspiration coopérative et à la structuration du modèle de l'*ejido* - propriété collective attribuée à un groupe de paysans pour y effectuer des travaux agricoles. La coopérative la plus emblématique du Mexique est créée en 1931, la *Cruz Azul*, suivie quelques années par *Excelsior*.

Durant les années 1970, les coopératives s'intègrent alors dans la logique étatique en appuyant les actions de l'État et en adoptant des pratiques bureaucratiques qui les amènent à rompre avec certains principes fondateurs. Finalement, de 1973 à 1983, le nombre de coopératives augmente fortement en raison du développement de coopératives de participation.

En revanche, l'impact social général des coopératives reste faible, puisqu'elles n'emploient que 1,1 % de la population active et ne concernent que 0,7 % de la population mexicaine (Fritz, 1986).

Le libéralisme et les crises économiques qui lui sont liées provoquent une grave crise interne au sein des coopératives peu efficaces, sectorisées et peu dynamiques. Celle-ci se conclut en 1994 avec la modification de la loi coopérative, qui permet, entre autres mesures, l'association de personnes physiques et morales. L'inclusion des coopératives dans le registre public du commerce, en effaçant leur identité juridique propre, signe alors leur coup de grâce (Velazquez,

2013), très peu ayant survécu à ce processus. Toutefois, d'autres coopératives ont tout de même vu le jour, affichant la volonté d'une économie alternative. De fait, l'essor de ces initiatives de type ESS a permis d'imposer une reconnaissance institutionnelle de ce modèle.

En effet, il existe au Mexique un cadre juridique qui a permis de promouvoir l'ESS. L'institutionnalisation juridique de l'ESS a débuté avec la mise en place en 1994 de la Loi générale des sociétés coopératives qui avait pour objectif de réguler l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives du pays. En 2005, le Conseil Mexicain de l'économie sociale est créé. Toutefois, la reconnaissance de ces organismes et la mise en place d'un réel cadre juridique s'impose à travers la Loi fédérale relative à l'Économie sociale et solidaire de 2012. Cette loi permet d'établir des mécanismes pour favoriser le développement, le renforcement et la visibilité de l'activité économique du secteur social de l'économie mais également de définir les règles de promotion, d'encouragement et de renforcement du secteur social de l'économie en tant que système qui contribue au développement social et économique du pays. Cela accompagne la création d'un travail décent, un renforcement de la démocratie, une distribution équitable des revenus et la promotion du patrimoine social. Cette loi prévoit aussi la mise en place de l'Institut National de l'Économie Sociale (INAES), un organisme dépendant du Secrétariat du bien-être au sein du gouvernement mexicain. L'INAES concentre son travail dans la mise en oeuvre de politiques publiques visant à promouvoir le secteur social de l'économie dans le but de renforcer et de consolider ce secteur comme un pilier du développement économique du pays à travers la participation, la formation, la recherche, la diffusion et le soutien aux projets productifs du secteur. Pour donner un exemple d'application locale du cadre juridique, en 2018, la Constitution de la ville de Mexico a révisé la loi générale concernant les sociétés coopératives pour y mentionner le rôle de l'ESS dans le développement social et économique de la ville⁴⁹. Grâce à ce cadre juridique, l'ESS est devenu un moyen pour le ministère du Travail et de la promotion de l'Emploi d'atteindre des emplois décents et stables dans la ville de Mexico⁵⁰.

Ainsi, associés à ce cadre juridique, de nombreux programmes de développement de l'économie sociale et solidaire ont été mis en place. Néanmoins, entre 2015 et 2018, les modestes résultats obtenus ont été entachés d'une gestion trouble des ressources. De même, en 2019, la politique qualifiée d'« austérité républicaine » a conduit à une forte centralisation administrative des programmes, conjuguée à des licenciements massifs d'employés et de formateurs, à l'inexpérience des nouvelles autorités et à la constitution fictive de nouvelles coopératives.

B) Des valeurs et problèmes publics liés aux difficultés économiques et sociales du pays auxquels l'ESS tentent de répondre

Le Mexique, rencontre des difficultés économiques renforcées par la crise du Covid-19, les inégalités de revenus s'illustrent par un Indice de Gini élevé dans le pays⁵¹. En découle un taux de pauvreté relative élevée, 38,3% des Mexicains affirmant ne pas avoir l'argent nécessaire pour se nourrir. De plus, les problématiques liées au changement climatique qui touchent le pays poussent les gouvernants à initier un changement à travers l'ESS. Par ailleurs, le modèle économique de l'ESS s'est construit au Mexique autour de valeurs telles que la coopération, la démocratie, l'inclusion, l'équité, l'honnêteté, l'égalité, la justice, la responsabilité partagée et la soutenabilité. Ces valeurs s'appliquent aux principes guidant les propriétés collectives au Mexique

⁴⁹ Annexe 1: Extrait de la Constitution Politique de la ville de México

⁵⁰ Annexe 2: Extrait de l'article "Économie Sociale et Solidaire à México », GSEF

⁵¹ Annexe 3: Indicateurs socio-économiques, OCDE 2014

tels que l'indépendance par rapport aux sphères politiques et religieuses, un système basé sur la démocratie participative, et une organisation de travail reposant sur l'autogestion et l'engagement avec les communautés dans le but de renforcer le tissu social et de promouvoir le changement social. Ainsi, l'ESS tente par la mise en place de ces politiques de pallier aux inégalités grandissantes que connaît le pays. Enfin, les politiques de l'ESS répondent à des objectifs de développement durable (ODD), en particulier à leur volet social, même si l'égalité entre les sexes et le développement économique du pays - tout en restant dans une optique durable - sont aussi beaucoup mis en valeur.

La politique de l'ESS se maintient en raison de l'inertie juridique et institutionnelle et la pression de la demande sociale en faveur de la lutte contre le chômage. Le Secrétariat au Travail et à la Promotion de l'emploi soutient uniquement, en raison de l'insuffisance de son budget et de personnel qualifié, le secteur coopératif et non l'ensemble des entités associatives reconnues comme faisant partie intégrante du secteur social de l'économie. Au niveau local, les États fédérés ont la possibilité de mettre en place un organisme s'occupant de promouvoir l'ESS.

Des politiques publiques nouvelles en voie de développement au niveau local, autour d'un acteur particulier : L'INAES

Les acteurs de l'ESS s'organisent au service du développement des territoires

Au Mexique, l'ESS s'organise autour de différentes structures basées sur la coopération et la solidarité, elles sont répertoriées sous le nom d'Organismes du Secteur Social de l'Économie (OSSE) et se comptent au nombre de 60 943 organismes en 2014⁵². La structure principale et caractéristique de l'ESS au Mexique est l'ejido, on en comptait environ 30 000 en 2014. L'ejido est issu des réformes agraires menées dans les années 1910-1920 lorsque les paysans revendiquaient leurs droits concernant les terres qu'ils exploitaient. Son principe repose sur la dotation de terres à un groupe d'individus qui est reconnu, aux yeux de la loi, comme entité juridique propre. Le système organisationnel des ejidos repose juridiquement sur une assemblée ejidale, qui a la capacité de nommer les instances de gouvernance et de contrôle de ce système, tel que le commissaire ejidal, représentant des différents ejidatarios du pays. Outre cette structure propre au Mexique, l'ESS s'est construite autour d'autres organisations telles que des communautés, des organisations de travailleurs, des sociétés coopératives, des entreprises qui appartiennent en partie ou totalement aux travailleurs, des unions de crédits et des caisses d'épargne de travailleurs. Au Mexique, les politiques de l'ESS sont transversales et sont prises en compte dans les plans de développement économique, comme en témoigne le Programme de Promotion de l'économie sociale qui est inscrit à l'article 46 de la Loi d'Économie Sociale et Solidaire de 2012. Ce plan de développement économique prévoit un accompagnement des OSSE (Organismes du secteur social de l'économie) en soutenant les projets d'initiatives productives, en fournissant des financements et des formations pour favoriser l'organisation et la conception de projets dans ce secteur. Ce plan est institué dans l'objectif de renforcer la chaîne productive des OSSE en développant leurs capacités et en insistant sur l'inclusion productive, financière et de consommation des projets d'organismes.

Par ailleurs, le plan de développement économique de l'ESS s'organise au niveau local autour du réseau des NODESS (Noeuds d'impulsion à l'économie sociale et solidaire) qui sont des alliances locales constituées d'au moins trois acteurs institutionnels, le plus souvent un institut

⁵² Annexe 4: Les différents organismes du secteur de l'ESS au Mexique, UIA 2013

académique, les gouvernements locaux ou les organismes du secteur social de l'économie. Leur but est de promouvoir et développer les projets d'ESS au sein du territoire. Aujourd'hui il existe plus de 53 NODESS au Mexique, qui renforcent le développement de l'ESS depuis 2019 au sein du territoire⁵³. La mise en place de cette politique est nouvelle et son évaluation reste donc limitée.

Pour le moment, l'économie sociale au Mexique tente d'intégrer les plans de développement prioritaires comme une question transversale. Toutefois, d'après Bérénice Alcalde Castro membre de L'INAES, celles-ci n'ont pas atteint "un haut degré de maturité"⁵⁴

Illustrations d'initiatives locales au service de l'ESS

Il existe des programmes de renforcement des capacités de l'ESS telles que les formations, notamment à travers l'INAES, l'un des piliers de l'ESS au Mexique.

Les formations sont diverses, on y retrouve des formations commerciales mais aussi organisationnelles dans une perspective de genres. Il s'agit dans ce dernier cas d'un programme pour former les minorités de genre au commerce et les aider à s'insérer, à travers une dimension sociale et solidaire. Le système national d'assistance technique, en ce sens, a pour but de renforcer les processus de formation en matière d'ESS. Par ailleurs, leur blog propose de nombreuses ressources pour s'informer sur les dispositions, le financement, les formations ou encore les aides juridiques et comptables mises à disposition par le gouvernement mexicain. De plus, des plateformes de sensibilisation sont aussi à disposition et sont réglementées dans la loi sur l'ESS par l'intermédiaire de L'INAES (campagnes de communication pour diffuser et positionner l'ESS). En outre, un observatoire de l'économie sociale est en cours de développement pour diffuser des recherches, des informations ainsi que des évaluations de l'ESS au Mexique. De plus, l'INAES produit des guides, des rapports et des évaluations sur le secteur social de l'économie au Mexique, qui sont soumis à CONEVAL (Conseil national pour l'évaluation de la politique de développement social) pour publication et diffusion⁵⁵. Il existe aussi un espace dédié à la promotion de programmes intégraux. Ceux-ci, comme le précise Bérénice Alcalde Castro, ont pour mission de renforcer les processus sociaux, de promouvoir la création d'entreprises coopératives et de favoriser les principes et les valeurs de l'économie sociale et solidaire, faisant de l'ESS un pilier du développement du pays. En Septembre 2022, a été organisé une tournée nationale et des tables rondes territoriales NODESS (Nodos de Impulso a la economía social y solidaria). Cette tournée a été réalisée dans 5 régions afin de combiner les efforts des NODESS de tous les États. Ces nœuds de promotion de l'économie sociale et solidaire sont une stratégie de l'INAES et du ministère de l'éducation publique (SEP). Ils doivent contribuer à atteindre les cinq objectifs du programme de promotion de l'ESS (Primauté des personnes et de l'objet social sur le capital, Utilité collective ou sociale, Non-lucrativité individuelle et juste répartition des excédents, Gouvernance démocratique, Liberté d'adhésion et mixité des ressources) et générer l'intégration d'un réseau d'alliances territoriales composé d'au moins trois acteurs différents: institutions académiques, gouvernements locaux et organisations du secteur social de l'économie (OSSE). L'objectif étant de

⁵³ Annexe 5: Carte des NODESS au Mexique en 2022

⁵⁴ Annexe 6: Interview de Bérénice Alcalde Castro, membre de l'INAES au Mexique

⁵⁵ Annexe 7 et 8 : " Budget consacré aux programmes et actions fédéraux par droits sociaux et dimension du bien-être économique (PDM), 2013 " – CONEVAL 2016

" Nombre de programmes et d'actions de développement social de l'État par droit social et dimension du bien-être économique, Mexique, 2010-2014 " – CONEVAL 2016

développer des écosystèmes d'ESS sur leurs territoires, grâce auxquels des solutions territoriales aux besoins collectifs sont proposées, conçues et mises en œuvre.

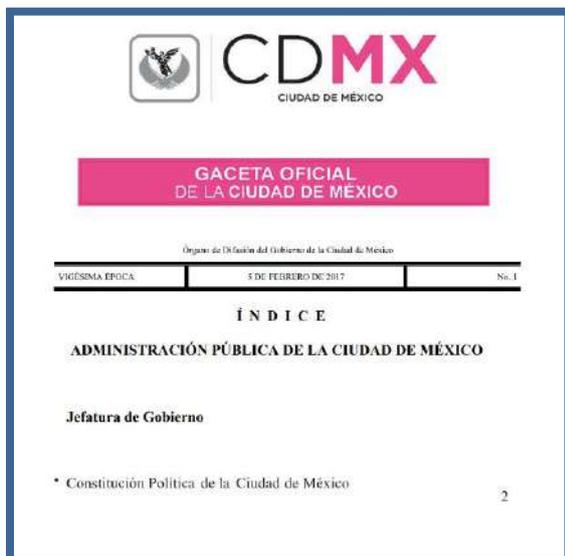
Depuis sa création en 2019, plus de 400 acteurs de tout le pays ont conçu et renforcé des actions stratégiques allant de la diffusion à l'entrepreneuriat collectif.

Toutefois, les instruments financiers de soutien à l'ESS sont moindres dû au caractère en cours de développement de l'ESS. L'État, par exemple, met en place différentes aides pour développer l'ESS, mais ces mesures sont souvent qualifiées de clientélistes par l'opposition. Néanmoins, différents programmes de soutien aux acteurs de l'ESS tels que le Plan National de Développement Social ou le Programme de Promotion de l'Économie Sociale visent à donner des moyens par le biais de l'administration indépendante qu'est L'INAES. Tout en promouvant les politiques d'ESS, l'Institut est un soutien financier indirect supplémentaire, qui travaille notamment avec la Welfare Bank du Mexique. Cela permet la création d'instruments financiers en direction du secteur social de l'économie. Toutefois, ces instruments restent au stade de la création et ne sont pas encore assez développés pour être pleinement utilisés.

De même, actuellement, il existe des actions en faveur des marchés publics pour les entreprises de l'économie sociale, mais aucune politique n'a été mise en place.

ANNEXES

ANNEXE 1: Extrait de la Constitution Politique de la ville de México



Article 10: Une ville productive (droit au développement durable et droit au travail)

Source: https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/332065/Constituci_n_CDMX.pdf

**Artículo 10
Ciudad productiva**

A. Derecho al desarrollo sustentable

Toda persona tiene derecho a participar en un desarrollo económico, social, cultural y político en el que puedan realizarse plenamente todos los derechos humanos y libertades fundamentales.

B. Derecho al trabajo

Traduction : " Toute personne a le droit de participer à un développement économique, social, culturel et politique dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales peuvent être pleinement réalisés. "

11. Las autoridades impulsarán la constitución y funcionamiento de cooperativas de las personas trabajadoras y otras formas de organización productiva del sector social de la economía, que contribuyan al desarrollo económico de la Ciudad y el mejoramiento de las condiciones de vida de sus habitantes.

Traduction : " Les autorités encouragent la création et le fonctionnement de coopératives de travailleurs et d'autres formes d'organisation productive dans le secteur social de l'économie, qui contribuent au développement économique de la ville et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants."

ANNEXE 2: Extrait de l'article « L'Économie Sociale et Solidaire à México », GSEF

Ces chiffres nous montrent l'ampleur de la part de l'ESS dans la ville de México actuellement, notamment depuis son institution dans la Constitution de la ville. L'objectif principal du ministère du Travail et de la Promotion de l'emploi de la ville de México est de promouvoir et de garantir l'offre d'emplois décents dans la capitale. L'ESS constitue donc l'un des moyens stratégiques pour y parvenir, à travers la Direction générale à l'Économie Sociale et Solidaire.

Source: GSEF (Global Social Economy Forum),

<https://www.gsef2021.org/index.php/fr/economia-social-y-solidaria-fr-fr/la-ess-en-la-ciudad->

Le **recensement des entreprises sociales et solidaires de la ville de Mexico** de décembre 2019 indique que :

- 70 pour cent des coopératives produisent des biens et/ou des services, c'est-à-dire qu'elles les transforment et les commercialisent ;
- 28 pour cent consomment des biens et/ou des services destinés à être mis en commun entre les entreprises, les ménages ou leurs activités de production ;
- 13 pour cent se consacrent principalement à l'industrie textile (production et vente) et 10 pour cent à la vente d'aliments ;
- 56 pour cent ont entre un an et sept ans ;
- 59 pour cent ont été créées par une personne rejointe par des membres de sa famille, 16 pour cent à partir d'une organisation sociale ou de quartier à laquelle elle participait et 14 pour cent sur recommandation et/ou avec l'aide du gouvernement (fédéral ou local) ;
- 62 pour cent ont modifié et/ou amélioré leurs produits et/ou services au fil du temps ;
- 85 pour cent ont exprimé leur souhait d'appartenir à un réseau, une corporation ou une association de coopératives ou d'entreprises partageant la même orientation économique, manifestant ainsi leur intérêt pour la constitution d'un écosystème sur lequel s'appuyer et/ou à partir duquel s'organiser ;
- Le revenu mensuel moyen tiré de leurs ventes s'élevait à 20 070 pesos mexicains.

[de-mexico-fr-fr](#)

En 2019, le **sous-programme « Renforcement des entreprises sociales et solidaires »** a octroyé des aides à :

- 40 entreprises du secteur primaire ;
- 147 entreprises du secteur secondaire ;
- 242 entreprises du secteur des services ;
- 5 entreprises du secteur des transports, des services postaux et du stockage ;
- 2 entreprises d'information du secteur des médias.

Total : 436.

En 2019, le **sous-programme « Renforcement et constitution d'entreprises sociales et solidaires »** a octroyé des aides à :

- 97 entreprises du secteur primaire ;
- 765 entreprises du secteur secondaire ;
- 550 entreprises du secteur des services ;
- 1 entreprise du secteur des transports, des services postaux et du stockage ;
- 19 entreprises d'information du secteur des médias.

Total : 1432.

Les personnes ayant bénéficié de ce programme sont au nombre de dix mille environ, dont 59 pour cent de femmes et 41 d'hommes.

De janvier à juillet 2020, le **sous-programme « Renforcement des entreprises sociales et solidaires »** a octroyé des aides à :

- 3 entreprises du secteur primaire ;
- 43 entreprises du secteur secondaire ;
- 94 entreprises du secteur des services ;
- 1 entreprise du secteur des transports, des services postaux et du stockage.

Total : 138.

Les personnes ayant bénéficié de ce programme sont au nombre de 1419, dont 63 de femmes et 37 pour cent d'hommes.

ANNEXE 3: Indicateurs socio-économiques (Canada, Mexique, USA, UE), OCDE

En 2014, le Mexique connaissait d'un côté un taux de non-emploi plus faible que celui des USA, du Canada et de l'UE, mais d'un autre côté un taux de pauvreté de 20,4% (au moins 3 points de plus que les trois autres) et un indice d'inégalité de revenus de 0,466 contre 0,380 pour les USA ou 0,291 pour l'UE. On voit donc que le Mexique est un pays où la situation financière de la population demeure précaire. Ainsi, les ODD sont plus que pertinents et nécessaires à atteindre et

l'intérêt que montre l'État pour le bien-être économique du pays est une avancée positive pour le développement de l'ESS et sa légitimation.

Tableau 1. Indicateurs socio-économiques

	Canada (10 ^e économie mondiale)	Mexique (16 ^e économie mondiale)	États-Unis (1 ^{re} économie mondiale)	Union européenne
Population (millions d'habitants)	36	122	323	510
Revenu annuel disponible des ménages (USD)	31 900 11 500 (10% plus bas)	6 400 800 (10% plus bas)	35 600 6 200 (10% plus bas)	22 900 7 700 (10% plus bas)
PIB (milliards)	1 550,5	1 144,3	17 946,9	18 547,0
Taux de non-emploi (%)	7,2	5,2	7,6	11,1
Inégalité de revenu (Gini)	0,320	0,466	0,380	0,291
Pauvreté relative (%)	11,9	20,4	17,4	9,4
Pas d'argent pour acheter de la nourriture	11,5	38,3	21,1	11,5
Dépenses publiques (% PIB)	18,3	7,4	19,8	25,1
Confiance dans le gouvernement	53 (65*)	37 (44*)	35 (40*)	41 (50*)
Confiance dans les institutions financières	75 (76*)	43 (47*)	38 (74*)	43 (65*)

Source : OECD, 2014a,b,c,d, OCDE, 2014 * = avant la crise

ANNEXE

4:

Les différents organismes du secteur de l'ESS au Mexique

Les différents organismes de l'ESS au Mexique (associé à leur nombre estimé à l'année 2014) sont d'un nombre important (60 943). En outre, les ejidos sont les organismes les plus présents ainsi que les sociétés de production rurales (là où L'INAES agit principalement à travers ses actions).

Organismes du secteur de l'économie sociale	Nombre estimé en 2014
Ejidos	29 555
Sociétés de production rurale	9 471
Unions de ejidos	6 426
Coopératives de production et de consommation	3 059
Communautés	2 359
Sociétés de solidarité sociale	1 744
Unions de crédit	1 680
Caisses d'épargne de travailleurs	1 540
Total des organismes du secteur de l'économie sociale	60 943

Source: UIA, 2013, p.23

ANNEXE 5: Carte représentant les NODESS présents au Mexique en 2022. Depuis la mise en place du réseau en 2019, 53 NODESS ont été mis en place dans le pays.

Pour rappel, le réseau national de NODESS, le ministère de l'éducation publique (SEP), par l'intermédiaire du sous-secrétaire de l'enseignement supérieur, et l'Institut national de l'économie sociale (INAES) organisent des tournées nationales et des tables rondes territoriales nommées NODESS. Ces séries d'activités - en format virtuel, présentiel et hybride réunissent des alliances qui composent le NODESS, des acteurs stratégiques d'intérêt, dans des espaces d'échange, de réflexion et de proposition autour de l'ESS. L'objectif principal étant de promouvoir les processus qui permettent l'institutionnalisation de NODESS et de renforcer leur portée et leur impact.



Source: "Red nacional de NODESS 2022", Sistema Nacional de Capacitación (sinca.gob.mx)

ANNEXE 6: INTERVIEW réalisé (en espagnol) avec Berenice Alcade Castro, membre de L'INAES (Institut National de l'Économie Sociale) du Mexique:



Nous avons réalisé un interview d'une heure avec Berenice Alcade Castro, qui est membre de l'un des organismes les plus spécialisés dans l'ESS au Mexique. Cela nous a permis de mieux comprendre les enjeux, les programmes et formations mis en place ainsi que le fonctionnement de L'INAES. Notamment, d'avoir un avis constructif et riche sur le développement de L'ESS au sein du pays et des difficultés rencontrées. Ici, le résumé.

Berenice est chargée de projet ainsi que de la coordination générale de la promotion et du développement des entreprises au sein de l'INAES. Cet institut dirige les activités publiques de l'économie social et solidaire au niveau national. Le sujet de l'ESS est néanmoins récent au Mexique et est toujours en cours de développement. L'INAES qui a pour but d'impulser les politiques publiques en matière d'économie sociale, collabore principalement avec 3 acteurs : le système éducatif, les organisations de l'ESS et avant, car obligatoire, le gouvernement local, ou une association privée, une entreprise privée. Ces 3 acteurs, au sein du territoire, travaillent et sont les partenaires de l'INAES. Il y a une réelle volonté de créer un écosystème d'économie sociale et solidaire dans les différentes régions du Mexique, d'où le fait que beaucoup d'activités sont mises en place et sont différentes dans les 5 régions ; dans le centre, il s'agit de se concentrer sur les questions de produits de services, au contraire, dans le sud il y a une nécessité de développement durable, de tourisme soutenable... Ces réseaux permettent alors à L'INAES de réaliser des activités liées à l'économie sociale et solidaire avec l'aide du gouvernement. Pour Berenice, l'ESS, est un changement de modèles, une mise en relation des territoires et une nouvelle manière de "faire les choses", en développant localement. Les derniers projets de L'INAES sont centrés sur les zones rurales ; il s'agit de programmes qui donnent appuis aux milieux agricoles du Mexique. Notamment en soutenant les travailleurs, les ouvriers des "campos mexicanos" et menant des actions avec les producteurs de cacao, de miel, de cannelle... L'objectif est aussi que ces groupes se mettent d'accord pour mettre en place des décisions qui leur permettent d'innover, d'avancer dans leur domaine et de les aider dans le développement de leur marque, leur logo, la forme de distribution...

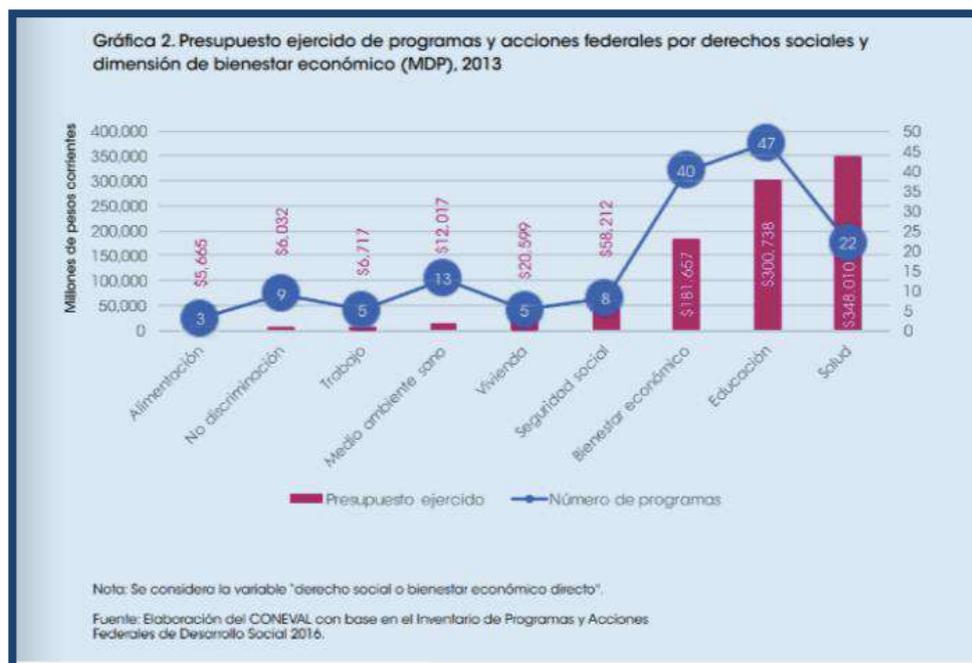
En effet, d'après Berenice, "la gente conoce poco el principio de la economía solidaria", c'est un concept vu comme loin, rare et qui se comprend peu... Le but n'est donc pas tant d'avoir le nom d'organisation de l'ESS mais d'avoir les valeurs qui l'entourent.

Toutefois pour "sobrevivir" (survivre) il est indispensable pour une coopération de détenir des ressources diverses, en particulier économiques : c'est la partie politique. L'INAES aide donc dans ce sens les organisations. Berenice nous a également expliqué que le changement de gouvernement, Andrés Manuel Lopez Obrador, qui est le premier président de gauche de l'histoire récente du Mexique, devrait jouer sur le futur de l'ESS et les nouvelles mesures prises. En outre, en 2021, une série de "webinaires" pour la promotion de l'ESS ont été organisés par l'INAES pour les parlementaires mexicains. Le thème était « Débats stratégiques : co-crée un nouveau modèle économique et social pour notre société ». L'objectif principal était d'attirer l'attention sur l'importance de la co-création de politiques publiques en faveur de l'ESS et de montrer comment les différents pays mettaient en oeuvre des politiques d'ESS.

Une des difficultés rencontrées au Mexique, d'où les partenariats avec les organisations de l'économie sociale et solidaire, est la commercialisation des produits de services. C'est pourquoi, une équipe au sein de l'INAES est chargée de faire l'accompagnement de chaque organisation, chaque coopérative... Les formations sont en ce sens elle aussi très importantes, car d'après Berenice, dans l'ESS, l'âge moyen est de 40 et 50 ans, alors il y a une manière différente de voir l'entrepreneuriat, d'où l'importance d'ouvrir l'ESS aux nouvelles générations et de sensibiliser les jeunes. In fine, L'INAES essaie avant tout de réaliser un dialogue entre les décideurs politiques et les acteurs de l'ESS pour de futures collaborations et l'adoption de stratégies par les gouvernements locaux, de manière à consolider les politiques publiques et les actions pour le développement de l'ESS au Mexique.

ANNEXE 7: " Budget consacré aux programmes et actions fédéraux par droits sociaux et dimension du bien-être économique (PDM), 2013 "

Au niveau fédéral, en 2013, les secteurs de l'éducation et du bien-être économique sont ceux qui bénéficient du plus grand nombre de programmes sociaux même s'ils ne sont respectivement que les deuxième et troisième pôles les plus financés.



Variables :

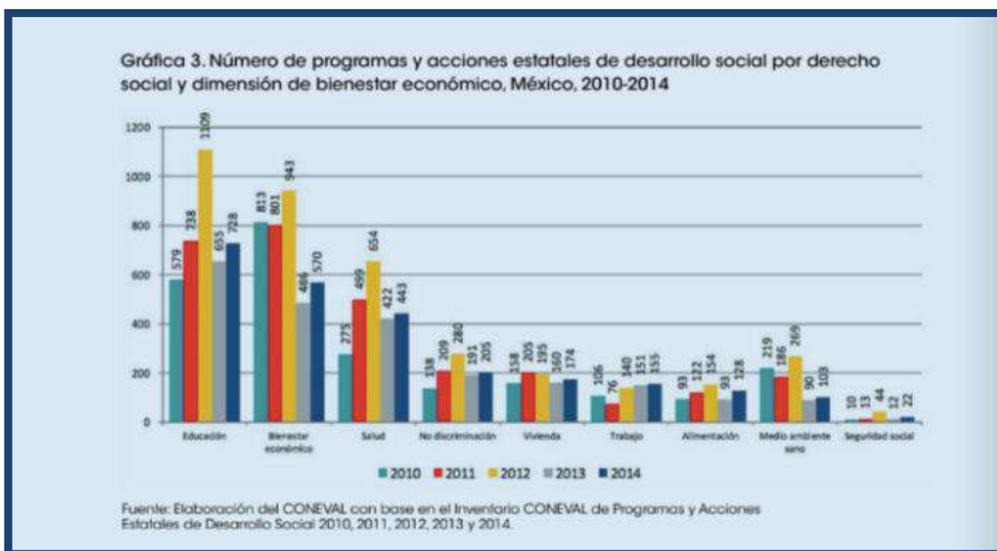
alimentation, contre la discrimination, travail, environnement sain, logement, sécurité sociale, bien-être économique, éducation, santé.

En ROSE : le budget alloué — en BLEU : le nombre de programmes

ANNEXE 8: “ Nombre de programmes et d'actions de développement social de l'État par droit social et dimension du bien-être économique, Mexique, 2010-2014 ”

Ce graphique montre que parmi les secteurs les plus financés par les programmes sociaux par le gouvernement mexicain, le bien-être économique est en haute position.

Ainsi, même si les politiques prises en compte sont principalement sociales, (éducation, santé..), l'aspect économique n'est pas laissé de côté.



Variables : éducation, bien-être économique, santé, pas de discrimination, logement, travail, alimentation, environnement sain, sécurité sociale.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

Agence Française de Développement. « L'AFD et le Mexique : priorité à une trajectoire bas-carbone, résiliente et inclusive »: <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/mexique>

Alcalde Castro, Berenice. « L'Économie sociale et solidaire face à la question du travail. Une comparaison Mexique-France », Thèse de doctorat, Université Autonome Métropolitaine Xochimilco en co-tutelle avec l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2017

Bernier, Luc, et Lévesque, Benoît. « L'économie sociale et les sociétés d'État en Amérique du Nord (Canada, Mexique et États-Unis) dans le contexte de l'ALENA », Interventions économiques, vol. 59, Hors thème, 2018: <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.3972>

Caire, Gilles, et Willy, Tadjudje. « Vers une culture juridique mondiale de l'entreprise d'ESS ? Une approche comparative internationale des législations ESS », RECMA, vol. 353, no. 3, pp. 74-88, 2019: <https://doi-org.proxy.sciencespobordeaux.fr/10.3917/recma.353.0074>

Global Social Economy Forum. «La Economía Social y Solidaria en México»

<https://www.gsef2021.org/index.php/es/economia-social-y-solidaria-es-es/la-ess-en-mexico-es-es>

Hoffman, Odile. « L'ejido : laboratoire des pratiques sociales et fondements de la ruralité contemporaine au Mexique », La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XXe siècle, Gastellu Jean-Marc et Marchal, Jean Yves. p. 401-416, 199 - L'ejido : laboratoire des pratiques sociales et fondement de la ruralité contemporaine au Mexique (ird.fr)

Ramirez-Mendez, Francisco. « L'économie sociale et solidaire au Mexique : évolution historique et perspectives », RECMA, vol. 335, no. 1, pp. 103-110, 2015

<https://doi.org/10.7202/1028536ar>

Rojas Herrera, Juan José, et Cañedo Villarreal, Roberto. « Politiques de promotion de l'économie sociale et solidaire : Étude de cas de la ville de Mexico », UNRISD Working Paper, no. 2020-7F, 2020: <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/246246/1/WP2020-07F.pdf>

Ontario

par Agathe Rageys, Mai Ly Saulnier, Nolwenn Simon, Nathan Veyssière

Contexte historique et conceptions contemporaines de l'ES en Ontario

Si les politiques publiques visant à développer l'économie sociale (ES) sont relativement nouvelles en Ontario, l'économie sociale dans la région est ancrée dans une tradition historique particulière (Brouard, *et al* 2015). Dès le XIXe siècle, on retrouve ainsi des initiatives importantes d'entrepreneuriat social et de coopératives. À la fin du XXe siècle, le rôle central de l'Ontario dans l'économie canadienne et son intégration dans un paradigme 'néoconservateur' privilégiant la réduction des coûts des dépenses publiques fait émerger l'entrepreneuriat social et les entreprises à but non lucratif, qui sont progressivement intégrées aux politiques publiques (Brouard, *et al* 2015).

La conception de l'économie sociale en Ontario est façonnée par plusieurs traditions historiques, mobilisées par les différentes communautés Ontariennes (Anglophones, Francophones, ...) (Brouard, *et al* 2015).

- Un paradigme 'étasunien' principalement centré sur l'entrepreneuriat social et le *self sufficiency*.
- Un second paradigme s'inspirant des modèles du Royaume Uni, intégrant une approche plus sociale et *policy focused*, dans laquelle le rôle des pouvoirs publics est considéré comme plus central.
- Le paradigme 'européen', similaire aux approches mises en place au Québec, intégrant l'impératif de gouvernance participative.

Cette pluralité de conceptions de l'ES se traduit en Ontario par une diversité importante dans les formes organisationnelles (coopératives à but lucratif ou non lucratif, entreprises à but non lucratif, business à mission sociale, ...) (Brouard, *et al* 2015), mais aussi dans les normes et valeurs mobilisées par les acteurs de l'ES. Ainsi, la table ronde de l'économie sociale de l'Ontario met en avant les valeurs suivantes :

- Gouvernance démocratique de l'économie
- Durabilité
- Responsabilité environnementale et innovation
- Égalité et inclusion
- Collaborations entre les régions, les générations et les cultures
- Engagement et participation active des citoyens aux projets communautaires

Cette charte, réunissant les principaux acteurs ontariens de l'économie sociale, illustre parfaitement la diversité des valeurs mobilisées par les acteurs de l'ES, qui contrastent avec le caractère relativement restreint de celles guidant la politique publique d'économie sociale. À ce jour, la définition de l'entrepreneuriat social mobilisée par le Gouvernement de l'Ontario est la suivante :

“Une entreprise sociale est un organisme qui a recours à des stratégies commerciales en vue de maximiser ses répercussions sociales ou environnementales.” (Gouvernement de l'Ontario, 2015).

Comme le signalent Brouard *et al*, cette définition prouve que les impératifs de gouvernance participative ne sont pas encore significativement pris en compte dans les conceptions de l'entrepreneuriat social par le gouvernement de l'Ontario (Brouard, *et al* 2015).

Un cadre légal en évolution, mais encore peu développé

Le cadre légal encadrant l'ES est relativement diffus : s'il existe des statuts encadrant la structure légale des coopératives, des entreprises à but non lucratif, etc. il n'existe pas à ce jour de loi-cadre spécifique à l'économie sociale en Ontario (Brouard *et al*, 2015).

Suite aux demandes des acteurs de l'ES, le gouvernement a néanmoins pris l'initiative de moderniser les dispositions légales encadrant les statuts des organisations à but non lucratif. En 2021, le Ontario Not-for-Profit Corporations Act (ONCA) met à jour la loi alors en vigueur depuis 2010 pour notamment faciliter la création d'organisations à but non lucratif, distinguer les associations d'intérêt public des autres organisations sans but lucratif, mais surtout reconnaître le droit aux organisations à but non lucratif “d'exercer des activités commerciales si celles-ci soutiennent les objets non lucratifs de l'organisation” (Gouvernement de l'Ontario, 2022).

En dépit de la démarche du gouvernement visant à moderniser les statuts juridiques de l'économie sociale, les problèmes juridictionnels représentent toujours un facteur limitant le développement de l'économie sociale en Ontario (SEOntario, 2014).

Une intégration progressive des enjeux liées à l'ES par le gouvernement de l'Ontario

Malgré l'absence d'une loi-cadre définissant un statut juridico-institutionnel à l'ESS, le gouvernement de l'Ontario a progressivement intégré les enjeux liés à l'économie sociale au cours de la dernière décennie.

En 2011, le gouvernement de l'Ontario a ainsi tenu, en partenariat avec MaRS (entreprise à but non lucratif Ontarienne visant à accompagner le développement d'entreprises Canadiennes), le premier *Social Innovation Summit* (Chamberlain *et al*, 2015). Cette initiative, réunissant des citoyens, des organisations à but non lucratif et des organismes publics, a permis d'élaborer un *Social innovation policy paper*, définissant les objectifs et défis auxquels devrait répondre la politique du gouvernement de l'Ontario. Les politiques d'ES du gouvernement sont donc, dès l'origine, basées sur une démarche de co-construction.

En 2012 est créé, au sein du Ministère du Développement Économique de l'Ontario, le *Office for Social Enterprises*, visant à promouvoir l'économie sociale ontarienne, ce qui témoigne d'une institutionnalisation des enjeux liés à l'économie sociale (Brouard *et al*, 2015).

Enfin, en 2013, dans *Impact, a social enterprise strategy for Ontario*, le gouvernement définit un projet ambitieux de soutien à l'ES : un financement de 25 000 000\$ visant à populariser l'ES, développer son écosystème organisationnel et créer des canaux de financement des projets liés à l'économie sociale. (Gouvernement de l'Ontario, 2015)

Ecosystème organisationnel et programmes contemporains de soutien à l'ES

La politique de soutien à l'ES en Ontario s'appuie sur une diversité d'organismes visant à développer, promouvoir, et financer les projets d'entrepreneuriat social. Certains d'entre eux bénéficient d'un financement direct du gouvernement de l'Ontario, quand d'autres sont des entreprises privées et autonomes.

Des réseaux de représentation et de développement

Le réseau ES Ontario joue un rôle de promotion et d'éducation, en fournissant une plateforme visant à mettre en valeur l'économie sociale ontarienne (SEontario, 2012). À travers une démarche communautaire, ce réseau cherche notamment à représenter et promouvoir les valeurs de l'ES, démontrer l'efficacité des entreprises de l'économie sociale, mettre en relation les acteurs ontariens de l'ES, fournir un accès direct aux potentiels consommateurs désirant soutenir ces entreprises, etc.

De la même manière, le Conseil de la Coopération de l'Ontario (entreprise sociale ontarienne sans but lucratif) promeut la recherche et l'innovation sociale, facilite le développement de projets d'impact (CCO, n.d)

Des programmes de financement

La fondation Trillium de l'Ontario (FTO) est l'organisme principal du gouvernement provincial chargé de financer les initiatives de l'économie sociale (Flatt, *et al* 2013). La FTO a maintenant pour mandat d'allouer plus de 150 millions de dollars par an aux organismes et initiatives communautaires, aux organismes à but non lucratif et aux initiatives d'entrepreneuriat social.

Plusieurs initiatives de renforcement ont été mises en place par la FTO pour étendre les capacités de l'ES dans les années 2010. L'objectif était de devenir chef de file mondial en matière d'entreprises sociales et de finances sociales d'ici 2021. En 2012, la fondation a lancé le *Future Fund*, pour renforcer les capacités dans le domaine des entreprises sociales, en mettant l'accent sur les jeunes entrepreneurs (Gouvernement de l'Ontario, 2015). En 2015, l'investissement de 4 millions de dollars dans le Fonds pour les projets pilotes d'entrepreneuriat social a créé plus de 125 emplois (Gouvernement de l'Ontario, 2015).

En outre, le Gouvernement de l'Ontario a mis en place un programme de réduction des taux de prêts qui a permis de faciliter l'embauche de personnes faisant face à des obstacles à l'emploi tout en facilitant le financement des projets d'entrepreneuriat social (Gouvernement de l'Ontario, 2015).

Le système ontarien de financement de l'économie sociale étant hybride, s'ajoutent aux bailleurs de fonds publics certaines fondations privées actives dans le financement d'initiatives liées aux entreprises sociales en Ontario. Plusieurs sont à citer, notamment la J.W. McConnell Family Foundation, la Laidlaw Foundation, la Metcalf Foundation, la Toronto Foundation, TIDES et l'Atkinson Charitable Foundation (Flatt, *et al* 2013).

En somme, comme le soulignent Brouard *et al*, le développement de l'économie sociale ontarienne repose largement sur les initiatives communautaires (Brouard *et al*, 2015). Néanmoins, il est clair que la politique d'investissement du gouvernement, s'appuyant sur la

Fondation Trillium de l'Ontario, joue un rôle clé dans le financement des initiatives de l'économie sociale ontarienne.

Des résultats : un soutien à l'ES permettant de répondre aux ODD

La stratégie des politiques de soutien à l'économie sociale en Ontario entre 2016 et 2021 a pour fondement le rôle crucial joué par les acteurs de l'ES en termes de réduction de la pauvreté, de protection de l'environnement, de création d'emploi et de croissance (Gouvernement de l'Ontario, 2016). En ce sens, ces politiques de soutien répondent à plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD), en lien avec les valeurs de la TRÉSO évoquées précédemment.

D'abord, la combinaison des objectifs 1 et 10, "Pas de pauvreté" et "Inégalité réduite" représente un objectif central de l'ES en Ontario. En effet, 45 % des entreprises sociales sans but lucratif de l'Ontario ont pour objectif la réduction de la pauvreté (Gouvernement de l'Ontario, 2016).

Ensuite, la politique de soutien à l'ES permet de répondre à l'objectif 8 "Travail décent et croissance économique". En soutenant les initiatives de l'économie sociale, le gouvernement favorise la création d'emplois et l'investissement, encourage une croissance prospère, équitable et inclusive. Plusieurs entreprises sociales ontariennes créent des opportunités de formation et d'emploi à destination des personnes confrontées à des obstacles sur le marché du travail. C'est le cas, par exemple, de Building Up, Groupe Convex, CigBins, Options Printing ou encore Good Food Delivery (Gouvernement de l'Ontario, 2016).

Certaines initiatives de l'ESS Ontarienne permettent également de fournir de l'énergie propre à un coût abordable, correspondant à l'ODD numéro 7. SolarShare par exemple, est une entreprise qui développe des installations d'énergie solaire et offre aux Ontariens la possibilité d'investir dans les énergies renouvelables. D'autres ODD sont également couverts, notamment l'objectif 4 "Éducation de qualité" et l'objectif 3 "Bonne santé et bien-être".

Annexes :

Annexe 1: Scott, Katherine, Spyridoula Tsoukalas, Paul Roberts, and David Lasby. (2006). "The Nonprofit and Voluntary Sector in Ontario: Regional Highlights from the National

Survey of Nonprofit and Voluntary Organizations." Imagine Canada, Toronto.

Extraits d'une étude de 2006 visant à mesurer l'importance des organisations à but non lucratif en Ontario. Si les données exposées ont évidemment évolué, ces graphiques nous permettent (bien que de manière non exhaustive) de visualiser la structure de l'ES en Ontario, et le poids important qu'elle représente dans l'économie ontarienne. En outre, cette étude permet d'envisager la diversité des fonctions remplies par les organisations à but non lucratif (cf. Figure 2, Figure 4).

Figure 4: Population served

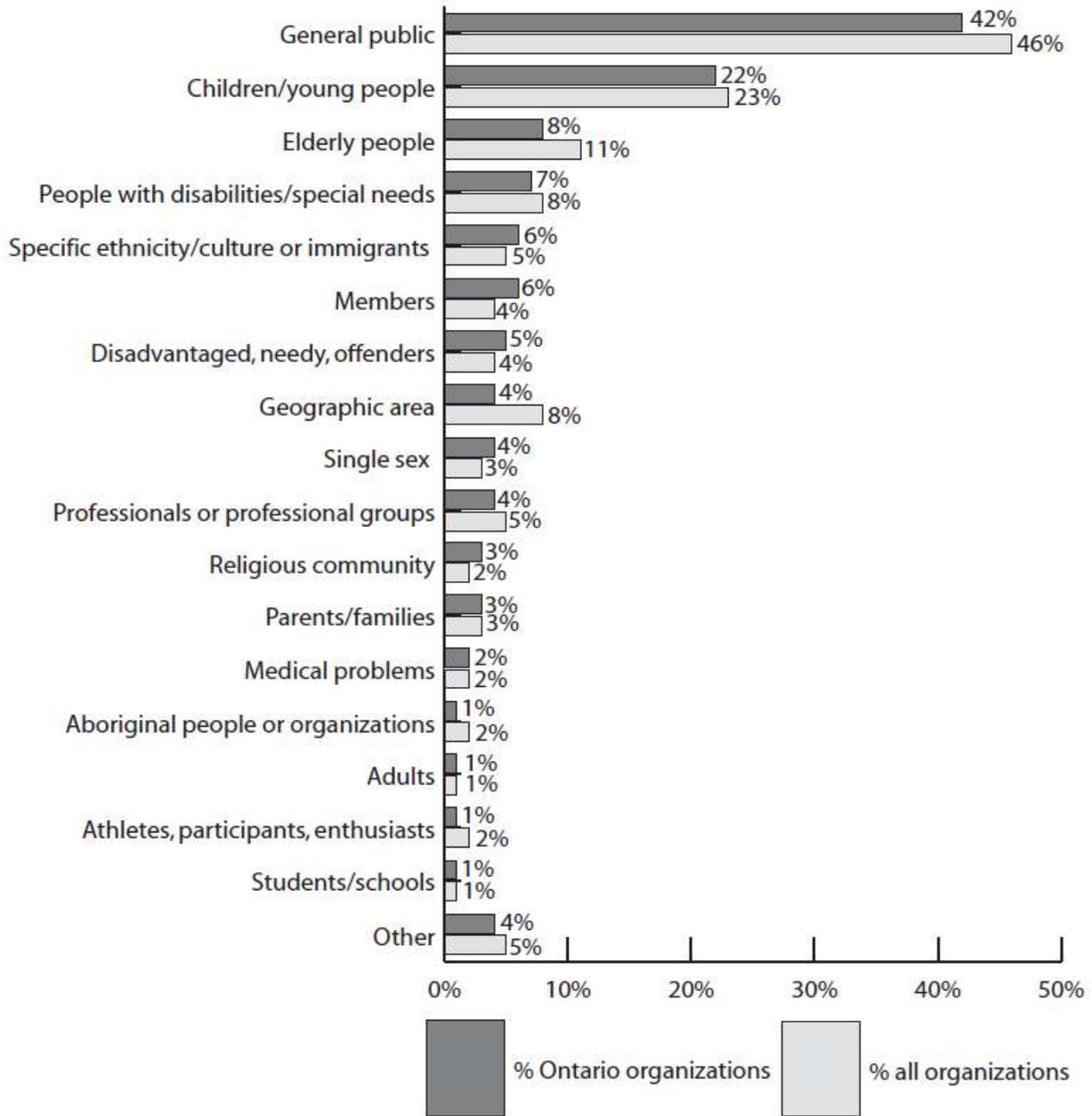
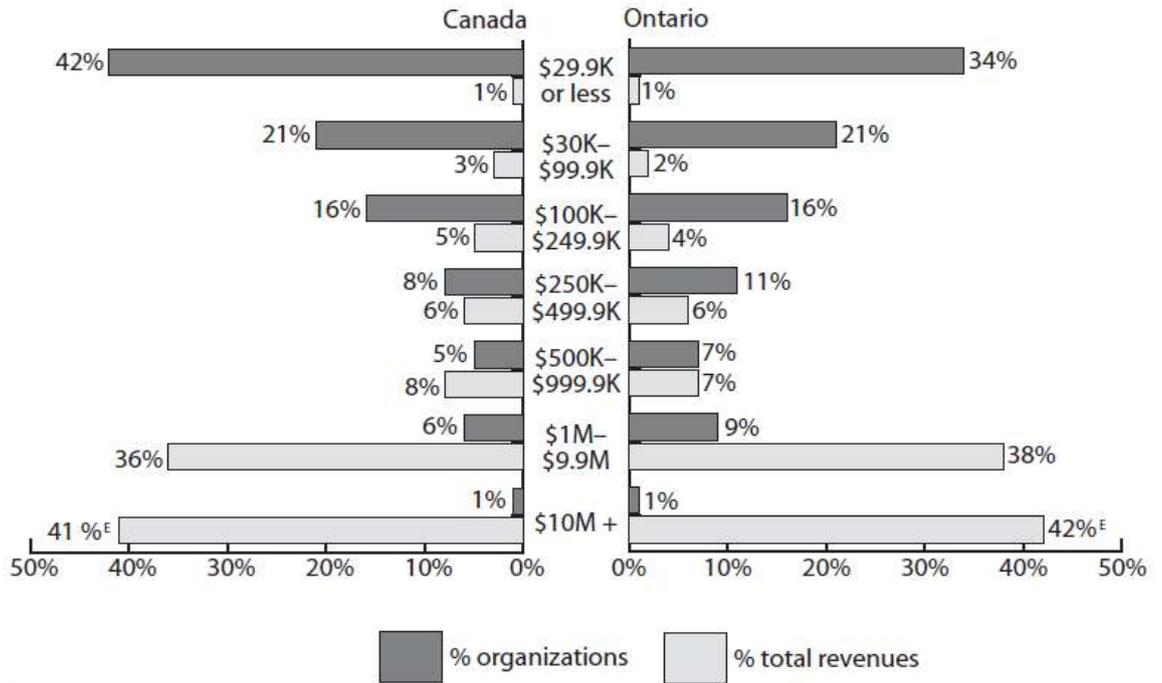
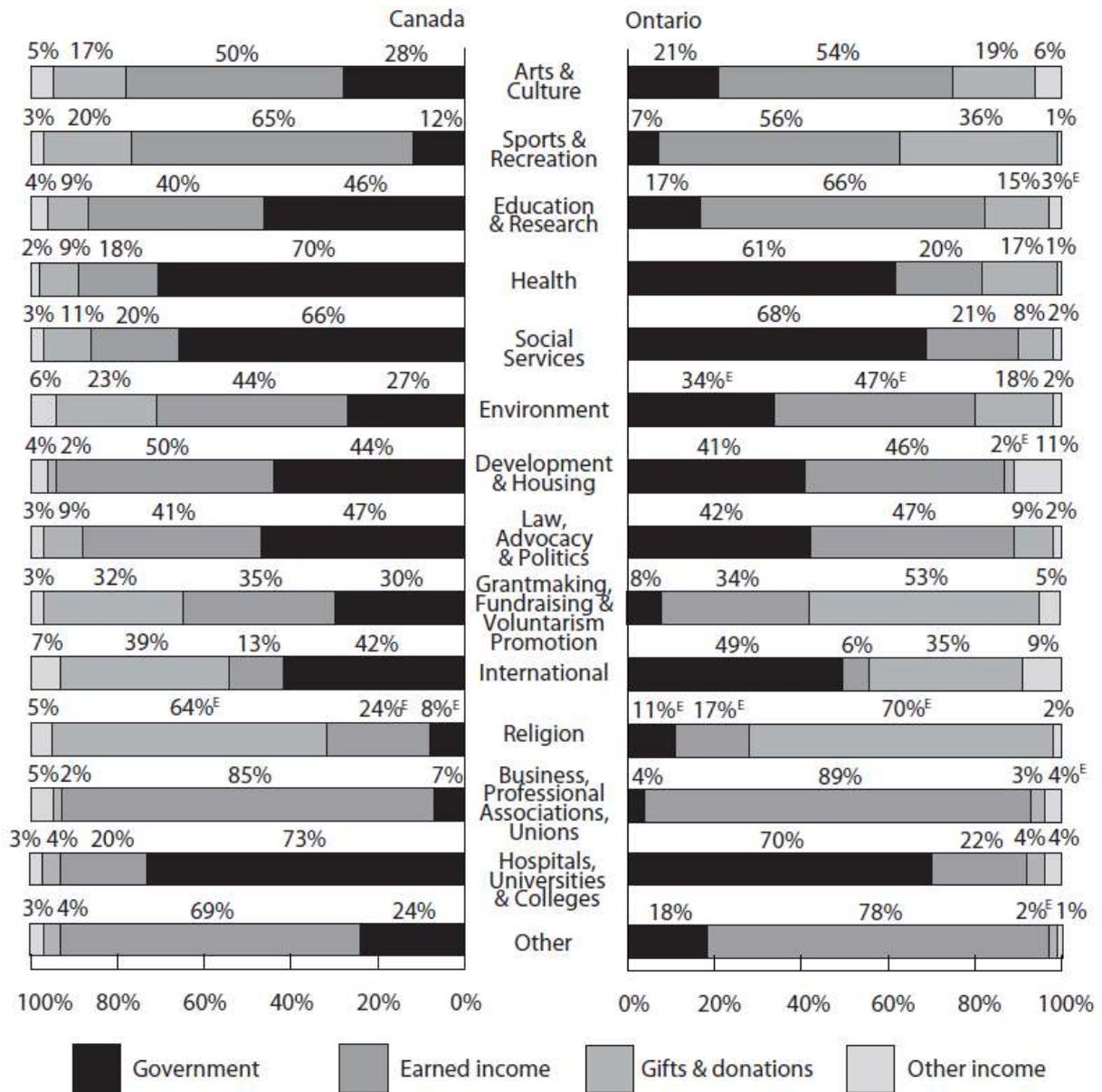


Figure 9: Percentage of organizations and percentage of total revenues by revenue size, excluding Hospitals, Universities and Colleges



^E use with caution

Figure 12: Sources of revenue by primary activity area



^E use with caution

Annexe 2: OSER, (2017) Ontario social economy roundtable (OSER/TRESO) charter

La charte de la table ronde pour l'économie sociale de l'Ontario (TRÉSO) expose les normes et valeurs guidant les acteurs de l'économie sociale ontarienne. Elle nous permet d'illustrer l'importance du caractère communautaire de l'ES ontarienne, et de souligner l'écart qui

demeure entre les aspirations des acteurs de l'ES et les dispositions mises en place par le gouvernement Ontarien.



CHARTRE DE LA TABLE RONDE SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE DE L'ONTARIO (TRÉSO)

Contexte

La nécessité de créer un réseau portant sur l'économie sociale mobilisant tous les acteurs impliqués dans le secteur s'est confirmée depuis 2010, lorsque s'est constituée la Table ronde sur l'économie sociale de l'Ontario (TRÉSO). À travers les années, plusieurs parties prenantes ont investi du temps et des ressources afin d'organiser des activités de sensibilisation, du travail de lobbying et pour promouvoir l'économie sociale en Ontario. Plusieurs avancées ont été réalisées au sein de la province depuis le début de ce réseautage et le besoin de créer une charte a éventuellement été confirmé par les membres. Il s'agissait d'une opportunité de confirmer une vision commune, une mission ainsi que les valeurs de la TRÉSO et en même temps, de reconnaître la valeur, les contributions, les organisations et les acteurs de l'économie sociale en Ontario. Il s'agit du produit de la collaboration de plusieurs membres de la TRÉSO. Ces membres proposent la charte suivante qui dicte les principes de la membricité, les objectifs, les valeurs et les impacts que la TRÉSO cherche à accomplir à travers la province. Cette charte est ouverte à tout individu, organisation, constellation, réseau ou entreprise sociale qui partage ces mêmes valeurs, buts et principes. Cette philosophie est promue par la TRÉSO et est le reflet d'un mouvement économique et social plus large, transcendant les réalités locales, régionales, provinciales, nationales et internationales. Ce document, nous l'espérons, fera la promotion de l'économie sociale, assurera son développement au fil des prochaines années et engagera tous les partis à développer des outils innovants qui bénéficieront à l'ensemble de la communauté.

Introduction

Considérant que depuis les trois derniers siècles, les entreprises sociales, que ce soit sous la forme d'associations, de corporations, de fondations, de coopératives, de mutuelles, de caisses populaires et de *credit unions*, ont toutes contribué au développement de la qualité de vie des communautés ontariennes ;

Considérant que tous les partis de l'économie sociale ont accentué les capacités économiques, environnementales, culturelles et sociales des individus d'une génération à l'autre, tout en ouvrant la voie à une alternative au modèle économique traditionnel, qui prend mieux en considération les besoins humains pressants ainsi que la santé et la durabilité des communautés dans notre monde moderne ;

Et considérant que l'économie sociale est le résultat de plusieurs leaders, membres et entrepreneurs, qui ont construits de la base vers le haut des entreprises dynamiques, prospères et efficaces, bénéficiant au bien de tous, tout en comprenant les valeurs et les principes de base qui renforcent nos capacités ;

Les signataires de la présente charte appuient les articles suivants.

1. Définitions

1.1. Économie sociale

L'économie sociale constitue la troisième branche de nos économies entre le secteur privé (corporations) et le secteur public (gouvernement). Elle inclut des organisations et des modèles tels que les coopératives, les organisations sans but lucratif (incluant les organismes de bienfaisance enregistrés), les entreprises sociales ainsi que les entreprises communautaires. Les théories et les pratiques de l'économie sociale tentent de situer ces organismes dans un contexte socioéconomique et politique plus large. En particulier, ces théories et pratiques étudient et démontrent la viabilité économique des coopératives et toute la valeur des organisations sans but lucratif dans l'environnement économique prévalent à l'heure actuelle. L'économie sociale fleurit en raison de la nécessité de trouver des solutions nouvelles pour résoudre des problèmes spécifiques et afin de satisfaire aux besoins humains les plus pressants, ces derniers ayant été ignorés ou inadéquatement résolus par le secteur privé, public, ou par le secteur des organisations sans but lucratif.

1.2. Impact social

L'impact social, pour toute organisation comprise dans l'économie sociale, est le but majeur. Ce dernier peut être mesuré par les impacts dégagés au sein de la communauté, par des impacts environnementaux ou par des impacts culturels.

1.3. Durabilité

L'un des principes essentiels de l'économie sociale, soit la durabilité, peut être compris comme étant la capacité des entreprises à générer des impacts sociaux sur le long terme, tout en donnant aux générations suivantes les mêmes opportunités afin d'atteindre la mission de l'organisme.

1.4. Acteurs de l'économie sociale

Les acteurs de l'économie sociale comprennent tous les membres de la société qui contribuent directement ou indirectement au sein des organisations de l'économie sociale, soit au travers de leur travail ou de leur bénévolat, soit pour leurs fonctions d'administrateurs, de par leur financement ou par leur support. Les acteurs de l'économie sociale jouent un rôle crucial en ce qui a trait à la promotion et au développement de l'économie sociale.

2. Le développement de l'Ontario au travers de l'économie sociale

Historiquement parlant, l'économie sociale a été liée, en tant qu'activité économique, au développement des secteurs des organisations sans but lucratif et des coopératives. Le système de valeurs du mouvement associatif, formé au travers des âges par le mouvement coopératif, a articulé la conception moderne de l'économie sociale, structurée autour de trois grandes entités économique-sociales : la coopérative, la mutuelle et caisse populaire / *credit union*, ainsi que les œuvres charitables / fondations. Ces mouvements ont exprimé un phénomène social au sein duquel les groupes de la population les plus vulnérables de la société se sont organisés au travers de la coopération afin de consolider de nouvelles conditions de vie. Ce phénomène a été le produit de la société industrielle moderne qui, entre le 18^e et le 19^e siècle, a vu le jour. Les coopératives, les organisations sans but lucratif, les caisses populaires ainsi que les *credit unions*, les mutuelles, les fondations et œuvres de charité ainsi que les syndicats représentent différentes formes de ce mouvement global.

En Ontario, le développement de l'économie sociale s'inscrit dans cette tangente historique, tout en évoluant à la situation présente, après avoir généré de nouvelles formes d'entreprises et d'activités. Grâce aux innovations technologiques et aux synapses du 21^e siècle, de nouvelles formes de collaboration ont émergé, transformant nos vies quotidiennes. L'économie sociale a joué

un rôle crucial dans la consolidation et la construction de notre vie moderne en Ontario. En prenant en considération les réalités émergentes (les changements climatiques, la disparité grandissante entre les salaires, le déficit démocratique, la mondialisation, etc.) ainsi que les nouveaux concepts reflétant une transformation profonde de notre société, l'économie sociale est à même de mettre au défi et de surmonter le modèle économique actuellement en place en proposant une alternative à notre mode de vie et au développement de nos capacités collectives.

3. La Table ronde sur l'économie sociale de l'Ontario (TRÉSO)

La TRÉSO vise à être le point central des acteurs de l'économie sociale, qui souhaitent mettre leurs ressources en commun afin d'améliorer la qualité de vie générale ainsi que le bien-être de notre société dans son ensemble. En se basant sur les principes de la gouvernance démocratique, de l'équité, de l'égalité, de la solidarité, de l'inclusion, de la durabilité et de la collaboration entre secteurs et acteurs, la TRÉSO est un espace de dialogue, d'échanges et de collaboration qui fait la promotion de la croissance de l'économie sociale.

4. Valeurs, buts et stratégies de la TRÉSO

4.1. Valeurs

Les membres de la TRÉSO doivent inclure les valeurs suivantes dans leurs champs de spécialisation respectifs, et promouvoir activement ces valeurs :

- Gouvernance démocratique de l'économie.
- Durabilité, responsabilité environnementale et innovation.
- Égalité et inclusion.
- Collaborations entre les régions, les générations et les cultures.
- Engagement et participation active des citoyens aux projets communautaires.

4.2. Buts

La TRÉSO, de par ses actions, vise à atteindre les buts suivants :

Être une voix unie pour le secteur de l'économie sociale dans la province de l'Ontario.
Faciliter les connections entre les organismes travaillant dans le secteur de l'économie sociale.
Partager des ressources communes afin de renforcer le bien-être social des communautés.
Améliorer la compréhension du secteur de l'économie sociale, sur ses besoins et ses opportunités auprès des Ontariens et Ontariennes ainsi que des preneurs de décisions
Promouvoir l'utilisation de solutions alternatives.
Augmenter les ressources financières et autres auprès du secteur de l'économie sociale.
Encourager la création d'un cadre réglementaire favorable pour faciliter le travail du secteur de l'économie sociale.

4.3. Stratégies

Les efforts sont centrés sur trois domaines prioritaires, intitulés stratégies, afin de renforcer l'économie sociale en Ontario :

Les membres travaillent à bâtir un mouvement en partageant de l'information et en encourageant l'engagement des communautés en Ontario envers l'économie sociale. Ce travail de base documente les efforts entrepris en amont en matière de réflexion politique par les membres de la TRÉSO et est centré sur le recueil inclusif des voix de la communauté.

La TRÉSO sert de véhicule pour les partis intéressés à fournir une voix forte et unie pour le secteur

afin de coordonner et mener à bien des initiatives de développement de politiques qui répondent aux défis actuels de création et d'établissement d'un environnement favorable au travail de l'économie sociale en Ontario.

Par leurs travaux individuels ou de collaboration, les membres de la TRÉSO aident directement à renforcer les capacités et le travail du secteur dans son ensemble.

Signataires

Les signataires suivants sont engagés, de par les termes de cette charte, à travailler selon les définitions, les valeurs, les buts et les stratégies proposées dans ce document.

Canadian Centre for Community Renewal / Centre canadien pour le renouveau communautaire
Canadian Community Economic Development Network
Cathy Lang Consulting
Centre for Learning, Social Economy & Work (CLSEW), University of Toronto
Centre for Social Innovation
Community Forward Fund
Community Innovation
Community Opportunity & Innovation Network
Conseil de la coopération de l'Ontario
EkoNomos
Georgian College, Centre for Social Entrepreneurship
Huron Business Development Centre
Impact Counsel Professional Corporation
Learning Enrichment Foundation
MaRS Centre for Impact Investing
MécènESS
Niagara Peninsula Homes
Ontario Co-operative Association
Ontario Federation of Indian Friendship Centres
Ontario Network of Skills Training and Employment Programs
Ontario Nonprofit Network
Ottawa Community Loan Fund
PARO Centre for Women's Enterprise
Pathway to Potential
Perth Community Futures Development Corporation
Pillar Nonprofit Network / VERGE Capital
Purpose Capital
Ryerson University
School for Social Entrepreneurs Ontario
Social Delta
Social Enterprise Rural Alliance - Community Ventures
Social Enterprise Toronto
SoJo
Toronto Enterprise Fund
United Way Chatham Kent
WeTech Alliance
Working for Change
Youth Employment Services, Thunder Bay

Annexe 3: Chamberlain, P. & Gillis, K. & Prindiville, T. & Bechard, O. & Ulhaq, M. & Elson, P. R. & Hall, P. V., (2015) Enterprising change: report of the 2015 social enterprise survey for Ontario

Extrait d'une enquête réalisée auprès de 597 entreprises de l'Économie sociale, cette annexe nous permet (en lien avec l'annexe 1) d'envisager les caractéristiques des entreprises sociales ontariennes, mais aussi et surtout les contraintes auxquelles elles font face (voir page 15).

Cette annexe illustre les problèmes mentionnés dans la note de synthèse, notamment celles liées au cadre légal encadrant l'ES.

APPENDIX B:

Cross Comparative Data on Social Enterprise in Ontario, 2012 & 2015

(Nonprofit, No Child Care or Housing)

	Ontario 2015 Survey (n=331)	Ontario 2012 Survey (n=363)
Demographic profile		
Year of formation: median	1998	1997
Year of first sale: median	2001	1999
Number of business sectors (1-7) average	2.8	2.3
Number of targeted populations (0-17): average	5.4	4.8
Members: average in previous year	260.0	238.6
Trained: average in previous year	138.3	208.6
Employed (from target group): average in previous year	26.8	16.3
Served: average in previous year	5,530	9,120
FTEs: average in previous year	11.1	9.3
Volunteers (full- and part-time): average in previous year	64.5	56.8
Purpose (% of social enterprises)		
Employment development	31.8%	36.9%
Employment training	22.4%	29.2%
Income generation for parent organization	28.7%	33.9%
Social mission	76.9%	77.4%
Cultural mission	46.0%	46.6%
Environmental mission	45.5%	42.4%
Target groups (% of social enterprises)		
All the people living in a particular place/ community	64.6%	67.5%
Aboriginal/Indigenous people	26.3%	22.0%
Children	31.8%	26.7%

Target groups (% of social enterprises) cont.	Ontario 2015 Survey (n=331)	Ontario 2012 Survey (n=363)
Ethnic minority	24.6%	31.1%
Families	41.4%	28.4%
Homeless people	19.8%	13.5%
Immigrants	23.2%	25.1%
Men	38.4%	35.3%
Lower income individuals	44.7%	47.4%
People with addictions	24.1%	13.2%
People with employment barriers	33.8%	29.5%
People with physical disabilities	28.0%	27.8%
People with psychological disabilities	26.9%	19.0%
People with intellectual disabilities	30.0%	31.7%
Refugees	17.3%	11.0%
Senior/aged/elderly	35.4%	27.8%
Women	44.6%	42.4%
Youth/young adults	49.5%	47.1%
Legal/Organizational structure (% of social enterprises)		
Non-profit corporation/society	74.4%	87.6%
Limited liability corporation (for-profit)	0%	-
Co-operative, non-distributing	24.8%	-
Co-operative, nonprofit distributing	0%	-
Credit union/Caisse populaire	0%	
Registered charity	61.1%	57.9%
Has a parent organization	41.4%	51.8%
Financial profile		
Total expenditure: average in previous year	\$971,200	\$814,200
Total wages and salaries: average in previous year	\$490,660	\$517,600

Financial profile		
Total expenditure: average in previous year	\$971,200	\$814,200
Total wages and salaries: average in previous year	\$490,660	\$517,600
Revenue from sales of goods & services: average in previous year	\$614,260	\$548,700
Revenue from grants/loans/donations from parent: average in previous year	\$48,900	\$47,000
Revenue from all other grants/loans/donations: average in previous year	\$209,480	\$232,800
Revenue exceeds expenses in previous year	75.3%	84.9%
Financial profile		
Sales as percent of revenue: average per org in previous year	68.6%	65.1%
Revenue less grants/loans/donations exceeds expenses in previous year	44.1%	51.7%
Purpose Classification		
Social, Environmental and/or Cultural only	46.2%	39.1%
Income focused	20.8%	20.1%
Multi-purpose	33.1%	40.8%
Moderate-Significant Challenges (% of social enterprises)		
Internal expertise to drive SE	53.9%	54.0%
Board of Director involvement	50.2%	37.1%
Legal & regulatory considerations	55.7%	35.8%
Meeting organizational mission	29.3%	25.0%
Access to external capital	87.9%	79.8%
Budgeting & accounting	27.8%	38.3%
Cash flow	46.2%	47.3%
Business planning	47.9%	41.9%
Logistics for production/distribution	36.5%	51.8%
Sales of goods and/or services	41.7%	45.2%

Moderate-Significant Challenges (% of social enterprises) cont.	Ontario 2015 Survey (n=331)	Ontario 2012 Survey (n=363)
Human resources	47.6%	45.6%
Internal resources	56.3%	38.2%
Moderate-Significant Challenges (% of social enterprises)		
Information technology	42.1%	58.1%
Contract procurement	35.1%	54.5%
Access to customers	47.2%	49.1%
Advertising/publicity	55%	47.5%
Brand recognition & awareness	51.6%	-
Helpful-Very Helpful Resources (% of social enterprises)		
Legal & regulatory advice specific to SE	56%	66.1%
Capital & social purpose investment opportunities	60.8%	60.3%
Financial planning support & training	57%	67.5%
Support & training on information technology (IT)	50.9%	49.1%
Organizational growth & capacity building strategies	67.7%	78.9%
Tools to enhance staff capacity	66.2%	77.8%
Tools to measure social/environmental impact	68.9%	75.8%
Communications/public relations	67.8%	75.6%
Networking information	56.6%	75.1%
Helpful-Very Helpful Resources (% of social enterprises)		
Training on social media & developing an online presence	65.6%	72.6%
An online marketplace to sell products & services	51.6%	56.7%
Offline workshops/in-person training	61.7%	-
Online/Live webinars	70.2%	-
Coaching	56.1%	-
Online access to manuals & how-to guides	68.7%	-

Sources:

Amyot, S., Downing, R., & Tremblay, C. (2010). Public Policy for the Social Economy: Building a people-centred economy in Canada.

Brouard, F. & McMurtry, J. & Vieta, M. (2015). Social Enterprise Models in Canada—Ontario. *Canadian Journal of Nonprofits and Social Economy Research (ANSERJ)*. 6. 63-82. 10.22230/cjnser.2015v6n1a195.

CCO, (n.d.). *À propos du CCO*. Conseil de la coopération de l'Ontario. Retrieved December 06, 2022, from https://www.cco.coop/_propos_du_cco

Chamberlain, P. & Gillis, K. & Prindiville, T. & Bechard, O. & Ulhaq, M. & Elson, P. R. & Hall, P. V., (2015) *Enterprising change: report of the 2015 social enterprise survey for Ontario*

Flatt J. & Daly, K. & Elson, P. & Hall, P. & Thompson, M. & Chamberlain, P. (2013) *Inspiring innovation: social enterprise in ontario*

Gouvernement de l'Ontario. (2015). *Archived - impact: A social enterprise strategy for Ontario*. ontario.ca. Retrieved December 05, 2022, from <https://www.ontario.ca/page/impact-social-enterprise-strategy-ontario>

Gouvernement de l'Ontario. (2016). *Archived - Ontario's Social Enterprise Strategy 2016-2021*. ontario.ca. Retrieved December 05, 2022, from <https://www.ontario.ca/page/ontarios-social-enterprise-strategy-2016-2021#section-4>

Gouvernement de l'Ontario. (2022). *Guide sur la loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*. ontario.ca. Retrieved December 05, 2022, from <https://www.ontario.ca/fr/page/guide-sur-la-loi-de-2010-sur-les-organisations-sans-lucratif>

Nelson, C., Stroink, M. L., Levkoe, C. Z., Kakegamic, R., McKay, E., Stolz, W., & Streutker, A. (2019). Understanding social economy through a complexity lens: Four case studies in Northwestern Ontario: Four Case Studies. *Canadian Food Studies / La Revue Canadienne Des études Sur l'alimentation*, 6(3), 33–59. <https://doi.org/10.15353/cfs-rcea.v6i3.357>

OSER, (2017) Ontario social economy roundtable (OSER/TRESO) charter

SEontario. (2014). *Social Enterprise in Ontario*. Social Enterprise Ontario. Retrieved December 05, 2022, from <https://seontario.org/social-enterprise-in-ontario/>

SEontario. (2012). *About seontario*. Social Enterprise Ontario. Retrieved December 05, 2022, from <https://seontario.org/home/about-social-enterprise-ontario/>

Preston

Par Lucie Bernicot, Gwenann Capitaine, Domitille Lécroart, Thomas Vieuille

Après la crise financière et économique des subprimes de 2008, Matthew Brown, Chef du conseil municipal de Preston, constate que la plupart des activités locales ne profitent pas à l'économie de la ville mais à des compagnies de la capitale (Londres) ou même étrangères. C'est ainsi qu'il souhaite mettre en place un nouveau modèle d'économie comprenant plus d'inclusivité, de justice sociale, centré sur la coopération, la cohésion sociale et la croissance endogène. Ce modèle a été largement influencé par le modèle de Cleveland aux Etats-Unis dont l'objectif est de rapprocher les mouvements coopératifs et les institutions publiques.⁵⁶

Après avoir étudié la genèse de cette nouvelle politique (I), nous étudierons les différents acteurs jouant un rôle dans la mise en place de celle-ci ainsi que les objectifs d'une telle politique (II). Nous analyserons ensuite la situation actuelle pour observer la mise en place concrète de la politique d'économie sociale (III) puis les résultats que nous pouvons relever aujourd'hui (IV).

La genèse de la politique d'économie sociale à Preston

La mise en place d'une politique d'économie sociale à Preston a nécessité une coopération importante entre plusieurs types d'acteurs.

Pour arriver à mettre en place de nouvelles politiques, Matthew Brown s'appuie sur le Center for Local Economic Strategies (CLES, Centre pour des stratégies économiques locales). Dès le début, il existe alors une importante coopération entre le conseil de la ville de Preston et le CLES, un groupe de recherche de Manchester ayant *"une expérience considérable du travail en collaboration avec les autorités locales et d'autres institutions pour stimuler les économies locales"*. Ces deux acteurs deviennent partenaires en 2012 et lancent même la stratégie de développement de la richesse communautaire de la ville ensemble en 2013. La ville de Preston a repris ce qu'avait déjà travaillé le CLES en matière de co-construction de politiques entre institutions et autorités locales.

Notons que la politique est discutée et décidée lors des séances de conseils de la ville dans lesquels les citoyens s'impliquent de façon importante. Comme le dit bien Derek Whyte, *"We don't have lots of steering groups and meetings and minutes. People are looking for flexible ways to work together either collectively as a group of six or eight anchors, or in two or three. The key is about trust and being non-bureaucratic, and getting senior people to work together"*.⁵⁷ Nous pouvons ainsi dire que la politique d'économie sociale est co-construite avec les citoyens. Le conseil de la ville a, en effet, créé une instance consultative afin d'engager les citoyens dans la décision et le vote des politiques publiques. Cela s'inscrit dans le cadre de la décentralisation (*devolution*), très présente au Royaume-Uni, impliquant le passage de droits d'un acteur central (Westminster) à un

⁵⁶ C. SINGER « The Preston Model – The Next System Project », 2016.

S. FAY, « Le modèle de Preston ou comment le bon sens revient en Angleterre », 2019.

⁵⁷ C. SINGER, « The Preston Model – The Next System Project », 2016.

acteur local (ici, le conseil de la ville de Preston). Le conseil *“promeut ensuite le concept à d'autres institutions d'ancrage à Preston et dans les environs, ainsi qu'auprès du secteur privé”*.⁵⁸

La co-construction de la politique d'économie sociale est donc présente au niveau local, entre citoyens et acteurs politiques, mais également à un niveau plus haut, entre conseil de la ville et groupe de recherche. Il est important de noter que les institutions publiques se concentrent uniquement sur l'économie sociale, et non pas solidaire. Cet aspect reste du ressort des associations, qui ne sont pas incluses dans les politiques publiques.

C'est donc dans cette volonté de construire une économie sociale que le réseau de coopératives est créé, symbole fort de politiques prônant la transformation sociale. *“Il y a cent soixante ans, les pionniers ont créé le mouvement coopératif moderne dans les environs de Preston, mais la région actuelle compte un nombre relativement faible d'entreprises coopératives”*.⁵⁹ Il existe à Preston une forte culture coopérative bien que les entreprises coopératives soient peu nombreuses. Les coopératives ont été, comme dans bien d'autres pays, les premières à fixer un cadre juridique à l'économie sociale.

La politique d'économie sociale est ensuite, et particulièrement, présente sur les marchés publics. C'est à ce niveau que le modèle de Preston agit le plus : il s'appuie sur *“les marchés publics, la création de banques régionales et de coopératives de salariés pour relocaliser leurs budgets, et éviter qu'ils ne s'évaporent dans la globalisation financière”*.⁶⁰ Les politiques d'économie sociale visent donc avant tout à une redirection des capitaux vers la population et les firmes locales, ceci étant conjugué avec l'aspiration à société plus démocratique, notamment via le développement des coopératives et la création de leurs institutions. L'économie sociale est au centre des plans de développement économique. En 2019, le conseil de la ville et le CLES clôturent leurs rapports sur le développement de la politique publique désormais connue sous le nom de Preston Model par un ensemble d'objectifs pour l'avenir.

Les débuts de la politique d'économie sociale sont toutefois compliqués à Preston. Nous sommes dans un contexte de crise, à laquelle répond Westminster par une politique d'austérité. Le premier problème est alors le manque d'investissements extérieurs. On peine à attirer des financements alors même qu'il est nécessaire d'en disposer pour mener à bien la nouvelle politique d'économie sociale. Cette dernière doit également *“changer les comportements des donneurs d'ordre”*. Cela se révèle difficile puisque ces derniers sont ancrés dans le capitalisme, la recherche de profits et la maximisation de leurs intérêts. Or, la politique d'économie sociale mise en place à Preston se concentre sur d'autres valeurs telles que la solidarité ou l'égalité. Les *“donneurs d'ordre”* locaux sont donc des acteurs essentiels pour la mise en place d'une nouvelle forme d'économie mais il est complexe de les y ramener.

En 2011, les problèmes publics auxquels doit répondre l'économie sociale sont donc nombreux à Preston : la population se réduit, les entreprises cotées en bourse quittent le territoire puisqu'elles n'attirent plus les investissements, les industries traditionnelles se voient remises en question, les projets de rénovation urbaine sont abandonnés, le nombre de fonctionnaires

⁵⁸ *Ibid*

⁵⁹ *Ibid*

⁶⁰ *Ibid*

diminue, les partis anti-Europe se développent rapidement...⁶¹ Après une crise économique violente, les marchés publics deviennent un véritable enjeu politique. Le nouvel objectif est alors de sortir la ville de la précarité et de l'austérité, et notamment en empêchant l'argent de partir du territoire en créant une stratégie attirante pour les entreprises. La politique d'économie sociale doit reconstruire la société d'avant-crise de manière à répondre à tous les problèmes présents.

Concernant les valeurs prônées par le modèle de Preston, notons dans un premier temps qu'avec le Social Value Act, le Royaume-Uni a été un pionnier européen dans l'intégration de valeurs sociales et environnementales dans les marchés publics (Jackson). En effet, en 2012, le Royaume-Uni a mis en place le « Social Value Act », loi qui oblige les personnes qui passent des contrats publics à réfléchir à la manière dont elles peuvent également obtenir des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux plus larges. La politique d'économie promeut ainsi les valeurs de solidarité, de coopération, mais également de liberté et d'égalité. En effet, le modèle de Preston a permis de développer au sein de la population « *un sentiment d'appartenance et de participation* », se traduisant par une nouvelle démocratie économique, « *soudée par la solidarité et la valeur sociale* ». Elle est fortement orientée par l'utilité sociale que les entreprises sociales retirent de leurs actions.

Les différents acteurs et les objectifs de cette nouvelle politique d'économie sociale

De nombreux acteurs contribuent à améliorer la politique d'économie sociale à Preston à l'image du Conseil de la ville et de diverses institutions.

Politiquement, l'économie sociale est pilotée par le Conseil de la ville de Preston, il est à l'heure actuelle impossible de dire si la politique résiste aux alternances, car malgré son succès, elle fut intégralement pilotée sous l'égide du parti travailliste. Administrativement, l'économie sociale est au centre de la prise de décision économique des différentes institutions. Les commandes publiques des écoles, des hôpitaux, etc. ont ainsi été repensées pour se faire au profit de firmes locales.

L'économie sociale s'articule également autour d'un certain nombre d'institutions « ancrées » : des organes publics, les plus gros employeurs de la région, etc. On retrouve ainsi le conseil de la ville de Preston ainsi que le conseil régional du Lancashire, le bureau de police du Lancashire, le portail communautaire, une association de logements ayant obtenu le transfert de la part du conseil de la ville de la propriété d'un parc de 6,500 logements, ainsi que le collège de Preston et autres établissements de formations, cherchant à former les gens à l'économie sociale et plus largement au monde du travail. Toutes ces institutions ont ainsi levé les salaires jusqu'au revenu de subsistance.

Le conseil de la ville a également construit certains organismes, notamment afin d'aider les coopératives (ainsi ont émergé une guilde coopérative, un réseau de développement de coopératives, et une fondation pour la transformation numérique).

Concernant les objectifs du modèle Preston, le principal consiste à utiliser l'économie locale pour développer une économie viable et qui profite aux locaux. La nécessité de développer

⁶¹ C. SENTE (Chaire TerrESS), « Vers un nouveau modèle coopératif à Preston : un renouveau anglo-saxon des politiques locales ? », 2022.

un tel modèle s'est faite ressentir à la suite de la crise financière de 2008 et de ses effets en termes de chômage, de précarisation sur les villes moyennes.

Ainsi, ce modèle vise à répondre à trois objectifs de développement durable fixés par l'ONU⁶².

1) Garantir un accès à des emplois décents

Effectivement, le modèle de Preston vise à une réallocation des dépenses publiques. La ville de Preston est partie d'un constat : sur vingt livres dépensées par la ville, seule une livre profitait réellement à la localité. Dès lors, il s'agit d'inverser la tendance.

Effectivement, le salaire des employés municipaux a augmenté⁶³. La ville de Preston encourage le développement de coopératives pour permettre aux salariés de participer aux bénéfices que génère l'entreprise. Ainsi, une banque mutualiste a été créée afin d'encourager le développement d'entreprises locales. Cette démarche a démontré son efficacité : le taux de chômage a diminué passant de 6,5% en 2014 à 3,1% en 2017⁶⁴. Au-delà de cette diminution du taux de chômage, ce sont bel et bien des emplois stables accompagnés d'une rémunération correcte qui ont été créés. A titre d'illustration, un rapport du CLES et de la ville de Preston fait état d'une réduction du taux de pauvreté.

2) Construire une ville durable

Il s'agissait de favoriser le développement d'entreprises locales pour répondre au phénomène de désertification économique qui sévissait à Preston.

Une approche protectionniste a donc été mise en place afin d'éviter une trop grande compétition entre entreprises et une nuisance à la durabilité de celles-ci mais aussi à la qualité des emplois créés. L'accent est mis sur la qualité plutôt que la quantité. Dès lors, ces entreprises d'économie sociale locale, doivent, pour être créées satisfaire trois critères : pouvoir être réellement compétitives en termes de prix à l'égard des autres entreprises, fournir des services et/ou des biens de qualité et être performantes. A cela s'ajoute le fait qu'il est demandé aux entreprises locales d'atteindre des objectifs environnementaux.

3) Eradication de la pauvreté

La pauvreté était le grand problème de Preston. Selon Matthew Brown, depuis la mise en place de la politique, l'indice de privation a diminué.⁶⁵ Néanmoins, les résultats demeurent mitigés puisque la pauvreté perdure dans certains quartiers au sein desquels l'espérance de vie ne dépasse pas 66 ans.

Néanmoins, le concours à ces trois objectifs permet aussi de réduire les inégalités notamment économiques dans la mesure où cela permet à chacun de trouver un emploi stable et, dès lors, de connaître une meilleure insertion sociale tout en prenant en considération le fait que ce modèle s'est développé dans un contexte d'austérité et d'inégalités croissants.

⁶² J. BODIGUEL, « Objectifs de développement durable »

⁶³ J. BEAUVOIS, « Le « modèle Preston » : l'économie au service des citoyens », 2020.

⁶⁴ « What is Preston Model? » [En ligne : <https://www.preston.gov.uk/article/1339/What-is-Preston-Model>]. Consulté le 10 novembre 2022.

⁶⁵ J. BEAUVOIS, « Le « modèle Preston » : l'économie au service des citoyens », 2020.

La mise en place de façon concrète de cette politique d'économie sociale

Nous étudierons ici les différentes étapes de la mise en place de l'économie sociale au sein de la ville de Preston. Cette mise en place a effectivement été facilitée par l'adoption de lois mais aussi d'une stratégie adaptée aux réels besoins de la ville.

D'une part, le Social Value Act ⁶⁶ permet la prise en compte d'autres critères que le prix quant à l'évaluation de l'entreprise. Dès lors qu'un contrat est conclu avec la ville de Preston, la formation mais aussi l'apprentissage que peut offrir l'entreprise sont pris en considération. Ainsi, cela encourage les entreprises locales à développer des formations.

De plus, l'autonomie dans la prise de décision à l'égard de l'Etat est importante. Effectivement, le processus de décentralisation entamé par le gouvernement britannique permet de créer et faire évoluer plus rapidement les projets. La principale avancée est, néanmoins, d'être plus pragmatique dans la prise de décisions. Cela garantit une certaine indépendance. En conséquence, la consommation de produits locaux a augmenté de 26% en 2016. ⁶⁷

A cela s'ajoute, la volonté de la ville de Preston d'étendre et de partager ce qu'elle avait réussi à mettre en place à travers la collaboration avec d'autres villes telles que Lancashire et son Conseil de comté ou avec des universités comme celle de Lancashire ou de Preston par exemple.

Pour autant, le modèle de Preston repose sur des outils qui existent déjà tels que l'analyse des dépenses publiques, l'ajustement des dépenses publiques, la formation des fournisseurs...

D'autre part, la stratégie de la ville de Preston consiste principalement à relocaliser l'économie. Pour cela, Preston cherche à développer les coopératives. La ville a développé une banque mutualiste dont la mission est de financer les projets locaux avec l'épargne des ménages qui résident dans la région.⁶⁸ Dès lors, quatre millions de livres ont été allouées à l'emploi et 180 000 en faveur de la production locale de biens et services. L'objectif est de garantir une meilleure plus-value des achats pour la ville et les locaux.

Ainsi, la meilleure coordination des dépenses des services publics et des coopératives contribue à une meilleure allocation des ressources en matière d'enseignement, de santé, de logement...

L'accès aux marchés publics se heurte des barrières puisqu'il existe, au Royaume-Uni et dans le reste de l'Europe, une législation sur les marchés publics. Cette dernière impose que les contrats portant sur l'approvisionnement des collectivités locales soient d'une valeur supérieure à 200 000 €, empêchant les entreprises locales, de par leurs moyens plus réduits, de répondre à ces contrats. De plus, les contrats de travaux de plus de cinq millions doivent être mis en concurrence sur les marchés européens. Ainsi, Preston a divisé les plus gros contrats, comme celui de 1,6 million de livres sterling pour la cantine de l'administration municipale, en lots plus petits permettant aux petits agriculteurs du Lancashire de faire une offre pour fournir, par exemple, des yaourts locaux.

⁶⁶ Le parlement du Royaume-Uni "Public Service (Social Value) Act, 2012.

⁶⁷ C. SENTE (Chaire TerrESS), « Vers un nouveau modèle coopératif à Preston : un renouveau anglo-saxon des politiques locales ? », 2022.

⁶⁸ *Ibid*

Notons que le Social Value Act de 2012 a favorisé l'entrée des politiques d'économies sociales au sein de marchés publics.

En 2014, l'UE a apporté des modifications à la législation sur les marchés publics, renforçant la capacité des autorités publiques à hiérarchiser leurs fournisseurs en fonction de leurs performances sociales et environnementales.

Les résultats de cette politique d'économie sociale

Pour évoquer les résultats de la nouvelle politique d'économie sociale à Preston, il est nécessaire d'analyser le rayonnement qu'elle a pris au sein du Royaume-Uni tout comme ses conséquences réelles sur la ville de Preston.

McInroy et le CLES, fondateurs du modèle de Preston, ont présenté leur approche de « *community wealth building* » à plus de quarante conseils municipaux au Royaume-Uni. La situation économique étant radicalement différente selon qu'on se trouve à Londres ou à Southampton en Ecosse, les défenseurs de la démarche ont pour ambition d'adapter le modèle à chaque contexte.

Preston dirige actuellement un réseau de sept villes européennes dans le cadre du programme URBACT « Making Spend Matter » ("Faire compter la dépense"). L'objectif de ce programme est d'exporter les bonnes pratiques développées par la ville, c'est notamment le cas de la méthode d'analyse des dépenses publiques comme outil pour améliorer l'impact des institutions publiques. Les villes partenaires de ce programme ont passé six mois à étudier les critères sociaux et environnementaux et douze mois à analyser leurs propres dépenses publiques. L'objectif de cette politique de communication est de faire évoluer les stratégies d'achat publics leur permettant de s'inscrire dans une diversité de contextes, exportant ainsi un modèle d'économie sociale et environnementale répondant aux demandes de chaque aire géographique.

Finalement, les résultats du modèle de Preston sont plutôt prometteurs puisque la ville a enregistré la 2^{ème} plus importante amélioration de son "indice de privation multiple". Cet indice est utilisé au Royaume-Uni et vient mesurer la relative pauvreté de petites zones (par exemple, une ville).

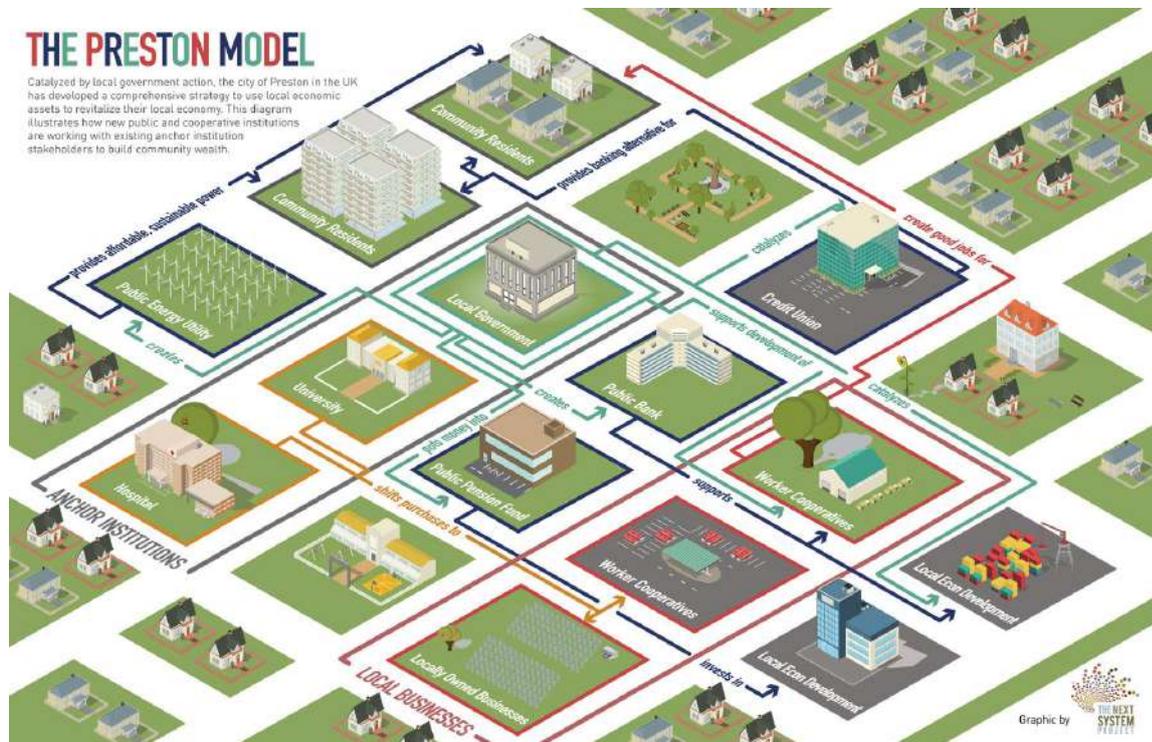
En novembre 2018, Preston a été désignée comme la ville "s'étant le plus améliorée" du Royaume-Uni selon le, « Good Growth for Cities Index » un indice mesurant l'emploi, le salaire des travailleurs, les prix des logements, les transports, l'environnement, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et les inégalités.⁶⁹

Les résultats du modèle de Preston sont finalement globalement plutôt positifs, autrement dit, la politique menée par la ville semble avoir été efficace conduisant à une nette amélioration des conditions sociales et environnementales.

⁶⁹ Annexe 3 : *Good Growth for Cities Index, city of Preston, 2018* [En ligne: <https://www.pwc.co.uk/industries/government-public-sector/good-growth.html>]

Annexes

Annexe 1



The Preston Model, city of Preston, 2018

Ce schéma illustre comment les nouvelles institutions publiques et coopératives travaillent avec les parties prenantes des institutions existantes pour créer de la richesse communautaire.

Annexe 2

ELIZABETH II

c. 3



Public Services (Social Value) Act 2012

2012 CHAPTER 3

An Act to require public authorities to have regard to economic, social and environmental well-being in connection with public services contracts; and for connected purposes. [8th March 2012]

BE IT ENACTED by the Queen's most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the authority of the same, as follows:—

1 Contracts of relevant authorities

- (1) If a relevant authority proposes to procure or make arrangements for procuring the provision of services, or the provision of services together with the purchase or hire of goods or the carrying out of works, by—
 - (a) entering into a public services contract that is not a contract based on a framework agreement, or
 - (b) concluding a framework agreement as regards which public services contracts are likely to constitute the greater part by value of the contracts based on the agreement,it must comply with the requirements in subsections (3), (6) and (7) before starting the process of procurement.
- (2) The authority is to be treated for the purposes of subsection (1) as having started the process of procurement as regards what is proposed to be procured as soon as it takes whichever of the following steps is the first to occur—
 - (a) sending a notice to the Official Journal of the European Union for the purpose of inviting tenders, requests to be selected to tender or to negotiate or requests to participate in relation to a public services contract or framework agreement relating to what is proposed to be procured;
 - (b) publishing an advertisement seeking offers or expressions of interest in relation to such a contract or framework agreement;
 - (c) contacting a person in order to seek an offer or expression of interest in relation to such a contract or framework agreement;

- (d) contacting a person in order to respond to an unsolicited offer or expression of interest in relation to such a contract or framework agreement;
 - (e) entering into such a contract or concluding such a framework agreement.
- (3) The authority must consider—
- (a) how what is proposed to be procured might improve the economic, social and environmental well-being of the relevant area, and
 - (b) how, in conducting the process of procurement, it might act with a view to securing that improvement.
- (4) In subsection (3) “the relevant area” means the area consisting of the area or areas of the one or more relevant authorities on whose behalf a public services contract is, or contracts based on a framework agreement are, intended to be made.
- (5) For the purposes of subsection (4) the area of a relevant authority is an area consisting of the area or areas by reference to which the authority primarily exercises its functions, disregarding any areas outside the United Kingdom.
- (6) The authority must consider under subsection (3)(b) only matters that are relevant to what is proposed to be procured and, in doing so, must consider the extent to which it is proportionate in all the circumstances to take those matters into account.
- (7) The authority must consider whether to undertake any consultation as to the matters that fall to be considered under subsection (3).
- (8) If an urgent need to arrange the procurement in question makes it impractical to comply with the requirements in subsections (3), (6) and (7) before the time indicated by subsection (1), a relevant authority may disregard the requirements to the extent that it is not practical to comply with them.
- (9) Subsection (8) does not apply to the extent that the time available is reduced by undue delay on the part of the authority after this section has come into force.
- (10) Failure to comply with subsection (1), (3), (6) or (7) does not affect the validity of anything done in order to comply with the Regulations.
- (11) The following are not required to comply with subsections (1), (3), (6) and (7) —
- (a) the Welsh Ministers;
 - (b) the First Minister for Wales;
 - (c) the Counsel General to the Welsh Assembly Government;
 - (d) the National Assembly for Wales Commission;
 - (e) a relevant authority whose functions are wholly or mainly Welsh devolved functions.
- (12) For the purposes of subsection (11) a function of a relevant authority is a Welsh devolved function if—
- (a) provision conferring or imposing that function upon the authority is within the legislative competence of the National Assembly for Wales, or
 - (b) provision conferring or imposing that function upon the authority is made by the Welsh Ministers.
-

- (13) This section has effect in relation to a relevant authority's proposed procurement or arrangements for procurement only if the public services contract or framework agreement in contemplation is such that the Regulations would have effect in relation to it.
- (14) If anything done before the commencement of this section would to any extent have satisfied the requirements in subsections (1), (3), (6) and (7) if done after that commencement, the requirements are to that extent to be treated as satisfied.
- (15) In this section—
- “framework agreement” has the same meaning as in the Regulations, and a reference to a contract based on a framework agreement is a reference to a contract entered into on terms established by such an arrangement;
 - “public services contract” has the same meaning as in the Regulations (and includes a contract that is treated as being a public services contract by the Regulations);
 - “the Regulations” means the Public Contracts Regulations 2006 (S.I. 2006/5), or any regulations replacing those regulations, as from time to time amended;
 - “relevant authority” means a person or body that is a contracting authority for the purposes of the Regulations.

2 Local authority contracts

In section 17 of the Local Government Act 1988 (exclusion of non-commercial considerations in the case of local and other public authority contracts), after subsection (10) insert—

- “(11) This section does not prevent a public authority to which it applies from exercising any function regulated by this section with reference to a non-commercial matter to the extent that the authority considers it necessary or expedient to do so to enable or facilitate compliance with a duty imposed on it by section 1 of the Public Services (Social Value) Act 2012.”

3 Financial provisions

There is to be paid out of money provided by Parliament any expenditure incurred in consequence of this Act by a Minister of the Crown, government department or other public authority.

4 Short title, commencement and extent

- (1) This Act may be cited as the Public Services (Social Value) Act 2012.
- (2) Section 3 and this section come into force on the day on which this Act is passed.
- (3) Sections 1 and 2 come into force on such day as a Minister of the Crown may by order made by statutory instrument appoint.
- (4) This Act extends to England and Wales.

Le “Social Value Act” donne un cadre juridique au niveau national à l'économie sociale. C'est notamment ce qui permet à Preston de ne pas prendre en compte que le prix lors de l'examen des marchés publics, mais également la question de la répartition des richesses ou de l'ancrage local de la compagnie qui remporte le marché.



Annexe 3

Good Growth for Cities Index, city of Preston, 2018

Globalement les résultats du modèle de Preston sont plutôt positifs comparés à la moyenne des villes du Royaume-Uni, on note une nette augmentation du taux d'emploi, un des objectifs phares du projet. Les mesures prises par la ville ont conduit à une amélioration de la qualité de vie des habitants.

Sources

BEAUVOIS, Par Julien, « Le « modèle Preston » : l'économie au service des citoyens », *GlobalGoodness*, 2020, [En ligne : <https://globalgoodness.ca/le-modele-preston-leconomie-au-service-des-citoyens/>].

BODIGUEL, Jocelyn, « Objectifs de développement durable », *Développement durable*, [En ligne : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>].

Christophe Sente, « Vers un nouveau modèle coopératif à Preston : un renouveau anglo-saxon des politiques locales ? », *Territoires de l'économie sociale et solidaire*, [En ligne : <https://chaireterres.hypotheses.org/2484>].

CLES et PRESTON CITY COUNCIL, « How we built community wealth in Preston », 2019.

« Infographic: The Preston Model » [En ligne : <https://thenextsystem.org/learn/stories/infographic-preston-model>]. Consulté le 10 novembre 2022.

« Le modèle de Preston ou comment le bon sens revient en Angleterre », *France Inter*, 2019, [En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/histoires-economiques/le-modele-de-preston-ou-comment-le-bon-sens-revient-en-angleterre-4768755>].

PRESTON CITY COUNCIL, « Social Value », [En ligne : <https://www.preston.gov.uk/article/3482/Social-Value>]. Consulté le 10 novembre 2022.

PRINOS, Ioannis et MANLEY, Julian, « The Preston Model: Economic Democracy, Cooperation, and Paradoxes in Organisational and Social Identification », *Sociological Research Online*, SAGE Publications Ltd, février 2022, p. 13607804211069398.

SENTE, Christophe, « Vers un nouveau modèle coopératif à Preston : un renouveau anglo-saxon des politiques locales ? », Chaire TerrESS (territoires de l'Économie Sociale et Solidaire).

« The Preston Model – The Next System Project » [En ligne : <https://thenextsystem.org/the-preston-model>]. Consulté le 10 novembre 2022.

« What is Preston Model? » [En ligne : <https://www.preston.gov.uk/article/1339/What-is-Preston-Model>]. Consulté le 10 novembre 2022.

Pricewaterhouse Coopers. « Good Growth for Cities ». PwC. [En ligne : <https://www.pwc.co.uk/industries/government-public-sector/good-growth.html>]. Consulté le 10 novembre 2022

Québec

par Justina Bouissous, Alexia Braz Afonso, Margot Lasnet, Lise Pellefigue

L'évolution et l'histoire de l'ESS au Québec.

Le Québec est un modèle en matière d'économie sociale et solidaire. De nombreuses structures coexistent, telles que les mutuelles, les coopératives ou encore les organismes à but non lucratif, qui ont toutes pour objectif le développement de la collectivité. D'après le site internet gouvernemental québécois, "de manière générale, l'économie sociale regroupe les entreprises dont le modèle économique repose sur la redistribution des profits au bénéfice du projet et de la collectivité, généralement dans le secteur dans lequel elles évoluent".⁷⁰

Depuis l'adoption d'une première loi sur les coopératives en 1865, les initiatives de l'ESS ont fait l'objet de différentes phases d'institutionnalisation au fil du temps. Ces différentes phases peuvent être résumées grâce au tableau produit par Martine D'Amours, dans son ouvrage "*Économie sociale au Québec: Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire*"⁷¹ (annexe 1).

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) au Québec est l'aboutissement "du croisement entre la mobilisation de la société civile et la volonté de réforme de certains secteurs de l'État québécois", selon Yves Vaillancourt et Louis Favreau⁷².

D'après eux, plusieurs caractéristiques historiques façonnent les politiques d'ESS au Québec aujourd'hui :

- La plupart des acteurs et des chercheurs ont choisi de ne pas opposer économie sociale et économie solidaire.
- L'économie sociale s'inscrit « naturellement » dans un modèle de développement qui combine progrès économique et progrès social.
- L'originalité de l'économie sociale et solidaire au Québec tient au fait qu'elle est à la fois une affaire de mouvements sociaux et une affaire de gouvernement, ce qui la distingue d'autres régions du Canada et de l'Amérique du Nord.
- La reconnaissance politique de l'économie sociale s'est faite non pas globalement, mais de façon relativement pragmatique par étapes et par fragments.

L'ESS au Québec s'est institutionnalisé à partir de 1995, avec la création du Chantier de l'économie sociale qui correspond à un groupe de travail sur l'économie sociale, formé principalement d'acteurs de la société civile et initié par le gouvernement. Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la

⁷⁰ « Économie sociale et solidaire », *Immigrant Québec*, 2021.

⁷¹ Martine D'Amours, « Économie sociale au Québec : vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire », *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, Institut de l'économie sociale (IES), 2002, p. 31-44.

⁷² Yves Vaillancourt et Louis Favreau, « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, Institut de l'économie sociale (IES), 2001, p. 69-83.

promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec, selon sa propre définition. Cette organisation assure la « promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec »⁷³. Le Chantier a permis d'aboutir à la définition de la notion d'ESS.

Cette définition a d'ailleurs été institutionnalisée par le gouvernement québécois en 1996, au cours du sommet socio-économique.

Ainsi, la politique d'ESS au Québec a été co-construite car elle est le fruit à la fois de mouvements sociaux et d'initiatives gouvernementales. Les trois principaux mouvements sociaux ayant permis l'émergence de l'ESS sont le mouvement des femmes, le mouvement syndical et le mouvement communautaire.

D'après Yves Vaillancourt et Louis Favreau, les pratiques d'économie sociales peuvent être vues au Québec depuis les premières créations de secours mutuels au XIX^{ème} siècle mais ce n'est qu'à partir de 1995 que cela va se démocratiser grâce à la marche des femmes contre la pauvreté, nommée "du pain et des roses", initiée par la Fédération des femmes du Québec. Ce mouvement s'inscrit dans la lignée de la crise du travail des années 1990. Par ailleurs, le terme d'économie sociale et solidaire est très rarement utilisé avant 1995 (Martine D'Amours).

Suite à cet événement majeur, le gouvernement du Québec crée un Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale en 1996. Ainsi, le point clé de la co-construction de la politique d'ESS au Québec correspond à la création de ces groupes de travail sur l'économie et l'emploi, composés des représentants des groupes de femmes et communautaires. Cette démarche est d'ailleurs particulièrement soutenue par les grands syndicats, tels que la CSN ou la FTQ.

Par exemple, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a été fondé en 1940. C'est une "instance démocratique dont se sont dotés les réseaux coopératifs et mutualistes québécois afin d'assumer le plein développement de leur potentiel"⁷⁴. Le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le développement du mouvement coopératif et mutualiste québécois.

En définitive, il est possible d'affirmer grâce à Yves Vaillancourt et Louis Favreau que, historiquement, l'économie sociale québécoise a évolué dans la lignée "du mouvement ouvrier, des mutuelles, des coopératives de travail et de consommation et des associations ouvrières de toutes sortes". Ces évolutions étaient articulées avec les partis politiques de gauche qui favorisaient le développement des mutuelles à cette époque. En effet, ces dernières étaient perçues comme une protection sociale complémentaire à celle qu'assuraient les pouvoirs publics, en lien avec la construction des Etats-providence. Ainsi, l'action des mouvements sociaux a participé de manière décisive à la reconnaissance publique ou à l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec.

Aujourd'hui, l'ESS a une place importante au sein des politiques publiques québécoises. En effet, certains auteurs (Yves Vaillancourt, Marie-Noëlle Ducharme, François Aubry et Stéphane Grenier)

⁷³ « Qui sommes-nous », *Chantier de l'économie sociale*.

⁷⁴ « À propos », [En ligne : <https://www.cqcm.coop/quisommesnous/mission/>].

considèrent que les politiques d'ESS disposent de deux dimensions : la co-production qui est caractérisée par la participation des acteurs de l'ESS à la mise en œuvre des politiques (dimension organisationnelle) et la co-construction qui concerne l'élaboration des politiques (dimension institutionnelle).

Finalement, le point culminant de la politique d'ESS au Québec est bel et bien la loi cadre de 2013 que nous allons désormais étudier.

Le cadre juridique et financier de l'ESS au Québec.

L'ESS est délimitée au Québec par un cadre juridique nationale qu'est la loi-cadre du 10 octobre 2013 ⁷⁵. Avant cette loi cadre, la définition de l'ESS était certes développée, mais peu précise.

La définition de l'ESS est donc présentée à l'article 3 de cette loi-cadre qui délimite l'ESS par plusieurs principes tels que « la finalité sociale des activités économique, la réponse à des besoins des membres ou de la collectivité, une gouvernance démocratique, une distribution au prorata des opérations effectuées et en cas de dissolution une dévolution à une autre personne partageant des objectifs semblables ». ⁷⁶

Le Québec ne parle pas d'économie sociale et solidaire mais davantage d'économie sociale comme l'illustre l'intitulé de la loi cadre.

De plus, le gouvernement du Québec a créé un ministère afin de favoriser l'ESS, porté par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation. Ses missions sont développées à l'article 6 de la loi cadre. Il se doit notamment de participer à l'élaboration de « politiques, de programmes et de mesures en vue de favoriser le développement de l'économie sociale au Québec » ainsi que « d'améliorer les connaissances en matière d'économie sociale » ⁷⁷

Concernant les financements, l'ESS s'appuie sur plusieurs sources comme l'épargne collective des aides de l'État et des fonds de travailleurs.

Nous pouvons citer par exemple FONDACTION, FILACTION ou encore IQ (Investissement Québec). Ces entreprises permettent le soutien de projets d'ESS par leur investissement notamment grâce à l'épargne. Ils soutiennent des projets locaux ou même des Petites et Moyennes Entreprises (PME) comme notamment FONDACTION qui entend « rendre l'économie québécoise plus performante, plus inclusive, plus équitable et plus verte » ⁷⁸

De plus, des institutions de financement sont au soutien de l'ESS. Il est possible de citer le « Réseau d'Investissement social du Québec » qui délivre des prêts sans garantie, mais également le «

⁷⁵ Architecture de gestion de l'information législative-legal information management system Irosoft, « - Loi sur l'économie sociale », [En ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1>].

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Fondation, « Fonds de travailleurs : REER et financement d'entreprise », [En ligne : <https://www.fondaction.com/>].

réseau québécois du crédit communautaire », aidant les micro-entreprises dans leurs débuts. Des prêts plus importants sont accordés par la « Fiducie du Chantier de l'économie sociale » mais également par la « Caisse d'économie solidaire Desjardin ». Cette dernière a été « la première caisse fondée en 1900 ».⁷⁹ Cet acteur non gouvernemental constitue l'un des principaux acteurs permettant le financement de l'ESS. Cette caisse délivre des fonds non pas à l'échelle locale mais à l'échelle nationale, notamment grâce à l'épargne de ses membres. De plus, il existe un réseau d'organisations créé par la Confédération des syndicats nationaux qui est au service de l'économie sociale et solidaire en participant au développement économique, au maintien et à la création d'emploi. Ces organisations financent 3000 entreprises dont le plus grand nombre sont des entreprises de l'économie sociale en regroupant l'épargne des cotisants et les capacités financières des syndicats eux-mêmes.

Ces instruments sont d'abord financiers mais permettent également un renforcement des capacités avec notamment des formations et des aides pour le développement des entreprises.

L'article 10 de la loi cadre de 2013 indique que le gouvernement doit réaliser des « plans d'action en économie sociale tous les ans ».⁸⁰ Ainsi un plan d'action gouvernemental a été développé à deux reprises, de 2015 à 2020, puis actuellement, de 2020 à 2025 (PAGES). Avec le premier plan, le gouvernement avait pour but de générer des investissements à hauteur de 130 millions de dollars.⁸¹ Quant à celui de 2020-2025 il vise à mettre en place une vingtaine de mesures et 137 millions de dollars d'investissements.⁸²

Avec ces plans économiques, le gouvernement souhaite développer l'ESS, en favorisant l'innovation des ces entreprises afin de faire face aux enjeux tels que la croissance démographique et les problèmes environnementaux. Ces plans contribuent à la sensibilisation et à la communication de l'ESS et visent à mettre en avant l'entrepreneuriat collectif comme « moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous »⁸³.

⁷⁹ « Desjardins en chiffres », [En ligne : <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/en-chiffres/index.jsp>]. Consulté le 30 novembre 2022.

⁸⁰ Architecture de gestion de l'information législative-legal information management system Irosoft, *op. cit.*

⁸¹ « Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015 - 2020 », [En ligne : https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/plans_action/plan_action_economie_sociale_2015-2020.html].

⁸² « Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) », [En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-en-economie-sociale-2020-2025/>].

⁸³ « Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) », [En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-en-economie-sociale-2020-2025/>].

Les objectifs de l'ESS au Québec

Selon le site "Entreprise Québec" du gouvernement Québécois⁸⁴, l'économie sociale vise à assurer une rentabilité sociale en améliorant le bien-être de la population. Pour cela, elle doit répondre à de nombreux enjeux dont les principaux sont la création d'emplois, l'implantation de services pour la communauté, le développement de la démocratie ou d'une citoyenneté active, la lutte contre la pauvreté ou encore la préservation de l'environnement. Pour remplir ces objectifs, les entreprises d'économie sociale du Québec doivent respecter plusieurs principes : "avoir pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité, avoir une gestion indépendante de l'État, intégrer, dans leurs statuts et leurs façons de faire, un processus de décision démocratique impliquant toutes les parties (travailleurs, membres, collectivités, etc.), prioriser les personnes et le travail dans la répartition de leurs surplus et de leurs dépenses et fonder leurs activités sur la participation, la responsabilité et la prise en charge individuelle et collective."

En plus de ces objectifs et principes pré-déterminés, il est possible de saisir toute la pluralité des problèmes publics auxquels l'économie sociale québécoise tente de répondre (annexe 3). L'institut de la statistique du Québec a réparti les entreprises sociales selon leur finalité sociale en 2016⁸⁵. Nous pouvons voir qu'il existe une grande diversité de finalités poursuivies par les entreprises. Les pôles les plus importants, qui comportent entre 10 et 16% des entreprises de l'économie sociale chacun (et qui représentent à eux tous 67% des entreprises de l'ESS au Québec) sont "l'Éducation, la formation et le service de garde", "l'Habitation, la santé et la condition de vie", "Les loisirs et le tourisme" et enfin "Les arts, la culture et les médias". En tout, ce graphique ne présente pas moins de 13 types de finalités (dont un pôle "autres finalités"). Nous pouvons aussi relever que le problème du "Développement durable" regroupe seulement 3% des entreprises membres de l'économie sociale. L'objectif du développement durable et de la préservation de l'environnement ne semble donc pas être la plus grande priorité de l'économie sociale québécoise.

Concernant les secteurs qui emploient le plus, ils suivent logiquement les chiffres des finalités qui dominent l'ESS du Québec : 25% des employés de l'économie sociale travaillent dans le secteur de la santé et des services sociaux. C'est ensuite l'emploi, "l'insertion et l'intégration sociale et professionnelle" qui embauche le plus (11 % des employés de l'ESS).⁸⁶

Les valeurs de l'économie sociale du Québec ainsi que les problèmes publics auxquels elle souhaite répondre reposent sur l'histoire de sa mise en place dans cette province du Canada. Dès le début des années 1970, l'État commence à soutenir des initiatives citoyennes pour mettre en place des Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC) et pour développer la pratique des « avocats populaires » en services d'aide juridique. Au moment de l'émergence de l'ESS au Québec après la marche des femmes de 1995, la volonté de répondre à des problèmes sociaux et concrets

⁸⁴ Gouvernement du Québec, « Entreprises Québec », [En ligne : <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec>].

⁸⁵ Institut de la statistique du Québec, « L'économie sociale au Québec – Portrait statistique », [En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/leconomie-sociale-au-quebec-portrait-statistique>].

⁸⁶ Ibid.

s'affirme. Les objectifs qui sont alors mis en avant sont liés au problème de chômage, à la formation professionnelle, à l'insertion sociale, à la création d'emplois mais aussi au développement socio-économique local et régional.

Aujourd'hui, l'économie sociale est l'un des principaux soutiens à un nouveau modèle de développement et à des infrastructures sociales convaincantes. Elle s'est aussi diversifiée de façon importante, pour devenir un secteur particulièrement rayonnant, que l'on retrouve dans une vingtaine de domaines d'activité, de la santé publique à l'environnement en passant par les mondes culturels, sportif ou médiatique. L'économie sociale québécoise est donc un secteur riche en opportunités, dont les valeurs de partage, humanistes et responsables viennent répondre à un nombre toujours plus grand de personnes et qui nourrissent une innovation constante qui touche aux besoins réels de la société.

L'écosystème organisationnel de l'ESS.

Au Québec, l'ESS est principalement représentée par des coopératives, des mutuelles ou des organismes à but non lucratif qui pratiquent des activités non marchandes. L'objectif pour ces acteurs est le développement de la collectivité au détriment de la recherche de profit. Plus précisément, on y retrouve des entreprises qui redistribuent leurs profits au bénéfice d'un projet et de la collectivité.

Il existe également deux acteurs principaux de l'économie sociale au Québec reconnus par le gouvernement du Québec dans la loi sur l'économie sociale de 2013.

Tout d'abord, l'un des acteurs majeurs est le Chantier de l'économie sociale dont son rôle a été explicité plus haut.

Ensuite, le conseil québécois de la coopération et de la mutualité fondé en 1940 et « reconnu officiellement par le gouvernement du Québec comme étant l'un des interlocuteurs privilégiés en matière d'économie sociale »⁸⁷ vise à promouvoir les coopératives. Pour cela, il organise des concertations entre les coopératives, favorise leur développement en faisant la promotion « des valeurs de la coopération et de la mutualité auprès du grand public ».

La Table des partenaires en économie sociale permet de mettre en relation ces deux acteurs, afin qu'ils puissent partager leurs orientations et leurs actions, en y ajoutant celles du gouvernement.

De plus, il existe une agence de développement économique qui s'intéresse à l'économie sociale, en ayant comme objectif principal de « promouvoir le développement économique des régions et des petites et moyennes entreprises »⁸⁸. Visant à développer l'économie du Québec, il s'appuie principalement sur les organismes à but non lucratif (OBNL) en réalisant des investissements stratégiques et en leur apportant un soutien financier pour la réalisation de leurs projets s'inscrivant dans une démarche de développement. Il les aide à devenir « plus innovantes, productives et concurrentielles ».

⁸⁷ « À propos », [En ligne : <https://www.cqcm.coop/quisommesnous/mission/>].

⁸⁸ DEC, « DEC | À propos de DEC », [En ligne : <https://dec.canada.ca/fr/a-propos-de-dec/>].

Enfin, dans l'écosystème organisationnel de l'économie sociale au Québec, on retrouve des agences d'innovations sociales qui aident au développement de projet. En ce qui concerne le développement de la recherche, il existe deux laboratoires consacrés à l'économie sociale : Territoires innovants en Économie sociale et solidaire (TIESS) et le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

TIESS a pour objectif de « contribuer au développement territorial par le transfert de connaissance en outillant les organismes d'économie sociale et solidaire afin qu'ils puissent faire face aux enjeux de société de façon innovante et transformer leurs pratiques »⁸⁹. Il entend « développer et renforcer les liens entre les acteurs de l'économie sociale », « identifier des expériences porteuses », « rendre accessible les connaissances et informations existantes » et en intégrer de nouvelles dans la pratique des organisations.

Le centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est un « centre institutionnel qui relève de la Faculté des sciences humaines (FSH) et de l'École des sciences de la gestion (UQAM) »⁹⁰. Il regroupe des chercheurs et chercheuses de différentes institutions au Canada qui réalisent des innovations sociales pouvant conduire à des transformations sociales en matière de justice sociale et environnementale. Il se base sur quatre champs principaux : les politiques et les pratiques sociales, les territoires et milieux de vie, les organisations sociales et collectives et le travail et l'emploi. Les nombreux projets de recherche s'accompagnent d'objectifs de diffusion de connaissances nouvelles à propos des transformations sociales.

Le champ de l'ESS touchant de plus en plus de domaines professionnels, il existe de nombreuses formations au sein des écoles québécoises, de nombreux parcours académiques qui mènent à l'économie sociale. On recense par exemple le programme court de 1^{er} cycle sur le mouvement coopératif à l'université de Québec à Rimouski ou encore le MBA gestion des coopératives et mutuelles à l'Université de Sherbrooke. De plus, il est possible de citer les exemples de la CDEC du Québec et le pôle CN (qui vise à contribuer au développement de l'économie sociale) offrant des ateliers d'information pour créer une entreprise d'économie sociale, notamment en ce qui concerne sa constitution ou son financement.

Pour finir, nous souhaitons nous attarder sur le cas des coopératives jeunesse de services au Québec. L'objectif de ce dispositif est de faire créer aux jeunes leur propre projet d'entreprise coopérative de services. Il vise plus précisément à initier les jeunes à l'entreprenariat collectif, et leur montrer les spécificités du marché du travail. Il participe ainsi au « développement optimal des jeunes et à leur intégration à la vie active [...] en permettant de prévenir leur décrochage sociale et économique »⁹¹. Cela se base sur une démarche volontaire des jeunes en contribuant à leur évolution et à leur orientation future. Le bilan de cette expérience s'est révélé très positif puisqu'au-delà de sa fonction première d'insertion des jeunes dans le milieu professionnel, il

⁸⁹ « Le TIESS en bref », [En ligne : <https://tiess.ca/qui-sommes-nous/le-tiess-en-bref/>].

⁹⁰ « Présentation – CRISES UQAM » .

⁹¹ Madeleine Pérusse, « Les coopératives jeunesse de service, susciter le plein potentiel des jeunes », p. 11.

permet avant tout de réduire les inégalités sociales en offrant un accès à tous à ce dispositif, quel que soit leur statut socio-économique, leurs résultats scolaires ou leurs origines culturelles.

Annexes

Annexe 1

Ce tableau décrit les phases de développement de l'économie sociale au Québec depuis le XIX^{ème} siècle, jusqu'au début des années 2000.

Tableau 1
Phases de développement de l'économie sociale au Québec

	Forme de l'Etat ⁽¹⁾	Composantes de l'économie sociale ⁽²⁾	Caractéristiques
1 ^{re} moitié XIX ^e	libéral (classique)	<ul style="list-style-type: none"> • sociétés d'entraide • mutuelles 	<ul style="list-style-type: none"> • politique sociale sans l'Etat, préfigurent la société assurancielle
fin XIX ^e -début XX ^e	libéral (réformé)	<ul style="list-style-type: none"> • coopératives d'épargne et de crédit Desjardins • coopératives de producteurs: agriculteurs, pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> • suppléance dans les creux du marché (réponse à la crise de la régulation concurrentielle) • appui de l'Etat qui en fait un axe de sa politique de développement agricole
1930-1950	providence (mise en place)	<ul style="list-style-type: none"> • coopératives de taxis, coopératives forestières • coopératives de consommation, d'habitation, scolaires, funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • suppléance dans les creux du marché (problème de l'appauvrissement des classes populaires) • participe d'un élargissement de la demande (réponse à une crise de surproduction)
1960-1975	providence (apogée)	<ul style="list-style-type: none"> • comités de citoyens • opérations dignité, JAL • comptoirs alimentaires • centres communautaires • associations coopératives d'économie familiale (ACEF) • cliniques de santé communautaires • cliniques juridiques • premières garderies 	<ul style="list-style-type: none"> • demande d'extension du fordisme aux zones défavorisées et critique par la demande de cogestion par les usagers • contestation du sort fait aux régions éloignées sous le fordisme: le développement local autocentré contre la fermeture des paroisses de l'arrière-pays (JAL)
1976-1982	providence	Multiplication de groupes populaires et communautaires dans divers secteurs: <ul style="list-style-type: none"> • groupes de ressources techniques en habitation • centres de santé pour femmes • centres de femmes • maisons d'hébergement • garderies • bureaux de consultation jeunesse • médias communautaires • camps familiaux • coopératives de travail • fonds de solidarité FTQ 	<ul style="list-style-type: none"> • des initiatives de la période précédente sont intégrées à l'intervention étatique: CLSC, aide juridique • création de services alternatifs (auto-santé, santé mentale), critiques du providentialisme et révélateurs de nouveaux problèmes sociaux (par exemple, violence faite aux femmes) • critique du travail taylorisé (premières coopératives de travail)

Tableau 1 (suite)

	Forme de l'Etat ⁽¹⁾	Composantes de l'économie sociale ⁽²⁾	Caractéristiques
1983-1995	post-providentialiste ou néo-libéral	<p>Nouvelle vague d'organismes communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maisons de jeunes, maisons d'hébergement jeunesse • ressources alternatives en santé mentale, toxicomanie, itinérance • OBNL en habitation • banques alimentaires, magasins partage, cuisines collectives • famille, communautés culturelles, personnes âgées, handicapées <p>Organismes en développement économique communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • corporations de développement économique communautaire (CDEC) • corporations de développement communautaire (CDC) • sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) • entreprises d'insertion • fonds locaux • organismes de développement de l'employabilité <p>Coop. de travailleurs actionnaires Coop. d'usagers de services de santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • création de services alternatifs (jeunesse, toxicomanie, etc.) révélateurs de nouveaux problèmes sociaux (itinérance) • reconnaissance étatique d'initiatives de la période précédente, <i>via</i> partenariats avec l'État (santé mentale) • participation aux structures de concertation régionale (en santé, services sociaux, développement régional et formation de la main-d'œuvre) • nouvelles organisations d'économie sociale sur le terrain de l'économie et de l'emploi • réveil de la thématique du développement local
1995-2001	post-providentialiste ou néo-libéral	<p>Entreprises d'aide domestique et autres projets du Chantier d'économie sociale (dynamique sectorielle)</p> <p>Reconnaissance de l'économie sociale au sein de la politique de développement local et régional, CLD, CRES (dynamique locale) Processus de reconnaissance de l'action communautaire autonome</p>	<ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance gouvernementale officielle • reconnaissance étatique d'initiatives de la période précédente, <i>via</i> partenariats avec l'État (CDEC, entreprises d'insertion, organismes d'employabilité au sein de structures locales de développement)

(D'Amours, 1998, mise à jour 2001.)

(1) Concept et périodisation développés par Bourque, Duchastel et Beauchemin, 1994.

(2) Les composantes développées dans une période continuent d'exister dans les périodes ultérieures. Le tableau indique la période d'apparition de nouvelles formes d'économie sociale.

D'Amours, M. (2002). Économie sociale au Québec. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 284, 31. <https://doi.org/10.7202/1022268ar>

Annexe 2

La loi cadre de 2013 donne une définition précise de l'Économie Sociale au Québec notamment avec les six principes développés par la loi. Ce cadre juridique a permis de définir l'ESS au niveau national, chose qui n'avait pas été effectuée avec précision auparavant.

3. On entend par «économie sociale», l'ensemble des activités économiques à finalité sociale réalisées dans le cadre des entreprises dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui sont exploitées conformément aux principes suivants:

- 1° l'entreprise a pour but de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité;
- 2° l'entreprise n'est pas sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
- 3° les règles applicables à l'entreprise prévoient une gouvernance démocratique par les membres;
- 4° l'entreprise aspire à une viabilité économique;
- 5° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise;
- 6° les règles applicables à la personne morale qui exploite l'entreprise prévoient qu'en cas de dissolution, le reliquat de ses biens doit être dévolu à une autre personne morale partageant des objectifs semblables.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale est celle qui n'est pas centrée sur le profit pécuniaire mais sur le service aux membres ou à la collectivité et elle s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois durables et de qualité.

Est une entreprise d'économie sociale, une entreprise dont les activités consistent notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services et qui est exploitée, conformément aux principes énoncés au premier alinéa, par une coopérative, une mutuelle ou une association dotée de la personnalité juridique.

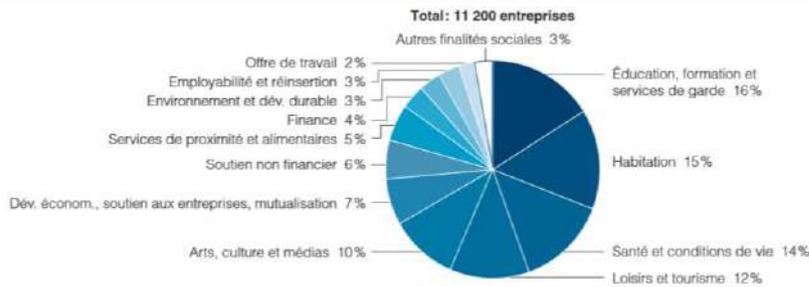
2013, c. 22, a. 3.

« Article 3 chapitre E-1.1.1 Loi sur l'économie sociale » *Légis Québec*. (s. d.).
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1>

Annexe 3

Ce graphique représente la répartition des entreprises d'économie sociale selon leur finalité sociale, au Québec en 2016. Il a été réalisé par l'institut de la statistique du Québec.

Répartition des entreprises d'économie sociale selon le domaine de finalité sociale, Québec, 2016



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête auprès des organismes à but non lucratif, des coopératives et des mutuelles*.

Annexe 4

Les Coopératives jeunesse de services mises en place par le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec à partir de 1988 visent à promouvoir la création d'un projet d'entreprise par les jeunes qui doivent en assumer la gestion. Ces coopératives permettent de prévenir l'exclusion des jeunes en leur offrant un "terrain d'apprentissage et de développement personnel".

3- Le modèle des Coopératives jeunesse de services (CJS)

À prime abord, une CJS est un groupe d'environ 15 adolescent-e-s de 14 à 17 ans qui se créent leur propre emploi en mettant sur pied, avec le support d'animateurs, leur projet d'entreprise

² BOUCHARD Marie, FONTAN Jean-Marc, Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal, *Les coopératives jeunesse de services: apprentissage multidimensionnel, impact éducatif et complémentarité à l'environnement scolaire*, Montréal, 1997, pp. 5-6.

⁴ Secrétariat à la jeunesse, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, *Plan d'action jeunesse 1998-2001*, Québec, 1998, 56 pages.



Les coopératives jeunesse de services susciter le plein potentiel des jeunes

coopérative de services (petits boulots non-spécialisés: tonte de gazon, peinture, gardiennage, etc.). Les jeunes coopérateurs doivent assumer la gestion collective de leur projet d'entreprise. Par la pratique quotidienne, les jeunes s'initient à l'entrepreneuriat collectif, aux rouages du marché du travail, aux défis reliés au fonctionnement d'une entreprise économique et à l'établissement de liens avec les adultes de leur communauté d'appartenance. De plus, le projet CJS touche les jeunes à un âge où les expériences sont déterminantes. En visant le développement optimal des jeunes et leur intégration à la vie active, la CJS permet de prévenir leur décrochage social et économique. Les projets CJS ne se situent donc pas dans un parcours d'insertion, mais interviennent pour prévenir l'incidence d'exclusion.

" Sur le marché du travail, on te demande de l'expérience. Dans la CJS, on a vendu nos services, on a fait du travail manuel, on a géré des choses à plusieurs points de vue. C'est sûr que ça va nous aider ".

Aurélie Arsenault Melançon, Québec Haute-Ville, 17 ans.

La CJS naît d'une mobilisation des ressources du milieu au sein d'un comité local. Regroupant des représentants de différents secteurs d'activités de la communauté (organisations communautaires, organisations de développement local ou de développement économique communautaire, municipalités, coopératives, institutions d'enseignement, organisations de santé communautaire, institutions d'enseignement, organisations syndicales, associations du milieu des affaires, organisations pastorales, etc.), le comité local a le rôle de coordonner l'implantation et de soutenir le développement de CJS en mettant à profit les ressources et expertises de chacun de ses membres.

Le Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec est d'avis qu'une CJS est un modèle d'intervention dont la mission vise fondamentalement à **favoriser chez les jeunes une prise de conscience de leurs capacités et de leurs responsabilités collectives afin de transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations**. Cette mission doit demeurer le coeur de toute intervention visant la création d'une CJS: il est indispensable que la croissance du mouvement CJS repose sur les expérimentations et les adaptations effectuées au niveau local. L'exercice d'appropriation vécu par les adolescents et par les promoteurs locaux confère à chaque CJS un caractère original et dynamique, d'où l'importance de la **démarche volontaire** des jeunes, des promoteurs et des animateurs. De cette façon, l'expérience de chacun enrichit l'expérience de tous et l'ensemble des expériences contribue à l'évolution de chacun.

PÉRUSSE, Madeleine, « Les coopératives jeunesse de service, susciter le plein potentiel des jeunes », p. 11.

Bibliographie

Articles de presse :

- D'Amours, M. (2002). Économie sociale au Québec. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 284, 31. <https://doi.org/10.7202/1022268ar>
- PÉRUSSE, Madeleine, « Les coopératives jeunesse de service, susciter le plein potentiel des jeunes », p. 11.
- Vaillancourt, Y. (s. d.). *L'État partenaire ou la co-construction des politiques publiques au Canada : le cas d'AccèsLogis Québec*. © Institut de la gestion publique et du développement économique, 2017 Licence OpenEdition Books. <https://books.openedition.org/igpde/4848?lang=fr>
- Vaillancourt, Y. & Favreau, L. (2001). Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire. *Revue internationale de l'économie sociale : Recma*, 281, 69. <https://doi.org/10.7202/1024022ar>

Sites internet :

- *À propos de*. (2019, 8 mars). DEC. <https://dec.canada.ca/fr/a-propos-de-dec/> (consulté le 10 novembre 2022)
- *8. Impact de l'économie sociale au Québec*. (s. d.). Territoires innovants en Économie sociale et solidaire liaison et transfert. <https://tiess.ca/impact-de-leconomie-sociale-au-quebec/> (Consulté le 23 novembre 2022)
- *À propos*. (s. d.). Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. <https://www.cqcm.coop/quisommesnous/mission/> (Consulté le 11 novembre 2022)
- *Desjardins en chiffres*. (s. d.). Desjardins.com. <https://www.desjardins.com/a-propos/desjardins/qui-nous-sommes/en-chiffres/index.jsp> (Consulté le 10 novembre 2022)
- *Économie sociale et solidaire*. (2022, 3 février). Immigrant Québec. <https://immigrantquebec.com/fr/reussir-votre-installation/emploi/les-secteurs-qui-recrutent/economie-sociale-et-solidaire/> (Consulté le 12 novembre 2022)
- *Fiducie du chantier de l'économie sociale*. (s. d.). <https://fiducieduchantier.qc.ca> (Consulté le 10 novembre 2022)
- *Fonds d'investissement pour PME et coopératives du Québec*. (2022, 24 février). Filaction — Fonds de développement. <https://filaction.qc.ca> (Consulté le 23 novembre 2022)
- Fonds-RISQ. (2022, 18 mai). *FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE*. Fonds RISQ. <https://fonds-risq.qc.ca> (Consulté le 12 novembre 2022)
- *Le financement de l'Économie Sociale au Québec*. (2016, 1 janvier). Socioeco.org. https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-4788_fr.html (Consulté le 11 novembre 2022)
- *Le TIESS en bref*. (s. d.). Territoires innovants en Économie sociale et solidaire liaison et transfert. <https://tiess.ca/qui-sommes-nous/le-tiess-en-bref/> (Consulté le 23 novembre 2022)

- *Légis Québec*. (s. d.). <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-1.1.1> (Consulté le 10 novembre 2022)
- *Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015 - 2020*. (s. d.). https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/plans_action/plan_action_economie_sociale_2015-2020.html (Consulté le 20 novembre 2022)
- *Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES)*. (s. d.-a). Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-en-economie-sociale-2020-2025> (Consulté le 20 novembre 2022)
- *Présentation – CRISES UQAM*. (s. d.). <https://crises.uqam.ca/a-propos/presentation/> (Consulté le 23 novembre 2022)
- *Prêts, capital-actions et crédits d'impôt pour PME et grandes entreprises québécoises*. (s. d.-a). <https://www.investquebec.com/quebec/fr> (Consulté le 11 novembre 2022)
- *Qui sommes-nous*. (s. d.-a). Chantier de l'économie sociale. <https://chantier.qc.ca/a-propos/qui-sommes-nous/> (Consulté le 12 novembre 2022)

Uruguay

par Clémence Frémont, Aurore Coville, Marie Toulet, Emma Assanelli, Louis Souffran

Dans son discours aux Nations Unies de 2012, l'ancien président uruguayen José Mujica (2010-2015) mettait l'accent sur l'urgence climatique, en dénonçant notamment les actions de grandes puissances, il disait en effet que "si l'humanité aspirait à vivre comme les Américains, nous aurions besoin de trois planètes." Il marqua encore plus les esprits en caractérisant les États-Unis comme "une civilisation contre la simplicité, contre la sobriété, contre tous les cycles naturels, et, ce qui est pire, une civilisation contre la liberté de disposer du temps de vivre les relations humaines, l'amour, l'amitié, l'aventure, la solidarité, la famille."

Loin de n'être qu'une simple figure accusatrice sur la scène internationale quant au manque de moyens mis en place pour une économie durable, soutenable et sociale, l'Uruguay fait véritablement figure d'exemple en Amérique latine et à l'échelle mondiale pour ce qui est du développement de politiques favorables à l'ESS. De fait, depuis le début du XXe siècle, l'Uruguay a pour volonté de créer un cadre législatif et organisationnel qui favorise les initiatives privées basées sur l'utilité sociale et la solidarité. En témoignent la loi de 2008 sur le coopérativisme ou encore les débats publics donnant au peuple un espace d'expression pour construire une loi sur l'économie solidaire. La plus grande réussite législative à ce sujet est sans conteste la loi sur l'économie sociale et solidaire approuvée en décembre 2019. Le secteur public vise donc à respecter les valeurs propres à l'ESS comme le montre la transition énergétique opérée depuis une vingtaine d'années. L'Uruguay est surtout un des pays latino-américains avec l'IDH le plus élevé. Il a connu depuis 2003 une croissance économique régulière jusqu'à la crise du Covid-19, ainsi qu'une baisse de la pauvreté. Il est considéré comme le pays d'Amérique Latine le plus respectueux des droits du travail et des travailleurs par la confédération syndicale internationale⁹². Son climat de stabilité politique et de faible niveau de corruption serait favorable à de telles mesures, permettant ainsi le développement de l'ESS.

Toutefois, les gouvernements uruguayens successifs ont bien conscience que les dispositions législatives ne sont pas suffisantes pour le secteur privé. En effet, les acteurs privés doivent avoir accès à divers outils, à des formations et à des aides pour être encouragés à produire de manière responsable et engagée. Dès lors, les pouvoirs publics ont investi dans des infrastructures, dans des centres de formation (comme le Unidad Social y Solidaria à Montevideo) pour créer un environnement propice aux initiatives privées ayant pour objectif l'intérêt général tout en optant pour une organisation plus horizontale et un partage plus égalitaire de la valeur créée.

Ainsi, nous pouvons nous demander comment l'Uruguay a tenté de répondre à des problématiques sociales et économiques par des initiatives relevant de l'ESS et comment il s'est alors imposé comme fer de lance de l'ESS en Amérique latine.

L'ancrage progressif de l'économie sociale et solidaire en Uruguay

Une volonté de mettre en place et visibiliser des mesures de coopérativisme depuis une quinzaine d'année

⁹² Richard Neuville, « *ABC Coop : une expérience de gestion ouvrière sous le signe de la lutte des classes* », *Association Autogestion*, février 2015

Depuis plusieurs années, l'Uruguay montre l'exemple en termes d'avancées sociales et de partage de la valeur créée. Cette dynamique est croissante depuis les années 2000 et l'arrivée au pouvoir de coalitions de gauche. Différentes lois et mesures relatives à certains pans de l'ESS sont ainsi prises depuis une quinzaine d'années. Le coopérativisme et la protection sociale y sont centrales.

L'Uruguay a permis la création de différents organismes promouvant de telles mesures. Le principal est l'Institut national du coopérativisme (**INACOOP**) créé en 2008. De plus, en 2009, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), l'Internationale de l'Education (IE), l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) ainsi que le Bureau International du Travail (BIT) ont créé le Réseau Education et Solidarité (**RES**) afin de *"bâtir des ponts entre acteurs de l'éducation et acteurs de la santé, afin d'œuvrer à la santé, au bien-être, à la protection sociale de la communauté éducative partout dans le monde"*.

Cela a mené à la réussite de différentes lois et accords. Dès 2008, une loi générale sur le coopérativisme est adoptée, couplée à la création de l'INACOOP. En 2011 un débat intitulé "Vers une loi sur l'économie solidaire" est organisé au niveau national. La même année, une réunion l'est à Montevideo par l'union de la mutualité d'Uruguay (UMU) avec le RES, INACOOP et Gestarlud qui ont signé un accord en faveur de l'ESS. Il y est écrit qu'il vise un *"échange de bonnes pratiques et d'outils pour la création d'une culture de la protection sociale, la promotion du bien-être des communautés éducatives, et l'éducation à l'ESS"*. En 2013 un premier projet de loi ESS est discuté au sein d'une commission intégrant des représentants ministériels et les réseaux de l'ESS.

Ces étapes ont progressivement ouvert la voie à la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 10 décembre 2019.

La loi cadre de 2019 entérine juridiquement cette dynamique pour cadrer l'ESS en tant que telle

Bien que la loi de 2008 donne à voir une avancée conséquente quant aux politiques publiques relevant de l'ESS, elle n'est en réalité centrée que sur une dimension de cette dernière, à savoir le coopérativisme. Certes, l'organisation à plus petite échelle et de manière plus locale est bien un des fondements de l'ESS, mais les pouvoirs publics uruguayens ont bien conscience qu'une législation de plus grande ampleur est nécessaire - comme le prouvent les différentes étapes de réflexion vers la loi de 2019 vues auparavant. L'enjeu principal pour le pays est ici de définir clairement ce qu'est l'ESS, d'après les pouvoirs publics et le peuple, pour ensuite mener des politiques favorisant l'initiative individuelle et collective de développement équitable et respectueux, entre autres, des valeurs promues par les ODD. Cette définition apparaît à l'article 3 de la loi du 10 décembre 2019 qui met en exergue l'ESS comme étant un *"système économique, culturel et environnemental"* caractérisé par des valeurs telles que *"la solidarité, [...], la coopération, l'entraide, [...], le respect de la nature, la participation démocratique..."* Dès lors, cette loi de 2019 permet à l'Uruguay de respecter divers objectifs de développement durable tels que la production d'une énergie propre et abordable. En effet, en 2016, 94,5% des besoins énergétiques étaient couverts avec des sources d'énergie renouvelable⁹³, avec une hausse non négligeable de l'énergie venant de l'éolien, du solaire et une utilisation grandissante de la biomasse. Concernant le volet social, l'Uruguay s'est engagé par cette loi à promouvoir une égalité sociale et de genre, ce qui recouvre également plusieurs objectifs de développement durable.

⁹³ Magali Reinert, « Uruguay : le pragmatisme économique favorise la transition énergétique », *Novéthic*, 18 janvier 2016

En outre, c'est par l'article 7 de cette loi que l'État uruguayen déclare d'intérêt national l'ESS dans toutes ses formes. La loi prévoit également la création d'un Conseil National de l'ESS qui est constitué par les organisations sociales et tous les secteurs de l'État qui interagissent avec ce champ. Ce Conseil se réunit lors de la Conférences Nationales annuelles qui ont pour objectif de permettre une articulation et une élaboration des politiques d'ESS, avec la participation de tous les acteurs publics et les organisations sociales.

La politique menée par l'Uruguay est passée par une procédure législative qui tend à créer un cadre permettant l'émergence d'initiatives à travers tout le pays. Néanmoins, il est nécessaire, et les gouvernements uruguayens s'en sont aperçus, de donner à l'ESS une certaine visibilité et d'évaluer l'efficacité et les conséquences de l'action de l'État quant à ce secteur de l'économie. Très tôt après l'adoption de la loi en décembre 2019, l'État a cherché à donner la parole aux Uruguayens eux-mêmes pour procéder à une critique constructive de la loi entrée en vigueur et à son évaluation. À cet égard, la Coordinatrice de l'Économie Solidaire de l'Uruguay a convoqué le Groupe de recherche sur les politiques publiques et l'enseignement supérieur pour porter au jour une réflexion sur l'ESS en Uruguay depuis la loi de 2019.

La mise en œuvre des politiques d'ESS en Uruguay

L'Uruguay s'impose comme l'un des pays d'Amérique Latine développant le plus l'ESS

D'autres lois, prises avant la loi-cadre de l'ESS, ont permis d'introduire l'ESS en Uruguay. La loi du 13 décembre 1968 permet la mise en place du Plan Nacional de Viviendas (plan national de logements) par la République d'Uruguay. De plus, le décret du 23 septembre 2011 permet la création du Fond pour le développement (FONDES), qui a pour objectif de soutenir le financement de projets productifs viables et durables. De même, en 2014 est votée la loi sur la production agricole familiale et la pêche artisanale, qui énonce que "*se declara de interés general y se establece un mecanismo de reserva de mercado estatal de bienes y servicios alimenticios*" (República oriental del Uruguay). En effet, la loi du 23 décembre 2016 crée le Sistema Nacional de Transformación Productiva y Competitividad, qui a pour objectif de promouvoir le développement économique productif et innovant, tout en respectant les enjeux de durabilité, d'équité sociale et d'équilibre environnemental et territorial. Ce texte est aussi le premier en Uruguay à mentionner le terme d'"économie sociale", présentée comme l'un des bénéficiaires d'un éventuel soutien. Il l'intègre au système économique à travers INACOOOP et fait participer les "entreprises d'économie sociale" aux Conseils Consultatifs sur la Transformation Productive et la Compétitivité.

En parallèle sont mises en œuvre des mesures transversales prenant en compte le développement économique du pays. Cela se retrouve par exemple dans le secteur de l'énergie, avec la diminution de la dépendance de l'Uruguay. De fait, au début du XXe siècle, le pétrole représentait à lui seul 27% des importations uruguayennes, mais la transition énergétique faite par le pays a permis une diminution de ces importations. La volonté de modifier complètement la structure des sources en énergie du pays a de fait été créatrice d'emploi en Uruguay⁹⁴.

D'autre part, un financement important est consacré à l'ESS en Uruguay, grâce au Fond pour le développement (FONDES) créé en 2011 par le pouvoir exécutif uruguayen pour financer les projets productifs viables et durables en Uruguay. La politique d'ESS dispose, d'après le décret

⁹⁴ Magali Reinert, « Uruguay : le pragmatisme économique favorise la transition énergétique », *Novéthic*, 18 janvier 2016

du 23 septembre 2011 et ses articles 1 et 2, d'instruments financiers (notamment la Banque de la République Orientale d'Uruguay) et fiduciaires professionnels, autorisés à agir en tant que tel par la Banque Centrale uruguayenne. Ce fonds est administré par 2 instances : l'INACOOP et l'ANDE (l'Agence nationale de développement).

Le tournant libéral depuis les élections de 2019 a-t-il eu raison de l'ESS ?

L'année 2019 a surtout été marquée par l'élection de Luis Lacalle Pou, premier président de droite depuis 15 ans. Depuis, il gouverne le pays à la tête d'une coalition allant à du centre droit à l'extrême droite. Son projet constitue une véritable rupture puisqu'il s'ancre dans le libéralisme économique et rompt ainsi avec ses prédécesseurs. La droite proposée par Luis Lacalle Pou est cependant différente des droites traditionnelles de l'Amérique Latine puisqu'il ne se revendique pas conservateur, ce qui permet à l'Uruguay de préserver ses avancées sociétales. Pour autant, qu'en est-il des avancées sociales ? L'ESS en tant que telle est en retrait depuis 2019, puisqu'elle n'est plus mentionnée dans les projets gouvernementaux. Après une gestion de la crise du Covid-19 plutôt efficace qui a permis à l'Uruguay de n'être que relativement en difficulté, le Président affirme sa volonté de réduire l'important déficit budgétaire grâce à la mise en place d'une politique d'austérité. Le gouvernement a d'ailleurs adopté durant la pandémie la Loi d'Urgence Considération qui a permis de nombreux changements dans les domaines de la sécurité et du renseignement, du logement, de l'éducation, de l'accès aux terres productives, du travail, de l'économie, des entreprises publiques, de la criminalisation du droit de grève et de manifestation. En 2022, le Front large - coalition de gauche qui a permis le développement de l'ESS- ainsi que plusieurs syndicats ont organisé un référendum afin d'abroger une partie de la LUC. Cependant les résultats du référendum ont tourné en faveur du gouvernement.

Pourtant, le gouvernement de Luis Lacalle Pou a limité sa politique d'austérité puisqu'il a annoncé en juillet dernier lors de la réunion "Rendicion de Cuentas" que les dépenses publiques allaient augmenter d'environ 0,17% du PIB. Ce budget ira en priorité à l'éducation, ainsi qu'à la sécurité et au rattrapage des salaires des fonctionnaires, dont les syndicats estiment qu'ils ont perdu 6% de pouvoir d'achat en un an.

Ainsi, l'Uruguay a progressivement développé des politiques d'ESS. Ces mesures ont porté leurs fruits, puisque l'Uruguay est un des pays latino-américains les plus avancés socialement, avec un IDH élevé. Cependant, la récente fracture politique avec l'arrivée de la droite libérale économique depuis 2019 a fait reculer l'ESS, malgré le maintien de politiques sociales.

Annexes :

- **Premiers articles de la loi-cadre ESS de 2019**

La loi cadre de l'ESS votée en 2019 introduit l'ESS en tant que tel dans la législation ESS, en définissant pour la première fois dans la loi l'économie sociale et solidaire, et en faisant donc un enjeu incontournable dans la politique du pays. Les quatre premiers articles en sont les articles fondateurs.

Définition intégrale de l'ESS dans la loi cadre : *“Se entiende por Economía Social y Solidaria al sistema socioeconómico, cultural y ambiental, conformado por el conjunto de organizaciones y redes que desarrollan fines colectivos o sociales, caracterizado por las prácticas solidarias, asociativas, cooperativas y de ayuda mutua, la participación democrática en la toma de decisiones, la autonomía de la gestión, la primacía del ser humano y del bien común sobre el capital, la equidad social y de género, el respeto a la naturaleza, la diversidad cultural y el desarrollo local, con el objetivo de satisfacer las necesidades de sus integrantes o de la comunidad en procura del desarrollo humano y la democratización de la economía a partir de la producción de bienes y servicios, su distribución, circulación, comercialización, financiamiento y consumo justo y responsable.”*

Article 1 : *“La presente ley tiene por objeto reconocer, promover y apoyar a la Economía Social y Solidaria, en sus diversas manifestaciones, determinando las medidas de fomento de acuerdo a los fines y principios que las caracterizan y sin perjuicio de la regulaciones específicas que cada una de ellas tenga”*

Article 2 : *“Se declara de interés nacional, la promoción, difusión, estímulo y desarrollo de la Economía Social y Solidaria, en cualquiera de sus expresiones”.*

Article 3 : *“La economía social y solidaria está compuesta por el conjunto de entidades que en el ámbito privado desarrollan actividades económicas, sociales, culturales y ambientales, de conformidad con los principios recogidos en el artículo 4 de esta ley y persiguen el interés común de sus integrantes, el interés general económico o social, o ambos.”*

Article 4 : *“Las entidades de la Economía Social y Solidaria deberán observar los siguientes principios :*

a) La persona debe ser el centro de la actividad económica y social, teniendo absoluta primacía frente al capital.

b) Las relaciones entre los integrantes de la iniciativa se sustentarán en la solidaridad, la cooperación, la reciprocidad y el control democrático, primando el interés común por sobre el individual.

c) La gestión debe ser autónoma, democrática y participativa.

d) Debe existir un compromiso con la comunidad, la organización y desarrollo local y territorial, y con el cuidado del medio ambiente.

e) En los casos en que la forma jurídica lo habilite, la distribución de excedentes se efectuará principalmente en función del trabajo aportado y servicio o actividad realizada por los asociados y asociadas.

f) Promover la equidad de género y favorecer la inclusión social de personas con dificultades de inserción.”

Article 5 : *“Declararse de interés general a las diversas expresiones de la ESS por su contribución al desarrollo sustentable, la participación democrática, la equitativa distribución de la riqueza y la inclusión económica y social.” [...]*

Article 6 : *“Son formas de expresión de la Economía Social y Solidaria, las siguientes entidades, siempre que cumplan con los principios del artículo 4 de la presente ley :*

- a) Las cooperativas de todas las modalidades.*
- b) Las empresas autogestionadas democráticamente por sus trabajadores.*
- c) Las sociedades de fomento rural, así como emprendimientos y redes que favorezcan la soberanía alimentaria, la agroecología y la producción de alimentos orgánicos.*
- d) Las entidades y redes de producción artesanal.*
- e) Las asociaciones civiles cuyo objeto sea la promoción, asesoramiento, capacitación, asistencia técnica o financiera, de las distintas formas organizacionales de la Economía Social y Solidaria.*
- f) Las asociaciones civiles que desarrollen o promuevan actividades económicas solidarias, tales como comercio justo, consumo responsable, finanzas solidarias, turismo responsable, producción sustentable, de carácter mutual sea de la salud u otra área, u otros servicios sociales a sus afiliados.*
- g) Las fundaciones integradas por organizaciones de la Economía Social y Solidaria.*
- h) Otras figuras jurídicas cuya naturaleza y definiciones sean acordes a los principios enumerados en el artículo 4° de la presente ley.”*

- **Articles 1 et 2 du décret du 23 septembre 2011 fondant le FONDES**

Le FONDES est l'organe de financement de l'ESS en Uruguay et a donc un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'ESS dans le pays. Les deux premiers articles du décret de 2011 fondant le FONDES définissent l'organisation et le fonctionnement de ce dernier.

Article 1 : *“Créase el Fondo para el Desarrollo, como uno o varios patrimonios de afectación independiente, constituidos a partir de las contribuciones adicionales del **Banco de la República Oriental del Uruguay** previstas en el artículo 40 de la Ley N° 18.716, de 24 de diciembre de 2010, con la finalidad de dar apoyo a proyectos productivos viables y sustentables, alineados con los **objetivos y directrices estratégicas establecidos por el Poder Ejecutivo**. A efectos de la presente ley se lo denominará "FONDES" y en su actuación se podrá identificar con dicha sigla.”*

Article 2 : *“El FONDES tendrá **dos particiones**: una administrada por el **Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOP)** y la otra administrada por la **Agencia Nacional de Desarrollo (ANDE)**. Cada una de las instituciones administradoras instrumentará a partir de los patrimonios de afectación respectivos los medios humanos y materiales para el funcionamiento de la partición respectiva. Cada partición se organizará en **fondos o subfondos**, de acuerdo con los objetivos específicos perseguidos, conforme a lo que disponga la institución administradora. La gestión fiduciaria de estos fondos o subfondos será realizada por **fiduciario profesional autorizado a operar como tal por el Banco Central del Uruguay**, a quien mediante el o los contratos de fideicomiso correspondientes se transmitirá la propiedad fiduciaria de los recursos del Fondo para el Desarrollo. El fiduciario será seleccionado mediante procedimiento competitivo. Cada una de las particiones se denominará genéricamente como FONDES seguido del nombre de la institución que realice su administración.”*

Bibliographie

Sources journalistiques :

- « *Législations de l'ESS* », socioeco.org (http://www.socioeco.org/app/legislation_fr.html#geo_3)
- « *Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire en Uruguay* », Après, le réseau de l'économie sociale et solidaire (<https://www.apres-ge.ch/actualites/une-loi-sur-leconomie-sociale-et-solidaire-en-uruguay>)
- « *L'Uruguay se dote d'une loi économie sociale et solidaire* », Revue Internationale de l'Économie Sociale (<http://www.recma.org/actualite/luruguay-se-dote-dune-loi-economie-sociale-solidaire>)
- « *L'Uruguay adopte la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire* », Alliance Coopérative Internationale, 26 février 2020, (<https://www.ica.coop/fr/presse/actualites/luruguay-adopte-loi-leconomie-sociale-solidaire>)
- Magali Reinert, « *Uruguay : le pragmatisme économique favorise la transition énergétique* », Novéthic, 18 janvier 2016 (<https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/uruguay-le-pragmatisme-economique-au-service-de-la-transition-energetique-143807.html>)

Associations et Organisations internationales :

- Fabio Durán Valverde, Jorge Flores Aguilar, José Francisco Ortiz Vindas, Daniel Muñoz Corea, Ana Carolina de Lima Vieira et Lou Tessier, « *Innovations en matière d'extension de la couverture de sécurité sociale aux travailleurs indépendants* », Bureau International du Travail, 2013 (https://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2013/113B09_285_fren.pdf)
- Sarah Folléas, « *Les coopératives de logements en Uruguay Une production de l'offre de logements par le tiers secteur* », Métropolitiques, octobre 2012 (http://www.socioeco.org/bdf_motcle-geo-41_fr.html)
- Louise Magnard, « *Uruguay : le RES et INACOOOP signent une convention de partenariat pour échanger sur les outils d'éducation à la protection sociale et à l'ESS* », Réseau Éducation et Santé, 19 novembre 2019 (<https://www.educationsolidarite.org/uruguay-le-res-et-inacooop-signent-une-convention-de-partenariat-pour-echanger-sur-les-outils-deduction-a-la-protection-sociale-et-a-less/>)
- Richard Neuville, « *ABC Coop : une expérience de gestion ouvrière sous le signe de la lutte des classes* », Association Autogestion, février 2015 (http://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-3738_fr.html)
- Helmut Schwarzer, Lou Tessier et Sarah Gammage, « *Coordination institutionnelle et socles de protection sociale* », Bureau International du Travail, 2014 (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/--soc_sec/documents/publication/wcms_235834.pdf)
- Geneviève de Rivières, « *L'Uruguay : un modèle économique et social à suivre ?* », Institut France-Amérique latine et Caraïbes, 25 mars 2019 (<https://france-ameriques.org/wp-content/uploads/2019/02/Compe-rendu-Uruguay-25-mars-2019-Fce-Amerique.pdf>)

Pérou

par Eléa Berger, Pauline Ferreira, Nina Leroux et Léa Constantin

L'émergence des politiques sociales et solidaires au Pérou

Dans les années 1970-80, la chute de la dictature de Francisco Franco en Espagne et la politique internationale de Jimmy Carter (défense des droits de l'Homme et éradication des gouvernements autoritaires) ont entraîné une vague de démocratisation en Amérique latine. Le Pérou est alors entré dans un processus de transition démocratique. Cette nouvelle situation politique permet à des gouvernements réformistes d'occuper la décennie. Ils suscitent beaucoup d'espoirs dans la société péruvienne, autant d'un point de vue politique que social. Toutefois, les présidences de Fernando Belaunde Terry (1980-1985) et Alberto Fujimori (1990- 2000) marquent un tournant (néo)libéral pour le pays. Ainsi, les dérives autoritaires stoppent les avancées jusque-là réalisées. Le contexte global du Pérou, des années 1980 et 2000, est marqué par une profonde crise économique (hyperinflation) et sociale, ainsi que par la montée du terrorisme du Sentier Lumineux (parti communiste).

Une entraide comme palliatif à l'instabilité nationale

Le pays a été frappé par vingt ans de conflits armés internes entre l'Etat et la guérilla du Sentier Lumineux. Les espoirs d'une société démocratique et pacifique ont été balayés par la violence extrême de la guérilla communiste mais aussi du gouvernement dictatorial d'Alberto Fujimori. Dans ce contexte, la société civile et surtout les secteurs populaires se sont organisés en communautés coopératives et solidaires non seulement pour subvenir à leurs besoins et même survivre. En plus du contexte politique instable dans le pays, la situation économique entérine les inégalités (Bey, 2003) et conduit au renforcement des dynamiques de groupe et d'entraide qui se développent sous la forme d'une économie sociale et populaire. Le socio- économiste chilien Luis Razeto Migliario définit « *la economía de la solidaridad* »⁹⁵, dans son ouvrage *Los caminos de la economía de solidaridad* (1993). D'après l'auteur, l'économie populaire et solidaire représente, en Amérique Latine, une économie composée d'organisations formées par des personnes marginalisées ou exclues du marché d'échange qui, à travers la gestion associative de leurs ressources rares, cherchent à répondre à leurs besoins de la meilleure façon possible. Ce modèle d'organisation économique est selon lui propice à un "*développement alternatif*" qui viendrait à bout du "*mal développement*"⁹⁶ des pays d'Amérique Latine (tant sur le plan social et économique que sur le plan écologique). Cette économie de solidarité et de travail cherche à surmonter l'exclusion et les fortes inégalités que subissent les classes populaires, ainsi qu'à promouvoir des processus de transformation économique et politique de l'État. Nous verrons que le bidonville de Villa El Salvador au Pérou est un exemple de développement alternatif fondé sur une économie sociale et solidaire.

⁹⁵ A noter ici, que nous utiliserons le terme d'"économie sociale et solidaire", tel qu'il est employé en France, dans le reste de notre article pour des raisons de clarté, bien qu'en Amérique du Sud la traduction soit "économie sociale et populaire". En effet, il n'existe pas de terminologie universelle.

⁹⁶ *Los caminos de la economía de solidaridad*, Luis Razeto Migliario, 1993.

Par ailleurs, au Pérou, l'économie sociale et solidaire n'a pas été développée au niveau de l'État. Elle n'est pas « officiellement reconnue » comme source de valeur économique ou sociale ; l'intervention et l'accompagnement de l'État dans ce secteur restent très limités. Cependant, au début des années 1980, l'État péruvien a cherché à promouvoir et encourager le modèle coopératif (associations, coopératives de producteurs, etc.). La Loi Générale sur les Coopératives N°23230⁹⁷ souligne que « *la promotion et la protection des coopératives en tant que système efficace pour contribuer au développement économique, au renforcement de la démocratie et à la réalisation de la justice sociale sont déclarées d'utilité publique et de nécessité nationale* » (article 1 de la Loi N°23230). En reconnaissant les coopératives, L'État a encouragé les expériences d'économie sociale et solidaire, et aujourd'hui la société péruvienne s'organise très largement autour de coopératives et de communautés solidaires. Suite à cette reconnaissance, les années 1990 marquent l'émergence de nombreux mouvements populaires de solidarité qui prennent de l'ampleur dans toute l'Amérique Latine.

Un impact qui se veut plus global

Ces organisations populaires proposent alors des alternatives au système politique libéral et vertical en place, en intégrant la perspective d'une économie sociale et solidaire développée comme moteur de l'économie et de participation démocratique. Aujourd'hui, elles occupent une place majeure dans les décisions d'orientation de l'économie nationale péruvienne en promouvant une orientation alternative à celle du gouvernement, pour sortir de la pauvreté notamment. Beaucoup de ces organisations étaient, à l'origine, régionales. Elles se sont étendues nationalement puis pour certaines internationalement. Elles forment actuellement des réseaux d'impact qui touchent plusieurs pays. C'est le cas du Grupo Red de Economía Solidaria del Perú (GRESP). Le "Groupe du Réseau d'économie solidaire du Pérou" (en français) est un réseau de la société civile créé en 1997. Il est composé d'associations de producteurs, d'organisations non gouvernementales de développement, d'organisations sociales, d'organisations religieuses confessionnelles, d'entités de coopération internationale implantées au Pérou et d'individus engagés. Tous ces acteurs se sont unis pour promouvoir et institutionnaliser les pratiques d'économie associative et sociale fondées sur la solidarité dans l'économie. Le but premier du GRESP est d'encourager la création de Groupes d'Initiative d'Économie Solidaire (GIES) agissant sur le développement économique local. Il favorise aussi le développement du réseau péruvien de commerce équitable. Le GRESP a aujourd'hui des incidences dans 24 localités du pays⁹⁸. De plus, il a permis une diffusion internationale de l'économie sociale et solidaire en tant que membre fondateur du Réseau Intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). En 1997 à Lima, le RIPESS se réunit pour la première fois, sous l'impulsion entre autres du GRESP. Il développe une charte de regroupements d'initiatives d'économie sociale qui permettra d'avoir un poids international plus important⁹⁹.

⁹⁷ Décret Suprême sur la Loi Générale des Coopératives, 15 décembre 1980

⁹⁸ Son impact est particulièrement fort sur les réseaux sociaux, notamment la page facebook qui relaie des informations concernant la politique et les différents événements organisés par le groupe: <https://fr-fr.facebook.com/gresperu/>

⁹⁹ La déclaration de Lima de 1997 est le premier texte du RIPESS soulignant une volonté d'internationaliser le réseau d'économie sociale et solidaire. Disponible à : https://www.ripest.org/wp-content/uploads/2017/07/declaration_lima1997_FR.pdf

Maintenant qu'une économie sociale et solidaire est installée au Pérou, il s'agit de mettre en avant une expérience de développement d'un bidonville par l'organisation locale de sa population.

Il convient d'abord de souligner le rôle important de la collaboration internationale avec le partage d'expertise dans la réussite de ce projet, et ensuite de rappeler le besoin dans les années 1970 de pallier un État peu présent sur le territoire.

Villa el Salvador, exemple d'une réussite d'organisation solidaire et populaire au Pérou

Au Pérou, dans les années 1970-80, le gouvernement nouvellement arrivé au pouvoir est réformiste. Soucieux de la question des bidonvilles, il met en place une politique de planification urbaine qui pousse explicitement la participation de la population à l'aménagement du territoire. Ici, nous prendrons l'exemple de la Villa el Salvador (VES), bidonville situé dans la banlieue sud de la ville de Lima, pour montrer une réorganisation communautaire d'un territoire dans le but de pallier, par la solidarité, les lacunes de l'Etat (notamment en infrastructures avec parfois l'absence totale de l'Etat dans certains territoires).

L'implantation de VES, ancien bidonville

A l'ouest du Pérou, le bidonville a un accès sur la mer et s'étend sur environ 36 km². En 2016, 456 274 personnes y résidaient selon le "Plan de gobierno municipal distrito de Villa el Salvador gestión" (2019-2022). Ce bidonville est officiellement reconnu en 1971, lorsque le président Juan Velasco Alvarado accepte que quelques milliers de réfugiés s'installent définitivement dans cette zone désertique. Dès 1973, une communauté urbaine autogérée s'organise autour de l'objectif d'implanter, dans le bidonville, les services publics urbains (eau et égout, électricité, rues et transport en commun notamment). Les habitants cherchent aussi à répondre aux besoins en matière d'éducation et d'emploi, majoritairement informel à ce moment-là. En 1984, Villa el Salvador est détachée de la municipalité de Lima et élit son propre maire. La municipalité est un exemple (illustré par l'organisation urbaine) de réussite communautaire en matière politique, culturelle et économique.

Le bidonville s'organise autour d'une « structure de solidarité villageoise andine »¹⁰⁰ : les premiers résidents provenaient majoritairement des Andes. Ils étaient par conséquent imprégnés d'une culture d'action collective entretenue par la rusticité de leurs conditions de vie en montagne. La notion d'entraide est essentielle et se retrouve grandement dans l'organisation politique et urbaine du territoire. Le fonctionnement communautaire de Villa el Salvador se reflète d'un point de vue urbain. L'unité de base de l'organisation du territoire est le groupe résidentiel. Un groupe résidentiel est composé d'environ quinze pâtés de maisons regroupant chacun une vingtaine de foyers. L'organisation urbaine du territoire est extrêmement différente du schéma traditionnel d'aménagement. En rompant avec le modèle des anciennes villes de colonies espagnoles, VES a innové dans l'aménagement de son territoire. En effet, les places communes ne sont plus la prolongation du pouvoir de l'Etat et de l'Eglise. Il n'y a pas une place centrale, noyau de la ville et

Puis par la suite, la charte du RIPESS signée à Montevideo en 2008, disponible à :

https://www.ripess.org/wp-content/uploads/2017/07/RIPESS_charte_FR.pdf marque la continuité de ce "pacte social et éthique qui lie les différents membres du RIPESS dans tous les continents" pour transformer le monde "à travers la création de réseaux de solidarité qui contribuent à la coordination d'actions collectives" à différentes échelles.

¹⁰⁰ BURGOS-VIGNA Diana, « L'évolution de l'action collective à Villa el Salvador (Lima) : de la communauté autogérée au budget participatif », *Mondes en développement*, 2003.

lieu de regroupement des institutions religieuses, politiques et juridiques (pas de cathédrale ni de palais du gouverneur). Au contraire, à ses débuts, Villa el Salvador comprenait environ cent-vingt places communes, avec chacune leur école, leur centre de santé, leur local communal, etc. Ainsi, le bidonville favorise la décentralisation et la démocratie à l'échelle microsociale car chaque place est le centre de vie d'un quartier.

Microcosme d'une possibilité alternative d'organisation urbaine

La logique d'aménagement urbain dicte l'organisation de la vie politique du bidonville¹. Chaque pâté de maison élit son délégué qui participe à l'assemblée générale du groupe résidentiel organisée sur la place commune. Plus précisément, cinq délégués sont élus annuellement dans chaque groupe résidentiel pour prendre en charge les questions locales de santé, de condition des femmes, du sport et de l'éducation, etc. A ses débuts, les décisions politiques de VES sont prises par les cent-vingt délégués de la CUAVES (Communauté Urbaine Autogérée de Villa el Salvador), élus par les représentants des groupes résidentiels. La CUAVES ne regroupe pas moins de 3 000 associations qui agissent pour structurer le bidonville en s'aidant de l'expertise de plusieurs ONG et de la coopération internationale. Puis, la nouvelle municipalité (1984) a su allier force associative et représentativité dans le processus de prise de décisions qui est confié à une communauté mixte composée d'élus municipaux, de fonctionnaires et de délégués de la CUAVES. Le maire devient la première institution publique qui repose sur le principe de citoyenneté et de démocratie, et non plus seulement sur le principe communautaire et de voisinage. Depuis la création de la municipalité, la majorité des élections a été remportée par la gauche.

Le développement du bidonville et son organisation en municipalité autonome a été fortement soutenu par des ONG et des programmes de coopération internationale qui proposaient leur expertise aux acteurs de la CUAVES. La ville de Rezé (44400), de

L'agglomération nantaise a, par exemple, participé à pas moins de six projets de coopération avec Villa el Salvador, notamment sur des problématiques de gestion de l'eau et des déchets, de la formation professionnelle et d'aide à la gouvernance locale¹⁰¹. Les valeurs de l'économie populaire et solidaire se retrouvent dans l'organisation politique de la communauté, autour de la notion d'entraide et de démocratie participative. Le développement du bidonville repose sur la tradition de réciprocité. Les habitants exécutent des corvées communautaires en échange d'outils et de nourriture fournis par l'Etat. Cette tradition communautaire repose donc tout à la fois sur la propriété privée d'un lot et sur un travail fait en commun.

D'un point de vue socio-culturel, le modèle d'organisation du bidonville intègre de manière très importante les femmes. Loin d'être exclues ou reléguées exclusivement à l'emploi ménager au sein du foyer, elles sont membres actives de la dynamique sociale notamment à travers la Fédération Populaire Des Femmes De Villa el Salvador (FEPOMUVES). Elles ont un rôle prédominant dans le fonctionnement et le maintien des cuisines collectives, s'inscrivant pleinement dans l'économie populaire et solidaire. Elles fournissent un accès avantageux à la nourriture et sont créatrices de lien social. On peut cependant mettre en avant le caractère bénévole de cet engagement qui ne s'inscrit pas dans la logique d'un emploi rémunéré.

¹⁰¹ La liste des projets entre Rezé et Villa el Salvador est disponible sur le site France Diplomatie Commission Nationale de la Coopération Décentralisée à :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/filtreAtlasFrance.html> .

Enfin d'un point de vue économique, VES a réussi à développer une industrie prospère fondée sur le partage et la valorisation des petites entreprises. La fragilité de l'économie péruvienne a empêché le développement de l'économie de VES en ralentissant voire en bloquant la construction d'infrastructures pour attirer les grandes entreprises péruviennes. À la place, la petite industrie locale s'est développée massivement et a permis la création d'un parc industriel dynamique et créateur d'emplois. Le site industriel rassemble les artisans locaux par champ professionnel et met en place des programmes de mise en commun des achats de la machinerie et des ventes. Fin 1990 (à défaut de données plus récentes), le parc industriel possédait plus de 30 000 postes de travail dans 8000 petites et micros entreprises, principalement familiales ainsi qu'une école de formation aux métiers locaux. L'objectif principal de ce parc était de pouvoir créer une économie formelle source d'emplois, proches du lieu de résidence des habitants de Villa el Salvador. VES est en voie de sortir de la situation de ville dortoir pour devenir une ville industrielle et commerciale avec son économie locale propre. Pour un plus grand développement, la municipalité aurait besoin d'un accès rapide à la route nationale *Panamericana* pour faciliter la circulation des marchandises.

Un développement solidaire et social qui ne suffit pas

Cependant, depuis le début des années 2000, les réussites de VES (la création de 26 écoles, de 150 garderies, de plus de 300 cuisines communautaires et la plantation d'un demi-million d'arbres dans le désert) ne cachent pas les difficultés importantes que rencontre aujourd'hui la municipalité. Les principes communautaires se sont effrités en raison d'une forte augmentation de la violence et du clientélisme politique. Consécutivement à cette dégradation, la CUAVES et la municipalité, pourtant largement appréciées et reconnues au sein du bidonville, ont perdu en légitimité et en efficacité. Notons enfin l'arrivée, au sein du fonctionnement communautaire, de gouvernements locaux toujours à la recherche d'un soutien politique. Ceux-ci s'appuient sur des programmes sociaux comme l'aide au revenu et/ou l'assistance alimentaire, ce qui peut avoir pour conséquence l'effritement du tissu social organisé autour des associations et de l'action collective qui légitimaient le fonctionnement de VES.

Villa el Salvador a fait la démonstration de la possibilité de mettre en place un processus d'autogestion efficace et applicable à une ville de grande taille. De même, comme le soulignent Louis Favreau et Lucie Fréchette¹⁰², VES illustre la possibilité d'impulser une économie solidaire à partir d'une économie majoritairement informelle.

Mais dans les faits, les conditions de vie n'y sont pas très différentes de celles des autres bidonvilles. Elles se dégradent même davantage que dans d'autres districts de la province de Lima. On y constate un nombre élevé d'infections respiratoires aiguës, de pneumonies, d'asthme, de VIH et de SIDA, etc.

Cette étude de cas de Villa el Salvador repose en grande partie sur des données relativement anciennes. Cependant, le plan de développement de la ville est reconduit en 2019 pour une période de 3 ans et montre la continuité d'une volonté d'actions communautaires au sein de la population de VES. Le plan de 2019-2022 fait mention, par exemple, du maintien du budget participatif de la ville. Celui-ci permet à la population de se prononcer sur l'affectation des fonds

¹⁰² FAVREAU Louis, FRECHETTE Lucie, "Développement communautaire et économie sociale: l'expérience péruvienne de Villa el Salvador", 199

municipaux, d'élaborer des priorités de développement, de suivre la réalisation des travaux et de s'assurer de la bonne utilisation du financement. Ce plan de développement fait suite aux plans précédents. Le premier a été créé en 1999 pour orienter la politique municipale. Dès le début, les plans d'action de VES se sont orientés vers la réalisation d'objectifs centraux. Parmi ceux-ci se retrouvent : "faim zéro", "eau propre et assainissement", "égalité entre les sexes", "bonne santé et bien-être", tels qu'ils seront définis plus tard dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) par la communauté internationale.

Annexes

Annexe 1 : Décret Suprême sur la Loi Générale des Coopératives, 15 décembre 1980. Ce décret marque la reconnaissance officielle de l'importance des coopératives péruviennes dans le développement économique local et national et comme acteurs du renforcement démocratique du pays et des régions.

[https://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con4_uibd.nsf/0C8229556E3DC60305257B5C0051906C/\\$FILE/DECRETO_SUPREMO_N%C2%BA_074_90_TR.pdf](https://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con4_uibd.nsf/0C8229556E3DC60305257B5C0051906C/$FILE/DECRETO_SUPREMO_N%C2%BA_074_90_TR.pdf)

Annexe 2 : La déclaration de Lima marque le premier texte du RIPESS soulignant une volonté d'internationaliser le réseau d'économie sociale et solidaire.

Le document reconnaît la valeur des initiatives locales et encourage un regroupement plus large et une reconnaissance internationale des réseaux nationaux et locaux. Il montre le caractère
LA DÉCLARATION DE LIMA (4 juillet 1997)

Nous, citoyens et citoyennes membres d'organisations populaires, paysannes et autochtones, de femmes, de jeunes; d'organisations syndicales, entrepreneuriales, coopératives, communautés de travail, micro entreprises, groupes d'Église, organisations non gouvernementales, groupes écologiques et technologiques, réseaux de développement, regroupements d'initiatives d'économie sociale et coalitions, provenant de trente-deux (32) pays et réunis à Lima, Pérou, du 1er au 4 juillet 1997, déclarons que:

1. Nous considérons être soumis à l'hégémonie d'un modèle de développement qui, aussi bien au Sud qu'au Nord, démontre ses limites, détruit la planète et produit pauvreté, exclusion sociale et politique, marginalisation d'un grand nombre et chômage. Nous considérons que ce modèle ne reconnaît pas un ensemble d'activités humaines indispensables pour la société et qu'il menace l'avenir de l'humanité.

C'est pourquoi, en réaction à cette situation, nous nous sommes engagés dans un processus de développement solidaire qui remet en question la conception réductrice et déterministe selon laquelle la réponse aux besoins de l'humanité dépend de la compétition sauvage sur le marché et de ses solides "lois naturelles". L'économie solidaire s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social.

La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen.

L'économie solidaire a comme caractéristique de mettre à jour des dimensions occultées de l'économie. Elle se propose de transformer l'économie informelle et populaire en économie de droit commun, et de reconnaître le travail de reproduction sociale assumé principalement par les femmes et nécessaire au fonctionnement de l'économie. Elle questionne la surcharge de travail et le délestage de responsabilités de la part de l'État et du marché.

Elle met aussi en évidence l'apport du travail des enfants, des adolescentes et adolescents, et des jeunes. Elle cherche à protéger leur intégrité et à défendre leurs droits. La solidarité en économie veut relever le défi des changements technologiques dans le monde. Cela signifie le partage de l'information, des connaissances et des marchés, de même que le développement de stratégies de production, de vente et d'innovation technologique en milieu rural comme en milieu urbain.

L'économie solidaire est marquée par des processus de développement qui engagent simultanément le local, le national et l'international, l'urbain et le rural. Son point de départ est le développement du potentiel local grâce à des démarches éducatives de qualité.

La solidarité en économie s'inscrit dans une perspective éthique enracinée dans la vie et les relations quotidiennes des gens. Elle recherche l'harmonie de l'être humain avec la nature, l'édification de la justice et de la paix, la convivialité et le bonheur de l'humanité.

La solidarité en économie est un levier pour:

- rendre possible le développement de chaque personne et lui permettre d'assumer sa responsabilité dans la mise en oeuvre d'activités socialement utiles;
- renforcer la capacité des communautés à garantir l'équité;
- promouvoir un partage plus égalitaire des ressources de la planète dans une perspective de développement durable, de respect de la vie et de la diversité culturelle, et de démocratisation;
- lancer des campagnes au Nord comme au Sud en faveur d'échanges commerciaux équitables, conscientiser les consommateurs afin qu'ils soient des citoyens avertis quant à l'existence et au respect des codes d'éthique en économie; promouvoir la transformation des modes de production et des habitudes de consommation contraires au développement durable.

international que comporte le GRESP. Disponible sur le site du RIPESS.

<http://www.ripess.org/qui-som>

La construction de l'économie solidaire est une démarche de moyen et long termes. Il est donc vital et essentiel de travailler avec Échos des rencontres générations.

La solidarité en économie sociale s'appuie sur les initiatives de la société civile pour faire place au potentiel de tous les exclus (jeunes, femmes, autochtones, ...). Elle favorise la prise en charge et l'engagement de tous les secteurs concernés et de toutes les formes d'organisation des mouvements sociaux dans leur pluralité (mouvement communautaire ou associatif, syndical, des femmes, des jeunes, ...).

L'économie solidaire passe par une présence active sur le terrain économique. Elle cherche le juste prix et la qualité par le recours aux outils modernes du commerce local, national et international, tout en organisant son intervention dans le cadre d'un projet économique et social.

2. Les conditions essentielles pour la consolidation de l'économie solidaire sont les suivantes:

- établir un véritable droit à l'initiative et à la créativité accompagné d'un devoir de transparence, puisque la force de l'économie solidaire tient aux liens établis entre les processus locaux d'échange et d'action citoyenne;
- se positionner comme proposition d'une nouvelle liaison de l'économique et du social, et être en mesure de promouvoir et de développer un dialogue avec l'État, le secteur privé et la société civile;
- prendre en compte les différences de condition des femmes et des hommes, et promouvoir l'équité entre les sexes, non seulement dans la vie quotidienne mais aussi dans tous les lieux de décision;
- lutter pour l'égalité d'accès aux ressources: crédit, technologie, éducation et formation; exiger de l'État qu'il assume ses responsabilités sociales et garantisse l'universalité des droits sociaux afin que la citoyenneté puisse réellement s'exercer; cela implique au Nord la restructuration de l'État social, en fonction d'une cogestion avec les réseaux issus de la société civile et la construction au Sud d'un État social;
- être reconnus comme institutions démocratiques, participatives et socialement pertinentes dans l'espace public;
- mettre en réseau les initiatives dans le respect des spécificités historiques de chaque pays et du pluralisme culturel. Cela requiert une transformation de la coopération Nord-Sud, une avancée de la coopération Sud-Sud et Sud-Nord, et l'établissement de conditions propices à de nouvelles formes décentralisées de coopération. Différents types de réseaux sont nécessaires pour soutenir la recherche, la communication, le commerce, le transfert technologique, etc.;
- renforcer et développer la société civile avec les multiples acteurs qui contribuent à son avènement aussi bien sur le plan national qu'international.

3. Considérant ce que nous avons déclaré, nous nous engageons à :

- Construire dans chacun de nos pays des réseaux sociaux dans les divers champs du développement solidaire;
- Échanger les outils de travail élaborés à partir de la recherche et des expériences concrètes; Diffuser les résultats du Symposium international sur la Globalisation de la solidarité dans l'ensemble de la société par tous les moyens à notre portée.

Annexe 3 : La localisation géographique de Villa El Salvador, situé dans la banlieue sud de Lima.

Son front de mer et sa position relativement proche de la capitale peuvent être des facteurs de réussite de l'implantation de politiques populaires et solidaires sur ce territoire. Un bidonville en banlieue d'une autre ville pourrait avoir moins de possibilité de réussite en raison d'un accès aux services (notamment routiers) moindre.



Localisation de Villa El Salvador, Lima
 (Source : Municipalité de Villa El Salvador)

Annexe 4: Création de la municipalité de Villa El Salvador - arrêté préfectoral

Cet arrêté préfectoral signé par le département et la province de Lima créé officiellement la municipalité de Villa El Salvador. Ainsi, l'État reconnaît l'efficacité de l'organisation solidaire du territoire, qui a permis la création d'une municipalité régulée et indépendante de Lima.

CREAN EL DISTRITO "VILLA EL SALVADOR", EN EL DEPARTAMENTO Y PROVINCIA DE LIMA

LEY N.º 23606

EL PRESIDENTE DE LA REPUBLICA

POR CUANTO:

El Congreso ha dado la Ley siguiente:

El Congreso de la República del Perú:

Ha dado la Ley siguiente:

Artículo 1º.— Créase el Distrito "Villa El Salvador", en el Departamento y Provincia de Lima, cuya capital será "Villa El Salvador", que se eleva a la categoría de Ciudad.

Artículo 2º.— Los límites del Distrito de Villa El Salvador han sido trazados en las Hojas de la Carta Nacional, elaborados y publicados por el Instituto Geográfico Militar (Hoy Instituto Geográfico Nacional) a escala 1:5000; Hojas 28 i P.J. Micasa Bastidas (1980); 28 i P.J. Nueva Esperanza (1981); 29 i Villa El Salvador, Sector 6 (1980); 29 i Villa El Salvador (1979); 29 k P.J. José Gálvez (1981); 30 i Playa Conchán (1980); 30 i Villa El Salvador, Sector 3 (1979); 30 k P.J. Julio C. Tello (1982); 31 i Playa Conchán (1981); 31 k Ruinas de Pachacamac (1981) y son los siguientes:

Por el Nor-Este: Con los Distritos Villa María del Triunfo y Pachacamac, a partir de la unión de los ejes de las Avenidas Mateo Pumacahu (entrada a Villa El Salvador) y Pachacútec, el límite sigue por el eje de esta última avenida en dirección sureste hasta su intersección con el eje carretero Atocongo - Lurin (Prolongación Avenida Lima), para luego continuar por el eje de la Prolongación de la Avenida Lima en dirección sur - suroeste hasta la unión con el eje de la Avenida Separadora Industrial; de este lugar el límite continúa por esta última avenida en dirección sureste hasta una distancia aproximada de 260 mts., lugar de intersección con el límite de la ampliación de la Zona Arqueológica Pachacamac.

Por el Sur-Este: A partir del último lugar nombrado, el límite sigue una dirección suroeste por el lindero de la ampliación de la zona arqueológica en línea recta con rumbo aproximado sur 60° oeste hasta una distancia de 536 mts., aproximados, a partir del cual sigue una línea recta con rumbo sur 11° este hasta una distancia de 583 mts., siempre por el límite de la ampliación de la zona arqueológica, para luego continuar en dirección oeste por el paralelo del último lugar nombrado hasta su intersección con el meridiano que pasa por el peñón del Cerro Lomo de Corvina contigua a la refinería de Conchán, luego sigue por este meridiano en dirección sur hasta el mencionado peñón, de este lugar el límite continúa por una línea recta hasta su intersección con el eje de la Carretera Panamericana Sur en forma perpendicular.

Por el Sur-Oeste: A partir del último lugar nombrado, el límite sigue una dirección noroeste por el eje de la Carretera Panamericana Sur hasta interceptar a la prolongación del lindero noroeste del Centro de Esparcimiento del Ministerio de Transportes y Comunicaciones, para luego continuar por la prolongación y el lindero mencionado hasta llegar

al litoral lugar a partir del cual el límite sigue en dirección noroeste por el litoral hasta llegar a la prolongación del lindero noroeste del Club Lobo de Mar.

Por el Oeste: Con los Distritos de Chorrillos y San Juan de Miraflores, a partir del último lugar nombrado el límite continúa por la prolongación y el lindero antes mencionado hasta interceptar al eje de la antigua carretera Panamericana Sur, a partir del cual se sigue por el eje de la antigua carretera Panamericana Sur en dirección noroeste hasta llegar al eje de la Avenida "A", (lindero sur del Parque Zonal Metropolitano N.º 23 "Huayra Cispac").

Por el Noroeste: Con los Distritos de San Juan de Miraflores y Villa María del Triunfo, el límite sigue una dirección general nor-este por el eje de la Avenida "A" hasta interceptar a la Prolongación de la Avenida Mariano Pastor Sevilla, para luego continuar en línea recta hasta la cumbre del Cerro Bala, de cota 134.1 mts., de este punto continúa por las divisorias de aguas hasta llegar a la cumbre del Cerro Papa, de cota 259.1 mts., para luego seguir por la divisoria en dirección sureste llegando a un afloramiento rocoso de cota 177.9 mts. donde existe una cruz, de este lugar el límite sigue una línea recta hasta llegar a la Prolongación del eje de la Avenida Mateo Pumacahu; a partir del cual el límite sigue una dirección noreste por este eje hasta interceptar a la Avenida Separadora Industrial, de donde continúa por el eje de la Avenida Mateo Pumacahu llegando a la intersección con el eje de la Avenida Pachacútec.

Artículo 3º.— Derógase los dispositivos legales que se opongan a la presente ley.

Artículo 4º.— En los Distritos de San Borja y de Villa El Salvador, se elegirán Alcaldes y Concejales el 13 de Noviembre de 1983.

Artículo 5º.— La presente ley entrará en vigencia el día siguiente de su publicación en el Diario Oficial.

Comuníquese al Presidente de la República para su promulgación.

Casa del Congreso, en Lima, al primer día del mes de Junio de mil novecientos ochentitres.

SANDRO MARIATEGUI CHIAPPE, Presidente del Senado.

VALENTIN PANIAGUA CORAZAO, Presidente de la Cámara de Diputados.

PEDRO DEL CASTILLO BARDALEZ, Senador Secretario.

HUMBERTO CASTRO RIVAS, Diputado Secretario.

Al señor Presidente Constitucional de la República.

POR TANTO:

Mando se publique y cumpla.

Dado en la Casa de Gobierno, en Lima, a los un días del mes de Junio de mil novecientos ochentitres.

FERNANDO BELAUNDE TERRY, Presidente Constitucional de la República.

LUIS PERCOVICH ROCA, Ministro del Interior.

Annexe 5 : Organisation géographique de Villa El Salvador

L'organisation géographique et sectorielle de Villa el Salvador est extrêmement précise et montre la forte réflexion citoyenne derrière la création d'une nouvelle ville. Chaque kilomètre carré est pensé pour permettre un fonctionnement solidaire et une organisation commune du territoire.



Plan de développement (Source : Municipalité de Villa El Salvador)

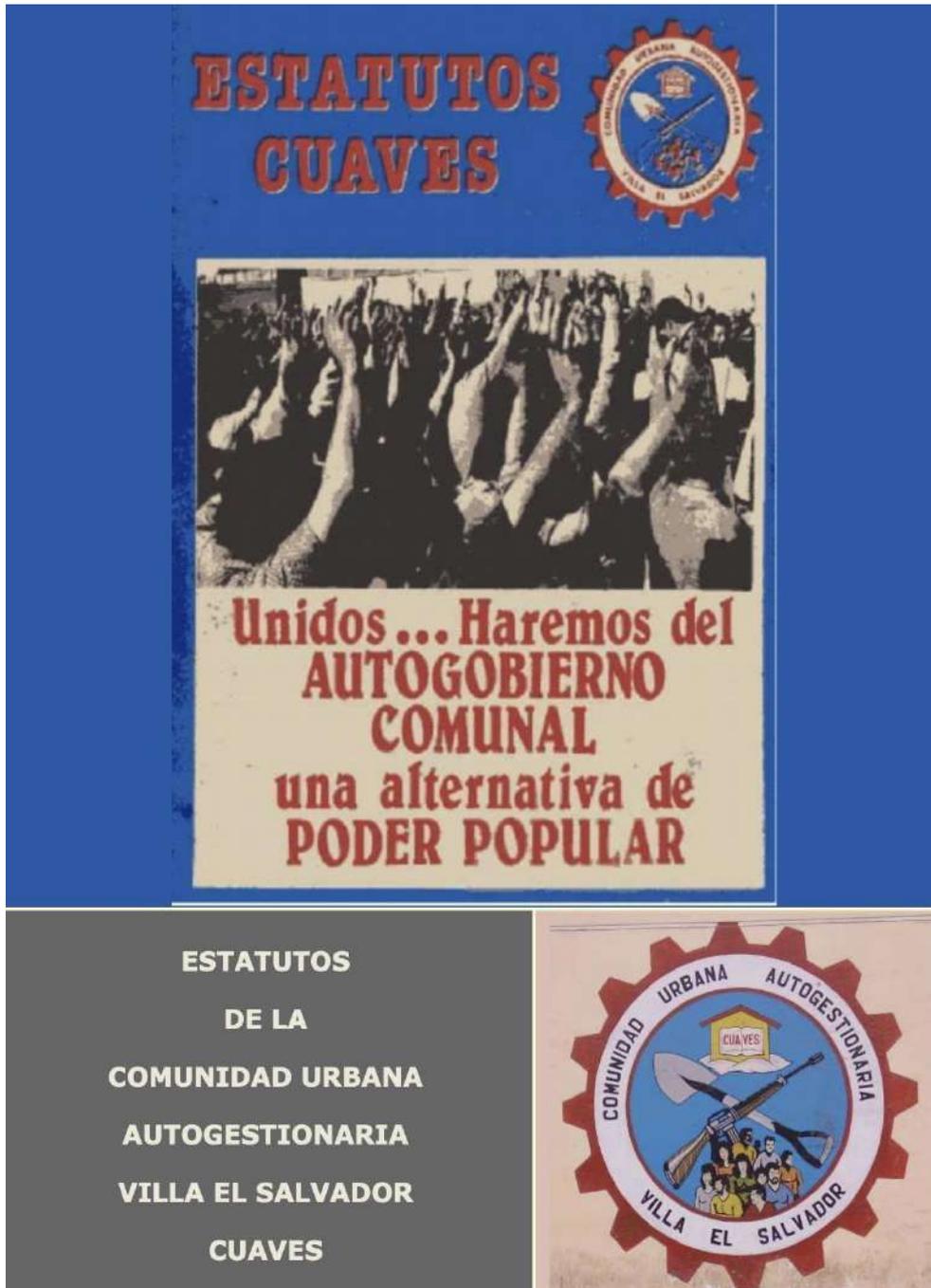
Annexe 6 : Répartition des places communes et des groupes résidentiels

Villa el Salvador repose sur un fonctionnement de représentation des citoyens par groupe résidentiel. Chaque quartier résidentiel possède son école et sa place centrale, lieu de vie commune et de services communautaires. Le territoire est découpé géographiquement et régulièrement pour optimiser et organiser de manière spatiale le fonctionnement de la ville.



Répartition des places communes (Source : Municipalité de Villa El Salvador)

Annexe 7 : Lien redirigeant vers les textes de création et d'organisation de la CUAVES en 1973-1975. Les textes précisent le fonctionnement et les dispositions relatives à la CUAVES. On notera que le régime économique, la forme de gouvernement et les droits et obligations de la Communauté et de ses membres y sont précisés et resteront inchangés pendant longtemps.
<http://www.amigosdevilla.it/Documentos/doc011.htm>



Annexe 8 : Liste des projets de la ville de Rezé à Villa el Salvador selon France diplomatie, Commission nationale de la Coopération décentralisée. Les initiatives de Villa el Salvador sont largement soutenues par le financement et l'expertise de villes européennes et américaines. On notera notamment l'implication de la ville de Rezé dans le développement du réseau d'eau et d'équipements, en plus de formation relevant de l'organisation de la ville.

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasFrancaisEcran.html?jsessionid=153217AF20336575CE10909B582989CF.jvm0

Résultats de la recherche

Vos critères

Collectivité territoriale : Rezé (44403)
Pays : Pérou

Actions **Export / sauvegarde** **Afficher sur une carte**

Modifier les critères de recherche
Lancer une nouvelle recherche

Exporter les résultats en pdf

Les collectivités partenaires
Les collectivités territoriales françaises

6 projets trouvés.

Liste des projets de coopérations décentralisées et autres actions extérieures

Partenaires	Projet	Type de partenariat	Thématique	Sous-thématique	Statut	Convention/Lancement
Villa El Salvador	Sensibilisation à la gestion des déchets	Coopération décentralisée	Environnement, Climat et Energie	Eau et déchets	Terminé	2012 / 2012
Ville de Villa El Salvador	Diagnostic sur la Jeunesse de Villa El Salvador et formation sur la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile.	Coopération décentralisée	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Gouvernance locale et appui institutionnel	Terminé	1991 / 1991
Ville de Villa El Salvador	Equipement de 5 maisons des jeunes et formation des animateurs	Coopération décentralisée	Education, Social et Recherche	Education, emploi, formation professionnelle	Terminé	2003 / 2003
Ville de Villa El Salvador	Eau et développement durable : Villa Verde	Coopération décentralisée	Environnement, Climat et Energie	Eau et déchets	Terminé	2003 / 2003
Ville de Villa El Salvador	Perfectionnement des formateurs d'animateurs	Coopération décentralisée	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Gouvernance locale et appui institutionnel	Terminé	2003 / 2003
Ville de Villa El Salvador	Diagnostic sur la jeunesse et formation sur la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile	Coopération décentralisée	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Gouvernance locale et appui institutionnel	Terminé	2010 / 2010

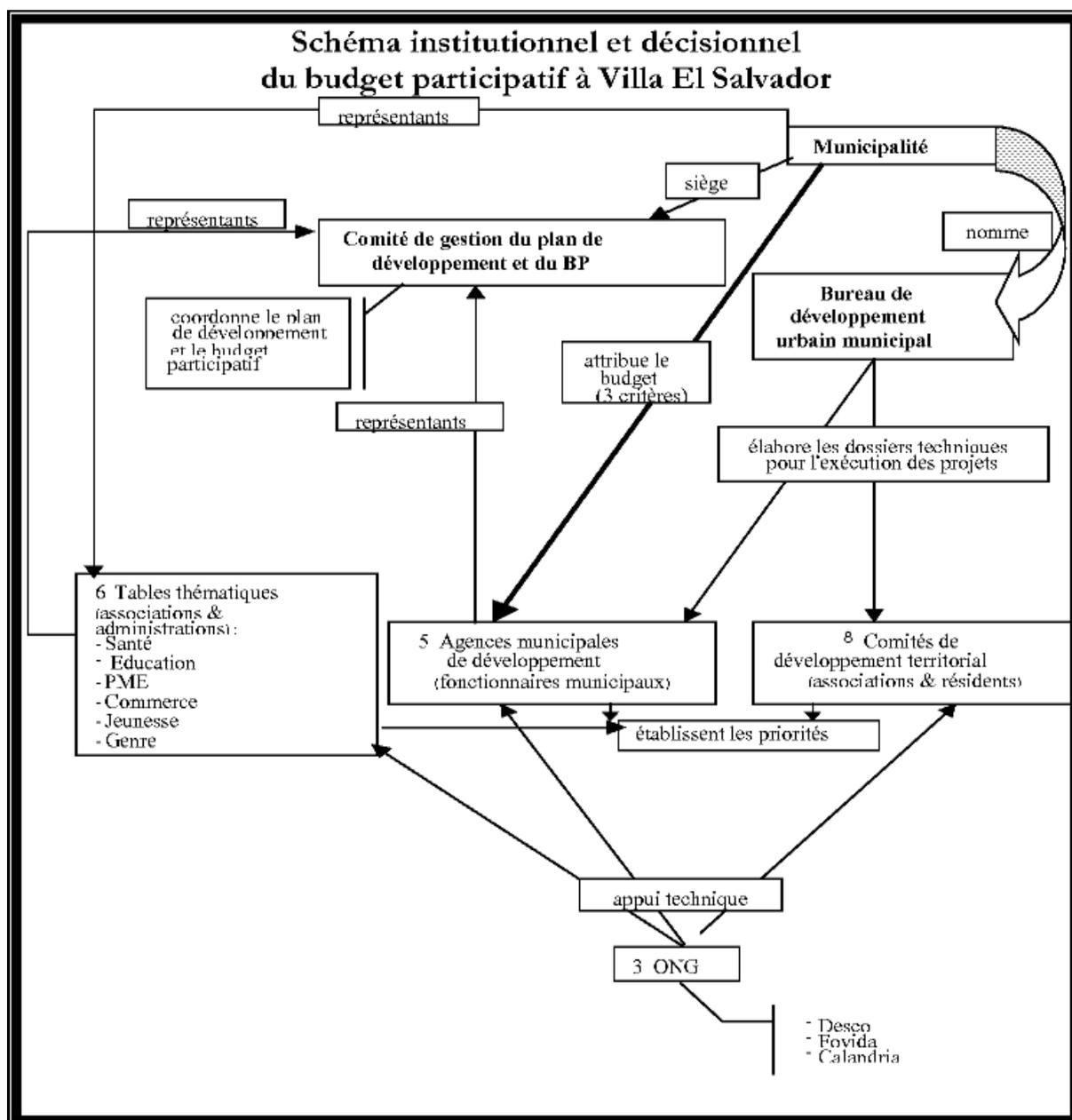
Annexe 9 : Route panaméricana

Cette carte montre la position géographique attractive de Villa el Salvador qui se trouve être proche de la Panaméricaine, route très empruntée traversant le continent Américain. Cette position lui offre une facilité d'approvisionnement et de transport important. Cependant, pour le moment VES n'est pas relié à la Panaméricaine.



Annexe 10 : Organisation du budget participatif dans la ville de Villa el Salvador.

Ce schéma montre le fonctionnement du budget participatif institué à Villa El Salvador par la municipalité et la CUAVES. On y retrouve bien la logique de solidarité et d'implication populaire.



Articles :

BACH, Amandine et YÉPEZ DEL CASTILLO, Isabel. Impacts du marché sur l'artisanat équitable au Pérou'. *Auroi, C. y Yépez del Castillo, I., Economie Solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine. Genève-Louvain-la-Neuve: PUL- Iuéd, 2006, p. 227-246*

BEY Marguerite, « Pérou : quelles politiques de lutte contre la pauvreté ? », *Autrepart*, 2003/3 (n° 27), p. 5-23. DOI : 10.3917/autr.027.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2003-3-page-5.htm>

BURGOS-VIGNA Diana, « L'évolution de l'action collective à Villa el Salvador (Lima) : de la communauté autogérée au budget participatif », *Mondes en développement*, 2003/4 (no 124), p. 113-130. DOI : 10.3917/med.124.0113. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-4-page-113.htm>

COTERA, ALFONSO. Mouvements sociaux et économie sociale en Amérique latine: l'expérience péruvienne. *Economie et solidarités*, 2003, p. 71-82.

CORAGGIO José-Luis, « L'économie sociale et solidaire et son institutionnalisation en Amérique latine : cinq pays, cinq processus », *Revue Française de Socio-Économie*, 2015/1 (n° 15), p. 233-252. DOI : 10.3917/rfse.015.0233. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-233.htm>

FAVREAU Louis, FRECHETTE Lucie, "Développement communautaire et économie sociale: l'expérience péruvienne de Villa el Salvador". *CAHIERS DU CRISES* Collection «Études de cas d'entreprises d'économie sociale». No ES9908. (1999)

MAQUET-MAKÉDONSKI, Paul. «Profil social des entrepreneurs populaires et développement des communautés au Pérou». L. Favreau, G. Larose, & AS Fall (édit.), *Le Sud et le Nord dans la mondialisation quelles alternatives*, 2004, p. 160-174.

MIGLIARO, Luis Razeto, *Los caminos de la economía de solidaridad*, Ediciones Vivarium, Santiago de Chile, 1993. Trois premiers chapitres disponibles en espagnol en ligne : <https://www.luisrazeto.net/content/los-caminos-de-la-economia-de-solidaridad>

SINGER P. (2007), « Economía solidaria. Un modo de producción y distribución », in J.L. Coraggio (dir.), *La economía social desde la periferia. Contribuciones Latinoamericanas*, UNGS/ALTAMIRA, Buenos Aires.

Site web :

Amies de Villa el Salvador, archive des documents de formation de la ville. Amigos de Villa - Documentos - Villa El Salvador. (s. d.). <http://www.amigosdevilla.it/Documentos/doc.htm>

Charte et Déclarations du RIPESS. (2022, 4 mars). RIPESS. <http://www.ripess.org/qui-sommes-nous/charte-du-ripess/>

Equipo tecnico de la elaboracion del plan gobierno de Villa el Salvador (2019-2022), Villa el Salvador Mairie.

<https://declara.jne.gob.pe/ASSETS/PLANGOBIERNO/FILEPLANGOBIERNO/11445.pdf>

Expérience en matière de plaidoyer : Groupe Réseau de l'économie solidaire du Pérou (GRESPE), avec un accent sur le genre. (2022, 1 février). RIPESS. <http://www.ripess.org/experience-matiere-de-plaidoyer-groupe-reseau-de-leconomie-solidaire-perou-gresp-accent-genre>

Grupo Red de Economía Solidaria de Peru (GRESPE). (s. d.). https://www.socioeco.org/bdf_organisme-35_fr.html

Grupo Red de Economía Solidaria del Perú | Economía solidaria. (s. d.). <http://economyassolidarias.unmsm.edu.pe/?q=content/grupo-red-de-econom-solidaria-del>

Mairie de la ville de Villa el Salvador. Municipalidad de Villa el Salvador. (s. d.). <https://www.munives.gob.pe/>

Wallonie

par Constance Rivière, Léa Ringeval, Luce Valade, Laura Rolleri

L'Économie Sociale et Solidaire fait partie des priorités politiques du gouvernement wallon depuis 2008 et d'autant plus depuis la nouvelle législature de 2019 et la crise sanitaire liée au Covid-19. En effet, depuis 2009, le département du développement économique, intégré au Service Public de Wallonie « Economie, Emploi, Ressource », s'est doté d'une Direction de l'Économie Sociale. De plus, l'économie sociale traverse la Déclaration de politique générale de 2019-2024, nourrissant une triple ambition : sociale, écologique et économique pour répondre au mieux aux problèmes publics auxquels la région fait face. En effet, les politiques publiques relatives à l'ESS doivent contribuer à combattre la pauvreté, réduire les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre la désindustrialisation et réduire le taux de chômage en facilitant la création d'emploi. Ces ambitions politiques sont orientées par les valeurs démocratiques et solidaires, de développement durable, d'émancipation des habitants, et d'amélioration de leur qualité de vie.

Cadre juridique

Le 20 novembre 2008 a été adopté un Décret (loi-cadre) relatif à l'économie sociale précisant l'ensemble du cadre législatif de l'économie sociale et solidaire Wallonne. Il s'agit d'un décret comportant 28 articles, qui a été complété ultérieurement par d'autres lois et Arrêtés. Ainsi, dans son article premier, ce-dernier vient détailler le champ d'application de l'économie sociale en Wallonie : « *Par économie sociale, au sens du présent décret, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants : 1° finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit; 2° autonomie de gestion; 3° processus de décision démocratique; 4° primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable.* » Dans son article 3 du même décret, il est précisé que le Gouvernement wallon accrédite certaines associations à but non lucratif chargées de représenter les entreprises d'économie sociale. L'article 4 évoque la création d'un **Conseil économique et social de la Région wallonne**, dénommé C.W.E.S. chargé de remettre des avis relatifs à l'économie sociale, sur la mise en œuvre de projets ayant des impacts économiques importants mais aussi la rédaction d'un rapport d'évaluation sur l'exécution de ce même décret. L'article 6 prévoit l'instauration d'un organe dénommé « la **Commission** », chargée de rendre des avis sur l'agrément des entreprises et de servir d'organe de consultation. L'article 13 précise que l'agrément est octroyé et renouvelé par le Gouvernement après avis de la Commission.

Subséquent, un décret du 27 mai 2014 relatif aux Agences-Conseil en économie sociale vient préciser les différentes modalités d'existence de ces dernières. Il définit dans son article premier ce qu'est une Agence-conseil en économie sociale : « *l'asbl [association sans but lucratif], la fondation, la société à finalité sociale ou encore la coopérative agréée par le Conseil national de la coopération, qui a pour objet social principal le conseil à la création et l'accompagnement*

d'entreprises d'économie sociale dont la moitié au moins est constituée d'entreprises d'économie sociale marchande ». Sont qualifiées d'entreprises d'économie sociale celles répondants aux 4 critères suivants : avoir pour finalité le service aux associés ou à la collectivité plutôt que le profit, disposer de l'autonomie de gestion, être gérée selon des processus démocratiques, et respecter la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus. En ce qui concerne l'agrément d'agence de conseil en économie sociale, il est délivré pour une durée de 3 ans renouvelable et un an provisoire si elle est nouvellement créée.

Plan de développement

Stratégie Alternativ'ES Wallonia

Pour répondre à ces trois ambitions, le Gouvernement wallon doit adopter un plan de transition

Avis A.1437 : Plan de transition



13 projets ou actions stratégiques

1. Poursuivre la dynamique des **Pôles de compétitivité**
2. Mettre en place une véritable stratégie régionale d'**économie circulaire**
3. Etablir une norme d'investissements et assurer une meilleure participation des entreprises wallonnes aux **marchés publics**
4. Poursuivre les démarches de **simplification administrative**
5. Elaborer un plan d'action intégré pour l'**insertion des jeunes** et des publics les plus éloignés sur le marché de l'emploi
6. Mettre en place une stratégie globale en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre liés aux **métiers critiques, en pénurie** ou d'avenir
7. Adapter l'offre de **formation professionnelle** aux besoins
8. **Lutter contre la pauvreté** en se donnant un objectif chiffré, en adoptant un plan stratégique de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités
9. Adopter un programme ambitieux de **renovation des bâtiments**
10. Développer des **Alliances Emploi-Environnement**
11. Viser une politique cohérente de l'aménagement du territoire
12. Mener une stratégie régionale de **mobilité**, répondant aux engagements climatiques de la Wallonie
13. Faciliter la **transition énergétique**

social, économique et environnementale. Ce dernier doit être structuré autour de réformes réparties sur trois volets différents : transition écologique, transition des savoirs et savoir-faire ainsi que la transition économique et industrielle. Fin novembre 2022, le bureau du CESE Wallon a rendu un avis détaillant le plan de Transition sociale, économique et écologique autour de 13 projets ou actions stratégiques (cf document ci-contre).

Par ailleurs les dix mesures transversales pour l'économie sociale sont :

Soutenir la création, le développement et la croissance des sociétés d'économie sociale et

coopérative en Wallonie

Renforcer l'accompagnement, le conseil et le financement aux entreprises d'économie sociale afin de « booster » l'entrepreneuriat social en Wallonie

Stimuler les démarches d'innovation sociale et d'expérimentation en économie sociale afin de répondre aux nouveaux enjeux sociaux et territoriaux

Encourager les entreprises d'économie sociale à s'inscrire dans une démarche de transformation digitale

Promouvoir et visibiliser l'économie sociale et coopérative en Wallonie

Soutenir les entreprises d'économie sociale en tant qu'actrices de la transition

Favoriser les collaborations et les passerelles entre les acteurs de l'économie sociale et ceux de l'économie classique

Créer une culture d'évaluation de l'impact social des entreprises d'économie sociale en Wallonie

Soutenir et renforcer les dispositifs structurels en économie sociale d'insertion

Promouvoir l'internationalisation et le rayonnement de l'économie sociale au-delà de nos frontières.

Il s'agit de la publication, fin 2020, de la stratégie pour l'économie sociale résultant d'un travail de co-construction avec le bureau d'études, d'expertise et de conseil pluridisciplinaire, **IDEA Consult**, opérant notamment dans le domaine du développement économique et social à l'international. Ce projet pilote, à l'initiative de la ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances, et des Droits des femmes, s'articule autour de 3 axes stratégiques, 5 secteurs d'activités prioritaires - comprenant l'économie circulaire, les circuits-courts alimentaires, les énergies renouvelables, les logements sociaux ainsi que la culture et 10 mesures transversales¹⁰³.

Les trois axes stratégiques sont les suivants :

1/ Soutien à l'innovation sociale et facilitation du processus de création d'entreprises d'économie sociale

2/ Facilitation du processus de professionnalisation et de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale afin de renforcer leur impact social ;

3/ Visibilité et promotion des acteurs de l'économie sociale et des entreprises d'économie sociale.

Les Objectifs ODD

La question du développement durable est mise au centre des politiques d'ESS, comme en témoigne la déclaration de politique générale. En effet, on retrouve dans le préambule le souhait de devenir *"Une région exemplaire en matière de transition écologique et solidaire à l'échelle européenne"*. Depuis 2013, la région Wallonne a mis en place 3 stratégies afin de mener à bien ces objectifs, la dernière étant sortie en septembre 2022. Ceci permet donc à la région wallonne de porter une politique transversale regroupant un nombre important d'objectifs de développement durable (ODD) différents et non seulement sur la question du climat. En effet, l'ensemble des 29 chapitres de la déclaration de politique régionale de Wallonie reprennent transversalement les 17 objectifs.

L'ESS est en principe particulièrement active dans le cadre de l'objectif 8 (*"promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous"*) et 12 (*"établir des modes de consommation et de production durables"*). C'est le cas ici, même si une place importante est aussi accordée à la réduction des inégalités financières (objectif n°1 de réduction de la pauvreté) et de genre (objectif n°5 d'égalité des sexes), ainsi qu'à l'urbanisation NZC3 (objectif n°11 relatif aux villes et communautés durables) et à la création d'emplois durables et de qualités (objectif n°8 concernant le travail décent).

¹⁰³ « Acteurs de l'économie sociale - YouTube », [consulté le 24 février 2023].



Source : « Le développement durable et les 17 ODD | Le développement durable en Wallonie | Le développement durable en Wallonie », [consulté le 24 février 2023].
<https://developpementdurable.wallonie.be/17odd>

La déclaration de politique générale de Wallonie intègre par ailleurs un volet sur le climat dans sa politique qui préconise une meilleure répartition mais aussi réduction des gaz à effets de serre au sein des différents secteurs. C'est avec la création d'une instance comme l'AWAC (Agence Wallonne de l'air) que le gouvernement organisera la concertation avec les différents secteurs concernés. Ainsi, il est préconisé de prendre en compte les capacités des différentes entreprises en matière "technico-économique", mais aussi les impacts socio-économiques des différents secteurs de productions de la région Wallonne. Cette déclaration de politique générale prévoyait aussi l'adoption d'un PACE (plan air climat énergie) qui s'est vu modifié en décembre 2022 à la hausse. En effet, à la suite d'un large processus participatif, le gouvernement a décidé de réétudier ce PACE. Pour autant il faut rappeler que ce nouvel agencement du PACE doit être soumis à une multitude d'acteurs avant de pouvoir vraiment être mis en place dans la pratique (printemps 2023).

Enfin, cette déclaration soutient la participation des citoyens et encourage la participation des pouvoirs locaux à la transition énergétique et climatique. Ainsi, au niveau local, des commissions de maires pour ces sujets sont mises en place. Celles-ci visent au niveau de chaque commune à ce que la participation de tous soit encouragée afin de mettre en place une stratégie énergie-climat plus effective et participative dans la région Wallonne.

Accès au financement et accès aux marchés

Suite à la Déclaration de politique régionale 2019-2024, la Wallonie a mis à disposition des dispositifs renforcés de soutien au lancement et au développement des entreprises de l'économie sociale en tenant compte des recommandations du Comité stratégique du *Get up Wallonia*. La stratégie Alternatif'ES Wallonia, actée par le Gouvernement wallon le 26 novembre 2020, prévoyait de soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale. En 2022, un appel à projets a été lancé, assorti d'une aide maximum de 1.900.000 € visant

à financer des porteurs de projets et des entrepreneurs sociaux via des bourses coopératives soutenant les phases de pré-crédation, de création, de diversification ainsi que de transformation afin d'accompagner des entreprises en fonction de leur stade de développement.

Les difficultés d'accès à la commande publique ont été prises en compte dans les politiques d'ESS. Dans ce cadre, la région Wallonne est consciente du frein que le critère prix représente pour les PME et préconise des modifications dans certaines procédures. Ainsi, la région Wallonne lutte pour faciliter l'accès au marché des PME locales en intégrant des clauses spécifiques. En effet, on peut retrouver des clauses sociales comme environnementales dans "l'offre adjudication". Pour pallier aux besoins de financements des PME locales, la région Wallonie peut parfois détenir une part importante du capital de l'entreprise. Cela permet ainsi la relocalisation de l'activité en Wallonie.

Ces dispositions sont notamment favorisées dans le plan "Get Up Wallonia" pour favoriser l'accès des PME aux marchés (préconisation d'aide administrative, professionnalisation des acteurs publics...). Suite à sa Déclaration de politique régionale 2019-2024, la Wallonie a mis à disposition des dispositifs renforcés de soutien au lancement et au développement des entreprises de l'économie sociale en tenant compte des recommandations du Comité stratégique du Get up Wallonia. La stratégie Alternativ'ES Wallonia, actée par le Gouvernement wallon le 26 novembre 2020, prévoyait de soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale. En 2022, un appel à projets a été lancé, assorti d'une aide maximum de 1.900.000 € visant à financer des porteurs de projets et des entrepreneurs sociaux via des bourses coopératives soutenant les phases de pré-crédation, de création, de diversification ainsi que de transformation pour accompagner des entreprises en fonction de leur stade de développement.

Parallèlement, le Gouvernement wallon a mandaté son outil financier, la SOGÉPA (Société wallonne de gestion et de participations), pour "négocier, acquérir et piloter la reconversion des anciens sites sidérurgiques du sillon Industriel wallon". IDEA Consult a été chargée par la SOGÉPA de développer les programmes socio-économiques soutenant la stratégie de redéploiement de ces territoires ainsi que de définir le volume des coûts financiers que ces programmes représenteront. Les acteurs du comité stratégique des outils financiers réunissant la SoGePa, la SRIW et la Sowalfin proposent en effet des solutions de financement pour réaliser les projets des entrepreneurs wallons dans le cadre du développement de l'économie sociale wallonne.

Actions de sensibilisation et de communication et données

Parmi les 10 mesures transversales mises en œuvre en faveur de l'ESS, on compte le point numéro 5, "Promouvoir et visibiliser l'économie sociale et coopérative en Wallonie", et le numéro 10, "Promouvoir l'internationalisation et le rayonnement de l'économie sociale au-delà de nos frontières." Les acteurs wallons de l'ESS œuvrent en effet à promouvoir les politiques d'économie sociale au niveau national et international via des actions de sensibilisation.

Dès le 4 mai 2021, la Vice-Présidente et Ministre wallonne de l'Économie Sociale, Christie Morreale, W.Alter et ConcertES (plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone) ont lancé pendant 6 semaines puis répété au dernier trimestre de 2021 **une campagne de promotion de l'économie sociale** à destination des jeunes de moins de 35 ans pour qui cette dernière peut demeurer floue ou mal comprise.

L'objectif de cette campagne était de les sensibiliser à l'existence d'un autre modèle économique, une économie plus locale, au service de l'humain, et faisant la promesse d'un avenir plus juste et plus durable. Il s'agissait d'une campagne digitale (Youtube¹⁰⁴), radio & affichage déployée dans toute la Wallonie. Des émissions consacrées aux entreprises d'économie sociale et solidaire ont également fait office d'outils de sensibilisation à la question. C'est notamment le cas de l'émission **Waldorado** sur RTL TVI, chaîne de télévision privée belgo-luxembourgeoise. Le 16 octobre 2021, l'émission a consacré un dossier à l'économie sociale, en présentant les entreprises Saprستي ! et Altérez-vous.

En Wallonie, les données statistiques, recherches et évaluations de l'économie sociale et solidaire sont répertoriées sur le site de **l'Observatoire de l'économie sociale**. Il est alimenté par les fournisseurs de données Office National de la Sécurité Sociale, Banque Nationale de Belgique, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, StatBel et Eurostat, Annuaire de l'ES, Banque Carrefour des Entreprises et SOWECSOM, ainsi que diverses administrations régionales et fédérales.

Il est notamment utilisé comme outil au service des acteurs élaborant et mettant en œuvre les politiques et actions concernant l'économie sociale ainsi que comme outil d'information pour les décideurs politiques et porteurs de projets afin de développer leur argumentaire. Ses indicateurs mis à jour annuellement (chiffres clés, données quantitatives, analyses et études qualitatives sur des thématiques) permettent de rendre compte de la place et des caractéristiques de l'économie sociale en Wallonie et à Bruxelles. Les états des lieux annuels indiquent notamment que de 2013 à 2018, le nombre d'emplois de l'économie sociale a augmenté de 8,9 %.

Sources :

« Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) | CESE Wallonie - Conseil économique, social et environnemental de Wallonie », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.cesewallonie.be/instances/conseil-wallon-de-leconomie-sociale-cwes>

« Économie Sociale // Projets pilotes », [consulté le 21 février 2023]. [https://economie.wallonie.be/Dvlp/Economie sociale/Appel projets Boursescoop %C3%A9ratives.html](https://economie.wallonie.be/Dvlp/Economie%20sociale/Appel%20projets%20Boursescoop%20ratives.html)

« Febrap », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.febrap.be/actualites/news/567>

« IDEA Consult, au cœur de la transition Wallonne », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.ideaconsult.be/fr/projets/idea-consult-au-cur-de-la-transition-wallonne>

« La Wallonie lance une vaste campagne de promotion de l'économie sociale ! | Financité », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.financite.be/fr/news/la-wallonie-lance-une-vaste-campagne-de-promotion-de-leconomie-sociale>

« Plan de transition | CESE Wallonie - Conseil économique, social et environnemental de Wallonie », [consulté le 21 février 2023]. <https://www.cesewallonie.be/actualites/plan-de-transition>

¹⁰⁴ <https://www.youtube.com/@acteursdeleconomiesociale9198>